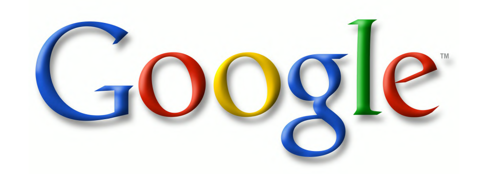


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

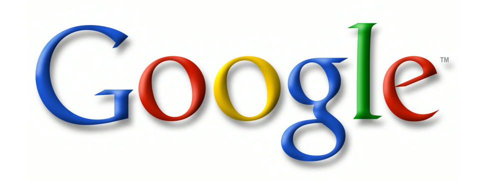
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 454487 DUPL

JX
2099
.B96

VIE
DE
GROTIUS,
AVEC
L'HISTOIRE
DE SES OUVRAGES,
Et des Négociations auxquelles il fut employé :

Par Mr. DE BURIGNY. Jean Lévesque

Avec de nouvelles Remarques.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
MDCCLIV.

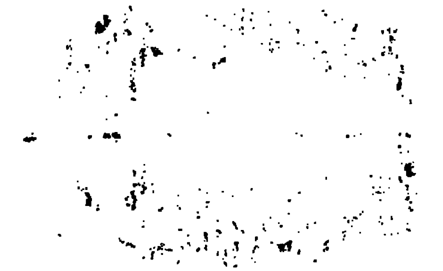


TABLE DES ARTICLES,

Contenus dans ce Second Volume.

LIVRE CINQUIEME,

TABLE DES ARTICLES.

LIVRE SIXIEME.

Fin de la Table des Articles du second Volume.

VIE
DE
GROTIUS.

LIVRE CINQUIME.

I. LA résolution que Grotius avoit prise de ne plus voir le Cardinal de Richelieu, ne l'empêcha point de faire souvent sa cour au Roi, & d'en être fort bien traité. Ce Prince étant revenu à Paris après la Campagne de 1636, Grotius alla le complimenter le 22 Novembre (*a*). Son discours fut court, ainsi que les aiment les Rois; il en parle dans ces termes au Grand-Chancelier auquel il l'envoya. Il nous a conservé un précis de la réponse de Sa Majesté. ,, Le Roi,
,, dit-il, m'a répondu avec beaucoup de bon-
,, té que les succès des Suédois lui feroient
,, toujours grand plaisir; que c'étoient eux
,, qui avoient bien commencé cette année,
,, & que les François avoient suivi leur ex-
,, emple; que les Espagnols avoient fait de
,, grands efforts; qu'ils avoient été cependant
,, chassés de la Picardie & de la Bourgogne;
,, que

(*a*) Epist. 688. p. 281.

„ que le Cardinal de Richelieu méritoit des „ remercimens dans ce qu'il avoit fait pour „ le recouvrement de Corbie; que le Maré- „ chal de Chatillon avoit aussi fort bien fait. „ Il finit par se plaindre des Allemands, qui „ n'observoient point les Traités avec fidé- „ lité.

Les divisions de la Cour ayant été calmées pour quelque tems par la réconciliation de Gaston de France avec le Roi qui étoit revenu à Paris, Grotius alla à l'audience de Sa Majesté le 23 Février 1637. (a) Il lui fit des complimens sur le rétablissement de la paix dans la Famille Royale. Le Roi l'assura que lui & son frére étoient dans la meilleure intelligence, & que cette réunion lui avoit donné la plus grande joie: il promit de faire de très-grands efforts contre les ennemis communs, & de ne jamais séparer ses intérêts de ceux des Suédois. L'Ambassadeur de Suéde ne manqua pas de faire valoir auprès du Roi (b) tous les mouvemens que le Grand-Chancelier se donnoit pour conserver tous les Alliés qui étoient fatigués d'une guerre si onéreuse; il prit de-là occasion de supplier le Roi de redoubler ses secours pour sortir avec honneur de si grands embarras.

Le Roi alla dans le mois d'Août de l'an 1637 à Chantilly. Grotius s'y rendit (c) pour lui faire des complimens sur les heureux succès de la Campagne: il pria en même tems Sa

(a) Epist. 719. p. 303. (b) Epist. 720. p. 303.
(c) Epist. 813. p. 354.

Sa Majesté d'augmenter les troupes du Duc de Weimar qui avoit passé le Rhin, afin de le mettre en état de faire de plus grands progrès, & d'empêcher les Allemands, Alliés des deux Couronnes, de se réunir avec leurs Ennemis. Il assura qu'on faisoit des levées en Suéde pour envoyer des recrues au Maréchal Bannier, afin qu'il pût faire une invasion en Silésie ou ailleurs; & que les Suédois avoient rejetté toutes les propositions de Paix qu'on leur avoit faites, parce qu'ils étoient persuadés que les ennemis n'avoient eu d'autre intention que de mettre de la division entr'eux & les François. Le Roi répondit qu'il faisoit des priéres très-sincéres pour la prospérité de la Reine sa sœur; qu'il enverroit au Duc de Weimar autant de troupes que l'état de ses affaires le lui permettroit; que les ennemis ne songeoient qu'à les diviser; que c'étoit à quoi on ne pouvoit faire une trop grande attention.

Le 23 Septembre de la même année 1637 (a) Grotius, conformément aux ordres qu'il avoit reçus de la Reine de Suéde, demanda une audience au Roi, & l'obtint; ce fut à Saint Maur qu'il vit Sa Majesté. Il lui représenta que la Reine n'étoit occupée que du succès de la cause commune; qu'elle espéroit que son zéle engageroit le Roi à faire de puissans efforts pour triompher de leurs ennemis. Il détailla tout ce qu'avoit fait le Grand-Chancelier, la merveilleuse résistance du

(a) Epist. 327. p. 363.

du Maréchal Bannier, qui s'étoit vu comme assiégé par cinq armées, auxquelles il ne pourroit point tenir tête plus longtems, si on ne lui envoyoit promptement de puissans secours. Il assura que la Suéde travailloit à faire de puissantes levées; mais qu'elle étoit obligée de garder une partie de ses troupes dans l'intérieur du Royaume, parce qu'elle avoit plusieurs discussions avec les Polonois, les Danois & les Russes. Il insista ensuite sur l'intérêt que la France avoit à maintenir les Suédois en Allemagne, parce qu'ils n'en seroient pas plutôt dehors, que les Autrichiens tourneroient tous leurs efforts contre la France. Il fit voir qu'indépendamment de l'Empire, la Maison d'Autriche étoit très-puissante, puisqu'elle possédoit la Hongrie, l'Autriche, la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Lusace, le Tirol, la Carinthie, la Dalmatie, la Croatie, qui lui fournissoient un très-grand nombre d'hommes & beaucoup d'argent; que la Branche qui régnoit en Espagne, avoit des Etats dans les quatre parties du Monde; que l'Empereur sçavoit bien que la France étoit le plus grand obstacle à ses projets d'ambition; qu'il n'y avoit rien qu'il ne tentât pour détruire une Puissance qui lui faisoit tant d'ombrage; que les Empereurs, même avant que l'Empire fût dans la Maison d'Autriche, avoient toujours regardé les Rois de France comme leurs rivaux & leurs ennemis; que cette haine & cette jalousie étoient bien augmentées depuis que les Autrichiens étoient parvenus à l'Empire; qu'il étoit si difficile de faire quel-

que

que accommodement avec eux, qu'ils ne consentiroient pas à la Paix, quand bien même le Roi céderoit ce qu'il avoit conquis depuis peu, puisqu'ils avoient la hardiesse de redemander les trois Evêchés; qu'ils revendiquoient à l'Empire le Royaume d'Arles, qui renfermoit trois des plus belles Provinces du Royaume, le Duché de Bourgogne, la Provence & le Dauphiné. Il représenta l'importance qu'il y avoit de faire de grands efforts & de porter la guerre chez les ennemis, avant que leurs forces fussent augmentées. Il supplia Sa Majesté de faire une puissante diversion, qui obligeât les Autrichiens à faire revenir une partie des troupes qui poursuivoient les Suédois: il fit voir que rien n'étoit plus aisé, puisque le Duc de Weimar s'étoit fortifié au-delà du Rhin; qu'il n'y avoit qu'à lui envoyer un puissant renfort; que pour lors on verroit des Princes & des Villes qui gémissoient sous le joug Autrichien, se joindre aux François & aux Suédois, & que les Suédois n'étant plus si pressés, reviendroient au milieu de l'Allemagne, ou pénétreroient dans les Etats héréditaires. Après cette harangue, l'Ambassadeur de Suéde présenta au Roi une lettre de la Reine, & il ajoûta que Sa Majesté Suédoise prioit le Roi de faire promptement des efforts dignes de lui, & qu'il pouvoit compter que la Reine feroit tout ce que l'on pouvoit attendre d'une Princesse ferme & généreuse. Il finit par complimenter le Roi sur les heureux succès des affaires d'Italie, sur ce qui s'étoit passé près du Rhin, &

ſur la repriſe de la Cappelle. Le Roi l'interrompit quelquefois pendant cette longue harangue; mais ce ne fut que pour approuver ce qu'il diſoit, pour convenir des faits, & avouer que ſes réflexions étoient très-judicieuſes. Il aſſura qu'il avoit déjà envoyé des ſecours au Duc de Weimar; que ſa réſolution étoit d'augmenter les troupes de ce Prince, afin de mettre les Suédois en état d'entrer en Allemagne; & que le Maréchal de Chatillon auroit été du côté du Rhin, s'il n'eût pas été arrêté par le ſiége de d'Amvillers. Il finit en proteſtant qu'il ne déſiroit rien tant que d'être uni encore plus étroitement avec la Reine ſa très-bonne ſœur, & qu'il le feroit voir par ſes actions. Grotius rendit compte de cette audience à la Reine par une lettre dattée de Paris du 26 Septembre 1637, dont il envoya une copie au Grand-Chancelier. Il nous apprend (*a*) dans celle qu'il écrivit le même jour à Oxenſtiern, que le Comte de Berliſe, Introducteur des Ambaſſadeurs, l'étoit venu voir avant qu'il eût eu cette derniére audience du Roi, pour ſçavoir ſi avant que de voir Sa Majeſté, il n'auroit pas une conférence avec Chavigny Sécretaire-d'Etat des Affaires étrangéres; que c'étoit ainſi qu'en agiſſoient les Miniſtres d'Angleterre, de Veniſe & de Savoie. Grotius répondit qu'il ſçavoit des Ambaſſadeurs d'Angleterre mêmes, qu'ils ne ſuivoient pas toujours cet uſage; ce que Berliſe avoua. Il ajoû-

(*a*) Epiſt. 831, p. 365.

joûta que dans un autre tems il verroit ce qui conviendroit; mais que dans l'occafion préfente ayant une lettre de la Reine pour le Roi, il croyoit devoir en donner la premiére connoiffance à Sa Majefté Très-Chrétienne; qu'il craignoit que le Roi ne fût mécontent s'il agiffoit autrement; que fi après l'avoir lue Sa Majefté fouhaitoit qu'il conférât avec les Miniftres, il ne manqueroit pas de les voir.

Les Suédois étant toujours fort preffés en Allemagne, la Reine (*a*) envoya de nouveaux ordres à fon Ambaffadeur à Paris de le repréfenter au Roi. Grotius demanda une audience, qui lui fut accordée pour le 1 Octobre 1637. Ce fut à St. Germain qu'il vit Sa Majefté. Il l'affura que ce n'étoit pas fans répugnance qu'il lui expofoit fi fouvent les néceffités des Alliés, & l'importance qu'il y avoit pour la France de les fecourir; mais qu'il en avoit reçu des ordres précis; qu'il étoit chargé de deux chofes, premiérement de complimenter Sa Majefté fur les avantages remportés en Picardie & en Bourgogne, fecondement de prier le Roi d'envoyer promptement de grandes forces au-delà du Rhin. Il ajoûta que cette priére n'auroit point paru néceffaire à la Reine, fi Sa Majefté Suédoife avoit reçu les lettres dans lefquelles il lui faifoit le détail de ce qui s'étoit paffé dans la derniére audience qu'il avoit eue de Sa Majefté Très-Chrétienne; il fupplia le Roi de vouloir bien donner

(*a*) Epift. 846. p. 372.

ne pourroit pas faire de grands progrès, si on ne lui envoyoit pas de nouvelles forces; que la lenteur avec laquelle on y procédoit, avoit donné aux ennemis le tems de recruter leur armée; que si on ne se hâtoit on perdroit le fruit des derniers avantages, & que les affaires des Alliés en souffriroient beaucoup; que Sa Majesté Suédoise ainsi que le Roi n'avoit d'autre intention que de parvenir à une Paix équitable, honnête & sure; que le seul moyen de procurer un si grand bien, étoit de faire les plus puissans efforts; que la Reine conformément au desir du Roi, voudroit bien accepter la médiation des Vénitiens, à condition toutefois que la République traiteroit la Reine avec les égards qui lui étoient dûs; que Sa Majesté Très-Chrétienne étant dans l'idée qu'une longue Tréve pouvoit conduire à la Paix, la Reine qui connoissoit toute la prudence du Roi, donnoit à son Ambassadeur en France plein pouvoir de traiter cette affaire, & de faire un projet avec ceux que le Roi nommeroit. Après ce discours, Grotius présenta à Louis XIII. une lettre de la Reine, en disant que si Sa Majesté Suédoise eût été informée de la grossesse de la Reine, elle lui auroit sans-doute donné des ordres de témoigner au Roi l'extrême satisfaction qu'une si grande nouvelle avoit dû lui causer; qu'il sçavoit que la Reine & tous les Suédois souhaitoient avec passion que la Postérité de Saint Louis, d'Henri le Grand & de Louis le Juste, gouvernât longtems la France, & que sous leur domination le Royaume des Fran-

François fût toujours recommandable par sa piété, augmentât en puissance, & se conservât par la justice. Le Roi reçut ces vœux avec plaisir, & recommanda à Grotius de faire sçavoir à la Reine de Suéde, qu'il étoit constant que la Reine étoit enceinte. Il assura que le Comte de Guébriant étoit déjà en marche pour aller se joindre au Duc de Weimar; qu'il alloit donner des ordres pour augmenter encore les troupes de ce Prince & seconder ses efforts. Il chargea l'Ambassadeur de prier la Reine d'envoyer de nombreuses recrues à ses armées, & il déclara qu'il espéroit que les Vénitiens ne feroient rien contre la dignité de la Couronne de Suéde; qu'au-reste il y donneroit ses attentions, & qu'il nommeroit Chavigny pour conférer avec lui au sujet de la Tréve. Grotius fit aussi valoir toutes les peines (*a*) que le Grand-Chancelier se donnoit pour l'avancement de la cause commune; & le Roi rendit justice au mérite de ce grand Ministre. La grossesse de la Reine étant déclarée (*b*), la femme de Grotius alla lui faire son compliment; lui-même se rendit chez cette Princesse le 8 de Mai 1638, (*c*) pour la complimenter sur ce sujet. Il avoit demandé cette audience dès que le Roi eut fait déclarer la grossesse. Il dit à la Reine qu'empressé de lui témoigner sa joie, il n'avoit pu se résoudre à attendre des ordres de sa Cour pour lui faire son compliment; que connoissant les sentimens de la Reine sa Maîtresse, il pouvoit assu-

(*a*) Epist. 950. p. 421. (*b*) Epist. 949. p. 421.
(*c*) Epist. 957. p. 426.

assurer avec certitude que Sa Majesté & tous ses sujets étoient au comble de leur joie ; qu'il étoit tombé depuis peu sur une Inscription Grecque en l'honneur d'une Reine, où l'on en faisoit un éloge fort court, mais très-énergique : on disoit de cette Princesse, qu'elle étoit fille, sœur, femme & mére de Roi, sans avoir eu d'orgueil dans une si grande élevation ; que cette modestie dans la Reine de France étoit d'autant plus admirable, qu'elle étoit fort au-dessus de cette Reine Grecque, & même de toutes les autres Reines, puisqu'elle étoit épouse d'un Roi dont les Provinces & même les Villes valoient des Royaumes ; qu'elle avoit pour pére un Roi, & qu'elle descendoit de Rois & d'Empereurs qui possédoient depuis longtems des Royaumes, & qui en avoient conquis dans les quatre parties du Monde ; enfin qu'elle étoit sœur d'un Roi très-puissant ; qu'une seule chose avoit manqué à son bonheur, d'être mére, non d'un Roi, puisque la France & tous les amis de la France souhaitoient que le Roi pût parvenir à l'âge le plus avancé, mais d'un Prince capable de régner sur une illustre Nation ; que Dieu lui avoit enfin accordé ce bonheur, & l'avoit rendu féconde lorsqu'on ne s'y attendoit plus, ainsi que cela étoit déjà arrivé à une Femme illustre qui portoit son même nom, comme nous l'apprend l'Ecriture Sainte ; que nous sçavions par l'Histoire Sacrée & Profane, que les enfans qui naissent dans un tems où on ne les espére plus, sont destinés de Dieu pour des choses

ad-

admirables ; qu'en réfléchiſſant ſur la groſſeſſe de la Reine, il avoit fait attention à ce qu'enſeignent les Naturaliſtes, que les mouvemens du Dauphin annonçoient la fin des tempêtes & le retour du calme ; qu'il y avoit ſujet d'eſpérer que la Paix reparoîtroit dans le Monde à la naiſſance d'un Dauphin, que l'on déſiroit avec tant de paſſion ; & ce qui augmentoit cette eſpérance, c'eſt que dans le tems que la groſſeſſe de Sa Majeſté avoit été déclarée, il avoit reçu ordre de conférer avec les Miniſtres de France des moyens de parvenir à la Paix, ou du-moins à une Tréve, ſi on trouvoit trop de difficultés pour conclure la Paix ; qu'il y travailleroit avec d'autant plus de joie, qu'il ſçavoit qu'il ſeroit aidé par les priéres de la Reine, qui avoient une telle efficace, qu'elles obtenoient du Ciel des choſes preſque miraculeuſes ; que Sa Majeſté Suédoiſe feroit voir que le grand Guſtave & elle n'avoient jamais eu d'autre intention que d'aſſurer le repos & la tranquillité dans le Monde Chrétien ; que ce qu'il ſouhaitoit, étoit que la négociation de la Paix tournât bien, que la Reine eût une couche heureuſe, & qu'elle fût mére d'un Prince dont la gloire & la poſtérité augmentaſſent continuellement. La Reine répondit, qu'elle ne doutoit point que Sa Majeſté Suédoiſe ne fît des vœux très-ſincéres ; qu'elle déſiroit auſſi avec ardeur la proſpérité de cette Princeſſe, & qu'elle lui offroit tout ce qui étoit en ſon pouvoir.

Au commencement de Juin 1638 (a) Grotius se rendit chez le Roi à Saint Germain. Il remercia d'abord Sa Majesté de lui avoir fait part de la grossesse de la Reine; il fit ensuite l'éloge de la Justice, & s'étendit sur le titre de Juste que le Roi avoit mérité par les Loix qu'il avoit faites dans son Royaume, sur-tout pour avoir aboli les Duels, & par la protection qu'il avoit accordée aux Princes étrangers. Il détailla ensuite les faveurs que le Roi avoit reçues de la Providence depuis qu'il étoit sur le trône; l'extinction des Guerres Civiles, le rétablissement de l'Autorité Royale, les heureux événemens tant sur terre que sur mer, le passage des Alpes forcé, les frontiéres du Royaume reculées. Il ajoûta qu'après une si grande suite de bonheur la seule chose qui restoit à désirer, étoit que la postérité de Sa Majesté régnât longtems en France; que la grossesse de la Reine mettoit en droit de l'espérer; que la Suéde partageoit les sentimens de la France; qu'elle se flattoit que les deux Royaumes continueroient d'être toujours dans la meilleure intelligence. Il finit par prier le Roi d'augmenter les troupes du Duc de Weimar, contre lequel les Impériaux faisoient les plus grands efforts, & de vouloir bien procurer la liberté au Maréchal de Horn, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Norlingue; il représenta que Sa Majesté n'avoit qu'à le vouloir, puisqu'elle avoit

(a) Epist. 963. p. 434.

avoit entre ses mains un grand nombre de Généraux ennemis : il l'assura que la Reine sa Maîtresse lui en auroit une très-grande obligation. Il présenta ensuite des lettres de la Reine dattées du 12 Avril, & il finit par dire qu'il croyoit que dans ce même mois de Juin il passeroit de Suéde en Allemagne un Corps considérable de troupes. Le Roi répondit qu'il avoit beaucoup d'amitié pour la Reine de Suéde, & qu'il avoit déjà donné des preuves de ses bonnes dispositions ; qu'il avoit envoyé des secours au Duc de Weimar, & qu'il en enverroit encore de plus considérables s'il étoit nécessaire ; que quant à l'échange du Maréchal de Horn, il n'y avoit que Jean de Vert avec qui il se pouvoit faire, mais que ce Général n'étoit point son prisonnier, qu'il l'étoit du Duc de Weimar, à qui on avoit promis de le rendre lorsqu'il le redemanderoit. Grotius repliqua qu'il ne doutoit pas que le Duc de Weimar n'eût pour Sa Majesté toute la complaisance possible, si elle vouloit travailler à la liberté du Maréchal ; & que la Reine de Suéde avoit écrit au Duc à ce sujet.

Quelques jours après cette audience, Chavigny (*a*) fit dire à l'Ambassadeur de Suéde, que Jean de Vert étoit prisonnier du Roi, quoique Louis XIII. eût dit le contraire.

Grotius retourna à l'audience du Roi au milieu du mois de Juillet 1638. (*b*) Il fit des complimens à Sa Majesté sur les heureux succès

(*a*) Epist. 971. p. 495. (*b*) Epist. 988. p. 447.

cès des armes de France vers les frontiéres d'Espagne : il l'exhorta à tâcher de recouvrer la Navarre qui lui appartenoit de droit, & que les Espagnols avoient injustement usurpée ; il recommanda les affaires du Duc de Weimar, & fit espérer que le Général Bannier qui venoit de recevoir des renforts de Suéde, feroit bientôt parler glorieusement de lui. Il présenta au Roi Crusius, Seigneur Suédois qui partoit pour la Suéde, comme devant avoir part aux affaires publiques, & comme pouvant contribuer à augmenter l'union entre les deux Royaumes. Louis le reçut avec beaucoup de bonté, & le chargea de faire ses complimens au Grand-Chancelier.

II. Grotius avoit toujours cultivé avec attention l'amitié du Prince de Condé ; ils se visitoient souvent l'un & l'autre. L'Ambassadeur de Suéde rapporte dans une de ses lettres (*a*) que le Prince ayant été nommé pour commander dans Paris, (le Roi & le Cardinal de Richelieu étoient absens) il alla lui faire sa cour au commencement de Février 1637. Le Prince lui rendit bientôt après sa visite. Il fut question entr'eux du mariage de Monsieur, que le Roi jusqu'alors avoit regardé comme nul, parce qu'il avoit été fait sans son consentement. La constance de Gaston à vouloir retenir sa femme, avoit enfin obligé le Roi d'approuver cette alliance. Le Prince dit à Grotius qu'il avoit toujours regardé ce mariage comme valide, & qu'il ne doutoit pas que

(*a*) Epist. 714. p. 299.

que Grotius n'eût pensé de même. Il répondit qu'il étoit certain que le sentiment de ceux qui regardoient ces sortes de mariages comme bons, étoit le plus reçu. Ils parlérent ensuite de Théologie. Le Prince étoit fort instruit, & aimoit beaucoup ces sortes d'entretiens. Ils agitérent les grandes controverses de l'Eucharistie & de l'Autorité du Pape. Nous ne sçavons pas le détail de ce qui y fut dit.

III. Le Pape prévoyant que la Paix seroit encore fort longtems sans se conclure, proposa de faire une Tréve, dans l'espérance que pendant ce tems-là on pourroit travailler plus efficacement à la Paix. La France (*a*) & la Suéde ne témoignérent point de répugnance à suspendre pendant quelque tems les opérations de la guerre. Grotius reçut ordre, comme nous l'avons déjà vu, de conférer avec les Ministres de France, pour convenir des subsides que l'on donneroit aux Suédois, & des conditions de la Tréve. Chavigny fut chargé de traiter cette matiére avec l'Ambassadeur de Suéde. Il se rendit chez Grotius le 27 Avril 1638; (*b*) & après que le Ministre de Suéde lui eut dit que la Reine lui avoit envoyé plein pouvoir d'examiner avec celui que le Roi nommeroit ce qu'il falloit faire pour obtenir une Tréve avantageuse, Chavigny lui demanda s'il avoit aussi pouvoir de la conclure. Grotius répondit que si la France & la Suéde pouvoient s'accorder, il avoit en

(*a*) Bougeant, L. 5. N. 33. (*b*) Epist. 950. p. 421.

en ce cas-là la permiſſion de ſigner la Tréve. Chavigny repliqua que le Cardinal de Richelieu avoit appris de Schmalz, nouvellement arrivé de Suéde pour apporter des inſtructions à Grotius, que les Suédois vouloient avoir les mêmes ſubſides pendant la Tréve que pendant la Guerre, & que cela paroiſſoit fort ſurprenant; qu'il ne doutoit pas que Grotius lui-même ne trouvât la prétention déraiſonnable, puiſque la Tréve devoit durer longtems, & qu'il y auroit beaucoup moins de dépenſe à faire que pendant la guerre. Grotius répondit que la Tréve entraînoit autant de dépenſe que la guerre, puiſque les Suédois ne pouvoient pas conſerver les Pays dont ils étoient en poſſeſſion ſans de grandes armées. Chavigny repliqua que l'on pouvoit convenir du nombre de troupes que l'on conſerveroit pendant la Tréve; ſur quoi Grotius remarqua, que pendant la Tréve des Eſpagnols avec les Provinces-Unies, elles avoient conſervé la liberté d'entretenir d'auſſi groſſes garniſons qu'elles l'avoient jugé néceſſaire pour leur ſureté; & que le Roi, en ſuivant l'exemple de Henri le Grand ſon pére, leur avoit fourni pendant la Tréve les mêmes ſecours qu'il leur avoit donnés pendant la guerre. Chavigny prétendit que les Suédois n'auroient rien à craindre de leurs ennemis pendant que la Tréve dureroit, à cauſe du grand nombre & de la puiſſance de ceux qui en ſeroient les garans: à quoi Grotius répondit, que les Pays poſſédés par les Suédois étoient ſi éloignés de leurs Alliés, que s'ils n'étoient pas en force,

il

il ne leur feroit pas poffible de les conferver, fi les ennemis faifoient quelque invafion inopinée, & qu'avant d'avoir reçu des fecours ils les auroient perdus.

Le Roi étoit parti pour aller à Chantilli, & de-là à Compiégne. Chavigny qui devoit le fuivre, mais qui n'avoit pas encore déterminé le jour de fon départ, dit à Grotius qu'il parleroit au Cardinal de Richelieu, pour fçavoir de lui fi la conférence au fujet de la Tréve devoit commencer, ou avant le départ de Chavigny, ou après fon retour, & qu'il lui feroit fçavoir les intentions du Cardinal. Grotius lui répondit qu'il améneroit Schmalz avec lui, parce qu'il fçavoit les intentions du Miniftére de Suéde, & qu'il pourroit à fon retour dans le Royaume rendre un compte exact de ce qui fe feroit paffé. Schmalz étoit préfent à cette converfation; il étoit Sécrétaire du Grand-Chancelier & fon Homme de confiance: jufqu'alors Grotius l'avoit cru de fes amis.

Chavigny envoya dire à Grotius le 30 Avril que s'il le vouloit bien, ils auroient le lendemain une conférence.

Elle fe tint effectivement (*a*) le 1 Mai 1638. à l'Hôtel de Chavigny. Grotius (*b*) demanda à ce Miniftre à quelles conditions le Roi vouloit la Tréve. Chavigny répondit qu'il n'avoit pas

(*a*) Le Pére Bougeant, Hiftoire, L. 5. N. 35. place cette négociation l'an 1639, en quoi il contredit Grotius. Voyez Epift. 954 p. 424.

(*b*) Epift. 954. p. 424.

pas encore été queſtion des conditions ; qu'on avoit ſeulement fait la propoſition d'une Tréve, & qu'en bon ami & en fidéle Allié Sa Majeſté avoit voulu qu'on en fît part à la Reine de Suéde ; que l'uſage des Tréves étoit que chacun gardât les Pays dont il étoit en poſſeſſion ; qu'il étoit convenable que les Princes qui avoient été chaſſés de leurs Etats, reçuſſent pendant la Tréve une penſion honnête, qui leur feroit payée par ceux qui jouiſſoient de leurs Pays ; que le Roi penſoit qu'il ne falloit point ſe preſſer, mais attendre avec patience les propoſitions que feroient les Médiateurs. Grotius dit que ſi le Roi vouloit faire part des conditions auxquelles il agréeroit la Tréve, cela feroit grand plaiſir aux Miniſtres de Suéde. Chavigny lui aſſura qu'il n'avoit point d'inſtructions ſur cet article, mais que s'il vouloit lui expliquer les intentions des Suédois, il les écouteroit avec plaiſir, & en feroit part au Cardinal. Ils entrérent en matiére. Il y avoit dans les prétentions des Suédois deux articles qui ſouffroient beaucoup de difficulté : ils comptoient que la France leur continueroit les mêmes ſubſides tant que la Tréve dureroit ; ils vouloient non ſeulement conſerver la partie de la Poméranie dont ils étoient en poſſeſſion, mais auſſi qu'on leur cédât ce qu'ils n'en avoient pas. Ces propoſitions furent miſes par écrit. Chavigny promit de les envoyer au Cardinal, & de faire promptement réponſe. Le 18 Mai (a) Chavigny ſe rendit à l'Hôtel de Grotius, qui ſur le

(a) Epiſt. 960. p. 428.

le champ fit venir Schmalz; il fut queftion de la quantité des fubfides. Chavigny déclara que les Suédois en demandoient trop pour un tems de Tréve; que le Roi pourroit donner trois cens mille florins par an tant qu'elle dureroit. Grotius déclara que cette fomme étoit trop peu confidérable eu égard aux dépenfes que les Suédois étoient obligés de faire; qu'en un mot il ne pouvoit pas confentir à aucune diminution des fubfides. Il fut enfuite queftion de la Poméranie. Chavigny prétendit que le Roi ne devoit, ni ne pouvoit honnêtement propofer aux ennemis de céder à la Suéde ce qu'ils avoient encore en Poméranie. Grotius foutint que les droits des Suédois fur cette Province n'étoient pas fondés fur la force; qu'ils étoient appuyés fur des Traités faits avec le Duc & le Peuple; qu'au furplus la Suéde n'avoit aucun empreffement pour la Tréve; qu'elle lui feroit même à charge, fi on ne lui fourniffoit pas des fubfides fuffifans pour entretenir fes garnifons, & fi on ne lui laiffoit pas la jouiffance de toute la Poméranie. Il ajoûta que pour que les Miniftres de Suéde puffent juger fi la Tréve feroit avantageufe au Royaume, il falloit auparavant qu'ils fçuffent à quelles conditions elle fe feroit. La conférence finit par la promeffe que fit Chavigny, qu'il écriroit les intentions du Roi, & les feroit voir enfuite à Grotius. Schmalz cependant rendoit les plus mauvais fervices qu'il pouvoit à Grotius: il écrivoit à fa Cour que l'on ne pouvoit pas refufer davantage à la France

ce de rappeller l'Ambaſſadeur; mais c
ou par jalouſie, ou par haine qu'il a
ainſi: car dans le même tems qu'il che
à lui nuire, le Comte de Feuquiéres vi
trouver par ordre du Cardinal, pour l
re qu'on étoit fort content de lui en Franc
& que bien loin qu'il ſouhaitât qu'il fût ra
pellé, il employeroit ſes ſollicitations po
le faire reſter à Paris.

Schmalz peu content de la fermeté de Gr
tius (*a*) ſe rendit ſecrétement chez Chavign
à qui il dit que les Miniſtres de Suéde étoie
dans la réſolution de conſentir à une diminu
tion conſidérable des ſubſides, & qu'il le prou
veroit par leurs lettres écrites en Suédois.
Grotius en fut inſtruit, & en fit ſes plaintes
au Grand-Chancelier. Il l'aſſure que Schmalz
avoit oſé lui faire de très-grandes menaces &
à l'Ambaſſadrice de Suéde, parce que, dit-il,
nous nous oppoſons à ſes injuſtes déſirs.

Chavigny étant incommodé, Deſnoyers (*b*) Sécretaire d'Etat de la Guerre fut chargé de conférer avec Grotius. Il vint le voir, lui fit les complimens du Roi & du Cardinal, & lui remit une réponſe au Mémoire qu'il avoit donné à Chavigny, en lui déclarant que tout étoit réglé entre le Cardinal & Schmalz. Grotius après avoir lu cette réponſe, dit qu'avant que de s'expliquer, il étoit néceſſaire qu'il parlât à Schmalz qui lui étoit ajoint dans cette négociation, & qu'ainſi il ne convenoit pas qu'il agît ſeul. Deſnoyers s'étant retiré, Grotius

(*a*) Epiſt. 974. p. 438. (*b*) Epiſt. 976. p. 439.

tius fit part à Schmalz de cette visite: celui-ci soutint qu'il n'étoit convenu de rien; qu'il s'étoit contenté de faire un projet de convention: il pressa en même tems Grotius de l'approuver, parce que, disoit-il, il étoit conforme à ses Instructions Suédoises, qui lui donnoient pouvoir de se contenter de deux cens mille florins. Grotius répondit que comme cet article étoit précisément contraire aux siennes, il leur donneroit la préférence, d'autant plus qu'il n'entendoit point le Suédois. La dispute s'échauffa (*a*). Schmalz soutint qu'il avoit plein pouvoir d'agir indépendamment de Grotius, non seulement dans cette négociation, mais aussi dans toutes les affaires qui regarderoient même son Ambassade. „ Si cela est, dit-il au Grand-Chancelier, les François se moqueront de lui & de moi; ils me regarderont comme n'étant Ambassadeur que de nom, & lui comme étant véritablement Ambassadeur, quoiqu'il n'en ait pas le nom. Ce n'est pas qu'il ne se laisse traiter comme s'il étoit Ambassadeur, & qu'il ne souffre qu'on lui écrive de-même que s'il en avoit le titre. Il m'est en-vérité bien dur, à moi qui suis déjà avancé en âge, ajoûte-t-il, d'avoir des disputes avec un jeune-homme aussi brutal que celui-là. Cette tracasserie lui donna un grand chagrin; il écrivoit à Oxenstiern (*b*): „ Je demande „ en graces à Votre Sublimité de vouloir bien „ me protéger comme elle a fait jusqu'à-pré- „ sent,

(*a*) P. 440. (*b*) Epist. 982. p. 444.

„ sent, si je puis être utile. Je n'ai eu que „ de très-bonnes intentions pour la Suéde „ dans tout ce que j'ai fait, & je n'ai pas eu „ peu de peine à relever par mes actions & „ par mes discours une Nation, qui jusqu'a- „ lors étoit peu connue dans ces Pays-ci. Si „ je ne puis pas servir avec utilité, j'aime- „ rois beaucoup mieux rentrer dans l'état de „ particulier, que d'être à charge au Royau- „ me & me deshonorer.

Schmalz vivoit fort mal avec Crusius (*a*), ce Seigneur Suédois que Grotius, comme nous l'avons vu, venoit de présenter au Roi. Malgré les sujets de plainte que l'Ambassadeur avoit contre Schmalz, il crut que le bien du service demandoit qu'il les réconciliât; il y travailla donc, & il leur donna à manger dans cette intention. Il arriva un jour qu'après qu'ils eurent diné chez le Banquier de Suéde, ils sortirent de table chauds de vin, & vinrent ensemble à l'Hôtel de Grotius, où il n'y avoit que sa femme. Il se prirent de querelle, & Schmalz eut la hardiesse de dire plusieurs fois à Crusius, qu'il étoit le plus grand maraud de la Terre; il ajoûta à ce propos des gestes menaçans. Crusius vivement piqué lui donna un soufflet. Un Colonel Anglois qui étoit présent fut si courroucé contre Schmalz, que sans la femme de Grotius il l'auroit tué. Malgré une si grande insulte (*b*) Schmalz & Crusius se réconciliérent dans l'Hôtel de Grotius, mais Schmalz continuoit toujours ses extra-

(*a*) Epist. 991. p. 449. (*b*) Epist. 993. p. 450.

extravagances. Il eut un jour l'indiscrétion de tenir des propos peu mesurés sur le Duc de Weimar; le Baron d'Erlach attaché à ce Prince en fut dans une très-grande colére; les suites pouvoient en être funestes. Ce fut encore Grotius qui employa ses bons offices pour adoucir Erlach. Schmalz ne changea point pour cela de conduite à l'égard de l'Ambassadeur de Suéde. Grotius écrivoit le 16 Octobre 1638 (*a*) au Grand-Chancelier: „ Il y a près „ de deux mois que Schmalz ne m'est venu „ voir, quoique j'aye été malade; je n'en sçai „ point la raison, & même je ne m'en infor- „ me pas. Je sçai qu'il n'a aucun sujet de se „ plaindre de moi, & j'en ai beaucoup de „ me plaindre de lui. Il retournera chez vous „ plus riche qu'il n'en est sorti: je ne lui en- „ vie point l'argent que l'on dit qu'il a reçu „ il y a plus de deux mois des François, très- „ résolu de m'en tenir à la loi que je me „ suis faite, & que j'ai toujours observée, „ de ne rien recevoir d'eux". Schmalz ne cessoit de chercher (*b*) à nuire à Grotius, qu'il disoit être fort à charge au Royaume de Suéde; & Grotius (*c*) étoit persuadé que Schmalz avoit découvert aux Ministres François le secret des affaires pour lui nuire. Il retourna en Suéde, où sa mauvaise conduite ayant été manifestée (*d*), il encourut la disgrace des Mi-

(*a*) Epist. 1046 p. 472. (*b*) Epist. 1111. p. 500.
(*c*) Epist. 1237. p. 560.
(*d*) Epist. 1263. p. 573. & 1301. p. 590. Bougeant, L. 6. N. 32.

Ministres. Il embrassa ensuite la Religion Catholique à Stokholm; il fit son abjuration secrettement dans la Chapelle du Baron de Roste, Résident de France en Suéde. Les Régens l'ayant appris, s'en plaignirent amérement. Schmalz fut mis en prison sous prétexte de quelque malversation; mais il fut assez heureux pour s'évader & se réfugier en Allemagne, où il se mit au service de l'Empereur. Pour en revenir à la Tréve, la négociation n'ayant pas réussi à Paris, fut renvoyée à Hambourg, pour être traitée entre le Comte d'Avaux & Salvius; mais comme les François, les Suédois & même les Impériaux la désiroient peu, on ne put pas convenir des conditions, & elle n'eut point lieu.

IV. Le jour que Grotius revenoit de l'audience du Roi, où il avoit présenté à Sa Majesté Crusius, il leur arriva une avanture funeste, qui pensa leur couter la vie à l'un & à l'autre. (*a*) Ils passérent par un village où il y avoit une grande populace assemblée pour assister au supplice de quelques voleurs qu'on devoit exécuter. Un des domestiques à cheval de l'Ambassadeur de Suéde voulant faire faire place au carrosse de son Maître, donna quelques coups de fouet: le bruit se répandit dans le moment que c'étoient des gens qui venoient pour enlever & sauver les coupables; aussitôt on tira sur le carrosse: le cocher reçut deux coups de fusil dont il mourut (*b*) quelques jours après; les balles passérent à un ou deux

(*a*) Epist. 998. p. 447. (*b*) Epist. 991. p. 449.

deux doigts près de la tête de l'Ambassadeur. A force de dire qui il étoit, le tumulte cessa. Le Roi ayant été informé de cet attentat, donna ordre au Comte de Brulon, un des Introducteurs des Ambassadeurs, de se rendre chez Grotius pour l'assurer qu'il étoit très-fâché de ce malheur, & que dès que les coupables seroient connus, ils seroient punis comme ils le méritoient. Le Comte de Berlise, l'autre Introducteur des Ambassadeurs, vint aussi rendre visite à Grotius, pour l'assurer que le Roi avoit pris une très-grande part au danger qu'il avoit couru, & que Sa Majesté avoit donné ordre au Chancelier d'informer & de punir sévérement les coupables. Grotius répondit que c'étoit si peu l'esprit de vengeance qui l'animoit, qu'il étoit dans la résolution de demander grace pour les criminels; qu'il étoit cependant à propos que le Roi témoignât publiquement son indignation, tant pour la sureté des Ambassadeurs que par respect pour le Droit des Gens.

En conséquence des ordres du Roi, le Chancelier (*a*) envoya chez l'Ambassadeur de Suéde pour recevoir des dépositions; on arrêta sept ou huit personnes du village où le crime s'étoit commis, & on les amena dans les prisons de Paris. La Dame du lieu vint chez Grotius demander grace pour les prisonniers: il lui dit qu'il falloit attendre que les Juges eussent fait les informations, & qu'il solliciteroit pour les coupables. Il instruisit le Grand-

(*a*) Epist. 993. p. 450.

Grand-Chancelier de tous ces détails; & il lui marque qu'il eſt fort aiſe que le Roi témoigne publiquement que la ſureté des Ambaſſadeurs lui tient à cœur; que pour lui il feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher qu'aucun des coupables ne fût puni de mort.

Ceux qui étoient les plus criminels (*a*) avoient eu la précaution de s'enfuir: ils furent condamnés par contumace à être roués; mais le jugement ne fut pas rendu public, parce que les Juges imaginérent que les coupables ſe laiſſeroient ſurprendre, s'il ne paroiſſoit pas qu'on pourſuivît cette affaire. Cependant quelques Seigneurs (*b*) qui avoient ſçu le jugement, ſe préparoient à demander la confiſcation des biens des coupables. Le Comte de Berliſe en inſtruiſit Grotius, qui le pria de vouloir bien demander en grace au Roi de ne pas diſpoſer de ces biens; d'ordonner le ſéqueſtre, afin qu'il pût le rendre aux propriétaires lorſque le tems de leur donner grace feroit venu. „ C'eſt ce que j'ai l'honneur de „ vous écrire, mande-t-il au Grand-Chance- „ lier, afin qu'on ne croye pas que j'aye „ voulu profiter du malheur de ces miſéra- „ bles; car il y a ici des gens aſſez méchans „ pour le croire".

Le jugement fut enfin exécuté (*c*), mais ce ne fut qu'en effigie: aucun des plus coupables n'avoit été arrêté. Grotius étoit pour lors malade (*d*) d'une fiévre tierce; il attendoit ſa guériſon pour aller demander leur grace.

(*a*) Epiſt. 438. p. 879. (*b*) Epiſt. 1025. p. 462.
(*c*) Epiſt. 1028. p. 463. (*d*) Epiſt. 1043. p. 470.

ce. Dès qu'il eut recouvré la ſanté (*a*) il demanda une audience, elle lui fut accordée. Après avoir remercié le Roi de la bonne juſtice qu'il lui avoit fait rendre, & qui prouvoit combien Sa Majeſté avoit à cœur le reſpect dû aux Ambaſſadeurs, il le ſupplia de vouloir bien faire grace aux coupables, non ſeulement en leur accordant la vie, mais auſſi en leur rendant leur bien, dont il ne prétendoit rien, quoique le Roi l'en eût laiſſé le maître. Louis XIII. voyant qu'il parloit très-ſérieuſement, répondit qu'il donneroit ordre au Chancelier d'expédier des lettres de grace. Grotius promit de les aller ſolliciter chez ce Magiſtrat. Il y alla effectivement, (*b*) & le Chancelier lui promit de finir cette affaire ſuivant ſes intentions.

V. C'étoit le 1 Octobre 1638, que Grotius avoit été à la Cour ſolliciter le Roi en faveur de ceux qui l'avoient inſulté; on y étoit pour lors dans la joie de l'heureuſe naiſſance du Dauphin (*c*), qui étoit venu au monde le 5 Septembre. L'Ambaſſadeur de Suéde y vit le Roi, la Reine, le Dauphin; il fit ſes complimens tels que la circonſtance le demandoit, quoique ce ne fût pas le principal objet de ſon voyage, n'ayant pas pu avoir reçu d'ordre à ce ſujet. Il recommànda au Roi les affaires du Duc de Weimar, que les Impériaux ſe préparoient à attaquer avec des forces infiniment ſupérieures aux ſiennes. Le Roi

(*a*) Epiſt. 1038. p. 468. (*b*) Epiſt. 1041. p. 469.
(*c*) Epiſt. 1038. p. 468.

Roi promit d'augmenter l'armée de ce Prince autant que ses autres affaires le lui permettroient. Grotius ayant représenté combien une gratification extraordinaire pourroit être avantageuse pour le bien des affaires d'Allemagne, le Roi se recria sur les grandes dépenses dont il étoit accablé ; il laissa cependant espérer qu'il pourroit donner quelque somme d'argent au-delà de ce qu'il étoit engagé de fournir. Le 10 Novembre 1638 (*a*) Grotius alla à l'audience du Roi, pour le supplier de-nouveau de ne point abandonner le Duc de Weimar dans l'extrémité où il étoit ; il assura Sa Majesté qu'il avoit des ordres précis de lui recommander les affaires de ce Prince avec le même zéle que celles de Suéde. Le Roi se contenta de faire une réponse vague, qui ne satisfit point l'Ambassadeur. Le 4 Décembre (*b*) il se rendit chez le Roi & chez la Reine, pour les complimenter par ordre de la Reine de Suéde sur la naissance du Dauphin. Il fait le rapport de ce qui s'est passé dans ces audiences dans une lettre écrite à la Reine Christine le lendemain. Après lui avoir marqué qu'à la naissance si desirée du jeune Prince il avoit témoigné publiquement sa joie par des feux, par des festins, & par des distributions de vin faites à tout son voisinage ; il lui dit qu'il a vu le Roi, auquel il a fait part des fêtes qui s'étoient faites en Suéde à l'occasion de la naissance du Dauphin de France ; qu'il avoit fait observer à

(*a*) Epist. 1064. p. 480. (*b*) Epist. 1079. p. 485.

à Sa Majesté que s'il étoit vrai, comme les Anciens le croyoient, que les noms n'étoient pas donnés au hazard, on devoit augurer de grandes choses du Dauphin ; que les signes qui entouroient la Constellation qui portoit ce nom, donnoient les présages les plus heureux ; qu'il avoit autour de lui l'Aigle, Pégase, la Fléche, le Verseur d'eau, & le Cigne ; que l'Aigle désignoit un esprit supérieur, que Pégase présageoit qu'il seroit puissant en Cavalerie, la Fléche en Infanterie, & le Verseur d'eau en Forces maritimes ; que le Cigne désignoit que ses grandes actions seroient célébrées par les Poëtes, par les Historiens & les Orateurs ; que les neuf Etoiles qui sont dans le signe du Dauphin, marquoient, selon les Astrologues, les neuf Muses qui devoient faire briller le Prince, & recevoir de l'éclat de lui-même ; que le Dauphin étant près de l'Equateur, cela signifioit que la justice du Roi seroit héréditaire à son fils ; que les Physiciens avoient remarqué trois propriétés dans le Dauphin, qu'il falloit prendre pour des présages heureux de ce que deviendroit le Dauphin de France ; qu'il aimoit les hommes, qu'il croissoit en peu de tems, & qu'il avoit beaucoup d'activité.

C'étoit apparemment pour se conformer au mauvais goût de ce siécle, que Grotius avoit recours à ces allégories si peu naturelles, & par conséquent si ridicules. Il est à présumer qu'un esprit si élevé, qui connoissoit les régles de l'Eloquence, qui avoit desapprouvé le mauvais ton des Avocats de ce

tems-là, ne dut pas être content de lui dans cette occasion. Il finit sa harangue, en priant le Roi d'être persuadé que Sa Majesté Suédoise exécuteroit avec fidélité les Traités; que rien ne pouvoit lui être plus agréable que de vivre dans la meilleure intelligence avec le Roi, & d'apprendre les prospérités du Royaume; qu'elle employeroit avec plaisir toutes ses forces pour augmenter la puissance de la France. Il excusa ensuite la Reine sur ce qu'elle n'avoit pas envoyé un Ambassadeur extraordinaire pour complimenter le Roi; & il apporta pour raison que cette Commission ne pouvant être remplie que par un des plus grands Seigneurs du Royaume, ils étoient tous occupés à la guerre, ou servoient dans le Ministére; que la Reine présumoit que le Roi aimoit mieux qu'ils remplissent leur devoir, que d'entreprendre un si long voyage. Le Roi parut fort content de la fin de ce compliment. Il promit d'être constant dans son amitié & dans l'exécution des Traités, & de continuer la guerre avec la même ardeur que sa bonne sœur.

Grotius alla après cela chez la Reine, à qui il dit que s'il la complimentoit si tard de la part de la Reine de Suéde, c'étoit que l'éloignement de Stokholm n'avoit pas permis d'en recevoir plutôt l'ordre. Il lui apprit que la Gothie étoit une Province de Suéde, dont les Rois d'Espagne ne rougissoient pas d'être originaires. Il témoigna la joie qu'il avoit de voir sur le Trône de France une Reine qui descendoit des Goths, & qui venoit de donner

ner un Prince, qui par sa mére appartenoit à cette Nation. Il assura qu'entre tous les Princes qui avoient porté le nom de *Dieudonné*, nul ne l'avoit autant mérité que le Dauphin, que la Providence avoit accordé aux priéres du Royaume presque contre toute espérance; qu'il étoit né le Jour du Soleil, ce qui présageoit que par sa chaleur & par sa lumiére il rendroit heureux les François & les Amis de la France, parmi lesquels Sa Majesté Suédoise tenoit le premier rang; qu'il étoit né dans l'Automne, la saison de l'année la plus féconde en fruits, ce qui désignoit que l'on verroit chez lui le fruit de toutes les vertus. La Reine reçut ce compliment avec beaucoup de politesse, & offrit tout ce qui dépendoit d'elle à la Reine de Suéde.

L'importante Place de Brisac ayant été obligée de se rendre au Duc de Weimar vers la fin de l'année 1638 (*a*) Grotius alla faire ses complimens au Roi. Il le remercia d'abord d'avoir envoyé des renforts au Duc; il s'étendit ensuite sur les avantages de la prise de Brisac, dont la conquête contribuoit à la sureté du Duché de Bourgogne & de la Champagne, donnoit plus de facilité pour conserver la Lorraine, les places d'Alsace, la liberté des Suisses, & enfin mettoit en état de faire de plus grands progrès en Allemagne. Il finit en priant Sa Majesté de faire fournir aux Suédois l'argent qui leur avoit été promis, afin de mettre en état le Maréchal Bannier

(*a*) Epist. 1090. p. 490. & 1093. p. 491.

nier de faire des choses qui pourroient être utiles au Roi. Louis assura qu'il auroit soin que l'argent fût envoyé.

Grotius ayant souhaité (*a*) avoir une audience du Roi dans le mois de Mars 1639, & l'ayant fait demander, le Comte de Brulon, Introducteur des Ambassadeurs, vint lui rendre visite, pour sçavoir de lui ce qu'il se proposoit de dire au Roi, sous prétexte que quand Sa Majesté n'étoit pas prévenue de certaines affaires, elle en étoit trop affectée. Grotius répondit qu'il ne diroit au Roi que des choses agréables. Brulon voulut entrer dans un plus grand détail. L'Ambassadeur lui repliqua qu'il suivroit ses ordres. L'audience fut cependant accordée. Il remontra au Roi la nécessité d'envoyer promptement des secours au Duc de Weimar, afin qu'il pût pénétrer dans l'intérieur de l'Allemagne, pendant que le Maréchal Bannier en feroit autant de son côté. Il assura que la Reine de Suéde avoit résolu d'embarquer, dès que la mer seroit navigable, des recrues & des vivres pour l'armée de ce Général. Le Roi répondit qu'il avoit des affaires en tant d'endroits, qu'il ne pouvoit pas faire tout d'un coup tout ce qu'il souhaiteroit.

Grotius étoit persuadé que le Roi ne s'étoit expliqué si froidement, que parce que le Cardinal de Richelieu étoit pour lors mal intentionné pour le Duc de Weimar. Il avoit voulu l'engager à venir passer l'Hiver à Paris, dans

(*a*) Epist. 1137. p. 514.

dans le dessein de se lier plus étroitement avec lui, & de s'assurer de Brisac. Le Duc qui avoit été informé de ses intentions, avoit mieux aimé rester en Allemagne, que de se trouver vis-à-vis d'un Ministre absolu, qu'il y avoit du danger de contredire. On prétend que dès-lors le Cardinal prit la résolution d'empêcher les progrès d'un Prince, dont il craignoit l'ambition & la valeur.

Grotius retourna à l'audience du Roi (*a*) dans le milieu d'Avril suivant: il lui représenta la nécessité qu'il y avoit d'augmenter les troupes du Duc de Weimar, qui avoit envoyé à la Cour Erlach pour en obtenir promptement des secours; le Roi promit qu'Erlach seroit content.

VI. Ce n'étoient que des promesses vagues, que le Ministére n'avoit pas dessein de tenir. Le Cardinal n'avoit point fait mystére (*b*) de l'envie qu'il avoit eue de s'attacher le Duc de Weimar, en lui donnant sa niéce en mariage; le refus que ce Prince en avoit fait, & le désir de conserver Brisac, avoient tellement indisposé le Cardinal, qu'il avoit dit même à d'Erlach que le Duc se livroit à de mauvais conseils, & qu'il n'avoit pas pour la France les procédés que la reconnoissance & même la politesse exigeoient. La mauvaise volonté du Ministre de France (*c*) chagrina à un tel point le Duc, qu'il en tomba malade; ce ne fut qu'une incommodité à laquelle cepen-

(*a*) Epist. 1153 p. 523.
(*b*) Grotii, Epist. 1153. p. 524.
(*c*) Epist. 1140. p. 516.

cependant il ne ſurvécut pas longtems (a): étant à Neubourg, il fut attaqué d'une fiévre ardente, qui au quatriéme jour mit au tombeau ce Prince, que Grotius appelle *l'honneur & la dernière reſſource de l'Allemagne* (b); le 10 Juillet 1639 fut le dernier jour de ce Prince illuſtre. Ce fut dans ce tems-là un grand problême (c), s'il étoit mort de la peſte qui régnoit dans ces quartiers-là, ou s'il avoit été empoiſonné. Grotius nous apprend (d) que le Duc crut qu'on avoit abrégé ſes jours; il cite même à ce ſujet l'Oraiſon funébre de ce Prince, qui fut faite dans ce tems-là à Briſac, & dont l'Auteur n'a pas craint d'avancer cette anecdote. Grotius étoit auſſi perſuadé (e) que ce Prince avoit été empoiſonné. Il en écrit ainſi le 10 Octobre 1639 au Grand-Chancelier: „ Plus je réfléchis ſur „ la mort du Duc de Weimar, plus je me „ perſuade qu'il n'y avoit ſur ſon corps au- „ cune marque de peſte, & qu'elle n'étoit „ point dans ſa maiſon; ainſi les bruits d'em- „ poiſonnement reprennent, & le ſoupçon „ tombe ſur le Médecin de Genéve que l'on „ avoit fait venir pour le ſoulager dans ſa co- „ lique.

Comme les victoires de ce Prince inquiétoient même ſes Alliés, on les accuſa d'avoir contribué à ſa mort. Les ennemis du Cardinal de Richelieu répandirent ſans preuve,

(a) Epiſt. 1226. p. 548.
(b) Epiſt. 1207. p. 549. & 1224. p. 553.
(c) Epiſt. 1233. p. 557. (d) Epiſt. 1254. p. 569.
(e) Epiſt. 1249. p. 566.

ve, le bruit que c'étoit lui qui avoit fait donner le poison, dans le dessein d'avoir Brisac plus facilement ; & l'Historien de Suéde (*a*) ne paroît pas éloigné de croire qu'il fut empoisonné, sans cependant l'imputer au Cardinal. Lorsque le Duc de Weimar mourut, dit-il, il y avoit une grande négociation pour sçavoir si l'on céderoit Brisac à la France. Grotius pressoit le Prince de garder cette place ; le refus de la céder étoit cause que la France ne l'écoutoit que foiblement. Il mourut peu de tems après, non sans soupçon de poison. La Cour de Vienne (*b*) à qui cette mort fut très-avantageuse, fut aussi accusée d'avoir fait le crime ; mais tout cela n'étoit que des bruits vagues & peu fondés, & qui par conséquent méritent peu d'attention. La mort du Duc de Weimar (*c*) causa la plus grande consternation chez les Suédois ; l'Armée étoit sans Chef, les Villes sans Maître, & pendant quelque tems ce fut une anarchie dans le Pays où il avoit commandé. Ce Prince avoit eu une grande confiance pour Grotius, qui eut pour lui la plus parfaite estime. A son voyage de Paris il eut les plus grandes liaisons avec l'Ambassadeur de Suéde (*d*), chez lequel il mit en dépôt des choses précieuses, qu'il ne vouloit laisser ni entre les mains du Roi, ni entre celles de ses sujets.

VII.

(*a*) Puffendorf, L. 11. N. 39.
(*b*) Le Vassor, L. 45. p. 265. & 266.
(*c*) Grot. Epist. 1216. p. 548.
(*d*) Epist. 876. p. 384.

VII. Dès que la mort du Duc de Weimar fut sçue, Charles-Louis Electeur Palatin, fils de l'infortuné Roi de Bohême, se proposa d'engager l'Armée Weimarienne à le reconnoître pour Général. Cette négociation ne se pouvoit pas faire sans beaucoup d'argent. L'Electeur alla trouver le Roi d'Angleterre son oncle (*a*), & en obtint ving-cinq mille livres sterling, avec promesse d'une plus grande somme en cas de besoin. Il pouvoit revenir en Hollande, & selon toutes les apparences il auroit réussi dans ses projets; mais on prétend que le Roi d'Angleterre lui conseilla d'agir de concert avec la France, dont les intérêts étoient liés avec les siens, & sans l'appui de laquelle il auroit bien de la peine à venir à bout de son dessein. Le Roi en parla à Belliévre (*b*), Ambassadeur de France à Londres: il lui dit que l'Electeur étoit dans la résolution d'aller en France, & de loger à Paris chez le Comte de Leycestre Ambassadeur d'Angleterre, pour avoir ensuite des conférences avec le Roi. Belliévre qui étoit informé des intentions de la Cour de France & de celles de l'Electeur, remontra au Roi que le Prince, avant que de s'embarquer pour la France, devoit avoir un passeport de la Cour, qu'autrement il courroit risque d'être arrêté par le Gouverneur de quelque Ville. Belliévre fut chargé d'en écrire en France; on ne se pressa point de lui faire réponse, parce

(*a*) Puffendorf, L. 11. N. 59.
(*b*) Epist. 1276. p. 578.

parce que les projets du Prince n'étoient point du goût de la Cour. L'Electeur impatient prend le parti de passer *incognitò* en France. Mr. Pélisson assure (*a*) que ce fut Montreuil, un des premiers Académiciens, qui étoit pour lors employé par la France en Angleterre, qui donna avis à la Cour du dessein de l'Electeur. Ce Prince se conduisit avec si peu d'habileté, que son voyage ne fut un mystére pour personne. Il s'embarqua publiquement (*b*), souffrit que les vaisseaux Anglois le saluassent à son départ, & qu'en mettant pied à terre à Boulogne, les vaisseaux du Roi son oncle qui l'y avoient conduit, tissent une décharge de toute leur artillerie.

Après son débarquement (*c*) il partit pour Paris avec cinq domestiques; & après avoir changé de nom, il n'alla point loger chez le Comte de Leycestre: il prit la route de Lyon où le Roi étoit, & il ne marchoit qu'à petites journées. Son dessein étoit de tourner du côté de la Suisse, pour de-là aller joindre l'Armée Weimarienne. Le Cardinal instruit de sa marche, le laissa avancer dans l'intérieur du Royaume, & le fit arrêter à Moulins en Bourbonnois. Il nia d'abord qu'il fût l'Electeur Palatin; enfin il fut obligé d'en convenir. On l'enferma dans la Citadelle de Moulins (*d*), où on le traita honnêtement, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres du Roi.

Ier

(*a*) Hist. de l'Académie, p. 162.
(*b*) Epist. Grot. 1269. p. 575.
(*c*) Epist. 1270. p. 576.
(*d*) Epist. 1271. p. 576.

Il fut de-là transféré à Vincennes (*a*), où on ne lui permit, ni d'écrire à perſonne, ni de recevoir aucune viſite; il fut ſix jours ſans avoir la permiſſion de ſe promener dans le jardin. Le Prince avoit à Paris deux fréres, Maurice & Edouard, (*b*) qui y étoient venus pour y apprendre à monter à cheval. On les obſerva; ils eurent ordre de ne ſe pas éloigner, & leur Gouverneur fut chargé de les accompagner par-tout où ils iroient. Un mois après la détention de l'Electeur (*c*), ils eurent la permiſſion de le voir, mais ce fut en préſence de témoins: on permit auſſi à l'Electeur de ſe promener quelquefois, mais à condition que ceux qui le gardoient ne s'éloigneroient pas de lui.

Le Cardinal de Richelieu & les Miniſtres de France (*d*) pour juſtifier cette conduite, dirent hautement qu'il n'étoit pas permis à un Prince étranger de paſſer dans le Royaume ſans la permiſſion du Roi; que le procédé de l'Electeur prouvoit qu'il avoit quelque mauvais deſſein; que l'on ſçavoit qu'il vouloit aller à Genéve pour de-là ſe rendre à l'armée du Duc de Weimar, s'emparer des Villes de l'Alſace, & les échanger enſuite avec l'Empereur, pour obtenir la reſtitution du Palatinat; qu'un pareil projet ne pouvoit être que très-préjudiciable à la France, à qui la conquête de l'Alſace avoit couté tant d'hommes & tant d'argent. Cet empriſonnement

(*a*) Puffendorf, L. 11. N. 60. (*b*) Epiſt. 1280. p. 580.
(*c*) Epiſt. 1283. p. 581. (*d*) Epiſt. 1273. p. 577.

nement fit grand bruit dans l'Europe. Le Comte de Leyceſtre Ambaſſadeur d'Angleterre (*a*) demanda la liberté du Prince. Chriſtian Roi de Dannemark parla avec beaucoup de vivacité. Le Roi d'Angleterre écrivit au Roi de France (*b*), que c'étoit lui qui avoit envoyé ſon neveu en France, afin qu'il eût des conférences avec Sa Majeſté ſur l'état de ſes affaires; que ſi le Roi ne vouloit pas lui donner audience, du-moins il le renvoyât en Angleterre. Cette lettre n'ayant rien opéré (*c*), les Anglois priérent la Reine de Suéde de vouloir bien s'employer pour procurer la liberté du Prince priſonnier. Enfin le Roi déclara (*d*), qu'il conſentoit que Grotius travaillât avec les Miniſtres pour accommoder cette affaire. Il fit un projet avec le Comte de Leyceſtre, moyennant lequel la Cour de France étant contente, le Prince devoit recouvrer ſa liberté. Il devoit donner un Ecrit, dans lequel il déclareroit qu'il n'avoit eu jamais intention de négocier avec l'Armée Weimarienne ſans le conſentement de la Reine de Suéde; en donnant cette Déclaration il devoit reſter à Paris, après avoir donné ſa parole qu'il n'en ſortiroit qu'avec la permiſſion du Roi, & l'Ambaſſadeur d'Angleterre devoit être garant de cette promeſſe.

Grotius fit part de ce projet à Camerarius, Ambaſſadeur de Suéde en Hollande: il l'aſſure

(*a*) Epiſt. 1281. p. 580.
(*b*) Epiſt. 1291. p. 584. & 1292. p. 585.
(*c*) Epiſt. 1295. p. 587. (*d*) Epiſt. 1310. p. 592.

ſure qu'il eſt perſuadé que rien n'a plus été capable de fléchir le Miniſtére François, que ce qu'il avoit dit, qu'il attendoit des lettres de la Reine ſa Maîtreſſe, qui avoit été très-touchée de la malheureuſe avanture de l'Electeur. Chavigny vit deux fois Grotius au ſujet de cette négociation. L'Ambaſſadeur de Suéde lui fit part de ce qu'il avoit concerté avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Le beſoin que la Cour de France avoit de Grotius dans cette affaire, (*a*) engagea le Miniſtére à le traiter avec plus de politeſſe. Chavigny le vint voir par ordre du Roi vers la mi-Janvier 1640. (*b*) Il lui dit que le Roi & le Cardinal l'eſtimoient beaucoup, & qu'ils agiroient avec lui avec amitié & candeur; que s'il s'étoit paſſé autrefois quelque choſe qui eût pu lui déplaîre, il n'y en avoit point d'autre cauſe que le feu Pére Joſeph; que le Cardinal de Richelieu ne doutoit pas préſentement qu'il n'eût été calomnié. Grotius répondit gracieuſement à ces politeſſes: il aſſura que l'on pouvoit attendre de lui tout ce qu'il y avoit à eſpérer d'un homme de bien; qu'il ſçavoit que toutes les tracaſſeries qu'on lui avoit faites, venoient des Hollandois, qui après l'avoir traité injuſtement, ne ceſſeroient jamais de le perſécuter; qu'il avoit pris la réſolution de ne ſe plus mêler de leurs affaires, qu'autant qu'elles auroient rapport à celles de Suéde. Chavigny loua ce projet; il

(*a*) Epiſt. 1311. p. 593.
(*b*) Puffendorf, L. 11. N. 78.

il ajoûta que l'intention du Roi étoit de se servir de son ministére pour accommoder l'affaire de l'Electeur Palatin; que cela seroit possible, pourvu que le Prince déclarât qu'il ne s'étoit proposé aucune vue sur l'Armée Weimarienne qu'avec le consentement du Roi qu'il auroit consulté; & qu'il promettoit qu'à l'avenir il ne feroit aucune pratique dans cette armée sans l'agrément de la Reine de Suéde & du Roi de France; qu'alors on pourroit lui permettre de rester à Paris, après avoir donné sa parole & engagé celle de l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il n'en sortiroit qu'avec la permission du Roi. Grotius répondit qu'il seroit toujours très-content de servir le Roi. Après cette conversation, Grotius alla voir le Comte de Leycestre; il lui fit part de ce projet, comme si c'étoit lui-même qui l'eût imaginé; car Chavigny lui avoit recommandé de ne point parler de la conversation qu'ils avoient eue ensemble. Il assura l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il sçavoit de science certaine que si la proposition qu'il faisoit lui plaisoit, non seulement le Prince obtiendroit sa liberté, mais qu'il pourroit espérer de rentrer dans ses Etats, si le Roi d'Angleterre y vouloit travailler; qu'il espéroit que sa médiation ne seroit pas moins agréable au Roi d'Angleterre qu'au Roi de France. Le Comte de Leycestre répondit, qu'il avoit ordre de demander la liberté de l'Electeur sans aucune condition; qu'il écriroit en Angleterre; qu'en attendant la réponse dont il lui feroit part, il étoit obligé de

de ſuivre ſes inſtructions à la lettre. Il pria Grotius de continuer de ſuivre cette négociation, & il l'aſſura qu'en cela il feroit très-grand plaiſir au Roi d'Angleterre. L'Ambaſſadeur de Suéde apprit tous ces détails au Grand-Chancelier par ſa lettre du 22 Janvier 1640 (*a*).

Chavigny ne fut pas long-tems ſans venir revoir Grotius, pour ſçavoir ce qui s'étoit paſſé entre lui & l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il commença par l'aſſurer des bonnes diſpoſitons dans leſquelles le Cardinal étoit à ſon égard. Quelque tems après un homme attaché à Chavigny apporta à Grotius quelques Mémoires pour ſervir à terminer cette affaire; il y étoit ſuppoſé que l'Armée Weimarienne appartenoit au Roi de France, parce que c'étoit lui ſeul qui l'avoit ſoudoyée. Grotius au-contraire étoit perſuadé que cette armée étoit à la Suéde & aux Princes Confédérés d'Allemagne; & que le Duc de Weimar, ainſi qu'il l'avoit dit pluſieurs fois, ne recevoit des ſubſides de la France que comme Allié de cette Couronne, ainſi que le Landgrave en avoit reçu pendant ſa vie. Il dit après avoir lu ces Mémoires, qu'il prévoyoit qu'ils ne plaîroient point aux Anglois, & qu'il demandoit la permiſſion d'y faire quelques changemens. Le Sécretaire de Chavigny lui répondit qu'il avoit ordre de lui laiſſer ces papiers, afin qu'il les fît voir au Comte de Leyceſtre. Grotius repliqua qu'il les exami-

(*a*) Epiſt. 1312. p. 594.

mineroit encore davantage, & qu'il verroit ce qu'il y auroit à faire. Quelques jours après Chavigny lui renvoya un autre Sécretaire, pour le prier de conférer le plutôt qu'il pourroit avec le Comte de Leyceſtre. Grotius répondit qu'il avoit lu avec attention les Mémoires qu'on lui avoit communiqués; qu'il y avoit trouvé des choſes préjudiciables à la Suéde; qu'il conſulteroit la Reine afin de ne rien faire contre ſes droits; qu'il étoit fort fâché que l'éloignement ne lui permît pas de recevoir promptement des ordres; qu'au-reſte ſi les autres Ambaſſadeurs qui avoient offert leurs bons offices dans cette affaire, pouvoient obtenir la liberté du Prince, il en feroit très-ſatisfait.

Ces Mémoires ne s'accordoient point avec ce dont étoient convenus Chavigny & Grotius: ils étoient demeurés d'accord que l'Electeur, en ſortant de Vincennes, demeureroit à Paris: on vouloit l'obliger par le nouvel arrangement à ſuivre la Cour, afin qu'on pût l'obſerver plus facilement. D'ailleurs il n'y étoit parlé que du Roi, & nullement de la Suéde. Le Miniſtére de France vouloit abſolument (*a*) que le Prince avouât que l'Armée Weimarienne étoit au Roi, & que c'étoit lui manquer eſſentiellement que de vouloir commander cette armée ſans en avoir l'agrément de Sa Majeſté. La Landgrave de Heſſe (*b*), Amélie-Elizabeth de Hanau, à qui ſon rare mérite & ſon attachement pour la

(*a*) Epiſt. 1313. p. 595. (*b*) Epiſt. 1317. p. 596.

la France avoit donné la plus grande considération à la Cour, écrivit au Roi en faveur du Prince prisonnier, & l'assura que toute l'Allemagne étoit dans la douleur de sa captivité. La Reine de Bohême (*a*), mére de l'Electeur, approuva les difficultés que faisoit Grotius; il reçut ordre de la Reine Christine de demander audience au Roi, & de lui présenter une lettre que Sa Majesté Suédoise lui écrivoit, & qui étoit dattée du 19 Décembre 1639 (*b*). Il fut quelque tems sans pouvoir obtenir cette audience (*c*), parce que le Roi avoit la goutte: quelques-uns croient que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le Roi refusoit l'audience (*d*), parce que les Ministres négocioient directement avec l'Electeur, à qui l'on devoit rendre la liberté lorsqu'on seroit d'accord avec lui, sans qu'il parût que ce fût à la sollicitation des Princes étrangers.

L'audience fut cependant accordée pour le 18 Février 1640 (*e*). Grotius s'y rendit: il dit au Roi que la clémence étoit la vertu par laquelle les hommes approchoient le plus près de la Divinité; qu'elle ne convenoit à aucun Prince autant qu'à celui qui portoit le nom de *Très-Chrétien*; que les Rois de France s'étoient toujours distingués par cette vertu, & entre les autres principalement Henri IV.; que lui-même dans plusieurs occasions avoit donné des preuves de son amour pour la clémen-

(*a*) Epist. 1320. p. 598. (*b*) Epist. 1319. p. 597.
(*c*) Epist 1322. p. 599. (*d*) Epist. 1323. p. 600.
(*e*) Epist. 1327. p. 601.

mence. Il fit valoir enſuite l'ancienne ſplendeur de la Maiſon Palatine, la plus illuſtre de l'Empire, dont l'héritier étoit maintenant en captivité, ſans terres, ſans ſujets, & réduit à chercher un azile chez les Etrangers: il fit voir que cette même Maiſon avoit toujours été très-attachée à la France; que c'étoit elle qui avoit défendu de toutes ſes forces les droits d'Henri le Grand à la Couronne qu'on avoit voulu mal-à-propos conteſter; que les Autrichiens avoient toujours été ennemis déclarés de cette Maiſon; qu'ils en tenoient même en priſon le ſecond Prince; que les Cours de Vienne & de Madrid ne ſouhaitoient rien avec tant de paſſion que la continuation de la captivité de l'Electeur; que ce Prince méritoit d'autant plus d'être bien traité en France, que pendant ſa minorité il avoit toujours été allié de la Couronne de France, & que ceux qui avoient gouverné ſes affaires pendant ſa jeuneſſe, s'étoient toujours prêtés avec un zéle admirable & une très-grande fidélité à tout ce que les Miniſtres du Roi avoient ſouhaité, & avoient contribué à faire réuſſir leurs demandes dans les Aſſemblées d'Hailbron, de Francfort & de Worms; que ſi Sa Majeſté vouloit rendre la liberté au Prince, non ſeulement il feroit un grand plaiſir à l'Allemagne, mais que Sa Majeſté Suédoiſe lui en auroit une grande obligation, & lui en témoigneroit ſa reconnoiſſance dans l'occaſion. Le Roi parut touché de ce diſcours: il répondit à Grotius qu'il n'ignoroit pas les raiſons qui l'avoient déterminé à faire arrêter

l'Electeur; que l'avantage de la cause commune l'y avoit engagé; qu'il avoit toujours eu à cœur le rétablissement de la Maison Palatine; qu'il en avoit fait parler au Roi d'Angleterre, que cette affaire regardoit plus que lui; que l'on avoit fait à ce sujet plusieurs propositions au Comte de Leycestre. Grotius repliqua qu'il ne lui convenoit pas d'entrer en dispute sur les raisons qui avoient pu déterminer un si grand Roi à agir comme il avoit fait; que si avec le respect qui étoit dû à Sa Majesté, il lui étoit permis de dire ce qu'il croyoit être de plus convenable, il pensoit que le meilleur parti qu'on pouvoit prendre, étoit d'oublier ce qui s'étoit passé, & ne songer plus qu'à l'avantage de la cause commune. Il ajoûta qu'il falloit pardonner quelque chose à la jeunesse du Prince, & faire attention que la triste situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'attirer à son service les gens les plus capables de lui donner de bons conseils. Le Roi dit qu'il avoit entendu ce que l'Ambassadeur lui avoit remontré; qu'il alloit lire les lettres de la Reine de Suéde que Grotius lui présenta. L'audience finit par les instances que fit le Ministre de Suéde, qu'il plût au Roi de se souvenir de sa clémence & de sa bonté. Grotius fit part de tout ce détail à la Reine de Suéde par une lettre du 3 Mars 1640 (*a*).

Dès que l'on avoit sçu en France que Grotius avoit reçu des ordres de sa Cour de parler

(*a*) Epist. 1328. p. 602.

ler en faveur du Prince, il avoit été resserré plus étroitement, ensorte que ceux de sa maison qui étoient à Paris n'avoient plus aucune communication avec lui comme auparavant; ce qui fit conjecturer que les Ministres de France vouloient négocier directement avec lui, & l'empêcher d'avoir des rélations avec ceux qui auroient pu le détourner de donner au Roi la satisfaction qu'il souhaitoit. Ces soupçons étoient très-bien fondés (a). Chavigny traitoit à Vincennes avec le Prince, qui ennuyé de sa prison, donna la déclaration que le Roi vouloit avoir, qu'il n'avoit point eu dessein d'obtenir le commandement des Troupes Weimariennes malgré le Roi, & qu'il ne sortiroit point de France sans sa permission. Il ne fut question que du Roi dans cet Ecrit, & l'on n'y parla point de la Suéde.

La Cour étant contente (b) Chavigny alla chercher le Prince la nuit du 13 au 14 Mars 1640, & l'amena de Vincennes à l'Hôtel du Comte de Leycestre, où il demeura *incognitò* jusqu'à ce que l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires qui étoit pour lors occupé par le Prince Casimir, fût vacant. Ce fut ainsi que ce Prince recouvra la liberté (c); & il la dut, & à la puissante sollicitation de la Reine de Suéde, & aux bons offices de son Ministre. Grotius apprit à la Reine (d) que le Prince étoit sorti de Vincennes par une lettre du 7 Avril

(a) Epist. 1353. p. 613.
(b) Epist. 1337. p. 607. Puffendorf, L. 12. N. 52.
(c) Epist. 338. p. 607. (d) Epist. 1344. p. 609.

Avril 1640. Il alla le saluer (*a*), & il lui rendit tous les honneurs qui étoient dus à un Electeur, quoiqu'en France on ne le traitât point encore en Electeur, parce qu'il y avoit des négociations avec le Duc de Baviére, qui étoit revêtu du titre d'Electeur qu'avoit possédé la Maison Palatine avant les troubles de Bohême. La Suéde n'avoit jamais discontinué de regarder le Prince comme s'il avoit toujours été en possession de son Electorat. Grotius avoit été en rélation avec lui avant cet événement; & l'on a une lettre de cet Ambassadeur écrite le 16 Novembre 1638 (*b*) à l'Electeur Palatin, dans laquelle il l'assure qu'il a parlé au Roi Très-Chrétien, à ses Ministres, à l'Ambassadeur d'Angleterre, pour le rétablissement de la Maison Palatine, & qu'il en avoit écrit à la Reine de Suéde & aux Grands du Royaume.

L'Electeur vint rendre à Grotius sa visite (*c*), & le pria de vouloir bien le recommander aux bontés de la Reine de Suéde. Grotius demanda une audience au Roi, pour le remercier des égards qu'il avoit eus à la recommandation de la Reine. Le Prince fit si bien sa cour au Roi (*d*), & ménagea tellement les Ministres de France, qu'enfin il obtint le titre d'Electeur. Il étoit très-agréablement à la Cour (*e*): cependant il s'ennuyoit en France, & il auroit bien voulu jouir d'une pleine & entiére liberté par le crédit de la Reine de

(*a*) Epist. 1345. p. 610. (*b*) Epist. 1066. p. 481.
(*c*) Epist. 1348. p. 611. (*d*) Epist. 1349. p. 611.
(*e*) Epist. 1366. p. 620.

de Suéde. Il en parla à Grotius, qui lui promit ses bons offices. L'ennui que le Prince avoit (a) de ce que cette négociation traînoit en longueur, lui donna une fiévre tierce; enfin après bien des allées & des venues, l'Electeur eut sa liberté entiére : ce fut le 25 Juillet 1640 (b) que le Roi lui donna permission de faire ce qu'il lui plaîroit, après qu'il fut demeuré d'accord qu'il s'en tiendroit à cet écrit qu'il avoit signé à Vincennes, par lequel il s'engageoit à ne jamais rien faire contre les intérêts de la France. Il vint apprendre cette heureuse nouvelle à Grotius, à qui il dit qu'il étoit dans la résolution de passer en Hollande, pour y rester jusqu'à ce que les troubles d'Ecosse fussent finis. On ne prévoyoit pas alors qu'ils pussent durer si longtems, & encore moins mener sur l'échafaut le Roi d'Angleterre.

VIII. Il y avoit alors une autre négociation assez délicate à la Cour de France, dont Grotius étoit occupé. Le Maréchal de Horn, gendre du Grand-Chancelier, avoit été pris à la bataille de Norlingue, & la Suéde souhaitoit avec passion qu'on lui rendît ce Général. Le fameux Jean de Vert étoit pour lors prisonnier à Vincennes (c); rien ne paroissoit plus naturel ni plus aisé, que de faire l'échange de ces deux grands Capitaines : cependant deux difficultés considérables y avoient formé obsta-

(a) Epist. 1372. p. 623.
(b) Puffendorf, L. 12. N. 52. Epist. 1398.
(c) Bougeant, L. 6. N. 14.

obstacle. Le Duc de Weimar prétendoit que Jean de Vert étoit son prisonnier; & il ne l'avoit envoyé en France, que pour qu'il y fût gardé jusqu'à ce qu'il le redemandât. La France d'ailleurs craignoit que le retour du Maréchal de Horn ne fût plus nuisible qu'avantageux à la cause commune: il n'y avoit plus d'emploi à l'armée pour le Maréchal; & comme il étoit soutenu du crédit de son beau-pére, son retour à l'armée auroit pu y causer une division dangereuse, dont les suites auroient été à craindre pour la France même. Grotius (*a*) eut néanmoins ordre de prier le Roi de vouloir bien travailler à cet échange: il en parla (*b*) d'abord à Bullion, qui promit de bonne grace qu'il feroit ce qui dépendroit de lui pour donner cette satisfaction à la Suéde; ensuite il en parla au Roi dans une audience qu'il eut de Sa Majesté au commencement de Novembre 1639, & dont il rendit compte (*c*) par sa lettre du 9 de Novembre à la Reine. Il lui apprend qu'ayant prié le Roi de vouloir bien procurer la liberté au Maréchal, Louis avoit témoigné beaucoup de bonne volonté, & avoit promis d'en parler à son Conseil. L'Ambassadeur pour engager encore davantage le Roi à se prêter à cet échange, représenta à Sa Majesté que le feu Duc de Weimar avoit destiné les Généraux Jean de Vert & Enkefort à être échangés avec le

(*a*) Epist. 1259. p. 571.
(*b*) Epist. 1263. p. 573. & 1276. p. 578.
(*c*) Epist. 1279. p. 579.

le Maréchal de Horn ; que ce Prince avoit cru qu'il étoit de sa gloire que cet échange se fît ; qu'il l'avoit dit au Roi, qu'il lui en avoit souvent écrit, & l'en avoit fait plusieurs fois solliciter, & que ce digne Prince étoit mort dans ces sentimens.

Il y avoit un autre Prince sans le consentement duquel le Maréchal de Horn ne pouvoit pas recouvrer sa liberté ; c'étoit le Duc de Baviére chez qui ce Général étoit prisonnier. On en parla à ce Prince (*a*), qui déclara qu'il étoit prêt de consentir à l'échange. Le Maréchal de Horn l'écrivit à Grotius, qui reçut cette lettre par Jean de Vert. Dès qu'il l'eut, il manda au Grand-Chancelier le 16 Mai 1640, qu'il croyoit qu'il seroit à propos que la Reine fît encore de nouvelles instances près du Roi par quelque lettre, & qu'elle lui renouvellât ses ordres à ce sujet.

La prise d'Arras ayant donné occasion de complimenter le Roi, Grotius alla à St. Germain au commencement de Septembre 1640. (*b*) Il témoigna au Roi la joie que lui procuroient son heureux retour, sa bonne santé, & la conquête d'une ville aussi considérable que la Capitale de l'Artois : il fit ensuite des vœux pour l'augmentation des prospérités de la France, & pour l'heureuse délivrance de la Reine, qui étoit grosse pour lors du Duc d'Anjou, qui depuis fut Duc d'Orléans. Le Roi parut fort content du compliment. Il

eut

(*a*) Epist. 1366. p. 620. & 1369. p. 621.
(*b*) Epist. 1415. p. 645.

entra enſuite dans les difficultés qui s'étoient rencontrées dans le ſiége d'Arras. Après ces premiers diſcours, Grotius parla au Roi du Maréchal de Horn : il dit à Sa Majeſté qu'il en avoit reçu des lettres, par leſquelles il l'aſſuroit que le Duc de Baviére conſentoit qu'il fût échangé avec Jean de Vert. L'Ambaſſadeur ajoûta que le Duc de Weimar avoit toujours déſiré cet échange ; que ſi Sa Majeſté étoit dans la réſolution de faire ce plaiſir à la Suéde, on pourroit envoyer Jean de Vert à Benfeld, & le Maréchal de Horn à Landau, pour pouvoir être remis chacun à Bâle où ils ſeroient libres. Le Roi répondit qu'il y penſeroit ſérieuſement.

Effectivement quelque tems après (*a*) Chavigny vint voir Grotius, & lui dit que le Roi après avoir réfléchi ſur les propoſitions qu'il lui avoit faites au ſujet de la liberté du Maréchal de Horn, avoit réſolu d'envoyer Jean de Vert à Nancy dès que ſes troupes ſeroient en quartier d'hiver, afin qu'on pût le renvoyer avec une eſcorte plus conſidérable ; qu'il vouloit bien que le Maréchal fût échangé avec Jean de Vert, à condition toutefois que le Traité d'alliance entre la France & la Suéde ſeroit renouvellé. Chavigny ajoûta que le Roi avoit ſçu que Grotius s'étoit plaint du Chancelier Seguier, qui ne lui avoit pas rendu les honneurs qui étoient dus à un Ambaſſadeur ; que l'intention de Sa Majeſté étoit qu'il fût traité comme les autres Ambaſſadeurs des

(*a*) Epiſt. 1420. p. 646.

des Têtes couronnées. Effectivement il n'y avoit pas longtems (*a*) que Grotius ayant été rendre visite au Chancelier de France, celui-ci n'étoit pas venu au-devant de lui selon l'usage, ne lui avoit point donné la place qui lui étoit due, & ne l'avoit point reconduit. L'Ambassadeur s'en étoit plaint; & le Comte de Brulon étoit venu lui dire en présence même des gens du Chancelier, que s'il s'étoit passé quelque chose qui ne lui eût pas plû, c'étoit plutôt faute d'attention que de dessein prémédité; que le Roi prétendoit qu'il fût traité avec les mêmes honneurs que les Ambassadeurs des Rois: à quoi Grotius avoit répondu, qu'il espéroit qu'il recevroit les mêmes traitemens que l'Ambassadeur d'Angleterre; sur quoi le Comte de Brulon avoit dit, que la France rendoit à chaque Puissance les honneurs qui étoient dus à son rang.

Cependant l'échange ne se terminoit pas. Grotius fit un voyage à Reims, où le Roi étoit pour lui en parler (*b*). Le Roi lui fit les promesses les plus positives; il s'engagea à donner la liberté à Jean de Vert, si le Duc de Baviére envoyoit le Maréchal de Horn à Landau. Grotius l'écrivit à la Cour de Baviére. Jean de Vert fut conduit à Selestad. Enfin l'échange se fit à Strasbourg, & Grotius (*c*) écrivit une lettre de compliment au Maréchal. Il le prie de venir loger chez lui, s'il

(*a*) Epist. 1414. p. 645.
(*b*) Epist. 1512. p. 685. 1517. p. 687. 1523. p. 690. & 1532. p. 693.
(*c*) Epist. 1565. p. 708.

s'il a le dessein de passer par Paris en s'en retournant en Suéde.

IX. Il étoit pour lors question de renouveller le Traité d'alliance entre la France & la Suéde, qui devoit bientôt expirer. Cette grande affaire se négocioit à Hambourg entre Claude de Même Comte d'Avaux, & Jean Adler Salvius Vice-Chancelier de Suéde. Grotius (a) qui étoit attentif à donner tous les conseils qui pouvoient être utiles à la Couronne de Suéde, manda au Grand-Chancelier le 29 Septembre 1640, que s'il n'y avoit de difficulté pour la conclusion du Traité que sur les subsides, il étoit certain que le Cardinal les augmenteroit; & effectivement, au-lieu d'un million que la France avoit promis à la Suéde par le dernier Traité, (b) on lui donna douze cens mille francs par celui-ci. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté que la négociation fut conclue; elle traîna fort en longueur, & elle ne finit que le dernier Juin 1641.

Dès le commencement de Novembre de l'année précédente (c), Chavigny étoit venu voir Grotius, pour lui dire que le Roi étoit étonné qu'il y eût déjà huit mois que l'on traitoit à Hambourg le renouvellement d'alliance sans avoir rien conclu; que selon toutes les apparences les Régens de Suéde s'imaginoient par ces délais faire leurs conditions meilleures; mais que le Roi ne pouvoit rien ajoû-

(a) Epist. 1420. p. 647. (b) Bougeant, L. 6 N. 38.
(c) Epist. 1436. p. 651.

ajoûter à ce qu'il donnoit, à cause des dépenses exorbitantes qu'il étoit obligé de faire, & pour lui, & pour ses Alliés; qu'il étoit bien-aise de sçavoir promptement quelles étoient les intentions des Ministres de Suéde; que le renouvellement du Traité contribueroit à avoir une bonne Paix; que s'ils ne vouloient pas le renouveller, il étoit tems que le Roi le sçût, afin de prendre son parti; que ce qui retardoit davantage la Paix, étoit l'espérance que les ennemis avoient que la France & la Suéde auroient quelques discussions. Il ajoûta que s'il étoit question de faire une Paix particuliére, la France s'en tireroit mieux que la Suéde. Tout ce discours ne sembloit être fait, que pour reprocher à Grotius que l'on sçavoit qu'il avoit écrit en Suéde, qu'il falloit profiter de l'occasion pour obtenir de la France des conditions plus avantageuses, & que cela étoit possible. Il répondit à Chavigny, qu'il avoit reçu des lettres de la Reine pour le Roi, qu'il comptoit lui donner incessamment; que la guerre étoit fort onéreuse aux Suédois, qui avoient eu tant d'ennemis à combattre cette même année & la derniére; qu'au-reste il n'avoit rien à dire au sujet du renouvellement du Traité, puisque cette affaire ne le regardoit pas, mais Salvius.

Il demanda audience (a); mais on la lui refusoit sous différens prétextes, parce qu'on vouloit être plus instruit de ce qui se passoit à Hambourg. Elle fut enfin accordée pour le

(a) Epist. 1440. p. 653.

le 16 Novembre 1640. (a) Il vit d'abord la Reine, à qui il fit ſon compliment ſur la naiſſance du Duc d'Anjou. Il vit enſuite le Roi, à qui il donna des lettres de la Reine datées du 10 Septembre: il lui fit ſon compliment ſur les avantages de la derniére Campagne & ſur la naiſſance d'un ſecond Fils de France; il pria enſuite Sa Majeſté de vouloir bien envoyer de plus grandes forces en Allemagne, parce que c'étoit le ſeul moyen de parvenir à une Paix glorieuſe. Le Roi le promit, & répéta enſuite à Grotius les mêmes choſes que Chavigny lui avoit déjà dites; que le Traité d'alliance alloit bientôt expirer; qu'il vouloit bien le renouveller, mais pourvu que ce fût aux mêmes conditions; que ſi ce n'étoit pas l'intention de Sa Majeſté Suédoiſe, il ſouhaitoit le ſçavoir inceſſamment, afin de s'arranger là-deſſus. Il répéta ſouvent qu'il ne pouvoit pas augmenter les ſubſides, quoique Grotius eût prouvé qu'il ne pouvoit jamais faire un meilleur uſage de ſon argent. Il fit part à la Reine de ce qui s'étoit paſſé dans cette audience par une lettre du 17 Novembre 1640, où il aſſure cette Princeſſe que la vraie raiſon pour laquelle le Roi avoit différé de le voir, étoit parce qu'il avoit attendu le Cardinal de Richelieu, avec lequel il vouloit avoir un entretien pour concerter avec lui la réponſe qu'il devoit faire. Il apprit en même tems à la Reine que c'étoit par les amis

même

(a) Epiſt. 1442. p. 654.

même du Surintendant, qu'il avoit sçu que les Suédois pouvoient espérer une augmentation de subsides au renouvellement d'alliance.

Salvius faisoit part à Grotius de l'état des négociations (a), afin qu'ils agissent de concert. C'étoit le Vice-Chancelier qui étoit le premier mobile de cette grande affaire; Grotius n'étoit que subordonné, & (b) lui rendoit de grands services par les instructions qu'il lui envoyoit.

X. Le Cardinal de Richelieu mourut l'année d'après le renouvellement du Traité d'alliance entre la France & la Suéde, le 4 Décembre de l'année 1642. Ce Ministre si célébre fut peu regretté par l'Ambassadeur de Suéde: indépendamment des sujets que croyoit avoir Grotius de se plaindre du Cardinal, il ne paroît pas surprenant qu'il n'ait pas eu une grande vénération pour lui; ces deux hommes pensoient trop différemment pour s'estimer, & peut-être même pour se rendre justice.

Louis XIII. ne survécut pas longtems à son premier Ministre; le 14 Mai 1643 fut son dernier jour. Anne d'Autriche sa veuve eut la Régence du Royaume pendant la minorité du Roi Louis XIV. son fils. Elle fit dire à l'Ambassadeur de Suéde par Chavigny (c), & elle lui dit elle-même, que la mort du Roi ne feroit aucun changement à l'alliance entre

(a) Epist. 1472. p. 666. (b) Epist. 1464. p. 663.
(c) Epist. 1593. p. 713.

tre la France & la Suéde ; qu'elle suivroit en tout les intentions du feu Roi, & qu'elle observeroit avec une très-grande fidélité les Traités faits avec les Alliés.

Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé étoient dans les mêmes sentimens (*a*). Le Cardinal Mazarin ne fut pas longtems sans avoir toute la confiance de la Reine & la principale part dans le Ministére : il prétendoit soutenir la dignité de Cardinal avec la même décence que son prédécesseur, ce qui fit prendre la résolution à Grotius (*b*) d'attendre les ordres de Suéde avant que de voir cette Eminence. Il écrivoit à Salvius le 26 Septembre 1643. (*c*) ,, J'ai eu beaucoup de joie ,, de recevoir les lettres de Votre Excellence : ,, je les ai fait donner au Cardinal Mazarin ; ,, je ne le vois point ni ne le verrai, à moins ,, que la Reine n'en ordonne autrement. Il ,, prend le pas sur les Ambassadeurs des Rois ; ,, & quoiqu'on lui donne le titre d'*Eminence*, il ne donne point celui d'*Excellence* ,, aux Ambassadeurs". La Suéde ayant jugé à propos de déclarer la guerre au Roi de Dannemarc (*d*), qui avoit fait arrêter plusieurs vaisseaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, Grotius fit part des motifs de la Reine de Suéde à la Reine de France (*e*) sans en avoir cependant d'ordre, dans une audience qu'il

(*a*) Epist. 1594. p. 713. (*b*) Epist. 632. p. 946.
(*c*) Epist. 1611. p. 717.
(*d*) Bougeant, L. 8. p. 542.
(*e*) Epist. 1661. p. 721.

qu'il eut de Sa Majesté vers la mi-Avril 1644. Il lui dit que la justice & la nécessité avoient obligé la Suéde de recourir à la voie des armes contre les Danois, & qu'il lui faisoit part de la déclaration de guerre. Il la traduisit en Latin, & la fit imprimer à Paris. Christine lui envoya (*a*) quelque tems après l'ordre de faire part à la Reine de France des raisons qui avoient obligé la Suéde d'entrer en guerre contre le Dannemarc; & Grotius le fit dans une audience qu'il eut dans le commencement de Juin de l'an 1644.

XI. Ce fut l'Avanturier Cérisante qui apporta à Grotius les lettres de la Reine Christine, qui lui avoit ordonné d'expliquer à la Reine de France les griefs que la Suéde avoit contre le Dannemarc Il avoit eu le crédit de se faire nommer Agent de la Couronne de Suéde en France, avec ordre à-la-vérité (*b*) de ne rien faire que de concert avec l'Ambassadeur. Il y avoit déjà quelques années que les discussions continuelles de Grotius avec les Ministres de France avoient fait hésiter les Régens de Suéde (*c*), s'il ne seroit pas à propos de rappeller Grotius; lui-même avoit écrit autrefois au Grand-Chancelier (*d*), que pour obvier à toutes les difficultés qu'on lui faisoit, il seroit peut-être plus à propos de n'avoir à Paris qu'un Agent sans caractére. On prétend que l'inclination qu'on lui

(*a*) Epist. 1669. p. 727. (*b*) Epist. 716. p. 970.
(*c*) Puffendorf, L. 13. N. 77.
(*d*) Epist. 690. p. 284.

lui croyoit pour les Catholiques, avoit contribué à indiſpoſer la Suéde contre lui; & Crocius écrivoit de Bréme le 27 Novembre 1642: (*a*) „ Le bruit public eſt que Grotius „ eſt devenu Catholique, & qu'il a perdu „ tout ſon crédit en Suéde". Il ne fut point conſulté dans la nomination de Ceriſante, auſſi en fut-il très-chagrin. Il ne le diſſimula point (*b*): il regarda cet Agent comme un Eſpion qu'on envoyoit pour examiner ſa conduite, & comme une preuve que le Miniſtére n'étoit pas content de lui; ce qui ne contribua pas peu à augmenter le dégoût qu'il avoit de ſon Ambaſſade, dont il s'étoit déjà expliqué en confidence avec pluſieurs de ſes amis. Il avoit écrit le 16 Février 1641 une lettre de compliment à Louis Camerarius (*c*), ſur ce qu'il avoit été rappellé de ſon Ambaſſade de Hollande; & il l'aſſure qu'il ſe feroit un très-grand plaiſir de pouvoir vivre dans une pareille tranquillité. Il écrivoit à ſon frére le 1 Novembre 1641: (*d*) „ Si „ on me menaçoit de me rappeller de mon „ Ambaſſade, je n'en ſerois pas fort tou- „ ché; il n'y a pas grand profit dans ces ſor- „ tes d'emplois. Je ſuis raſſaſié d'honneurs; „ la vieilleſſe ſurvient, & demandera bien- „ tôt du repos". Un an après il lui mandoit (*e*): „ Je ſuis parvenu à l'âge où plu- „ ſieurs gens ſages ont renoncé volontaire- „ ment

(*a*) Inter Voſſianas, Epiſt. 656.
(*b*) Epiſt. 1689. p. 721. (*c*) Epiſt. 1477. p. 668.
(*d*) Epiſt. 572. p. 928. (*e*) Epiſt. 620. p. 942.

„ ment aux places honorables. J'aime la vie
„ tranquille, & je ſerois fort aiſe de ne m'oc-
„ cuper le reſte de ma vie que de Dieu &
„ de ce qui pourroit être avantageux à la
„ poſtérité. Si je n'avois même quelque eſ-
„ pérance de contribuer à la Paix générale,
„ j'aurois déjà ſongé à me retirer.

Le caractére étourdi & avantageux de celui qu'on avoit nommé pour être ſon Ajoint, acheva de mettre le comble à ſes dégoûts. Effectivement perſonne ne devoit être plus antipathique à Grotius que Ceriſante. Les Mémoires du Duc de Guiſe lui ont donné un grand ridicule. Sa famille à-la-vérité s'eſt plainte que le Duc de Guiſe ne lui avoit pas rendu juſtice, mais on ſçait d'ailleurs qu'il avoit autant de vanité que d'étourderie. Il étoit fils de Duncan (*a*) Miniſtre de Saumur; il ſçavoit très-bien les Belles-Lettres. Le Marquis de Foix dont il avoit été Gouverneur, le fit Lieutenant de la Meſtre-de-Camp du Régiment de Navarre: il eut au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche une querelle avec le Duc de Candale, qui l'obligea de quitter le Royaume. Il ſe retira en Suéde, dans l'eſpérance que la Reine qui aimoit les gens d'eſprit, lui feroit ſa fortune. Il ne ſe trompa point dans ſes projets; elle lui donna commiſſion de lever un Régiment qu'il ne mit jamais ſur pied, & elle l'envoya en France avec les titres de Colonel & d'Agent de Suéde.

Il

(*a*) Mém. du Duc de Guiſe, L. 2. p. 78.

Il n'eut pas longtems pour Grotius les égards qu'on lui avoit recommandés; il donna en toutes occasions des preuves de son humeur fanfaronne & étourdie. Grotius nous apprend (a) qu'il envoyoit des nouvelles très-fausses, qu'il assuroit sçavoir de la premiére main: enfin il fit tant d'extravagances, que la Reine Christine ayant appris le peu d'estime qu'on en faisoit, & qu'elle en étoit en quelque sorte décriée, le congédia; mais ce ne fut qu'après le départ de Grotius.

On peut juger qu'un homme de ce caractére convenoit très-peu à Grotius, aussi ne furent-ils pas longtems sans être très-brouillés. Leur mesintelligence fut bientôt publique. Sarrau écrivoit à Saumaise le 1 Juin 1644: (b) „ Duncan Agent de Suéde dans „ cette Cour trouble la tranquillité de l'Am- „ bassadeur". Sa patience étant donc épuisée, il écrivit ensuite en Suéde pour prier la Reine de le rappeller; ce qui lui fut accordé avec beaucoup de facilité. Elle ne lui avoit point marqué l'endroit où il devoit se rendre (c), ce qui le détermina à écrire au Baron Oxenstiern Plénipotentiaire de Suéde à la Paix de Munster & d'Osnabrug, fils du Grand-Chancelier; de lui apprendre les intentions de la Reine s'il les sçavoit; ou de lui donner conseil s'il devoit se rendre à Osnabrug ou ailleurs; & enfin de lui envoyer un

(a) Epist. 1697. p. 733.
(b) Epist. 83. p 84. Sarravii.
(c) Epist. 1743. p. 746.

un ſaufconduit des Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & même, s'il ſe pouvoit, de l'Electeur de Cologne. Il étoit perſuadé qu'on vouloit l'employer ailleurs (a). Il demanda audience à la Reine Anne, à qui il fit part de ſon rappel. La Reine de Suéde écrivit à la Reine de France (b) la lettre du monde la plus honorable pour Grotius : elle aſſura qu'elle n'oublieroit jamais les grands ſervices qu'il lui avoit rendus. Elle lui écrivit à lui-même (c) pour lui témoigner qu'elle étoit contente de ſa fidélité & de ſa prudence, & pour lui faire les plus belles promeſſes ; ce qui détruit ce qu'on lit dans le *Menagiana* (d), que la Reine Chriſtine commença ſon régne par révoquer Grotius, puiſqu'il eſt hors de doute que ce fut Grotius lui-même qui demanda ſon rappel. Mais il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans ces ſortes d'Ouvrages, compilés ſouvent par gens qui rapportent mal ce qu'ils ont entendu, & qui ne ſont pas toujours au fait des matiéres dont ils parlent.

Avant que de voir rentrer Grotius dans l'état de particulier, nous remarquerons qu'il ſoutint toujours avec beaucoup de fermeté les droits & les honneurs attachés à la dignité d'Ambaſſadeur, non point par vanité, mais parce qu'il croyoit qu'il étoit de ſon devoir de ne pas laiſſer dégrader une dignité qui lui avoit

(a) Epiſt. 1745. p. 746. (b) Epiſt. 1757. p. 749.
(c) Epiſt. 1753. p. 748.
(d) T. 2. p. 298.

avoit été confiée. Il s'étoit imaginé (*a*) que les Hollandois par mauvaise volonté contre lui, avoient fait comme une conspiration pour ne le pas traiter en Ambassadeur, & pour le faire regarder comme un simple Résident (*b*), & lui faire après cela un crime s'il avoit eu la foiblesse de céder quelque chose de ses droits. Ils lui refusoient le titre d'Excellence en lui parlant d'affaires particuliéres, sous prétexte qu'il n'étoit pas question de son Ambassade; mais il fit voir que ce n'étoit qu'une très-mauvaise raison, puisque les plus grands Seigneurs de Suéde le traitoient en Ambassadeur, même dans les lettres particuliéres qu'ils lui écrivoient. C'est ce qui lui avoit fait prendre le parti de bruler les lettres où on ne lui donnoit pas les titres convenables sans y répondre, & même de ne pas recevoir chez lui ceux qui refusoient de lui rendre les honneurs dus aux Ambassadeurs des Têtes couronnées.

XII. Quand la nouvelle du rappel de Grotius fut sçue à Paris, on dit publiquement qu'il vouloit aller en Suéde se plaindre de l'Ajoint qu'on lui avoit donné. Voici ce qu'en écrivoit Sarrau à Saumaise le 15 Mars 1645. (*c*) ,, Grotius se prépare à partir pour la Suéde après Pâque, pour se plaindre de l'injure qu'on lui a faite de lui donner pour successeur un jeune-homme qui est son rival. Il faut cependant obéir, & retourner ,, dans

(*a*) Epist. 532. p. 912. (*b*) Epist 542. p. 918.
(*c*) Epist. Sarr. p. 116.

„ dans l'état privé; mais ce Coloſſe, quoi„ que renverſé, ſera toujours grand; cette „ Statue ſans ſa baſe ſera néanmoins très-é„ levée". En attendant les réponſés du Baron Oxenſtiern, Grotius écrivit (*a*) à Spiringius Agent de Suéde en Hollande, pour le prier qu'en cas qu'il ne reçût point des lettres favorables d'Oſnabrug, de lui envoyer un vaiſſeau de guerre dans quelque port de France, ſur lequel il pût s'embarquer pour aller à Gothembourg; ou, ſi cela ne ſe pouvoit pas, de lui obtenir un paſſeport pour ſé rendre d'Hollande à Gothembourg, mais à condition qu'il ne ſeroit fait aucune mention de ce qui s'étoit paſſé dans ſa jeuneſſe; autrement il déclare qu'il aimeroit mieux prendre toute autre route. Il y a apparence qu'on lui accorda un paſſeport tel qu'il l'avoit ſouhaité: car s'étant embarqué à Dieppe (*b*), il alla en Hollande, où il fut très-bien reçu. Il n'y eut point d'honneurs que les Bourguemeſtres d'Amſterdam ne lui fiſſent; on le traita aux dépens du Public. Il eut auſſi tout ſujet d'être content de la Ville de Rotterdam. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût pour lors en Hollande des ames aſſez baſſes pour vouloir engager les Etats de Hollande, qui pour lors étoient aſſemblés, à lui défendre de paſſer par la Province; mais cette honteuſe démarche ne

(*a*) Epiſt. 1749. p. 747.
(*b*) Le Clerc, L. XII. T. 2. Vie Latine de Grotius. Barleus, dans les Lettres de Wicquefort, Epiſt. 79. p. 416. Vind. Grotii, p. 472.

ne servit qu'à leur attirer l'indignation publique. La Ville d'Amsterdam lui fit préparer un vaisseau pour Hambourg: il y étoit le 16 Mai 1645, & il écrivit ce jour-là à son frére, (*a*) que les vents lui avoient été contraires; qu'il avoit été huit jours en chemin; que Schrasvius Résident de Hollande à Hambourg lui étoit venu rendre visite, & avoit eu avec lui une conversation pleine d'amitié. Il étoit dans la résolution de partir le lendemain pour Lubec; il espéroit trouver dans cette Ville, ou du-moins à Wismar des vaisseaux qui le conduiroient à Calmar, où il croyoit que le Grand-Chancelier étoit avec les Ambassadeurs de France & de Hollande. Il prie son frére dans cette même lettre de ne lui point donner d'autre titre que celui de Conseiller de Sa Majesté Suédoise. Il se loue fort de la réception honorable (*b*) que lui firent les Magistrats de Lubec. „ Vous ne sçauriez croire, „ mande-t-il à son frére, combien j'y ai trou- „ vé d'amis“. Il étoit sur la fin de Mars à Wismar (*c*), où le Comte de Wrangel, Amiral de Suéde qui y commandoit la Flotte Suédoise, lui donna un grand repas. Il l'envoya à Calmar par un vaisseau de guerre (*d*). Le Grand-Chancelier n'y étoit pas; il étoit à Inderacher, à quatre lieues de-là, occupé à faire la paix entre la Suéde & le Dannemarc. Grotius lui écrivit sur le champ, & en reçut une prompte réponse. Il lui envoya le 8

(*a*) Epist. 1760 p. 749. (*b*) Epist. 1761. p. 749.
(*c*) Epist. 1762. p. 749. (*d*) Epist. 1763. p. 749.

8 Juin un Gentilhomme avec son carrosse pour le mener à Inderacher, où il fut quinze jours (a) avec le Grand-Chancelier & les autres Ambassadeurs, qui le traitérent avec beaucoup d'honneur. Il revint à Calmar, d'où il alla par terre à Stokholm. La Reine Christine n'y étoit point, elle étoit pour lors à Upsal. Dès qu'elle sçut Grotius arrivé dans sa Capitale, elle y revint pour y voir un homme si célébre : car l'on sçait qu'une de ses passions favorites étoit la curiosité de connoître ceux qui s'étoient distingués dans la Rédublique des Lettres. Elle lui donna (b) le lendemain de son arrivée une longue audience ; il en paroît content par la lettre qu'il écrivit à son frére le 15 Juillet 1645. ,, Je
,, suis à Stokholm, lui mande-t-il ; j'ai vu la
,, Reine, elle m'a fait de grandes promesses.
,, Je ne vois pas encore ce qu'elle veut fai-
,, re de moi. Les Sénateurs paroissent très-
,, contens de tout ce que j'ai fait.

Christine lui donna plusieurs audiences (c), elle le fit manger avec elle, & il paroissoit être assez satisfait des honneurs qu'on lui rendoit ; mais comme il vit qu'on ne se pressoit pas de rien faire pour lui, & qu'on ne le récompensoit que par des complimens, il se fâcha, & demanda la permission de se retirer. Ce qui acheva de l'y déterminer, c'est qu'il voyoit que la Cour étoit remplie de gens qui avoient conçu de la jalousie contre lui ; d'ailleurs l'ai-

(a) Epist. 1764. p. 750. (b) Epist
(c) Epist. 1766. p. 750.

de Stokholm lui étoit contraire. La Reine lui refusa plusieurs fois son congé (a); elle lui fit dire que s'il vouloit demeurer à son service en qualité de Conseiller d'Etat, & faire venir sa famille en Suéde (b), il n'auroit pas sujet de s'en repentir. Mais il s'excusa sur sa santé qui avoit été fort altérée, & sur celle de sa femme qui ne pourroit pas souffrir l'air froid de Suéde. Il demanda un passeport, qu'on ne se pressa point d'expédier. Cependant il se déplaisoit si fort à Stokholm, qu'il étoit résolu de s'en aller sans passeport. Il quitta donc Stokholm, & alla à un port qui en est éloigné de deux lieues, afin de s'y embarquer pour Lubec. La Reine l'ayant sçu, lui envoya un Gentilhomme pour lui dire qu'elle le vouloit encore voir une fois, sans quoi elle auroit sujet de croire qu'il étoit mécontent d'elle. Il revint à Stokholm, où il s'expliqua avec la Reine. Elle parut être contente de ses raisons: elle lui fit un présent en argent que l'on dit avoir été de douze ou treize mille Impériales (c), c'est-à-dire de dix mille écus en argent fort; elle y joignit quelques vaisselles d'argent, qui n'avoient pas pu être achevées plutôt: on lui assura que c'étoit ce qui avoit retardé son passeport. On le lui expédia ensuite, & la Reine lui donna un bâtiment, sur lequel il s'embarqua le 12 Août pour Lubec.

On trouve dans le *Menagiana* (d) une anecdo-

(a) Vie Latine. (b) Le Clerc, L. XII.
(c) Vindic. Grot. p. 478. (d) Tome 4. p. 180.

dote au sujet de la derniére audience que Grotius eut de la Reine Christine, que l'on rapportera, plutôt pour donner du mépris de ces sortes d'Ouvrages, que pour la faire valoir. Quand Grotius, y lit-on, prit son audience de congé de la Reine Christine, elle lui dit des paroles un peu fortes. Grotius sortit en disant seulement : Madame, je demeure votre très-humble serviteur. La Reine s'en fâcha, & ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit pas dû se retirer de la sorte sans avoir pris congé d'elle. Marigny lui dit : Madame, il a pris congé de vous. Vous ne sçavez ce que vous voulez dire, lui répondit la Reine ; si cela étoit je le sçaurois. Madame, ajoûta Marigny, ce que je vous dis est vrai, j'y étois : quand on dit en France en partant, je demeure votre très-humble serviteur, c'est prendre congé du monde. La Reine prit cela pour argent comptant, & renvoya querir Grotius, à qui elle donna pour quarante mille livres de cuivre.

XIII. Le départ de Grotius de Stokholm a donné occasion à plusieurs conjectures toutes fort incertaines. Vondel, Poëte célébre de Hollande & ami de ce sçavant homme, a prétendu (*a*) qu'il avoit dessein d'aller à Osnabrug où se traitoit la Paix ; d'autres ont assuré (*b*) qu'il vouloit se retirer en Hollande, où le Parti Républicain commençoit à de[illegible] le plus fort. Un Auteur moderne (*c*) a [illegible]

(*a*) Vindic. Grot. p. 478. (*b*) [illegible]
(*c*) Hist. du Socinianisme, [illegible]

cé, qu'il avoit résolu d'aller en Pologne, dans l'espérance que le Roi l'enverroit en Ambassade à la Cour de France; mais il paroît plus vraisemblable de croire que dégoûté des négociations & des affaires, il n'aspiroit qu'après un repos qui le mît en état de finir le projet imaginaire de la réconciliation des Chrétiens & de se préparer à la mort.

A peine se fut-il embarqué pour Lubec, que le vaisseau dans lequel il étoit, éprouva une tempête considérable; il fut porté le 17 Août à quatorze milles de Dantzic. Grotius se mit dans un chariot découvert pour Lubec; il arriva à Rostoc (*a*) le 26 Août en très-mauvais état, personne ne le connoissoit. Sa grande foiblesse détermina à appeller un Médecin; il s'appelloit Stochman. Après avoir tâté le poux de Grotius (*b*), il dit que son incommodité venoit de foiblesse & de lassitude, qu'avec du repos & des restaurans il pourroit se rétablir; mais le lendemain il changea bien de langage, voyant la foiblesse augmentée, une sueur mortelle, avec d'autres indices d'une nature défaillante: il jugea qu'il étoit prêt de mourir. Alors Grotius demanda un Ministre, & on alla chercher Jean Quistorpius, qui nous a appris (*c*) lui-même dans sa lettre à Calovius, les détails des derniers momens de la vie de Grotius. Nous ne pouvons mieux faire que de la copier.

„ Vous

(*a*) Observat. Hallen. xv. T. 7. p. 341.
(*b*) Vindic. Grot. Vita Lat.
(*c*) Voyez p. 145. après les lettres de Casaubon, Epist. 828. Parmi les Epist. Præst. Virorum, p. 350. Biblioth. Choisi. de Colomiés, p. 460.

„ Vous voulez donc que je vous apprenne
„ comment ce Phénix de la Littérature, Hu-
„ gues Grotius, s'eſt conduit dans ſes der-
„ niers momens; je vais vous ſatisfaire. Il
„ s'étoit embarqué à Stokholm pour aller à
„ Lubec: après avoir été tourmenté pendant
„ trois jours par une violente tempête, il
„ fit naufrage, & prit terre ſur les côtes de
„ la Poméranie; de-là il vint à notre ville
„ de Roſtoc, éloignée de plus de ſoixante
„ milles, dans un chariot découvert, par un
„ tems de pluie & de vent. Il alla loger à
„ Balleman: il fit appeller Mr. Stochman
„ Médecin, qui remarquant qu'il étoit ex-
„ trêmement affoibli par les années, par le
„ naufrage, & par les incommodités du vo-
„ yage, jugea qu'il mourroit bientôt. Le
„ ſecond jour après l'arrivée de Grotius en
„ cette ville, c'eſt-à-dire le 18 Août, ſtile
„ ancien, il me fit appeller vers les neuf heu-
„ res du ſoir; j'y fus, je le trouvai preſque
„ à l'agonie. Je lui parlai, & je lui dis que
„ je n'aurois rien tant ſouhaité que de le voir
„ en bonne ſanté, afin d'avoir le plaiſir de
„ m'entretenir avec lui. Il me répondit,
„ Dieu l'a voulu ainſi. Je lui dis de ſe diſpo-
„ ſer à aller dans une vie plus heureuſe, de
„ reconnoître qu'il n'étoit qu'un pécheur,
„ & de ſe repentir de ſes fautes; & ayant en
„ parlant fait mention du Publicain, qui
„ avoit avoué qu'il étoit pécheur, & qui
„ avoit demandé à Dieu miſéricorde, il ré-
„ pondit je ſuis ce Publicain-là. Je pourſui-
„ vis, & je lui dis qu'il falloit recourir à

„ Jésus-Christ sans lequel il n'y a point de
„ salut : il repliqua, Je mets toute mon espé-
„ rance en Jésus-Christ. Je me mis à réciter
„ à haute voix en Allemand la Priére Alle-
„ mande qui commence ainsi *Herr Jesu* (*a*);
„ il me suivoit cependant tout bas & les
„ mains jointes. Quand j'eus fini, je lui de-
„ mandai s'il m'avoit entendu; il répondit
„ je vous ai fort bien entendu. Je continuai
„ de lui réciter les endroits de la parole de
„ Dieu que l'on a coutume de rappeller en
„ mémoire aux mourans : je lui demandai
„ s'il m'entendoit; il me répondit, j'entens
„ bien votre voix, mais j'ai de la peine à
„ comprendre ce que vous dites. Ce furent-
„ là ses derniéres paroles, peu de tems après
„ il rendit l'ame à minuit juste. Son corps
„ fut mis entre les mains des Médecins, on
„ en tira les entrailles. Je n'eus pas de peine
„ à obtenir qu'on les déposât dans notre
„ principale Eglise, qui est dédiée à la Vier-
„ ge".

Ce fut sur la fin du 28 Août 1645, ou plutôt au commencement du 29, que mourut ainsi cet homme célébre. On a débité un nombre infini de faussetés à l'occasion de sa mort. Du Maurier rapporte (*b*) qu'un Prêtre Catholique & des Ministres de diverses Sectes

(*a*) C'est une Priére adressée à Jésus Christ, & convenable à l'état d'un agonisant, qui met toute son espérance dans ce Médiateur. Mr. le Clerc l'a rapportée toute entiére dans les Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, 17. Lettre, p. 397.

(*b*) Mémoires, p. 431.

tes ayant ſçu que Grotius étoit à l'article de la mort, l'étoient venu voir pour le diſpoſer à mourir dans leur Communion, & qu'il ne leur répondit autre choſe ſinon, Je ne vous entens pas; & que quand ils ne parloient plus, il leur diſoit, Exhortez-moi à mourir comme il convient à un Chrétien.

Le récit de Quiſtorp mal rendu a fait avancer pluſieurs faits peu exacts. Mr. Arnaud aſſuroit (*a*) avoir appris la mort de Grotius par un de ſes Sécretaires, qui lui avoit dit que lorſqu'il étoit malade à Roſtoc, un Miniſtre Luthérien l'étoit venu voir pendant ſa maladie, & lui avoit parlé de Religion; à quoi Grotius avoit répondu, Je n'entens pas, voulant lui faire entendre que ſa prédication ne lui plaîſoit pas. Mr. Jurieu a ſoutenu (*b*) qu'il étoit mort ſans avoir voulu faire aucune profeſſion de Religion, & qu'il n'avoit répondu à celui qui l'exhortoit à la mort que par ces paroles, Je ne vous entens pas, en lui tournant le dos.

Si l'on en croyoit le *Menagiana*, le Miniſtre qui vint pour l'aſſiſter à la mort, lui diſoit d'aſſez mauvaiſes choſes; & Grotius pour gagner du tems, & lui faire entendre qu'il ſe paſſeroit fort bien de ſes exhortations, lui dit je ſuis Grotius: à quoi le Miniſtre avoit répondu: Quoi? vous ſeriez le grand Grotius? Mr. le Clerc aſſure (*c*) avoir lu dans un

(*a*) Sentimens des Théologiens de Hollande, p. 395.
(*b*) Eſprit de Mr. Arnaud, t 2. p. 308.
(*c*) Sentimens des Théologiens de Hollande p. 402.

un Livre Anglois, que Grotius avoit dit en mourant : En entreprenant beaucoup de choſes, je n'ai rien avancé.

Il n'y a pas même juſqu'à ſon genre de mort ſur lequel on n'ait avancé des fauſſetés. Mr. le Clerc nous apprend que quelques-uns de ſes ennemis avoient fait courir le bruit qu'il étoit mort d'un coup de tonnerre ; & il n'y a pas longtems, ajoûte-t-il, qu'un ſçavant homme de ma connoiſſance me demandoit dans une lettre ſi cela étoit vrai.

Patin a écrit (*a*) qu'on avoit ſoupçonné qu'il avoit été empoiſonné. ,, Enfin, dit-il, ,, nous avons appris que Mr. Grotius eſt mort ,, à Roſtoc d'une ſiévre continue à ſon re- ,, tour de Suéde ; on dit que ce n'eſt pas ,, ſans ſoupçon de poiſon de la part des Lu- ,, thériens, à cauſe de ce qu'il a écrit de ,, l'Antechriſt en faveur du Pape ; mais je ,, ne penſe pas qu'on empoiſonne en ce ,, pays-là".

La méchanceté a été juſqu'à accuſer la Reine Chriſtine d'avoir abrégé les jours de ce grand-homme. On lit dans les Nouveaux Mémoires de Mr. l'Abbé d'Artigny (*b*), qu'Antoine Argoud, Doyen de la Cathédrale de Vienne, harangua la Reine Chriſtine le 13 Août 1656, d'une façon qui lui plut à un point, qu'elle lui fit entrevoir de grandes eſpérances pour l'avenir, s'il vouloit la ſuivre en qualité de premier Aumônier. La Reine avoit à ſa ſuite Leſſeins, Gentilhomme du Roi, qui a-voit

(*a*) T. 1. Let. 7. (*b*) T. 1. p. 340.

voit ordre d'accompagner cette Princeſſe depuis Marſeille juſqu'à Lyon. Argoud lui fit part des propoſitions de la Reine: il le détourna de les accepter, en lui dépeignant Chriſtine comme une Princeſſe inconſtante & capricieuſe. „ Il n'oublia rien pour le dégoû-„ ter, juſqu'à lui dire que Grotius ſeroit en-„ core plein de vie, s'il n'eût eu à craindre „ que la jalouſie des Suédois; mais que les „ mauvais traitemens de la Reine avoient en-„ fin conduit ce grand-homme au tombeau". Il eſt très-poſſible que n'ayant pas été traité auſſi bien de la Reine qu'il ſe flattoit devoir l'être, il en ait eu un violent chagrin; mais tout ce qui n'eſt pas conforme à la lettre de Quiſtorp, contre laquelle on ne peut rien alléguer de ſolide, doit être rejetté comme apocriphe. Son corps (*a*) fut porté à Delft dans le tombeau de ſes Ancêtres. Il s'étoit fait lui-même cette modeſte épitaphe (*b*):

Grotius hic Hugo eſt, Batavûm captivus & exul,
Legatus Regni, Suecia magna, tui.

Il avoit eu la précaution de faire ſon teſtament à Paris (*c*) le 27 Mars de l'année 1645, peu avant ſon départ. La nature (*d*) lui avoit donné une figure très-agréable; il avoit de belles couleurs, un nez aquilin, des yeux brillans, le viſage ſerein & riant: il n'étoit pas bien grand, mais il étoit très-fort & très-vigoureux.

(*a*) Vie Latine. (*b*) Epiſt. 536. p. 915.
(*c*) Vind. Grot. (*d*) P. 583. & 136.

Fin du cinquième Livre.

LIVRE SIXIEME.

I. QUelque occupé que fût Grotius des affaires de son Ambassade, elles ne l'empêchoient pas de donner une partie de son tems à l'étude qui avoit toujours fait un des plus grands plaisirs de sa vie. On l'a même accusé de s'être trop appliqué à la Littérature pour un Ambassadeur (*a*); mais ses lettres sont des démonstrations qu'il n'étudioit qu'après avoir satisfait à tout ce qu'il devoit à la Couronne de Suéde, & qu'il ne donnoit à l'étude que le tems que les autres Ministres donnent à leurs plaisirs, à des conversations souvent inutiles, & à des visites quelquefois peu nécessaires.

Il n'y avoit que huit jours qu'il avoit fait son entrée à Paris en qualité d'Ambassadeur, lorsqu'il écrivit à Saumaise le 9 Mars 1635 (*b*), pour lui faire part de l'heureux changement qui étoit arrivé dans ses affaires. Il lui mande que dès qu'il sera au courant des affaires, il espére qu'il aura assez de loisir pour continuer de cultiver les Lettres. „ Quelque envie que „ j'aye de servir le Public à cet égard, lui „ dit-il, je ne sçais point par où je dois com- „ mencer. Mes Commentaires sur l'Evangile „ sont

(*a*) Du Maurier, p. 418. & 423. Wicquefort, Ambass. L. I. p. 95.

(*b*) Epist. 368. p. 134.

„ font une matiére fujette à haine dans ce
„ fiécle-ci, où chacun foutient avec opiniâtreté fes opinions. L'Hiftoire des Pays-bas, quoiqu'écrite très-fimplement, trouvera des Lecteurs malins. Retournerai-je à des bagatelles, qui ne font cependant pas indignes des Gens de Lettres, & donnerai-je en Latin les Epigrammes que Planude a recueillies? Une chofe m'arrête, c'eft que je fçai que vous avez fait plufieurs corrections fur les Manufcrits, & je ferois fâché de faire une traduction fur une copie fautive. Ce feroit trop efpérer, que de prétendre que vous interrompiez vos occupations Littéraires pour m'envoyer les corrections que vous avez faites.

„ Une de mes plus grandes confolations contre les ennuis de la Cour, écrit-il à Smaltz (a), c'eft la converfation avec les Gens de Lettres; je leur donne volontiers tout le tems que les affaires ne me demandent point".

II. Ni fes études férieufes, ni les occupations publiques ne lui firent jamais renoncer aux Mufes: dans le tems même qu'il étoit dans le cahos du commencement de fon Ambaffade, il donnoit des ordres pour l'impreffion de fa Tragédie de Jofeph (b), qui eut tout le fuccès qu'il pouvoit efpérer: il faifoit encore quelquefois des Epigrammes Latines. Il en envoya à fon frére de toutes récentes le

(a) Epift. 373. p. 136.
(b) Epift. 378. p. 138. & 339. p. 851.

26 Juin 1637 (*a*), en lui marquant qu'il pourroit y ajoûter quelque jour la traduction en Vers Grecs des Vers Latins qui sont dans Suétone, & la traduction Latine de l'Iphigénie en Tauris d'Euripide.

Il écrivoit à Gronovius le 17 Février 1638, (*b*) qu'il se délassoit quelquefois de ses grandes occupations par le commerce des Muses. „ Quelque embarras que j'aye, disoit-il à „ Freinshemius (*c*), je ne cesse de les aimer, „ & je les regarde comme le plus agréable de „ tous les délassemens".

III. Il avoit fait une étude particuliére de Tacite; il pria Vossius le 6 Juillet 1635 (*d*) de s'informer si l'on faisoit quelque part une nouvelle édition de ce célébre Historien, parce qu'il étoit dans la résolution de communiquer ses notes aux Editeurs (*e*). „ Ce ne sont, „ dit-il, ni des Dissertations politiques, ni „ un Commentaire; mais ce sont des cor- „ rections qui peuvent être utiles. Je les ap- „ pelle conjectures (*f*), pour parler modes- „ tement, quoique je sois persuadé qu'on ne „ peut pas douter que la plupart ne soient „ très-fondées". Cependant comme elles tenoient un très-petit nombre de feuilles (*g*), il ne crut pas devoir les faire imprimer à Paris; il les envoya en 1640 à son frére, qui les communiqua aux Elzeviers. Ils les donnérent cette même année au Public dans l'édition qu'ils

(*a*) Epist. 402. p. 869. (*b*) Epist. 915. p. 402.
(*c*) Epist. 969. p. 435. (*d*) Epist. 430. p. 159.
(*e*) Epist. 573. p. 225. (*f*) Epist. 402. p. 869.
(*g*) Epist. 444. p. 897.

qu'ils publiérent de Tacite (*a*), & depuis ce tems elles ont été imprimées plusieurs fois.

IV. Le sçavant Gronovius ayant dessein de donner une édition de Stace, pria Grotius de vouloir bien lui envoyer les remarques qu'il avoit faites sur ce Poëte; à quoi il satisfit par sa lettre (*b*) du 28 Octobre 1636, dans laquelle il a recueilli diverses corrections qu'il avoit mises à la marge de cet Auteur, qu'il avoit lu souvent avec plaisir & application. L'édition de Stace parut. Gronovius, sans avoir reçu la lettre de Grotius (*c*), avoit fait la plupart des mêmes remarques que celles qui lui avoient été envoyées; ce qui fit soupçonner à Grotius que l'on avoit peut-être (*d*) persuadé à Gronovius de feindre de n'avoir pas reçu sa lettre, afin de n'être pas dans l'obligation de louer un homme, dont le nom étoit odieux chez ceux qui étoient les dépositaires de l'Autorité publique.

V. Il avoit aussi fait des notes sur Lucain, qu'il offroit à tous ceux qui pouvoient en faire usage. Il écrivit à son frére (*e*) de s'informer lorsqu'on feroit quelque nouvelle édition de ce Poëte, afin qu'il contribuât à la rendre meilleure, en communiquant les réflexions qu'il avoit faites. Elles se trouvent dans quelques éditions de Lucain données en Hollande. Gerard Vossius faisoit un grand éloge de ces remarques (*f*), & il assuroit que le Monde

(*a*) Fabricius, Bibl. Lat. (*b*) Epist. 673. p. 274.
(*c*) Epist. 808. p. 351. (*d*) Epist. 406. p. 871.
(*e*) Epist. 859. p. 377. & 402. p. 869.
(*f*) Praef. Vit. Epist. p. 377.

de sçavant devoit en avoir une grande reconnoissance.

Nous apprenons par une lettre de Grotius à son frére (*a*), que les derniéres notes sur Lucain étoient de Guillaume Grotius.

VI. Un ouvrage qui lui a tenu fort à cœur, est le recueil des Epigrammes Grecques connu sous le nom d'*Anthologie;* il s'en occupa fort longtems, & il songea à le donner au Public, très-peu de tems après qu'il fut revenu à Paris en qualité d'Ambassadeur. Il sçavoit que Saumaise en avoit fait une étude particuliére; il le pria le 11 Juin 1635 (*b*) de vouloir bien lui communiquer les corrections qu'il avoit faites sur le texte Grec, soit par le secours des Manuscrits, soit par ses propres conjectures. Il parle plus au long de son projet dans une lettre à Gerard Vossius du 20 Décembre 1635. (*c*) „ Lorsque j'étois particulier ici, lui écrit-il, pour être utile à „ ceux qui aiment les Belles-Lettres, après „ avoir traduit le Stobée & les Maximes des „ Poëtes Comiques & Tragiques, j'ai aussi „ traduit le recueil des Epigrammes Grecques recueillies par Planude; j'y ai ajoûté „ plusieurs Epigrammes qui ne sont point „ dans l'édition de Henri Etienne. Etant „ venu ici Ambassadeur, j'ai cru bien faire „ en achevant ce que j'avois commencé; & „ comme je sçavois que le grand Saumaise „ avoit conféré ces Epigrammes avec d'an-

„ ciens

(*a*) Epist. 128. p. 792. (*b*) Epist. 418. p. 153.
(*c*) Epist. 527. p. 203.

„ ciens Manuſcrits, j'ai obtenu de lui qu'il „ me communiquât ſes remarques, & j'ai eu „ la ſatisfaction de voir que mes conjectures „ ſe trouvoient confirmées par l'autorité des „ Manuſcrits. Tout eſt prêt préſentement „ pour pouvoir être donné au Public dans la „ même forme que le Stobée, & les extraits „ des Tragédies & des Comédies Grecques. „ Lorſque je penſe à un Libraire, Blaeu me „ vient d'abord à l'eſprit; il m'aime, & tous „ mes amis: ce qui me fâche, eſt que ſi je „ lui donne mon manuſcrit, je ne ſçai pas „ quand il paroîtra. Vous en ſçavez des „ nouvelles; d'ailleurs je ne ſçai pas trop s'il „ a chez lui des gens qui ſçachent bien cor- „ riger les épreuves Grecques, & qui ſoient „ en état de faire les Index qui puiſſent ren- „ dre le livre plus utile à la Jeuneſſe. Si l'on „ peut s'en aſſurer, il faudra ſans héſiter lui „ donner la préférence; après cela nous ſon- „ gerons à donner des ouvrages plus conſi- „ dérables". De nouvelles réflexions ſur la lenteur de Blaeu l'en dégoûtérent, d'autant plus qu'il n'étoit pas content des caractéres Grecs de ce Libraire (*a*); c'eſt ce qui l'engagea à écrire à ſon frére de conſulter Voſſius, & de lui apprendre ce qu'il croyoit qu'il dût faire. „ Je ne voudrois pas, ajoûte-t-il, „ avoir recours aux Elzeviers, non pas tant „ à cauſe de ce Livre, que par rapport à „ quelques autres que je me prépare à don- „ ner au Public, & qui ne ſeront pas de leur „ goût".

(*a*) Epiſt. 368. p. 859.

„ goût". Il est fâcheux pour la République des Lettres, que Grotius se soit opiniâtré à vouloir faire imprimer en Hollande cette Anthologie; Morell ne demandoit pas mieux que de l'imprimer à Paris (*a*); Cramoisi ne l'auroit pas refusée. Grotius mandoit à son frére le 26 Juin 1637. „ Je délibérerai si je me servirai de Cramoisi célébre Libraire, quoique j'aye des raisons pour douter s'il a des correcteurs assez habiles". Il avoit eu quelque dessein de l'envoyer en Angleterre (*b*); mais il en fut détourné, lorsqu'il fit réflexion que François Junius qui y demeuroit, faisoit imprimer ses ouvrages hors du Royaume. Les réponses qu'on lui faisoit au sujet de l'impression de l'Anthologie ne le satisfaisant pas, il manda à son frére le 20 Avril 1639 (*c*): „ Si „ on ne peut pas imprimer notre Anthologie, „ ou qu'il y ait sujet de craindre qu'elle ne „ le soit pas assez exactement, je suis d'avis „ que vous me la renvoyiez; Cramoisi le „ plus riche des Libraires de ce pays l'entre„ prendra". On lui laissa l'espérance qu'elle paroîtroit en Hollande, mais c'étoit toujours délais sur délais: il en écrivit à plusieurs de ses amis, & cependant rien n'avançoit. Isaac Vossius, fils du fameux Gerard, qui partageoit les sentimens de son pére pour Grotius, lui ayant offert ses services pour les commissions Littéraires, Grotius l'en remerçia très-affectueusement par sa lettre du 12 Novem-

bre

(*a*) Epist. 612. p. 244. 692. p. 285. & 402. p. 869.
(*b*) Epist. 964. p. 432. (*c*) Epist. 505. p. 885.

bre 1644 (*a*), dans laquelle il lui parle fort au long de son Anthologie. „ Je ne puis, „ lui dit-il, assez vous remercier de ce que „ vous voulez bien m'offrir vos bons services „ pour l'impression de mes ouvrages. Per- „ sonne ne peut m'être plus utile que vous ; „ car qui a plus d'amitié pour moi que vous, „ & qui est-ce qui entend mieux ces matiéres „ que vous ? Je voudrois qu'on imprimât „ d'abord l'Anthologie. J'ai écrit à mon „ frére de vous montrer mes prolégoménes, „ & de vous faire part de la façon dont je „ souhaite que les Index soient faits ; je vais „ vous le répéter, de peur que je ne me sois „ pas assez bien expliqué dans ce que j'ai „ écrit à mon frére. Je voudrois d'abord que „ l'on fît un Index des Poëtes, & que l'on „ marquât exactement de quel endroit sont „ tirées les Epigrammes. Il faudroit faire „ aussi un autre Index des personnes qui sont „ le sujet de l'Epigramme, & de celles à qui „ elles sont adressées. Il doit y en avoir un „ troisiéme, que l'on pourra appeller Cho- „ rographique : on y rappellera les monta- „ gnes, les fleuves, les villes, les bains, les „ ponts, les autres ouvrages publics dont il „ est fait mention dans les Epigrammes. Il „ en faut un historique pour les grandes ac- „ tions qui se sont passées pendant la guerre „ ou pendant la paix. Je voudrois qu'on „ ajoûtât à ces deux derniers Index les pas- „ sages de Strabon, de Pausanias, de Pro- „ cope

(*a*) Epist. 1698. p. 733.

„ cope & des autres Auteurs qui ont aussi „ parlé des mêmes choses; mais ce ne doit „ être que sur les faits qui ne sont pas sçus „ de tout le monde. Après ces Index il en „ faudra un autre, qui comprendra la Phy- „ sique, la Morale, & les autres choses qui „ pourroient avoir été omises dans les pre- „ miers Index. Ce travail peut être utile: „ je ne voudrois cependant pas en charger „ quelqu'un qui pourroit faire quelque chose „ de mieux. Si sans perdre trop de tems „ vous le pouvez faire vous-même, je serois „ au comble de ma joie, non seulement pour „ moi, mais pour les Lecteurs, à qui ces „ Index rendroient l'édition beaucoup plus „ utile. Car il est bon de remarquer que „ ces Epigrammes renferment ce qu'il y a „ de plus important dans l'Histoire, depuis „ le tems de Platon jusqu'à Justinien, & „ même depuis cet Empereur".

C'étoit le sujet de la Préface, ou des Prolégoménes qui devoient être à la tête de cet ouvrage, & dont il dit avec sa modestie ordinaire qu'il espére qu'ils ne seront pas inutiles (*a*).

L'Anthologie commença à être imprimée dans le mois de Janvier 1645, par les soins d'Isaac Vossius: car voici ce que lui mande Grotius le 21 Janvier 1645. (*b*) „ J'ai vu „ l'épreuve de l'Anthologie; les caractéres ne „ me déplaîsent pas: je veux absolument que „ l'édition se fasse in quarto, afin qu'elle soit „ de même que le Stobée, & les Extraits

„ des

(*a*) Epist. 486. p. 896. & 369. p. 860.
(*b*) Epist. 1721. p. 740.

„ des Poëtes Tragiques & Comiques; que si
„ cet ouvrage faisoit un trop gros volume,
„ il faudroit le partager en deux, & mettre
„ le Grec à une page & le Latin à l'autre".

Grotius quitta la France peu de tems après avoir écrit cette lettre, & sa mort qui suivit de près sa retraite de France, fut sans-doute le plus grand obstacle à la publication de l'Anthologie, que Blaeu ne continua point d'imprimer. L'exemplaire de Grotius étant tombé entre les mains de Mr. le Clerc, il fit espérer qu'il le donneroit au Public avec même des additions considérables. Il en parle fort au long dans sa *Bibliothéque Choisie* (a).
„ Ceux qui liront la Version de Grotius, dit-
„ il, admireront également & le génie heu-
„ reux, & la patience de cet excellent hom-
„ me, qui a traduit tout ce Livre en autant
„ de vers qu'il y en a dans l'original, qu'il
„ égale très-souvent, & qu'il surpasse même
„ quelquefois. Il y aura d'abord une très-
„ belle Préface de Grotius, où il traite de
„ l'Anthologie & de la Version qu'il a faite".

Mr. le Clerc malheureusement n'a pas satisfait à cet engagement qu'il avoit pris avec le Public. Le R. P. Berthier, célébre Jésuite, qui réunit une solide piété avec des connoissances très-étendues, vient de nous donner dans les *Mémoires de Trévoux* un article très-curieux (b) au sujet de l'Anthologie de Grotius. Il a pour titre: *Notice d'une Version manuscrite*

(a) Fabr. Bibl. Græca, L. 3. c. 28. p. 707. T. 2.
(b) Art 91. Août 1751. p. 1790.

nuſcrite de l'Anthologie Grecque par GROTIUS. Il nous apprend que l'original écrit de la main de Grotius eſt dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites de Paris ; qu'il y a été dépoſé l'an 1665 par Edmond le Mercier, Sécretaire de Grotius. Ce qui fait le prix de cet ouvrage, remarque le ſçavant Jéſuite, ce ſont ſur-tout trois choſes : 1. Il eſt en très-bons vers Latins, toujours de la même meſure que les Grecs, en ſorte que ſi dans le Texte on a des vers ou élégiaques, ou purement hexamétres, ou jambes de ſix pieds, ou anacréontiques, toujours la Verſion préſente la même eſpéce de Poëſie. 2. Grotius s'eſt aſtreint partout au nombre de vers qui ſont dans chaque piéce : jamais il n'eſt ni plus laconique ni plus prolixe ; ce qui marque de ſa part & un génie très-flexible, & une patience ſinguliére. 3. Il corrige le Texte de tems en tems par de petites notes placées en marge.

Le R. P. Berthier rapporte enſuite pluſieurs Epigrammes traduites par Grotius, qui font ſouhaiter que ce ſçavant Jéſuite veuille communiquer l'ouvrage entier au Public ; mais le goût décidé du ſiécle pour le frivole, nous fait craindre avec raiſon que les Libraires de France n'oſent pas ſe charger d'un Livre ſi digne cependant d'être tranſmis à la poſtérité (1). Outre

(1) *Pluſieurs des Epigrammes de* l'Anthologie *traduites par Grotius ſe trouvent dans le célébre Ouvrage de* Junius de Picturâ Veterum. *C'eſt une obſervation du R. P. Berthier ; le ſavant Jéſuite ne l'a communiquée au Public, que depuis l'impreſſion de la* VIE DE GROTIUS. *Voyez les* Mémoires de Trevoux Février 1753.

Outre les Epigrammes contenues dans toutes les éditions, le Manuſcrit de Grotius préſente 1. celles qu'Henri Etienne avoit raſſemblées, & qui ſont à la fin de ſon *Anthologie Grecque*. 2. Un très-grand nombre d'Inſcriptions tirées de Gruter. 3. Un Recueil formé par Grotius même ſur les Manuſcrits.

Une note qui eſt à la tête de ce précieux Manuſcrit, apprend qu'au mois de Septembre 1630 Grotius commença la Verſion des ſept Livres de *l'Anthologie*, & qu'elle fut achevée avant le mois de Septembre de l'année ſuivante; par où l'on peut juger de la prodigieuſe facilité de ce grand Auteur.

VII. Il ſentoit ſi vivement les obligations qu'il avoit à la Suéde, que pour lui témoigner publiquement ſa reconnoiſſance, il entreprit d'éclaircir l'Hiſtoire des Goths, dans l'eſpérance de faire honneur aux Suédois, qui les regardent comme leurs ancêtres. Il écrivit à Rome (*a*) pour avoir la communication de ce qui manquoit à l'édition Grecque de Procope qu'Heſchelius avoit donnée, & il l'obtint par la recommandation de Meſſieurs Dupuis. Il le manda au célébre Nicolas Peyreſc le 8 Avril 1636, & il ajoûte: ,, J'ai traduit les Gothiques & les Vandaliques de Procope, en ,, l'honneur d'une Nation qui m'a adopté, ,, après avoir trois fois été vendu par ma ,, Patrie".

Il fit part de ſon projet à Smaltz le 24 Juillet 1636. (*b*) ,, Le tems, dit-il, que je ne ,, ſuis

(*a*) Epiſt. 572. p. 225. (*b*) Epiſt. 622. p. 250.

„ ſuis pas obligé de donner aux affaires pu-
„ bliques, je le conſacre à la recherche des
„ Antiquités de Suéde. Je vous prie de m'en-
„ voyer pour cet ouvrage un Dictionnaire
„ Suédois, un Nouveau Teſtament en Lan-
„ gue Suédoiſe, & les anciennes Inſcriptions
„ qui ſont ſur les Epitaphes ou ailleurs en
„ cette Langue. J'ai vu auſſi les Loix Sué-
„ doiſes traduites en Latin ; je ſerois fort
„ aiſe de les voir encore, ſi cela étoit poſſi-
„ ble. Si vous pouvez me procurer tout cela,
„ je vous en aurai obligation, & j'eſpére que
„ vous vous appercevrez que je ne ſuis pas
„ ingrat".

Il explique dans un plus grand détail ſon projet dans une longue lettre qu'il écrivit à Oxenſtiern le 28 Août 1636. (*a*) „ Votre
„ Sublimité, lui écrit-il, a tant de bonté
„ pour moi, & prend un ſi grand intérêt à
„ tout ce qui me regarde, que je lui dois
„ rendre compte, non ſeulement de mes né-
„ gociations, mais auſſi de mon loiſir. Ayant
„ deſſein de donner le tems qui n'eſt pas em-
„ ployé aux affaires dont je ſuis chargé, en
„ l'honneur d'un Royaume qui m'a comblé
„ d'honneur, j'ai commencé à lire tout ce
„ qui avoit été écrit ſur le grand Guſtave,
„ en Latin, en Italien, en Allemand & en
„ François ; mais m'étant aiſément apperçu
„ que ces Ecrivains ne ſçavoient point les
„ intentions des Miniſtres, ne connoiſſoient
„ pas même les lieux dont il parloient, &
„ n'é-

(*a*) Epiſt. 641. p. 259.

„ n'étoient pas au fait de la guerre, j'ai con-
„ clu qu'il n'étoit pas possible de faire avec
„ tous ces matériaux un ouvrage qui pût
„ mériter l'approbation de la Postérité. C'est
„ ce qui m'a engagé à me retourner du cô-
„ té de l'Antiquité. De tous les Anciens,
„ Procope est celui qui a le mieux traité
„ l'Histoire des Goths & des Vandales: c'é-
„ toit un homme habile; il étoit Sécretaire
„ de Bélizaire: il avoit été sur les lieux; il
„ parle non seulement de ce qui est arrivé
„ de son tems, mais aussi des faits qui se
„ sont passés avant son siécle. La Version
„ Latine que nous en avons est très-incom-
„ plette, très-imparfaite, & très-peu élégan-
„ te. J'ai fait une nouvelle traduction sur
„ l'Edition Grecque d'Heschelius: j'ai eu le
„ secours de deux Manuscrits de la Biblio-
„ théque du Roi, qui m'ont servi à faire
„ plusieurs corrections dans le texte; j'en
„ ai fait aussi quelques-unes par conjecture.
„ Mon dessein est de tirer tout ce qui a rap-
„ port à ce sujet de l'Histoire Secrette de
„ Procope, qu'Alemannus a imprimée à Ro-
„ me, & d'Agathias. Ayant appris que le
„ Manuscrit des Vandaliques & des Gothi-
„ ques qui est dans la Bibliothéque du Vati-
„ can, étoit plus entier que ceux qu'He-
„ schelius avoit eus, j'ai prié mes amis de
„ Rome de m'envoyer les lacunes qui man-
„ quent dans les Imprimés, & j'espére qu'ils
„ me feront ce plaisir; & afin qu'il ne man-
„ que rien de tout ce qui a rapport aux
„ Antiquités de la Scandinavie, j'ai résolu

„ d'y

„ d'y joindre ce que l'on en trouve dans „ Strabon, dans Pline, dans Tacite, dans „ Ptolomée, & dans ceux qui ont écrit de- „ puis, comme Helmoldus, Eginhart, Adam „ de Bréme & les autres. J'y joindrai les „ Gothiques de Jornandès, l'Epître de Si- „ donius Apollinaris sur les mœurs de Théo- „ doric Roi des Wisigoths, le Panégyrique „ d'Ennodius de Pavie en l'honneur de Théo- „ doric Roi des Ostrogoths & de l'Italie, les „ Loix des Ostrogoths, des Westrogoths & „ des Lombards, avec le Livre de Paul Dia- „ cre qui étoit lui même Lombard, & qui „ fait venir sa Nation de Scandinavie. On y „ trouvera à la fin les noms appellatifs qui „ se trouvent dans les Loix, avec leur ori- „ gine & leur explication. Je prie présente- „ ment Votre Sublimité qui est rendue dans „ sa Patrie, d'avoir la bonté de donner ses „ ordres pour que l'on me communique les „ vieilles Inscriptions, les Loix anciennes, „ enfin tout ce qui n'est point imprimé, & „ qui peut contribuer à éclaircir les Anti- „ quités de Suéde; l'ouvrage que je médite „ en sera plus parfait. Je supplie Votre Su- „ blimité d'être persuadée que je ferai tout „ ce qui dépendra de moi, non seulement „ pour procurer les avantages de la Suéde, „ mais aussi pour contribuer à sa gloire".

Smalz alla à Rome vers ce tems-là avec Reigersberg fils du frére de la femme de Grotius (*a*), qui profita de cette occasion pour se

(*a*) Epist. 645. p. 263.

ſe renouveller dans l'eſprit d'Holſtenius ſon ancien ami qui réſidoit à Rome, & pour lui demander ce qui manquoit dans les Imprimés de Procope. Grotius reçut ces précieuſes lacunes (a), & il fit part de cette bonne nouvelle au Grand-Chancelier. Il s'entretint encore avec lui de cet ouvrage dans une lettre du 25 Juin 1637. (b) „ Votre Sublimité, lui „ dit-il, me pardonnera, ſi n'étant occupé „ que foiblement des affaires publiques, je „ lui rends compte de l'emploi de mon tems. „ Je vous envoie une Préface aſſez longue, „ qui doit être miſe à la tête de l'ouvrage, „ qui renfermera les Auteurs qui ont écrit „ des Antiquités des Goths, des Vandales, „ des Wiſigoths & des Lombards. La tra„ duction de Procope eſt fort différente de „ l'ancienne. Je conſacre ce travail à Votre „ Sublimité qui a ſi bien mérité de la Sué„ de, & à qui j'ai tant d'obligation. Deux „ raiſons m'ont engagé à faire la Préface ſi „ longue; la premiére eſt que j'ai été obli„ gé de répondre à Cluvier, qui le premier „ a cherché à obſcurcir notre gloire. Je ne „ ſçaurois dire ſi c'eſt par envie, ou s'il a „ a été corrompu par l'argent des Danois; „ ce que je ſçais, eſt que je l'ai réfuté par „ des témoignages ſi précis, que je ne crois „ pas que perſonne de ſenſé ſoit tenté pré„ ſentement de répéter les mêmes fauſſetés. „ L'autre raiſon eſt que les témoignages fa„ vorables en l'honneur d'une Nation étant

„ ſuſ-

(a) Epiſt. 676. p. 275. (b) Epiſt. 780. p. 334.

„ ſuſpects, lorſqu'ils ne ſont fondés que ſur „ la dépoſition des Nationnaux, j'ai rapporté „ té les autorités des Etrangers, qui ont par- „ lé avec honneur des Suédois & des Nations „ qui ſont ſorties de Suéde.

Son deſſein étoit donc de dédier cet ouvrage au Grand-Chancelier (*a*), qui avoit appris avec un plaiſir infini cette nouvelle occupation de Grotius. Il fut extrêmement content de la Préface; il en parloit (*b*) avec la plus-grande eſtime. Il en écrivit à Grotius (*c*) pour lui faire ſes remercimens en ſon nom & au nom de la Nation entiére, & il l'exhortoit de donner cet ouvrage promptement au Public.

Cependant il ne ſe preſſoit pas (*d*), parce qu'il vouloit épuiſer la matiére, & faire toutes les recherches qui pouvoient le mettre en état de la traiter à fond. Il s'étoit imaginé que dans la Gaule Narbonnoiſe & dans les lieux voiſins il ſe trouveroit pluſieurs choſes qui pourroient contribuer à embellir ſon ouvrage, & que les François par envie contre la Nation Suédoiſe, empêchoient que ſes amis ne lui envoyaſſent des Mémoires.

Cet ouvrage étoit fini quand Grotius mourut, mais il ne fut imprimé qu'après ſa mort; & ſoit que l'Epître Dédicatoire deſtinée au Grand-Chancelier n'ait jamais été faite, ſoit qu'elle ait été ſupprimée, elle n'exiſte point. Le Livre a pour titre: *Hiſtoria Gotho-*

(*a*) Epiſt. 825. p. 360. (*b*) Epiſt. 408. p. 871.
(*c*) Epiſt. 410. p. 872. (*d*) Epiſt. 1667. p. 727.

thorum, Vandalorum, & Longobardorum, ab Hugone Grotio *partim versa, partim in ordinem digesta: præmissa sunt ejusdem Prolegomena, ubi Regum Gothorum ordo & chronologia cum elogiis: accedunt nomina appellativa, & verba Gothica, Vandalica, Longobardica, cum explicatione. Auctorum omnium ordinem tabula contentorum indicat. Amstelodami, apud Ludovicum Elzevierium.* 1655.

Il y a à la tête de ce Livre une Préface fort sçavante, dans laquelle l'Auteur nous apprend qu'il a revu sur les Manuscrits Grecs les Gothiques & les Vandaliques de Procope; qu'il les a traduits de-nouveau, parce qu'il y avoit beaucoup de choses omises dans les anciennes traductions, qui d'ailleurs n'étoient pas bien faites; que par le secours des Manuscrits du Vatican, il a rempli de grandes lacunes. On trouve ensuite une description Géographique de l'ancien Pays des Goths, le caractére de ce Peuple dont il fait un grand éloge, un Catalogue de leurs Rois, une Chronologie du tems dans lequel ils ont vécu, une des Rois Lombards, & une autre des Rois des Vandales; les éloges que les Anciens ont faits des Peuples de Suéde, & des Nations qui ont tiré leur origine des Suédois.

Après la traduction de tout ce qui a rapport dans Procope aux Goths & aux Vandales, il y a un Index raisonné qui a pour titre: *Nomina appellativa & verba Gothica, Vandalica & Longobardica, quæ in hoc volumine reperiuntur.* Il paroît par les recherches que l'Auteur a faites, que presque tous les noms Lom-

Lombards appellatifs avoient, ainsi que ceux des Grecs, quelque signification. Ce Recueil finit par l'édition des ouvrages suivans: JORNANDES, *de Getarum sive Gothorum origine & rebus gestis*; la Chronique de Saint Isidore, & Paul Wanefride, *de Gestis Longobardorum*. Les prolégoménes de cet ouvrage nous apprennent, que Grotius avoit dessein d'éclaircir les anciennes Loix des Goths & des Vandales; mais malheureusement il mourut avant que d'avoir fait cet ouvrage, qu'il étoit en état plus que personne de très-bien exécuter.

VIII. La nomination que les Etats avoient faite de Grotius pendant sa grande jeunesse pour être leur Historien, l'avoit engagé à faire une étude profonde des troubles des Pays-Bas, & des suites qu'ils avoient eus par rapport aux sept Provinces. Il en étoit occupé dès l'an 1614, comme il paroît par une lettre qu'il écrivit le 5 Février de cette année au Président de Thou. Il lui mande (*a*) que l'amour de la Patrie lui a fait entreprendre un ouvrage à peu près pareil au sien, à cela près qu'il y aura autant de différence entr'eux qu'il y en a entre la France & les Pays-Bas. „ Je „ conviens, ajoûte-t-il, que cet ouvrage est „ au-dessus de mes forces; aussi ne le pu- „ blierai-je que lorsque l'âge & le jugement „ m'auront mis en état de le rendre correct. Il communiqua son travail à Heinsius, avec qui pour lors il étoit très-lié, & ce jeune Sçavant

(*a*) Epist. 24. p. 8.

vant ne pouvoit trouver des termes capables d'exprimer ſon admiration. C'eſt Balzac qui nous a appris ce détail dans une lettre écrite à Chapelain le 20 Septembre 1640, où il rapporte une lettre d'Heinſius écrite au ſujet de cette Hiſtoire, pendant la plus grande jeuneſſe de Grotius. (*a*)

Un Auteur qui auroit eu plus d'indulgence pour ſes ouvrages que Grotius, ſe ſeroit preſſé de publier celui-ci, qui paroiſſoit être achevé dès l'an 1636, puiſque cette même année il écrit à Martin Opitius (*b*): „ On „ tranſcrit mes Annales Belgiques". Il mande à ſon frére l'année ſuivante (*c*): „ Mes „ Annales & mon Hiſtoire des Pays Bas ſont „ tranſcrites, mais je crois qu'il faut encore „ les garder". Il conſulta à ce ſujet pluſieurs amis, & entr'autres Gerard Voſſius (*d*).

La mort imprévue de quelques perſonnes avec leſquelles il étoit lié, lui ayant fait faire des réflexions ſur le peu de fond qu'il falloit faire ſur la vie, il écrivit à ſon frére le 21 Mai 1639. (*e*): „ Je voudrois faire impri„ mer mes ouvrages avant ma mort, afin d'ê„ tre utile à ceux qui viendront après moi; „ c'eſt pourquoi je voudrois que l'on impri„ mât bientôt mes Annales correctement; „ mais je ne voudrois pas qu'elles fuſſent „ im-

(*a*) Balzac 25. Lettre du 21. Livre. *Quam qui olim legent, obſtupeſcent ſalvo Taciti ſplendore, & Auguſtâ Majeſtate, dici aliquid floridius potuiſſe.* p 831.
(*b*) Epiſt. 595. p. 236.
(*c*) Epiſt. 402. p 869.
(*d*) Epiſt. 859. p. 377.
(*e*) Epiſt 454. p. 885.

„ imprimées par ceux qui par esprit de par-
„ ti diroient ce qui y est avant que l'ouvra-
„ ge parût, & par-là empêcheroient peut-
„ être qu'il ne vît le jour. Je vous prie donc
„ de chercher quelque homme de bien à qui
„ l'on puisse confier ce dépôt".

Cependant il les retouchoit toujours, & près de deux ans après il écrivit le 23 Mars 1641 à son frére (*a*): „ Jusqu'à ce que j'aye
„ mis la derniére main à mon Histoire, je
„ ne voudrois pas que personne la vît. Cher-
„ chez des excuses honnêtes pour vous dé-
„ barrasser de ceux qui vous la demanderont:
„ je vous prie cependant de la lire, & de me
„ faire part de vos remarques". Grotius n'eut pas la satisfaction de voir son Histoire imprimée; elle ne fut donnée au Public que douze ans après sa mort, par Corneille & Pierre ses deux fils, qui la dédiérent l'an 1657 aux Etats de Hollande & de Westfrise.

Cet Ouvrage est divisé en deux parties, en Annales & en Histoire, à l'imitation de Tacite. Les Annales commencent à l'an 1566, & contiennent cinq Livres; il y en a dix-huit à l'Histoire, qui commence à l'an 1588, c'est-à-dire au tems où le Prince Maurice avoit la plus grande influence dans les affaires des Provinces-Unies, & elle finit à l'an 1609, à la Tréve de douze ans. S'il eût été moins ami de la vérité & moins homme de bien, il avoit une belle occasion de se venger du Prince Maurice. Mais il lui rend par-tout jus-

(*a*) Epist. 539. p. 917.

justice (*a*), & il en parle de-même que s'il en eût toujours été content.

Mr Baillet pense très-avantageusement & en même tems très-judicieusement de cet ouvrage. „ Ce grand-homme, dit-il (*b*) en „ parlant de Grotius, a fait paroître toute „ la capacité, l'exactitude, le jugement, la „ solidité, l'industrie, la netteté d'esprit, „ la bonne-foi & l'intégrité d'un véritable „ Historien dans son ouvrage. L'égalité qu'il „ observe le feroit presque passer pour un „ Etranger, qui n'auroit eu nul intérêt dans „ tout ce qu'il rapporte; il ne paroît Hol- „ landois que pour montrer qu'il connoît à „ fond les causes, les motifs, les fins, & „ toutes les autres circonstances du sujet qu'il „ a entrepris de traiter".

La seule chose qu'on puisse lui reprocher (*c*), est d'avoir forcé son stile dans le dessein de ressembler à Tacite, & de l'avoir rendu obscur & peu naturel On assure que le célébre Avocat-Général Jérôme Bignon en fit faire la remarque à Grotius avec lequel il étoit fort lié, & que ce Sçavant cédant aux conseils de son ami, avoit promis de retravailler son ouvrage, & même l'avoit recommencé; mais il ne put l'achever, & ses enfans le donnérent au Public tel qu'il étoit, lorsque ses amis auroient souhaité que le style en fût retouché.

Pierre

(*a*) Parrhasiana, T. I. p. 161.
(*b*) Préface de l'Hist. de Hollande.
(*c*) Hermanus Conringius post Blount, p. 947.

Pierre Grotius a prétendu que cette Histoire avoit été l'ouvrage favori de son pére. Grotius avoit eu dessein de la dédier à la Reine de Suéde: il écrivoit au Grand-Chancelier le 5 Décembre 1637 (*a*). „ J'ai beaucoup écrit „ sur l'Histoire des Pays-Bas; ce que j'en ai „ fait jusqu'à la Tréve de 1609, est en état „ de paroître avec quelque utilité. Je vou- „ drois le dédier à notre Reine, à moins que „ Votre Sublimité n'en décide autrement. „ De toutes les Histoires de notre tems, „ c'est celle qui me paroît la plus utile; on „ y voit naître en peu de tems une Républi- „ que, dont les armes dans son foible com- „ mencement à peine suffisoient à défendre „ ses petites frontiéres, & qui porte ensuite „ les armées jusqu'au bout du Monde. On „ ne trouve nulle part l'art de faire des sié- „ ges ou de défendre des places porté si loin; „ enfin on la voit maîtresse de la Mer, après „ que la Marine avoit été pendant un si long- „ tems négligée". N'oublions pas que le célébre Peyresc rendit de grands services à Grotius (*b*) dans la composition de cet ouvrage; il lui communiqua plusieurs Actes importans, & il lui fit avoir les Mémoires qu'avoit recueillis Antoine Quérenge, qui s'étoit proposé d'écrire l'Histoire du fameux Alexandre Farnése Duc de Parme. L'Histoire de Grotius a éte traduite en François par Mr. l'Héritier, pére de Mademoiselle l'Héritier connue

(*a*) Epist. 873. p. 384.
(*b*) Vie par Gassendi, L. 3. p. 282.

nue par plusieurs ouvrages : elle mériteroit bien de trouver quelque nouveau Traducteur, qui lui donnât un style plus François.

IX. Ce fut pendant le tems de son Ambassade, que Grotius revit & augmenta son Livre de *la Vérité de la Religion Chrétienne.* Il avoit traité ce sujet en Hollandois pendant le tems de sa prison, & dans la suite il en avoit fait un Livre en Latin qui eut un succès infini. Il fut traduit presque en toute sorte de Langues; dès l'an 1637 (*a*) il y en avoit des traductions Françoises, Allemandes, Angloises, & même Grecques. Le grand nombre d'approbations qu'eut ce Livre, n'empêcha point que les ennemis de Grotius ne fissent tout ce qu'ils purent pour décrier cet ouvrage; ils l'accusérent de renfermer le venin du Socinianisme. Voet entr'autres se distingua par ses fureurs. Grotius en écrivit à son frére le 22 Octobre 1637. „ Il est étonnant, lui „ dit-il, que Voet croie voir ce que n'ont „ pas vu les Docteurs de Sorbonne, qui ont „ examiné le Livre avant qu'il fût imprimé. „ Le Cardinal Barberin favorise-t-il le Soci„ nianisme, lui qui recommande cet ouvra„ ge (*b*), & qui a coutume de le porter tou„ jours avec lui? Les Evêques d'Angleterre „ l'ont fait traduire en leur Langue, les „ Ministres de Charenton l'approuvent, un „ Luthérien l'a traduit: dira-t-on que ce „ sont

(*a*) Epist. 411. p. 872.

(*b*) Epist. 181. p. 808. Epist. Coleri 37. p. 110. dans le Recueil des *Epistolæ Celebriorum Virorum, Amstelodami* 1705.

„ font tous fauteurs du Socinianifme"?

Depuis cette lettre écrite, Grotius fut inftruit (*a*) que fon Livre avoit été traduit en Suédois. Il fe juftifie de-nouveau dans une grande lettre écrite à Reigersberg, le 19 Décembre 1637 (*b*). „ J'ai fouvent douté, lui „ dit-il, lequel des deux partis étoit le plus „ convenable, ou de répondre aux reproches „ des fols & des méchans, ou de fe repofer „ fur fa bonne confcience, & de les méprifer. Je m'en tenois conftamment au dernier; mais votre exemple me fait donner „ préfentement la préférence au premier: „ vous m'avez défendu avec tant d'amitié & „ de fermeté, que fi je reftois dans l'inaction, on auroit droit de m'accufer de pareffe. Mes Livres de la Religion Chrétienne font lus par les Gens-de-bien & les „ Sçavans avec beaucoup d'applaudiffement, „ non feulement dans les Langues dans lefquelles je les ai compofés, mais auffi en „ Suédois, en François, en Allemand & en „ Anglois. Ceux qui croient qu'il eft de leur „ intérêt que je ne paffe pas pour bon Chrétien, cherchent toute forte de prétextes „ pour me nuire; ils me reprochent d'avoir „ employé la Verfion de Caftellion: il eft „ très-certain que je ne l'avois pas encore „ vue lorfque je faifois mon Livre. J'ai traduit moi-même du Grec & de l'Hébreu, „ tous les paffages de l'Ecriture que j'ai employés. On dit que j'ai interprété quelque „ chofe

(*a*) Epift. 412. p. 873. (*b*) Epift. 880. p. 387.

„ chofe du V. Chapitre de Saint Matthieu
„ comme Socin; les pauvres gens ne fça-
„ voient pas que mon explication eft la mê-
„ me que celle que prefque tous les Grecs
„ & les Latins les plus habiles & les plus
„ pieux ont adoptée. Combien y a-t-il de
„ chofes dans ce même Chapitre de Saint
„ Matthieu, que j'explique tout différem-
„ ment de Socin?"

Le grand argument de ceux qui vouloient empêcher le progrès de fon Livre (a), étoit qu'il faifoit affez voir le panchant de l'Auteur pour le Socinianifme, par le filence qu'il avoit gardé fur la Trinité. Il s'en expliqua avec fon frére le 25 Septembre 1638. Il lui parle à cœur ouvert: „ Le Livre de la Vé-
„ rité de la Religion Chrétienne fubfiftera
„ avec honneur malgré les envieux, dit-il.
„ Je n'y ai pas dû parler de la Trinité direc-
„ tement; & ceux qui jufqu'à-préfent pour
„ la prouver ont employé ou les raifons na-
„ turelles, ou l'autorité de Platon, ont fait
„ plus de tort au Chriftianifme qu'ils ne lui
„ ont été utiles". Ceux qui depuis Grotius fe font acquis le plus de réputation en écrivant pour la vérité de la Religion Chrétienne, comme Abbadie & Houteville, ont fuivi fon exemple, & ont évité d'agiter les queftions qui fuppofent la divinité de l'Ecriture.

Grotius avoit la confolation de voir que les Catholiques étoient très-contens de fon Livre. Il mandoit à fon frére le 4 Décembre 1638.

(a) Epift. 439. p. 880.

1638. (*a*) „ Mon ouvrage de la Vérité de
„ la Religion Chrétienne, que les Voetiens
„ regardent comme Socinien, est si peu Socinien
„ ici, que des Religieux Catholiques
„ le traduisent en Persan, dans le dessein de
„ s'en servir pour amener les Persans au
„ Christianisme. (*b*) Je n'y ai point parlé de
„ la Trinité dans le dessein de la prouver
„ directement, mande-t-il à Gerard Vossius,
„ parce que je me suis toujours souvenu de
„ ce que j'ai ouï dire à Junius votre beau-père
„ qui étoit un grand-homme, que Duplessis,
„ & ceux qui comme lui avoient voulu
„ établir la Trinité par des raisons tirées
„ de la Nature, & par des passages souvent
„ mal entendus dans leurs disputes avec les
„ Athées, les Payens, les Juifs & les Mahométans,
„ avoient très-mal fait; parce qu'il
„ falloit d'abord les persuader de la vérité
„ de l'Ecriture, dans laquelle seule on peut
„ trouver les dogmes qu'il a plû à Dieu de
„ nous révéler".

Ce fut l'an 1639 que parut de-nouveau le Livre de la Vérité de la Religion Chrétienne, avec des augmentations considérables. Grotius le dédia à Jérôme Bignon son illustre ami (*c*). Ce grand Magistrat dans le remerciment qu'il lui

(*a*) Epist. 444. p. 881. (*b*) Epist. 1096 p. 493.

(*c*) L'Epître Dédicatoire est du 28 Août 1639, dans les lettres de Grotius, & elle est datee du 27 à la tête de l'édition du Livre. On lit cette souscription à la fin de la lettre qui est parmi ses Epîtres: *Ampl. tuæ pridem obligatissimus*; elle ne se trouve pas dans l'Epître Dédicatoire qu'on a imprimée avec le Livre.

lui en fit (a), porte de cet ouvrage le jugement le plus favorable. Il assure (b) que quoique plusieurs Sçavans ayent déjà traité ce sujet avec applaudissement, il n'y en a eu aucun qui s'en soit si bien acquité que Grotius, & qui dans cette discussion ait fait voir une si grande connoissance des Langues sçavantes & tant d'érudition. Il admire l'ordre & la briéveté de cet ouvrage; il se félicite d'avoir vécu du tems de Grotius, & d'avoir eu part à l'amitié d'un si grand-homme. Quelque tems après que cet ouvrage eut paru, un Anglois (c) qui avoit vécu longtems en Turquie vint voir Grotius, pour lui dire qu'il traduisoit son Livre en Turc, parce qu'il le croyoit le plus utile qu'il y eût pour instruire les Chrétiens qui vivoient en Turquie, & pour convertir les Mahométans. Il lui promit de faire ce qui dépendroit de lui pour le faire imprimer en Langue Turque en Angleterre.

Outre toutes les traductions dont nous venons de parler, & dont Grotius a eu connoissance, il y en a eu en Grec, en Chinois, en Flamand, en Danois, en Malais, & cinq traductions Françoises. Le sçavant Pokock le traduisit en Arabe, & cette traduction fut imprimée à Londres l'an 1660. On assure (d) qu'il y en a eu trois traductions Arabes, & que ce sont elles qui ont donné occasion à Spon & à Wehler de dire que Grotius avoit copié

(a) Epist. 1232. p. 557.
(b) Epist. Praest. Vir. 451. p. 728.
(c) Epist. 534. p. 914.
(d) Fabric. Delect. Argum. c. 30. p. 551.

copié un Livre Arabe, ayant pris la Version même de son Livre pour un ancien ouvrage. Enfin ce Livre a eu un si grand cours, que l'Histoire même de cet ouvrage a fait le sujet d'un Traité (*a*). (2)

Les Protestans sans passion & les Catholiques ont également estimé l'ouvrage de Grotius. „ Il y a peu de Livres, dit Colomiés „ (*b*), dont la destinée ait été plus heureuse „ que celle du Traité de la Vérité de la Re„ligion Chrétienne: c'est un admirable Li„vre; il devroit être le *vade mecum* de tous „ les Chrétiens. Je l'ai lu plusieurs fois, mais „ toujours avec un nouveau plaisir.

„ Le Livre de Grotius, dit l'Abbé Hout„teville (*c*), est le premier en qui l'on re„marque ces grands caractéres d'être plus „ raisonné, plus exact & plus nerveux: il „ est extrêmement court; mais nous louerons „ cette briéveté même, où l'on a sçu ren„fermer tant de choses sans les confondre, „ sans

(*a*) *Joannis Christophori Loekeri Dissertatio Epistolica, Historiam libelli Grotiani de Veritate Religionis Christianæ complectens.* 1725. in quarto. Voyez aussi le Journal des Sçavans de l'an 1724.

(2) *M. J. Christoph. Koetcherus donna à Magdebourg en* 1734, 1739 *&* 1740, *une Edition en* 31 *volumes in* 8°. *du Livre* de la vérité de la Religion Chrétienne. *C'est une sorte de* Variorum: *le premier Tome contient l'Ouvrage même avec les Notes de Grotius éclaircies, & confirmées en divers endroits par l'Editeur. Dans le second on trouve les Commentaires de quelques Sçavans, de Courlingius, de Henichius, de Cyprien, de Limborch, de le Clerc, de Mr. Hermann, & de Mr. Koetcherus lui-même. Le troisiéme Tome contient l'histoire du Livre de Grotius, & plusieurs Dissertations relatives à la vérité de la Religion Chrétienne.* *

(*b*) Colomiés, p. 586. (*c*) Préface.

„ sans rien diminuer de leur évidence, ni de
„ leur force: il n'est pas surprenant que ce
„ Livre ait été traduit en tant de Langues".

X. Au milieu des plus grandes occupations & des études les plus sérieuses, Grotius s'occupoit toujours de l'étude du Droit Civil. Blaeu imprima l'an 1643 ses Remarques sur le Droit de Justinien. Ce sont des Notes Philologiques tirées des Poëtes & des Philosophes (a) qui éclaircissent quelques passages du Corps du Droit (b). „ Ce Livre, dit l'Au-
„ teur avec modestie, n'est pas fort utile
„ pour ceux qui fréquentent le Barreau,
„ mais il est assez agréable; & quoique je
„ ne l'estime pas trop, je crois qu'il vaut
„ mieux qu'il ait paru que de l'avoir laissé
„ périr. Cet ouvrage (c) pourra faire plaisir
„ aux Gens de Lettres; il y en a ici qui en
„ sont contens, parce qu'ils aiment à voir
„ réunis la Grammaire, l'Histoire avec le
„ Droit (d)."

XI. Ce que l'on ne sçauroit trop admirer dans un homme aussi sçavant & aussi occupé que Grotius, c'est que l'étude de l'Ecriture Sainte fut dans tous les tems de sa vie sa plus délicieuse occupation. Elle lui avoit servi de consolation dans sa prison: il lui avoit toujours consacré une partie de la journée; & enfin elle fit sa principale étude pendant une grande partie de son Ambassade. Dès l'an 1637 son Commentaire sur l'Evangile étoit en

(a) Epist. 1520. p. 689. (b) Epist. 639. p. 948.
(c) Epist. 640. p. 949. (d) Epist. 648. p. 952.

en état de paroître ; mais avant que de le donner au Public (*a*), il vouloit voir l'*Aristarchus Sacer* que Heinsius alloit faire imprimer : c'étoit un Commentaire sur le Nouveau Testament, que Grotius croyoit devoir être à peu près dans le goût du sien, & qui piquoit d'autant plus sa curiosité, que Heinsius étoit le rival de Grotius en Littérature, & son ennemi caché. Le crédit que Heinsius avoit chez les Elzeviers qui étoient ses Libraires (*b*), étoit une des raisons qui empêchoit Grotius de se servir d'eux. ,, Il ne faut ,, point penser aux Elzeviers, écrit-il en ,, confidence à Vossius (*c*), à cause de cet ,, homme qui régne chez eux, & qui nous ,, hait. Je souhaite sçavoir où en sont ses ,, notes sur les Livres Sacrés, & quand elles ,, paroîtront ; car je remets à ce tems-là la ,, révision des miennes". Il y avoit dans ce tems-là en Hollande un Juif très-célébre par sa science ; c'étoit Ménassé-Ben Israël. Grotius le consultoit quelquefois (*d*), & toujours avec profit. Dans une lettre qu'il lui écrit, & dont la date n'est point marquée, il lui dit: ,, La réponse que vous avez faite aux diffi- ,, cultés que j'avois sur quelques endroits de ,, l'Ecriture & de l'Histoire, m'a fait un très- ,, grand plaisir, & je ne crois pas qu'il y ait ,, personne en état de faire une réponse plus ,, solide. J'ai lu beaucoup d'Interprétes ; ,, mais

(*a*) Epist. 859. p. 377. & 964. p. 432.
(*b*) Epist 1056. p. 476. (*c*) Epist. 1056. p. 476.
(*d*) Epist. 1244. p. 564.

„ mais je vois que vous en connoiſſez beau-
„ coup plus que moi, que vous les avez lus,
„ & que vous les poſſédez bien. Je vous
„ rends donc de très-humbles graces. En-
„ couragé par ce bienfait, je ne craindrai
„ point de m'adreſſer à vous lorſque j'aurai
„ des difficultés, prêt à vous rendre la pa-
„ reille ſi je le puis. Vos Livres que j'ai
„ indiqués ici à pluſieurs perſonnes, ſe li-
„ ſent avec plaiſir & avec utilité: c'eſt pour-
„ quoi je vous prie, & je vous conjure d'em-
„ ployer tout le loiſir que vous pouvez avoir,
„ à expliquer les obſcurités de la Loi; &
„ vous rendrez un ſervice ſignalé à tous les
„ Sçavans".

Ce n'étoit pas un compliment dénué de vérité qu'il lui faiſoit; c'eſt ainſi qu'il penſoit de ce ſçavant Juif: il en parle de-même en confidence dans une lettre qu'il écrit à Gerard Voſſius. (*a*) „ Je récris, lui dit-il, à Mé-
„ naſſé; je vous prie de me faire le plaiſir de
„ lui rendre mes lettres. Je fais une très-
„ grande eſtime, non ſeulement de ſon éru-
„ dition, mais auſſi de ſon jugement; il mar-
„ che heureuſement ſur les traces d'Aben-
„ eſra, de Maimonide & d'Abrabanel. J'ai
„ fait connoître ici ſes ouvrages; on les lit
„ beaucoup, & on les eſtime.

Il prévoyoit que ſon Commentaire ſur le Nouveau Teſtament lui occaſionneroit des diſcuſſions. „ Je ſuis incertain, dit-il à Voſ-
„ ſius, de ce que je ferai de mes notes ſur
„ le

(*a*) Epiſt. 1256. p. 570. & 1315. p. 596.

„ le Nouveau Teſtament: je trouverai facilement ici un Libraire; mais je crains les „ difficultés des Théologiens, qui ne veulent pas qu'on imprime rien dans ce genre-là qu'ils ne l'ayent approuvé. Pour moi „ je ne puis pas me ſoumettre en tout à aucun des deux partis; je ne puis pas même „ garder le ſilence, lorſqu'il s'agit de pouvoir dire des choſes utiles. Je verrai comment pouvoir remédier à cet inconvénient. (a) „ Je n'eſpére pas, dit-il à ſon frére, que „ les Théologiens de Sorbonne approuvent „ mes notes, ſur-tout depuis qu'ils ont cenſuré Milletiére; reſte à ſçavoir ſi je les ferai imprimer chez moi ſans approbation, „ ce qui n'eſt pas ſans exemple.

L'ouvrage de Heinſius attendu avec tant d'impatience n'eut aucun ſuccès (b). Saumaiſe, à-la-vérité ennemi déclaré de ce Sçavant, dit publiquement qu'il étoit prêt à faire voir que ſi on ôtoit du Livre de Heinſius ce qu'il avoit pris des autres, il n'y reſteroit pas une remarque importante. Les autres Sçavans du premier ordre n'en faiſoient pas plus d'eſtime (c). Le Cardinal de Richelieu inſtruit que Grotius panchoit beaucoup plus pour les ſentimens des Catholiques que pour ceux des Miniſtres de Charenton, (3) ordonna (d) qu'il pour-

(a) Epiſt 503. p. 884. (b) Epiſt 507. p. 884.

(c) Epiſt. 465. p. 886.

(3) Le Cardinal de Richelieu inſtruit &c. *Il eſt bon que le Lecteur ſoit averti que cette réflexion eſt de Mr. de Burigny; ſans cela on croiroit peut-être qu'elle eſt tirée des Lettres de Grotius lui-même, & on ſe tromperoit.* *

(d) Epiſt. 476. p. 890.

pourroit faire imprimer ses ouvrages sans être obligé de passer par les Censeurs. Cependant il ménageoit Heinsius, & il pria Guillaume Grotius son frére de lui dire (a), qu'il avoit toujours déclaré qu'il y avoit plusieurs choses dans ses notes qui lui plaisoient beaucoup, & qu'il avoit fait les mêmes remarques dans quelques endroits par pur hazard.

Il avoit une très-grande estime pour le sçavant Pére Petau, il lui communiquoit ses ouvrages: en lui envoyant (b) ses notes sur le Vieux Testament, il le prie de faire des remarques sur les endroits auxquels il croira qu'il sera nécessaire de faire quelque changement. L'édition de ses Commentaires sur l'Evangile ayant paru à Amsterdam (c), il en envoya un exemplaire au Pére Petau, en le priant de les lire s'il en avoit le tems, & de lui faire part de ce qu'il falloit omettre, ajoûter ou changer, afin que la seconde édition valût mieux. „ Les Libraires d'Amsterdam, a„ joûte-t-il, s'offrent pour imprimer ce que „ j'ai fait sur l'Ancien Testament; mais j'ai„ merois mieux que l'édition s'en fît ici, par„ ce que je pourrois voir la derniére épreu„ ve. J'attends vos remarques ou celles de „ ceux à qui vous aurez donné à lire ce que „ j'ai fait sur la premiére partie de l'Ancien „ Testament. J'aurois été moi-même les cher„ cher, si je n'eusse été retenu chez moi par „ un mal d'yeux. J'ai bien des reconnois„ sances de votre bonté, lui écrit-il une au„ tre

(a) Epist. 481. p. 891. (b) Epist. 1526. p. 691.
(c) Epist. 1531. p. 693.

„ tre fois (*a*), de ce que vous avez bien
„ voulu revoir ce que j'ai fait ſur l'Ancien
„ Teſtament, de ce que vous avez chargé
„ ceux qui ont plus de tems que vous d'en
„ faire un examen plus exact, & de ce que
„ vous voulez bien contribuer par votre re-
„ commandation à l'avancement de cet ou-
„ vrage. Je vois quelque jour à le publier:
„ c'eſt pourquoi je vous prie de me le ren-
„ voyer promptement avec vos remarques.
„ Dès que le reſte ſera tranſcrit, je prendrai
„ la liberté de vous l'envoyer, & d'inter-
„ rompre vos occupations, quelque impor-
„ tantes & quelque utiles qu'elles ſoient.

Les Libraires de Hollande (*b*) avoient fait mettre à la tête de ſon Commentaire ſur le Nouveau Teſtament ſon portrait avec un grand éloge; il en fut très-fâché, & il écrivit très-ſérieuſement à ſon frére, que cela étoit d'autant moins convenable, que cet effet de la vanité étoit à la tête d'un Livre fait pour inſpirer l'humilité; qu'il avoit fait ôter les portraits qui étoient à ſes exemplaires; qu'il ſouhaittoit qu'on les ſupprimât tous, qu'il le prioit de vouloir bien y contribuer, parce que cela importoit à ſa réputation, & qu'il aimoit même mieux que ſa Préface ne parût point, que de paroître avec ce portrait. A la tête de ces notes ſur le Nouveau Teſtament, il y avoit un petit Avertiſſement, où il étoit dit qu'il avoit commencé cet ouvrage étant captif, qu'il l'avoit achevé étant particulier, &

(*a*) Epiſt. 1534. p. 694. (*b*) Epiſt. 570. p. 928.

& qu'il le faisoit imprimer étant Ambassadeur. Quoiqu'il fût fort avancé avant que la Cour de Suéde l'employât, cependant il est constant par les lettres qu'il y a fait beaucoup d'additions & de changemens depuis son Ambassade.

Le Chancelier Seguier qui ne l'avoit jamais aimé, lui fit de nouvelles difficultés après la mort du Cardinal de Richelieu. „ Le Chancelier de France, écrit-il à son frére le 27 „ Août 1644, (a) ne veut point donner de „ Privilége pour l'impression de mon Commentaire sur l'Ancien Testament, quoique „ d'habiles Docteurs l'ayent assuré qu'il n'y „ avoit rien de contraire à la doctrine des „ Catholiques; mais il n'aime pas à en donner même pour de bons Livres, lorsqu'ils „ n'ont pas été composés par des gens de sa „ Communion.

Cramoisi cependant l'imprimoit; mais il craignoit que les frais qu'il faisoit pour une belle édition in folio, ne lui fussent à charge, s'il n'obtenoit point de Privilége, parce que les Hollandois qui le réimprimeroient avec moins de dépense, le feroient entrer en France, où ils le débiteroient à meilleur marché.

Le refus de Privilége (b) n'empêcha point un autre Libraire de Paris d'entreprendre l'impression des notes sur le Nouveau Testament que Grotius appelloit *son plus cher travail* (c).

Mr. Simon dont les jugemens ne sont pas toujours conformes à la plus grande exactitude, juge cependant assez bien de Grotius. „ Ses

(a) Epist. 720. p 970. (b) Epist. 740. p. 976.
(c) Partum carissimum. Epist. 1223. p. 553.

„ Ses notes, dit-il (*a*), ſont eſtimées de tout
„ le monde; il n'eſt pas beſoin que nous en
„ faſſions un éloge particulier. Je remar-
„ querai ſeulement qu'il s'étend quelque-
„ fois trop ſur les citations des Poëtes, &
„ ſur un grand nombre d'autres Auteurs Pro-
„ fanes, où il ſemble avoir plutôt affecté de
„ paroîrre ſçavant & homme d'érudition,
„ que judicieux & critique. S'il avoit évité
„ ce défaut, ſes notes ſeroient beaucoup plus
„ courtes, & elles n'en ſeroient pas moins
„ bonnes. On les doit principalement eſti-
„ mer, à cauſe qu'il confére ſouvent les an-
„ ciens Traducteurs Grecs de la Bible avec
„ le Texte Hébreu, & qu'il n'eſt point préoc-
„ cupé de la Maſſore: bien qu'il choiſiſſe
„ d'ordinaire la meilleure explication du Tex-
„ te, il multiplie néanmoins quelquefois les
„ diverſes leçons ſans aucune néceſſité. Au-
„ reſte, ajoûte l'Auteur de l'*Hiſtoire Critique*,
„ quoique j'aye trouvé à redire dans les no-
„ tes de Grotius de ce qu'il cite trop ſouvent
„ les Auteurs Profanes, il ne laiſſe pas quel-
„ quefois d'y avoir de très-bonnes choſes
„ dans ces ſortes de citations, d'où l'on peut
„ éclaircir pluſieurs difficultés de l'Ecriture.
„ J'aurois ſeulement ſouhaité que ſelon les
„ régles de la Critique, il n'eût rapporté les
„ témoignages de ces Auteuts Profanes, &
„ ſur-tout des Poëtes, que dans les endroits
„ qui avoient beſoin de ces éclairciſſemens.
Mr. le Clerc après avoir examiné ce juge-
ment,

(*a*) Hiſt. Crit. L. 3. c. 15. p. 443.

ment, parle ainsi (*a*) de Grotius: „ Si vous
„ souhaitez sçavoir ce que l'on doit princi-
„ palement estimer dans les notes de Grotius
„ sur le Vieux Testament, & qu'on ne trou-
„ ve pas ailleurs, c'est premiérement les é-
„ claircissemens qu'il a donnés à une infini-
„ té de passages de l'Ecriture par le secours
„ de l'Antiquité Payenne: c'est en second
„ lieu une connoissance admirable du vrai sens
„ des maniéres de parler de l'Ecriture, qu'il
„ a comparées les unes avec les autres avec
„ tant de succès, que l'on peut dire qu'au-
„ cun Interpréte ancien ou moderne ne nous
„ fournit tant de lumiéres là-dessus: c'est en-
„ fin une pénétration extraordinaire à décou-
„ vrir le sens des Prophéties.

Mr. Fabricius a prétendu (*b*) qu'une des choses qui rendoit davantage recommandable le Commentaire de Grotius sur le Nouveau Testament, est qu'il avoit eu une intention qu'il avoit heureusement exécutée, de prouver la vérité de la Religion Chrétienne par l'Ecriture même.

Avant que de finir cet article, nous croyons ne devoir pas omettre un reproche qui a été fait à Grotius par des Sçavans, qui d'ailleurs lui rendoient la justice qu'il méritoit. Ils ont prétendu qu'il s'étoit souvent trompé dans les citations des Rabbins, parce qu'il s'en étoit rapporté à la bonne-foi des autres. Esdras Edzardi, très-habile dans ces matiéres, avoit ramassé

(*a*) Sentimens des Théologiens, p. 388.
(*b*) Delect. Argum. c. 2. p. 40.

ramaſſé pluſieurs de ſes mépriſes dans un petit recueil, & les avoit fait voir à Morhof (*a*).

XII. L'étude profonde de l'Ecriture ſainte conduiſit Grotius à l'examen d'une queſtion, qui faiſoit beaucoup de bruit dans ce tems-là. Quelques Synodes Proteſtans avoient oſé décider que le Pape étoit l'Antechriſt; & *cette extravagance débitée gravement par les Miniſtres* (4) étoit regardée par les zélés Schiſmatiques comme un point fondamental. Grotius entreprit de détruire une opinion ſi abſurde, qui cauſoit des haines irréconciliables entre les Catholiques & les Proteſtans, & qui par conſéquent étoit un très-grand obſtacle à leur réunion, qui faiſoit l'objet de tous ſes déſirs. Il travailla donc ſur l'Antechriſt, & c'étoit les jours de Dimanche qu'il employoit à cet ouvrage (*b*).

C'eſt celui qui lui fit le plus d'ennemis. Nous voyons dans les lettres qu'il écrit à ſon frére, que ſes meilleurs amis craignoient que l'on ne ſçût qu'ils euſſent quelque part à la publication des Livres où il étoit traité de l'An-

(*a*) Polihiſtor. T. 3. L. 5. p. 54. Vind. Grot. p. 463.

(4) Cette extravagance débitée gravement par les Miniſtres. *S'ils l'ont débitée, au-moins n'ont-ils pas eu l'honneur de l'invention. Longtems avant la* Réformation *on a cru voir dans* Rome Chrétienne *la* Babylone proſtituée & vêtue de pourpre, *&* *dans ſes Papes* l'Antechriſt. *Le mot du Pape Grégoire I. eſt connu de tout le monde. Il écrivoit à l'Empereur Maurice en parlant du Patriarche de Conſtantinople*, que quiconque prenoit le titre d'Evêque Univerſel étoit le précurſeur de l'Antechriſt. *Et qui l'a pris ce titre, qui s'en eſt décoré? Faut-il que nous le diſions? Ce n'eſt pas en France qu'on a beſoin de lumiéres là-deſſus.* *

(*b*) Epiſt. 416. p. 345.

l'Antechrist. „ Si vous craignez d'encourir „ des haines, écrit-il à son frére (a), vous „ pourrez trouver facilement des gens éloi- „ gnés de l'esprit de faction, qui auront soin „ de cette impression. Rien n'a plus animé les „ Princes contre ceux qui se sont séparés de „ l'Eglise Romaine, que les noms injurieux „ dont les Protestans accabloient leurs adver- „ saires; & rien ne s'oppose tant à la réu- „ nion, à laquelle nous sommes tous obligés „ de travailler en conséquence des précep- „ tes de Jésus-Christ, & de la profession de „ Foi que nous faisons dans le Symbole. Peut- „ être que le Turc qui menace l'Italie, nous „ y obligera. Pour y parvenir, il faut d'a- „ bord éloigner tout ce qui empêche de s'é- „ couter les uns les autres tranquillement. „ J'espére que je trouverai des gens qui m'ai- „ deront dans ce pieux dessein: je ne cesse- „ rai d'y travailler, & je me fais une joie de „ mourir dans une si belle occupation.

Reigersberg, Blaeu, Vossius lui-même tout dévoué qu'il étoit à Grotius, ne voyoient qu'avec peine (b) l'impression de cet ouvrage, parce qu'ils ne pouvoient pas douter que le nombre de ses ennemis n'en augmentât. Grotius fit part en confidence à son frére du chagrin que Vossius lui donnoit à ce sujet (c). „ Entre ceux qui voudroient voir périr cet „ ouvrage, dit-il, je vois Vossius avec éton- „ nement

(a) Epist. 477 p 890.
(b) Epist 480. p. 891. & 482. p. 891.
(c) Epist. 485. p. 892.

„ nement & chagrin. D'où lui vient cette „ idée ? Je m'imagine qu'on lui a fait enten- „ dre qu'il nuiroit à la fortune de ses enfans, „ s'il approuvoit de pareils Livres, & qu'au- „ contraire il trouveroit de la faveur s'il me „ nuisoit. Il faudra donc avoir recours ou à „ Courcelle, ou à Corvin". Il se plaint ailleurs de la trop grande timidité de cet ancien ami (*a*), qui dans le fond approuvoit les sentimens de Grotius, mais n'osoit pas les avouer publiquement, parce qu'il n'étoit pas aussi indépendant que Grotius.

Le Livre qu'il fit causa de grandes rumeurs chez tous les ennemis déclarés de l'Eglise Romaine (*b*). Michel Gittichius écrivit à Ruarus (*c*), qu'il n'avoit vu que superficiellement encore l'ouvrage de Grotius sur l'Antechrist; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger sur une premiére lecture, ce Sçavant qui avoit l'esprit excellent & une érudition singuliére, n'avoit d'autre intention que celle d'engager les Sçavans à approfondir davantage la matiére de l'Antechrist, & à les déterminer à attaquer avec plus de force l'Antechrist Romain; ou s'il écrit sérieusement, il veut se frayer un chemin pour pouvoir sans se deshonorer passer dans le parti des Papistes. Ruarus répondit à cette lettre par une autre, datée du 16 Décembre 1642, de Dantzic. (*d*) „ J'ai tou- „ jours

(*a*) Epist. 455. p. 895. 507. p. 901. 511. p. 902. & 514. p. 904.
(*b*) Epist. 61. p. 276. & 89. p. 415.
(*c*) Dans les lettres de Ruarus.
(*d*) Epist. 62. p. 277.

„ jours regardé, dit-il, Grotius comme un „ très-honnête homme, & en même tems très-„ ſçavant; je ſuis perſuadé que c'eſt l'amour „ de la paix qui lui a fait entreprendre cet „ ouvrage. Je ne nie point qu'il n'ait été „ trop loin; c'eſt peut-être l'amour de l'An-„ tiquité qui l'a ſéduit. Aucun Remontrant „ que je ſçache n'a encore écrit contre lui; „ mais quelques ſçavans Calviniſtes l'ont déjà „ réfuté, entr'autres Desmarets Miniſtre de „ Bois-le-Duc, qui a écrit contre lui avec „ beaucoup d'amertume".

L'ouvrage de Grotius fut imprimé l'an 1640 ſous ce titre: *Commentatio ad loca quædam Novi Teſtamenti, quæ de Antichriſto agunt aut agere putantur, expendenda eruditis.*

Il y explique le ſecond Chapitre de la ſeconde Lettre de Saint Paul aux Theſſaloniciens; il y prétend prouver que l'homme de péché qui y eſt déſigné, eſt l'Empereur Caius Caligula (5), qui avoit voulu placer ſa ſtatue dans le Temple de Jéruſalem, comme on peut le voir dans Philon, & qui auroit voulu qu'on le crût Dieu, ainſi que le rapportent Philon & Joſéphe. Il explique enſuite le 18. Verſet de la 1. Epître de Saint Jean Chapitre II: *Vous ſçavez*

(5) *Pour donner quelque couleur à cette penſée, Grotius a été obligé de faire les ſuppoſitions les plus inſoutenables. Caligula étant mort au commencement de l'an 41, pluſieurs années avant que St. Paul allât à Theſſalonique, il a fallu mettre la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens longtems avant la premiére; fermer les yeux aux caractéres qui montrent qu'elle eſt effectivement la ſeconde; & donner ſans façon le démenti à la vénérable Antiquité. Encore n'eſt-ce-là qu'une partie des abſurdités de l'hypothéſe de Grotius.*

ſçavez que l'Antechriſt eſt venu, & qu'il y a pluſieurs Antechriſts. Il croit que l'Antechriſt qui étoit déjà venu, étoit Barchochebas, & que les autres Antechriſts ſont Simon le Magicien & Doſithée.

La Bête du XIII. Chapitre de l'Apocalypſe eſt, ſelon lui, Rome Payenne; le pouvoir qui lui a été donné pendant quarante-deux mois déſigne la perſécution de Domitien, qui a duré trois ans & demi. La Bête qui vient de l'abîme, dont il eſt parlé dans le Chapitre II Verſet 7. eſt la Magie & Apollonius de Thiane : enfin il trouve le fameux nombre 666 dont il eſt parlé dans le dernier Verſet du Chapitre XXX. de l'Apocalypſe, dans le nom de Trajan qui s'appelloit Ulpius, & dont les lettres numérales forment le nombre 666.

Les Réformés ſe ſcandaliſérent étrangement de cet ouvrage. Samuel Desmarets le réfuta avec aigreur ; ce qui donna occaſion à un nouveau Livre de Grotius fait pour la défenſe du premier, avec ce titre : *Appendix ad interpretationem locorum Novi Teſtamenti, quæ de Antichriſto agunt, aut agere putantur, in quâ via ſternitur ad Chriſtianorum concordiam.* Desmarets n'y eſt jamais déſigné que ſous le nom de Borborite. On a remarqué avec raiſon une légére inadvertance de Grotius dans ce Traité : il y rapporte (*a*) que les ennemis de l'Empereur Barberouſſe lui attribuoient le prétendu Livre *de tribus Impoſtoribus;* il a confondu le petit-fils avec le grand-pére; car c'eſt Frideric

(*a*) Colomeſiana, p. 580, Edit. de 1740.

déric II. contre lequel on avança cette calomnie, comme il paroît par les Epîtres de Pierre Desvignes, son Sécretaire & son Chancelier, & comme l'écrit lui-même Grotius dans ses Observations sur la Philosophie réelle de Thomas Campanelle.

Il fit imprimer en même tems son Traité de la Foi & des Oeuvres contre Desmarets & contre l'erreur de l'inamissibilité de la Grace; il avoit pour titre: *Explicatio trium illustrissimorum locorum Novi Testamenti; Capitis I. Pauli ad Ephesios posterioris, Capitis II. Jacobi Commatis XIV. & sequentium, Capitis III. Epistolæ I. Joannis, in quibus agitur de fide & operibus.* Il est prouvé dans cet ouvrage que ce n'est pas assez d'avoir la foi pour être justifié, & que si ceux qui l'ont vivent criminellement, ils sont haïs de Dieu.

Via ad Pacem Ecclesiasticam fut imprimée en 1642. Elle contient la consultation de Cassandre, présentée aux Empereurs Ferdinand I. & Maximilien II. accompagnée des remarques de Grotius.

Il s'attendoit bien que ces ouvrages qui n'avoient été composés que pour la réunion des Chrétiens, lui attireroient beaucoup d'ennemis: il adopte ce qu'avoit dit en 1557 un Auteur qui avoit travaillé avec les mêmes intentions, qu'il étoit beau de chercher à faire vivre les hommes en paix; que l'on pouvoit compter sur la récompense d'un Dieu pacifique; mais qu'il y avoit grand sujet de craindre qu'il ne lui arrivât la même chose qu'à ceux qui voulant séparer ceux qui se battent,

reçoivent des coups. „ Peut-être qu'en écri-
„ vant pour réconcilier ceux qui ſont dans
„ des ſentimens très-oppoſés, aucun des deux
„ partis ne m'en ſçaura gré; ſi cela arrive,
„ je me conſolerai par l'exemple de celui qui
„ a dit: Si je plaîſois aux hommes, je ne ſe-
„ rois pas ſerviteur de J. C."

Grotius content de ſatisfaire ſes déſirs pacifiques, n'eſpéroit de la reconnoiſſance que de la Poſtérité; il fit même à ce ſujet une piéce de vers, où il le dit clairement:

Accipe ſed placidus, quæ ſi non optima, certè
Expreſſit nobis non mala pacis amor.
Et tibi dic, noſtro labor hic ſi diſplicet ævo,
A gratâ pretium poſteritate feret.

Le Miniſtre Rivet traita Grotius avec autant d'indignité, que s'il avoit voulu détruire les fondemens du Chriſtianisme; & Grotius lui répondit par un ouvrage qui a pour titre, *Animadverſiones in animadverſiones Andreæ Riveti.*

Cet ouvrage fut ſuivi de deux autres ſur le même ſujet: *Votum pro Pace Eccleſiaſticâ, contra examen Andreæ Riveti*, & *Rivetiani Apologetici diſcuſſio:* ce dernier ne parut qu'après la mort de ſon Auteur.

Il avoit fait l'an 1638 un petit Ecrit ſous le titre: *De Cœnæ adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt; item an ſemper communicandum per ſymbola.* Le but de cet ouvrage pernicieux eſt de faire voir, que les Laïques en l'abſence des Prêtres, & en cas de néceſſité, en peuvent faire les fonctions.

Rigaut

Rigaut avoit déjà soutenu cette erreur, & avoit été vivement attaqué par Mr. de l'Aubepine Evêque d'Orléans: tous les Défenseurs de la Hiérarchie en furent scandalisés; le Pére Petau chez les Catholiques, & Dodwel chez les Anglicans l'ont réfuté.

Par l'Ecrit, *An semper communicandum per symbola*, les Arminiens prétendoient faire voir que l'on n'est pas obligé de communier avec ceux qui veulent exiger des signatures, que nous ne pourrions pas accorder sans agir contre notre conscience. L'intention de Grotius étoit de montrer que les Arminiens pouvoient se dispenser de communier avec les Contre-Remontrans, si ceux-ci vouloient exiger des retractations.

Un autre Ouvrage Théologique de Grotius dont on ne sçait pas le tems, a pour titre: *Dissertatio Historica ac Politica de Dogmatis & Ritibus & Gubernatione Ecclesiæ Christianæ, de Dogmatis quæ Reipublicæ noxia sunt, aut dicuntur.* Il y traite de la fin du Sacerdoce, des devoirs des Prêtres: il met entre les questions que l'on peut ignorer sans cesser d'être bon Chrétien, ce qui regarde la distinction & l'unité des trois Personnes, les deux natures & leurs propriétés. Il y a apparence que cet écrit fut fait avant ceux touchant l'Antechrist; il y paroît moins bien disposé pour les Catholiques & pour le Pape.

On voit bien que Grotius n'avoit pas examiné à fond cette matiére, puisqu'il en parle d'une maniére si peu Orthodoxe. Il n'auroit pas tenu ce langage si opposé au Christianisme,

me, dans le tems de sa dispute avec Rivet, ou depuis.

XIII. Dans le tems même que Grotius étoit aux prises avec les Ministres zélés de la prétendue Réforme, il entreprit d'éclaircir l'origine des Peuples de l'Amérique; & cette discussion occasionna une querelle qui le chagrina beaucoup. Jean de Laet d'Anvers, qui avoit fort étudié ces matiéres, fit imprimer l'ouvrage de Grotius avec des notes, sous ce titre: JOANNIS DE LAET *Antverpiani notæ ad Dissertationem* HUGONIS GROTII *de origine Gentium Americanarum, & Observationes aliquot ad meliorem indaginem difficillimæ illius questionis. Amstelodami apud Ludovicum Elzevirium, anno* 1664 (*a*).

Grotius réfute d'abord ceux qui pensent que les Peuples de l'Amérique venoient de la Grande-Tartarie, par la raison qu'ils n'avoient point de chevaux avant la conquête des Espagnols, & qu'il n'est pas probable que des Peuples de Scithie qui abondoient en chevaux, n'en eussent point amenés avec eux: d'ailleurs les Tartares n'ont jamais été navigateurs. Son sentiment donc est que l'Amérique Septentrionale a été peuplée par des gens qui sont venus de Norvége, d'où ils ont passé dans l'Islande, ensuite dans le Groenland, de-là dans la Frieslande, après cela dans l'Estotiland, qui est une partie du Continent de l'Amérique, & où les Pêcheurs de Frislande avoient

(*a*) [...]vrage fut imprimé à Paris la même année.

avoient pénétré deux ſiécles avant que les Eſpagnols euſſent découvert le Nouveau Monde. Il prétend que les noms de ces Pays ſont terminés par les mêmes ſyllabes que ceux des Norvégiens; que les Mexicains & leurs voiſins ont aſſuré aux Eſpagnols qu'ils étoient venus du Septentrion, & que le Pays que les Norvégiens habitérent après avoir quitté l'Eſtotiland, a retenu preſque le nom de Norvége; qu'on y voit encore une Ville appellée Norimbéga; enfin qu'il y a beaucoup de mots dans la langue des Américains, qui ont rapport avec l'Allemand & le Norvégien, & que les Américains conſervent encore des coutumes du Pays dont ils ſont originaires. Quant aux Peuples du Jucatan & des environs, Grotius les fait venir de l'Ethiopie par l'Océan. Il ſe fonde ſur ce que la circonciſion qui étoit en uſage chez les Ethiopiens, étoit encore pratiquée chez ces Peuples de l'Amérique. Il prétend que les Péruviens deſcendent des Chinois, parce qu'on a trouvé, dit-il, des reſtes de Navires Chinois ſur les bords de la Mer Pacifique, & qu'ils ont du reſpect pour le Soleil: les Chinois & les Péruviens d'ailleurs écrivent du haut de la page en bas, ajoûte-t-il.

Laet n'eut pas de peine à faire voir que les conjectures de Grotius étoient très-foibles; qu'il avançoit même pluſieurs faits qui n'étoient pas exacts. Il nia l'exiſtence de la Ville de Norimbéga: il prétend que le Jucatan eſt trop éloigné de l'Afrique, pour que les Ethiopiens ayent pu pénétrer dans l'Amérique;

qu'il faut au-moins deux mois de navigation pour venir de l'Ethiopie dans le Jucatan: il réfute les prétendues traces de Chriſtianiſme que Grotius diſoit avoir été trouvées dans cette partie de l'Amérique avant la découverte des Eſpagnols, & il appuye ſa réfutation ſur l'autorité des Ecrivains Eſpagnols: enfin il nie qu'on ait trouvé des parcelles de Bâtiment Chinois ſur les côtes de la Mer Pacifique, & il reproche comme une très-grande inadvertance à Grotius, ce qu'il a avancé ſur l'écriture des Péruviens. Après avoir rendu juſtice à l'excellent jugement & à la profonde érudition de Grotius, il ne craint pas de dire qu'il n'a trouvé dans ſa Diſſertation rien qui puiſſe contenter un homme médiocrement inſtruit de l'Hiſtoire de l'Amérique; & il approuve ce qu'avoit dit Joſeph Acoſta, qu'il étoit plus facile de réfuter ce que l'on avoit écrit ſur l'origine des Américains, que de ſçavoir ce qui en étoit; parce que les monumens manquent chez eux, & qu'il n'y a rien dans les Livres des Européens qui puiſſe éclaircir cette matiére: de-là il conclud qu'il y a de la témérité à promettre des vérités ſur un ſujet ſi obſcur.

La réponſe de Laet fâcha Grotius, il y répliqua par une ſeconde Diſſertation: *Adverſus obtrectatorem, opaca quem bonum facit Barba.* A Paris, chez Cramoiſi, en 1643. Laet y répondit par un ouvrage imprimé en 1644 chez Louis Elzevier, dans lequel il a inſéré la ſeconde Diſſertation de Grotius; il n'y a rien de nouveau dans ces deux derniers Livres.

Il

Il feroit à fouhaiter qu'ils fuffent écrits avec moins d'aigreur. On a remarqué (*a*) que le fyftême de Grotius n'étoit pas nouveau; qu'il avoit déjà été avancé par vander Myle, que Grotius n'avoit pas même cité.

XIV. Il nous refte préfentement à rendre compte des autres ouvrages de Grotius, dont nous n'avons pas eu occafion de parler jufqu'à-préfent. Il fit imprimer l'an 1629 l'Hiftoire du Siége de Groll, chez Guillaume Blaeu: *Grollæ obfidio cum annexis anni* 1627. Ce morceau auroit entré dans la fuite de fon Hiftoire (*b*), s'il l'avoit pu continuer. Il en parle avec beaucoup de modeftie (*c*) dans fes lettres à fon frére: „ Je ne compte pas, lui dit-„ il, tirer beaucoup de gloire d'un fi petit „ ouvrage".

Il donna l'an 1631 une Introduction à la Jurifprudence de Hollande, en Langue Hollandoife. Simon Groenewegen vander Maden Jurifconfulte fit des notes fur cet ouvrage, que Grotius trouva bien travaillées & fort utiles, & dont il le remercia par une lettre (*d*), qui fe trouve dans le Recueil de fes Epîtres.

Il avoit laiffé plufieurs Manufcrits en état de voir le jour, qui furent communiqués au Public après fa mort.

Louis Elzevier donna en 1652 un petit Recueil

(*a*) Hornius, de Orig. Gent. Amer. L. 1. C. 2. p. 17.
(*b*) Epift. 191. p. 811.
(*c*) Epift. 194 p 813 & 196. p. 813.
(*d*) Epift. 1627. p 719.

cueil in douze, avec ce titre : HUGONIS GROTII *quædam hactenùs inedita, aliaque ex Belgicè editis Latinè versa, argumenti Theologici, Juridici, Politici.* On y trouve entr'autres Dissertations des remarques sur la Philosophie de Campanella, ou plutôt sur sa Politique ; un ouvrage qui a pour titre : HUGONIS GROTII *Responsio ad quædam ab utroque judicum consessu objecta, ubi multa disputantur de Jure Summarum Potestatum in Hollandiâ, Westfrisiâ, & Magistratuum in oppidis.* Ce furent sans-doute les disputes de la Province de Hollande avec les Etats-Généraux qui donnérent occasion à ce Traité. Grotius avoit eu dessein de donner une édition des Vers d'Or de Pithagore (*a*) avec la traduction qu'il en avoit faite ; mais ce qu'il ne put exécuter de son vivant, le fut après sa mort en Angleterre l'an 1654 (*b*).

De tous les Poëtes Tragiques, celui qu'il aimoit le plus, étoit sans-doute Euripide. Nous avons vu qu'il avoit traduit les Phéniciennes en 1630 ; il avoit revu & corrigé cette piéce, comme il paroît par une lettre (*c*) qu'il écrivit à son frére le 3 Septembre 1639. Il avoit aussi traduit Iphigénie en Tauris. Il parle (*d*) de cette traduction dans plusieurs de ses lettres. Il avoit mis de-même en Latin les Suppliantes d'Euripide ; il en fait mention dans une lettre à son frére (*e*). Le sçavant Pére

(*a*) Epist. 683. p. 961.
(*b*) Fab. Bibl. Græc. Tom. 1. p. 471. & 472.
(*c*) Epist. 506. p. 885.
(*d*) Epist. 202. p. 869. & 555. p. 236.
(*e*) Epist. 683. p. 961.

Pére Berthier vient de nous apprendre (*a*) que cette traduction exiſte encore, & qu'elle eſt dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites de Paris. „ Mais, dit-il, un morceau des „ plus précieux, & qui ſeul ſuffiroit pour „ rendre eſtimable le Manuſcrit dont nous „ donnons la notice, c'eſt la traduction en- „ tiére de la Piéce d'Euripide, intitulée les „ Suppliantes: elle eſt ajoûtée à la fin du Vo- „ lume comme un hors-d'œuvre; elle eſt „ toute entiére en beaux vers jambes, dont „ nous citerions des morceaux, ſi nous n'a- „ vions pas déjà trop abuſé de la complai- „ ſance des Lecteurs".

Grotius écrivoit l'an 1629 à ſon frére (*b*) qu'il avoit fait un Ecrit pour prouver que la guerre entre divers Princes ne devoit pas nuire à la liberté du commerce des Puiſſances qui n'étoient pas belligérantes. Nous ne ſçavons que cela de ce Traité, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous. On ne connoît pas non plus l'ouvrage qui avoit pour titre, *l'Effigie de Zénon*. Grotius en parle dans pluſieurs de ſes lettres (*c*), & paroiſſoit déſirer avec grande ardeur qu'il fût imprimé. Il laiſſa dans ſon Cabinet pluſieurs Manuſcrits, que la Reine de Suéde acheta de ſa femme après qu'il fut mort (*d*): il y avoit dans ces Manuſcrits des notes ſur quelques-unes des Loix les plus diffici-

(*a*) Art. 91. Août 1751. p. 1807.

(*b*) Epiſt. 207. p 817.

(*c*) Epiſt. 465. & 466. p. 886. Epiſt 469 p. 887.

(*d*) Obſervat. Hallenſ., 24. T. 7. p 350. Bib. Remonſ., p. 80. Fabricius Bibl. Græca. T. 1 L. 1. C. 19. p. 117.

ficiles ; une comparaiſon des Républiques d'Athénes & de Rome avec celle de Hollande ; des notes ſur les Hymnes d'Orphée, & l'éclairciſſement de l'Hiſtoire de Moyſe par les Ecrits des Payens. L'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* (*a*) parle d'un Manuſcrit d'Æſchile avec les notes de Grotius. Un grand nombre de ſes Livres étoit rempli de notes marginales. Il nous a appris (*b*) qu'il avoit ramaſſé avec grand ſoin tout ce qui reſtoit des ouvrages des Péres Apoſtoliques, & qu'il avoit ſongé à traduire cette partie de l'Hiſtorien Joſéphe qui regarde la Loi, & à y ajoûter des notes ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait exécuté ce projet, non ſeulement parce que ſes autres études y étoient un obſtacle, mais auſſi parce qu'il ſçavoit que Samuel Petit, fort exact & fort habile dans les Langues ſçavantes, avoit le même projet.

XV. Ses lettres peuvent être regardées comme des ouvrages : le Recueil que nous en avons eſt un tréſor, non ſeulement pour l'Hiſtoire publique, mais auſſi pour l'Hiſtoire Littéraire : on y trouve beaucoup de Diſſertations ſur les matiéres les plus importantes. La 31. à Gerard Voſſius, la 33. à Jean Uytenbogaard traitent de la Prédeſtination & de la Grace, ſuivant le Syſtême Arminien. Nous avons déjà parlé de la 54. adreſſée à du Maurier Ambaſſadeur de France en Hollande, qui contient une méthode d'étudier pour des gens déjà

(*a*) Vindiciæ, p 481.
(*b*) Epiſt. 391. p. 866. & 768. p. 330.

déjà avancés en âge. La 62. au Baron de Langerac, Ambassadeur de Hollande en France, est un Traité en forme, au sujet d'un Ecrit de du Moulin sur le Gouvernement de l'ancienne Eglise, sur les moyens de concilier la Grace avec le Libre-arbitre, & sur l'autorité des Souverains dans les Matiéres Ecclésiastiques. Il traite des effets de la mort de Jésus-Christ dans la 91. à Vossius. La 264. au célébre Nicolas Peyresc, Conseiller au Parlement d'Aix, est plutôt un livre qu'une lettre. Grotius y a recueilli tout ce que les Anciens ont dit de Nicolas Damascéne, ensorte que ce morceau ne laisse rien à désirer de tout ce que l'on peut sçavoir de ce célébre Ecrivain.

La 329. à Jean Descordes, Chanoine de Limoge, traite du pouvoir des Evêques sur les Moines, & de plusieurs autres points de la Discipline de l'ancienne Eglise. Il prouve dans la 347. à Jérôme Bignon Avocat-Général, que la lettre de Saint Clément qui fut donnée au Public l'an 1633, est véritablement de ce Pape. Il traite du Droit Naturel & de plusieurs questions de Droit Civil dans ses lettres à son frére ; il fait la critique de ce que Cluvier a écrit sur les Antiquités Germaniques, & il l'a adressée à Jean Isaac Pontanus.

Ce qui s'est passé de plus intéressant dans la Littérature de son tems se trouve dans ses lettres, & y est accompagné de réflexions toujours instructives. Enfin ses Négociations & les grands événemens des dix derniéres a

nées du régne de Louis XIII. y sont rapportés dans un grand détail, & presque toujours avec beaucoup d'exactitude (6).

Il ne faut pas dissimuler que du Maurier le fils, dont les Anecdotes sont souvent fautives, rapporte (*a*) que lorsque Grotius demanda son rappel, le Grand-Chancelier le prit au mot avec grand plaisir, parce que, dit-il, Grotius ne lui mandoit que des nouvelles du Pontneuf. Le Pére Bougeant a répété ce trait avec complaisance; il auroit mieux fait de lire les lettres de Grotius avec plus d'attention, que de les critiquer sans raison. Il eût par leur secours rectifié plusieurs dates dans son ouvrage, qui d'ailleurs mérite l'estime publique. Un autre Auteur dont l'Histoire est écrite avec indiscrétion & partialité, mais qui cependant étoit très au fait des événemens du siécle de Louis XIII. fait une très grande estime des lettres de Grotius (*b*). C'est le Vassor, dont le jugement mérite d'autant plus d'attention, qu'il avoit peu de disposition à louer. Il réfute ceux qui avoient dit que Grotius avoit employé son beau Latin à écrire des nouvelles du Pontneuf à Oxenstiern; il soutient que ceux qui parlent ainsi, ou n'ont pas lu les lettres de Grotius, ou ne sçavent pas l'Histoire de Louis XIII. Il ne nie pas que parmi le grand nombre de nouvelles qui

(6) *On trouve d'excellens Extraits des lettres de Grotius dans le* 2. *Tome de la* Bibliotheque Universelle *de Mr le Clerc.*

(*a*) Memoires, p. 423.

(*b*) Le Vassor, T. 8. 2. Partie, L. 40. p. 277.

qui s'y trouvent, il n'y en ait quelques-unes de fausses; mais il l'excuse sur ce qu'un Ministre est obligé de mander ce qui se dit. Il ajoûte: „ Ceux qui liront les lettres de Grotius avec un peu de discernement, y trouveront toujours les affaires les plus secrettes du tems de son Ambassade touchées en peu de mots avec beaucoup de finesse & de modération". Il nous apprend lui-même, qu'il apportoit beaucoup de circonspection dans l'examen des nouvelles (*a*) qu'il écrivoit au Grand-Chancelier. „ Je prie, lui dit-il, Votre Sublimité de me pardonner si ma lettre est si courte; j'aime mieux ecrire peu de choses que d'en écrire de fausses. Je voudrois bien ne rien mander d'incertain, mais c'est ce qui est fort difficile dans une si grande obscurité Ayant à vivre, dit-il dans une autre lettre (*b*), avec des gens qui sont très-cachés, & recevant des nouvelles qui souvent sont accompagnées de récits peu exacts, je suis fâché d'etre obligé de donner mes conjectures à la place de choses certaines; mais il n'y a rien à craindre sous un juge si équitable, qui a égard aux bonnes intentions".

C'est ce qui le rassuroit; & ce qui doit en même tems donner une grande idée de ses lettres, est que le Grand-Chancelier en étoit extrêmement content (*c*); & Muller, Ministre

(*a*) Epist. 537 p. 210. (*b*) Epist. 550. p. 214.

(*c*) *Idemque meam ac diligentiam eximiâ benignitate æstimat.* Epist. 550. p. 225.

tre de Suéde, les estimoit beaucoup (a).

Toutes les lettres de Grotius ne sont pas encore imprimées; l'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* l'assure (b) après Morhof, & il ajoûte qu'il sçait de science certaine qu'il connoît un Cabinet où l'on en conserve plus de 260 écrites à la Reine Christine, & au Grand-Chancelier. On a assuré qu'il y avoit à Dresde un Conseiller nommé de Bunau, qui en avoit plusieurs. Puffendorf en avoit vu en chiffre dont il avoit la clef. Parmi les lettres que nous avons dans le Recueil des Epîtres de Grotius, il y en a quelques-unes en chiffre; ce sont celles qui ont rapport aux affaires générales & aux intrigues secrettes de la Cour de France. Mr. de Boze a dans son curieux Cabinet un exemplaire de ces lettres, avec l'explication du chiffre qui lui a été donnée par un Suédois, & il le communique à tous ceux qui sont curieux de le voir, avec cette politesse qui feroit à souhaiter dans tous les Sçavans.

XVI. Une des parties les plus intéressantes de la vie de Grotius, est la connoissance de ses sentimens en matiére de Religion, & du zéle ardent avec lequel il entreprit de réunir les Chrétiens sous une même croyance. Elevé dans les principes de la prétendue Réforme, il eut dans les commencemens de sa vie un grand éloignement pour la Religion Catho-

tho-

(a) *Liter s meas quid nobilitas vestra supra meritum æstimat, bonitatis est.* Epist. 1094. p. 492.
(b) P. 846.

tholique : il ouvre ſon cœur à Antoine Waſlée dans une lettre du 10 Novembre 1611. (*a*) Il nous y apprend que quelque attaché qu'il fût à la Religion dominante de l'Etat dans lequel il vivoit, il étoit perſuadé que les Catholiques admettoient toutes les vérités fondamentales, auxquelles il croyoit qu'ils ajoûtoient divers autres articles, qu'il traitoit d'opinions nouvelles. Le zéle des Jéſuites pour la Religion Catholique, & leur attachement au Pape, les avoit rendus extrêmement odieux à tous les ennemis de l'Egliſe Romaine. Grotius partagea ces mêmes ſentimens qui lui avoient été inſpirés dès ſa naiſſance, comme on peut le voir par la lettre qu'il écrivit le 1 Avril 1617 à ſon frére (*b*), qui étoit venu faire un voyage en France ; mais lorſqu'il fut dans un âge plus mûr, il leur rendit juſtice, en eſtimant beaucoup leur Société, & en accordant toute ſa confiance à pluſieurs d'entr'eux, & ſur-tout au ſçavant Denis Petau.

XVII. Dans le tems même de ſon plus grand éloignement pour l'Egliſe Catholique, il étoit pénétré de reſpect pour les déciſions des anciens Conciles, pour la Diſcipline de la primitive Egliſe, & pour l'autorité des Péres. Il écrivit le 6 Juin 1614. à Jean Uytembogaard (*c*), qu'il reſpectoit beaucoup les anciens Conciles qui avoient condamné le Manichéiſme & le Pélagianiſme. Il déclaroit à Voſſius le

17

(*a*) Epiſt. 14. p. 4. (*b*) Epiſt. 15. p. 759.
(*c*) Epiſt. 28. p. 9.

17 Juillet 1616, (*a*) que personne ne détestoit plus que lui les dogmes que l'ancienne Eglise avoit condamnés. „ Outre la haine dont „ je fais profession contre les sentimens in„ connus à la pieuse Antiquité, dit-il à An„ toine Walée (*b*), rien ne m'engage plus à „ condamner & à tâcher de détruire ces sor„ tes de dogmes, que de voir qu'ils sont un „ obstacle à la paix.

Il vouloit (*c*) que dans l'explication de l'Ecriture Sainte, on s'en rapportât au sentiment de l'ancienne Eglise. (7) Il traita cette question dans une conférence qu'il eut avec le Prince de Condé au commencement de l'année 1639 (*d*); il fit voir que pour être *Chrétien*, & pour avoir droit de prendre le surnom de *Catholique*, il falloit recevoir l'Ecriture Sainte, & l'expliquer, non pas suivant les explications des particuliers, qui avoient souvent donné occasion aux séditions, aux schismes & même aux guerres, mais comme les anciennes Eglises les avoient interprétées, lesquelles interprétations on retrouvoit principalement dans les Symboles, & dans les Actes des Conciles. (8)

Il

(*a*) Epist. 77. p. 34. (*b*) Epist. 61. p. 20.

(*c*) Epist. 674. p. 274.

(7) *Quoique les Protestans ne reconnoissent point d'autre règle de leur foi que l'Ecriture Sainte, tous les Gens éclairés dans leur Communion respectent la pure Antiquité, & applaudissent à l'heureuse simplicité qui en caractérisa les premiers Ecrivains.* *

(*d*) Epist. 1103. p. 498. Voyez aussi Epist. 622. p. 943.

(8) *Pourquoi Mr. de Burigny ne cite-t-il Grotius qu'à demi? Si ce grand-homme veut qu'on explique les Ecritures comme les anciennes* Eglises les avoient interprétées, *il a vûe d'un* consentement universel & invariable. *S'il dit qu'on* retrouve ces inter-

Il étoit si persuadé de la vérité de ces principes, que dans un Avertissement qu'il a mis à la tête de son Commentaire sur le Nouveau Testament, il déclare que s'il avoit écrit quelque chose qui ne s'accordât point avec les interprétations que l'ancienne Eglise avoit données à l'Ecriture, ce qu'il espéroit n'être point arrivé, il vouloit qu'on le tînt pour non écrit, & qu'il étoit très-disposé à le changer.

XVIII. Cette profonde vénération pour l'Antiquité contribua bientôt à le rendre plus favorable aux Catholiques. Dans le tems que c'étoit une espéce d'apostasie parmi les Protestans de ne pas parler avec indécence & avec fureur contre les Souverains Pontifes, il osa louer le Pape Urbain VIII. dans une piéce de vers faits en l'honneur de la Sainte Vierge. Il en parle ainsi dans une lettre à son frére du 21 Février 1625. (a) „ J'envoie à mon „ Pére le Poëme sur la Mére de Dieu, dit-il; „ je ne voudrois cependant pas qu'on le pu- „ bliât, non seulement parce que l'honneur „ même dégagé de superstition que l'on rend „ aux Saints, déplaît à plusieurs des nôtres, „ mais aussi parce que le Pape Urbain y est „ loué. Il est très-bon Poëte, comme le „ prouvent ses Odes Pindariques, qui sont fort „ élégantes: plût à Dieu qu'il pût accorder „ la

terprétations dans les Symboles & dans les Actes des Conciles, *il avertit qu'il ne parle que* des Conciles véritablement œcuméniques & antérieurs au grand Schisme entre les Eglises d'Orient & d'Occident. *

(a) Epist. 85. p. 780.

„ la foi des Chrétiens qui ne ſont que trop „ diviſés!

Il avoit peu d'eſtime pour les Réformateurs. Dès l'an 1633 il écrit à Gerard Voſſius (*a*): „ Je penſe qu'il n'y a rien de plus vrai que ce „ que vous avez ſagement remarqué, que le „ meilleur moyen d'empêcher les gens de bien „ d'approuver tant de Sectes différentes, ſe„ roit de faire voir ſans haine & ſans paſſion „ par le ſeul motif de l'amour de la vérité, „ que ceux qui ſe prévalent ſi fort de l'An„ tiquité ne l'ont pas toujours pour eux, & „ qu'ils n'ont pas toujours réuſſi à rétablir „ l'Egliſe dans ſon état primitif, comme ils „ l'avoient promis". C'eſt ſans-doute les prétendus Réformés qu'il déſigne. (9)

„ Les Proteſtans, diſoit-il à ſon frére (*b*), „ paſſent les bornes, lorſqu'ils veulent accu„ ſer les Catholiques-Romains d'erreur: ils „ attaquent en même tems toute l'Egliſe Grec„ que, la Latine, celles de Syrie, d'Arabie „ & d'Egypte, & ils donnent par-là fort im„ prudemment des armes à leurs adverſaires. „ (10) Je vois, écrit-il à Voſſius (*c*), que ceux „ qui nous ont érigé de nouvelles Egliſes, ont „ ſuivi

(*a*) Epiſt. 335. p. 120.

(9) *Ce qu'il dit convient néanmoins ſans comparaiſon beaucoup davantage aux prétendus Catholiques.* *

(*b*) Epiſt. 487. p. 894.

(10) *Notez qu'il ne s'agit dans cette lettre, que de quelques matiéres particuliéres. Grotius n'y dit point en général que c'eſt paſſer les bornes que* d'accuſer les Catholiques-Romains d'erreur. *Au contraire, en y exhortant à les tolérer, il y desapprouve formellement leurs pratiques, par le ſoin qu'il prend de déclarer, que le plus ſûr eſt de ne les pas imiter.* *

(*c*) Epiſt. 1004. p. 641.

„ ſuivi leurs idées, mais n'ont pas ſort avancé
„ les affaires de la Religion.

Saumaiſe étoit auſſi zélé pour la prétendue Réforme, qu'elle étoit devenue indifférente à Grotius. Cependant ils ſe voyoient, mais ce n'étoit plus qu'avec froideur. „ Saumaiſe, „ mande-t-il à ſon frére le 10 Février 1641, „ (*a*) eſt venu chez moi; il eſt prêt à défen- „ dre les opinions les plus extrêmes, entr'au- „ tres celle-ci, que Saint Pierre n'a jamais mis „ le pied en Italie. Je vois avec étonnement „ ce que peut faire l'eſprit de parti.

Il regardoit les Réformés comme preſque tous ſéditieux (*b*). (11) Il n'eſtimoit pas Calvin; il diſoit de Caſſandre que c'étoit un excellent homme & en même tems très-habile, & très-digne par-là de la haine de Calvin. Il conſeilloit à Jaques Laurent de lire, au-lieu des Inſtitutions de Calvin, Vincent de Lerins. „ J'apprends, lui dit-il (*c*), que vous êtes moins „ ſéditieux que ne ſont *pour l'ordinaire les gens* „ *de*

(*a*) Epiſt. 593. p. 913.

(*b*) Epiſt. 534 p. 914. 537. p. 916. & 1520. p. 689.

(11) *Le premier endroit que Mr. de Burigny indique, n'a attiré ſes regards qu'en partie. On nous permettra d'y ſuppléer pour épargner au Lecteur de faux jugemens. C'eſt à la page 914 des Epitres de Grotius, où ce Sçavant écrit à ſon frére*, de Suedis ita credas velim, eos non minus ſibi à Calvini ſeditioſo quam à Tyrannico Pontificum ſpiritu metuere: *c'eſt-à-dire, „ ſoyez, „ je vous prie, bien perſuadé que les Suédois ne ſont pas moins „ ſur leurs gardes contre l'eſprit ſéditieux de Calvin que contre „ l'eſprit tyrannique des Papes". Ailleurs, & en plus d'un endroit, Grotius parle en homme aigri contre le parti auquel il a ſuccombé. On ne reconnoît nullement à ſon ſtyle les principes de modération dont il ſe glorifie ſi ſouvent.* *

(c) Epiſt. 1570. p. 709.

„ *de votre ordre*, (12) *c'eſt-à-dire les Miniſtres*, (13) & que vous vous laiſſez ſeulement entraîner par les autres : c'eſt pourquoi je vous donnerai un bon conſeil ; c'eſt de lire l'Ecriture dans les ſources, les Confeſſions de Foi des anciens Chrétiens au-lieu de la Confeſſion Belgique, les Catécheſes de Cyrille à la place du Catéchiſme d'Urſin, les Actes des Conciles Généraux & non ceux du Synode de Dordrecht. „ Pour lors vous n'aurez pas de peine à appercevoir, que ce n'eſt pas Grotius qui devient Papiſte, mais que c'eſt Laurent qui calviniſe". Laurent écrivit contre lui, mais Grotius (*a*) s'en vengea par le ſilence. Il n'approuvoit point la ſéparation des Proteſtans ; il croyoit que ces nouvelles Egliſes, ces nouveaux Rites, n'avoient nullement contribué à augmenter la piété. „ Il eſt juſte, dit-il (*b*), „ de réformer les mœurs ; mais n'auroit-il pas mieux valu qu'après s'être réformé ſoi-même, on eût prié Dieu pour la réformation des autres, & que les Princes & les Evêques qui ſouhaitoient la Réformation, euſſent tâché de la procurer par les Conciles Généraux ſans rompre l'unité" ? Il avoit un Miniſtre appellé Dor, qui s'étoit fait Catholique (*c*) ; il n'en fut pas fort fâché, & il en parle

(12) Les gens de votre ordre, *le texte porte*, pluſieurs des gens de votre ordre. *Ce n'eſt qu'une bagatelle, mais c'eſt comme cela qu'on fait dire aux Auteurs ce qu'ils ne diſent pas.* *

(13) *Gloſe de Mr. de Burigny.*

(*a*) Epiſt. 1578. p. 711. (*b*) Epiſt. 607. p. 938.

(*c*) Epiſt. 610. p. 939.

parle avec beaucoup de tranquillité dans une lettre à ſon frére. „ Ce que Dor vient de fai-
„ re, dit-il, le ſçavant Pithou l'avoit fait a-
„ vant lui. Caſaubon avoit réſolu de faire la
„ même choſe, s'il fût reſté plus long-tems
„ en France: il l'a aſſuré à pluſieurs perſon-
„ nes, & entr'autres à Deſcordes. Je vou-
„ drois, continue-t-il, qu'on remédiât aux
„ abus qui ſe ſont introduits dans l'Egliſe,
„ & je ne ceſſerai de le dire: mais eſt-il juſ-
„ te, & y a-t-il des exemples qu'on doive le
„ faire par le ſchiſme? C'eſt à quoi il faut
„ d'autant plus penſer, que l'on s'apperçoit
„ aiſément que ceux qui ont fait de nouveaux
„ partis, n'avoient pas l'eſprit de Dieu; qu'ils
„ ont donné cours à de nouveaux abus, &
„ que cette licence de ſe ſéparer a formé des
„ partis qui jamais ne ſe réuniront". Il parle encore ailleurs des ſentimens de Caſaubon (*a*); il prétend que ce Sçavant croyoit que les Catholiques de France étoient plus éclairés que ceux des autres Pays, & qu'ils approchoient plus de la vérité que les Miniſtres de Charenton.

Il s'expliquoit très-fréquemment & très-vivement contre le Schiſme des Proteſtans.
„ Viret & les autres, dit-il (*b*), n'ont pas dû
„ faire de nouvelles Egliſes: ils en ont éta-
„ bli avant que d'être excommuniés: quand
„ on auroit été excommunié injuſtement, on
„ n'a pas pour cela le droit d'ériger Autel
„ contre Autel". Il rapporte à ce ſujet pluſieurs

(*a*) Epiſt. 613. p. 940. (*b*) Epiſt. 674. p. 959.

ſieurs paſſages des Péres (*a*), par leſquels il prétend confondre les premiers Réformateurs. Il s'approchoit à la fin ſi près des Catholiques, que dans une lettre à ſon frére il dit ces propres paroles: „ On ne peut „ nier qu'il n'y ait ici pluſieurs Paſteurs Ca„ tholiques, qui enſeignent la vraie piété ſans „ aucun mêlange de ſuperſtition; il ſeroit à „ ſouhaiter que tous fiſſent la même choſe. Dans les ouvrages qu'il fit dans les derniers tems, il parle de Calvin avec la plus grande indignation (*b*). „ Je ſçais, dit-il, avec quel„ le injuſtice & quelle amertume ce Calvin „ a traité Caſſandre, Baudoin, Caſtellion, „ qui valoient beaucoup mieux que lui.

Réfutant l'Apologétique de Rivet, il parle avec le même zéle que feroit un Controverſiſte Catholique: il prouve que les Calviniſtes ſont ſchiſmatiques; qu'ils ſont ſans miſſion; qu'ils n'ont pour eux ni miracle, ni un ordre particulier de Dieu; que les Miniſtres ſont des ſéditieux, qui ne cherchent qu'à jetter le trouble dans l'Etat; que leur Religion eſt nouvelle; qu'ils n'ont point pour eux l'Antiquité. Il avoit loué Béze dans ſa jeuneſſe par des Anapeſtes, où il l'avoit célébré comme le plus illuſtre défenſeur de la vérité; il deſavoue ces louanges, qu'il ſouhaite être enſévelies dans un éternel oubli. (14)

Enfin

(*a*) Epiſt 677. p. 959.
(*b*) Animad. in animad. Riveti, p. 640.
(14) *Quelle idée Mr. de Burigny a-t il il voulu donner du cœur de Grotius? S'il regarda la Réformation comme un Schisme odieux, put-il demeurer dans ſon ſein juſqu'à ſa mort avec quelque ombre de ſincérité. La vérité eſt, que ce Sçavant ſe laiſſa trop emporter à la*

Enfin les Jésuites qui avoient été l'objet de son aversion avant qu'il les connût, devinrent ses amis. On lui en fit des reproches ; il parle de cette accusation dans une lettre qu'il écrivit à son frére (*a*). „ Je ne suis pas, dit-„ il, le défenseur banal des Jésuites ; mais „ le Roi les regarde comme de bons Citoyens, „ & les emploie dans plusieurs occasions. Il en prit le parti publiquement dans quelques ouvrages ; il soutint dans ses Ecrits contre Rivet (*b*), que la Société avoit produit plusieurs gens très-habiles & d'une vie irréprochable, & qu'il y en avoit eu chez eux plus qu'ailleurs. „ J'en connois plusieurs, dit-il, „ qui auroient grande envie de voir les abus „ abolis, & l'Eglise rétablie dans sa premié-„ re unité. Le Roi leur confie ce qu'il a de „ plus précieux ". Le Pére Petau entre les autres avoit sa confiance, comme nous l'avons déjà remarqué, & comme nous le verrons encore.

XIX. La grande connoissance qu'il avoit de l'Antiquité, & la vénération singuliére qu'il a toujours eue pour la primitive Eglise, lui fit regarder, même dès sa jeunesse, l'abolition de l'Episcopat & d'un Chef visible dans l'Eglise comme quelque chose de monstrueux.

Il

à la colére dans ses Ecrits contre Rivet. Dès l'entrée de sa Discussio *&c on voit tout le zéle ou pour mieux dire tout l'emportement d'un Controversiste Catholique. Grotius n'y écoute presque que sa passion.* *

(*a*) Epist. 628. p. 945.

(*b*) Animad. in animad. Riveti, ad Art. 6. p. 658. Discuss. Rivet. Apolog. p. 694. & p. 681.

Il alla plus loin dans la suite : il fit voir (*a*) que Mélancton lui-même demandoit qu'on laissât le Pape dans l'Eglise ; que Jaques Roi d'Angleterre, & plusieurs habiles Protestans avoient reconnu l'utilité de la Primauté de l'Evêque de Rome. Il ajoûte : „ Si plusieurs
„ Protestans eussent fait la même réflexion,
„ nous aurions une Eglise plus réformée.

Il croit que cette Monarchie, ce sont ses termes (*b*), est utile dans l'Eglise pour y conserver l'unité. Enfin dans un ouvrage contre Rivet il prouve (*c*) la Primauté du Pape par un passage de Saint Cyprien, & il ajoûte :
„ Vous voyez que la Primauté est établie par-
„ là, & ce nom dans toute Société entraîne
„ toujours avec lui quelque jurisdiction. L'E-
„ vêque de Rome, dit-il (*d*), est le *Prince de*
„ *l'Aristocratie Chrétienne*, ainsi que l'a ap-
„ pellé quelque tems avant nous l'Evêque de
„ Fossombrone. Cette Primauté-là est sous
„ Jésus-Christ, & peut être exercée sans ty-
„ rannie, & sans détruire les droits que les
„ Evêques ont sur les Eglises qui leur sont
„ confiées ". Il pensoit favorablement sur l'autorité Episcopale, même avant son Ambassade ; il croyoit (*e*) qu'elle est nécessaire pour conserver l'unité dans l'Eglise. „ C'est une
„ question de nom (*f*), disoit-il à son frére
„ plu-

(*a*) Comment. ad loca de Antichristo.
(*b*) Via ad Pacem, Art. 7. p. 17.
(*c*) Ad Art. 7. p. 641.
(*d*) P. 642. & p. 695. Discussio Apolog. Rivet. & p. 696.
(*e*) Epist. 318. p. 114.
(*f*) Epist. 534. p. 914. Voyez Epist. 739. p. 975.

„ plusieurs années après, de demander si l'E-
„ piscopat est de Droit Divin : il suffit que
„ Jésus-Christ en ait donné l'exemple dans le
„ Collége des Apôtres ; que les Apôtres l'a-
„ yent suivi, & que cet établissement ait été
„ approuvé par le consentement universel de
„ l'Eglise, si on en excepte quelques Nova-
„ teurs de notre siécle.

Il a traité cette question dans le XI. Chapitre du *Traité du Pouvoir du Souverain sur les Choses Sacrées* (*a*) : il y prétend qu'il y a du Fanatisme à avancer, que les Evêques n'ont rien au-dessus des simples Prêtres. „ L'Episcopat, dit-il (*b*), c'est-à-dire la Prééminen-
„ ce d'un Pasteur, n'est point contraire au
„ Droit Divin ; ce seroit à celui qui penseroit
„ autrement, c'est-à-dire à celui qui oseroit
„ accuser de folie & d'impiété toute l'ancien-
„ ne Eglise, à prouver son opinion. Que
„ l'Episcopat (*c*) ait été reçu par toute l'E-
„ glise, cela paroît par les Conciles univer-
„ sels, qui ont une très-grande autorité chez
„ tous les gens pieux ; témoin les Conciles
„ Nationnaux & Provinciaux, où l'on trou-
„ ve des preuves certaines de la Préséance
„ Episcopale ; témoin tous les Péres sans ex-
„ ception. L'Episcopat (*d*) a commencé aux
„ Apôtres : pour en être persuadé, il n'y a
„ qu'à recourir aux Catalogues des Evêques
„ dans Irenée, Eusébe, Socrate, Théodoret
„ & les autres, qui les font tous commencer
„ aux

(*a*) N. 2. (*b*) N. 3. (*c*) N. 4. (*d*) N. 5.

„ aux Apôtres. Ce feroit être bien opiniâtre
„ ou peu refpectueux, que de ne pas s'en rap-
„ porter à des Auteurs d'un fi grand poids qui
„ s'accordent tous dans un fait Hiftorique.
„ L'Hiftoire de tous les fiécles (*a*) annonce
„ les avantages que l'Eglife a tirés de l'Epif-
„ copat". Cependant (*b*) il n'ofoit pas encore dire que l'Epifcopat étoit d'Etabliffement Divin: il fe contentoit d'affurer qu'il étoit d'Inftitution Apoftolique; & c'en étoit trop pour ne pas déplaîre à un Parti chez lequel il y avoit des gens qui portoient la fureur & l'ignorance jufqu'à ofer avancer que l'Epifcopat étoit une invention de Satan: expreffion qui avoit fcandalifé Grotius dans fa jeuneffe même, comme il paroît par une lettre qu'il écrivit l'an 1614 à Daniel Heinfius (*c*). Dans la fuite il devint encore plus hardi, & il ne craignit pas de foutenir à la face de la prétendue Réforme (*d*), que l'Epifcopat avoit été établi par Jéfus-Chrift, & qu'il étoit à fouhaiter qu'on le rétablît par-tout où il avoit été aboli.

Ce fut en conféquence de ce refpect pour le Collége Epifcopal & pour fon Chef, qu'il s'expofa à l'indignation de tout le Parti Proteftant, & à l'amertume du ftyle des Miniftres, en foutenant que rien n'étoit plus abfurde que ce qu'ils avoient écrit contre le prétendu Antechrift Romain.

Une des principales raifons qui l'avoient déter-

(*a*) N. 9. (*b*) N. 10.
(*c*) Recueil de Burman, T. 2. Epift. 211. p. 434.
(*d*) Via ad Pacem, Art. XIV. p. 621.

déterminé à écrire sur ce sujet, étoit non seulement parce qu'il étoit persuadé de la vérité de ses sentimens, comme il l'écrit à son frére (a), mais parce qu'il croyoit devoir éloigner tous les obstacles qui s'opposoient à la réunion, „ dont je desespere moins que ja„ mais, disoit-il le 5 Decembre 1639. S'il ne „ nous est pas permis de jouir d'un si grand „ bien, ajoute-t-il, il est du moins permis de „ jetter de l'eau sur le feu & non pas de l'huile, & de planter des arbres qui porteront „ peut-être des fruits dans l'autre siécle". Il se sçavoit si bon gré d'avoir reçu la grace sur cette matiere, qu'il écrit en confidence à son frére (b), qu'il est persuadé que c'est Dieu qui lui a inspiré cette pensée; qu'il lui en rend de très-humbles graces; qu'il se croit par conséquent obligé d'y travailler de son mieux, non seulement pour soutenir la vérité, mais aussi parce que rien n'est plus capable de calmer les esprits, & de preparer la voie à la réunion. „ J'espére, mandoit-il à Vossius (c), „ trouver du-moins dans l'avenir des Lecteurs „ équitables, qui remercieront Dieu des lu„ miéres qu'il lui a plû me communiquer pour „ l'intelligence de plusieurs passages obscurs „ de l'Ecriture Sainte. Je dois tout ce que „ j'ai écrit de bon sur l'Antechrist (d), non à „ mes recherches, disoit-il a son frére, mais „ à mes priéres, & à la bonté de Dieu qui a „ bien voulu m'éclairer, quoique je ne le mé„ ritasse

(a) Epist. 474. p. 889. (b) Epist. 490. p. 895.
(c) Epist. 1441. p. 653. (d) Epist. 499. p. 898.

„ ritasse point". Il se flattoit que les ouvrages qu'il avoit faits sur ce sujet, avoient détrompé plusieurs Protestans (*a*), & que Rivet, son grand adversaire, étoit regardé, même par ses Collégues, comme un Théologien d'un petit jugement & d'une érudition médiocre.

XX. Il avoit d'abord été très-prévenu contre le sentiment de l'Eglise Romaine sur la Présence réelle; on peut en juger par la lettre qu'il écrivit le 7 Juin 1622 à Episcopius (*b*) „ Je crois, lui dit-il, que vous ferez fort „ bien de réfuter ceux qui avec Cassandre „ croient que l'on peut desapprouver les er„ reurs de l'Eglise Romaine, & que l'on n'est „ pas obligé de se séparer de sa Communion. „ Deux points sur-tout me paroissent devoir „ être discutés; le premiér, si une action qui „ est permise en elle-même, comme l'adora„ tion pendant le tems de la Cêne, cesse de „ l'être à cause de l'erreur des Ministres de „ l'Eglise, qui veulent que cette adoration se „ rapporte aux signes visibles".

Dans la suite des tems il s'éloigna du-moins de la façon de parler des Ministres; il avoua (*c*) que dans le Pain Eucharistique il se faisoit un changement, que les anciens Latins avoient nommé *transfiguration*, & que les modernes appelloient *transsubstantiation*: lorsque Jésus-Christ étant présent Sacramentalement, nous favorise de sa substance, comme parle le

(*a*) Epist. 501. p. 899. (*b*) Epist. 181. p. 67.
(*c*) Via ad Pacem, Art. X. p. 619. & 642.

le Concile de Trente, les apparences du pain & du vin restent, & à leur place succéde le Corps & le Sang de Jésus-Christ.

Il est constant qu'il n'approuvoit pas le sentiment des Calvinistes sur l'Eucharistie: il leur reproche (a) leurs contradictions. „ Les „ Disciples de Calvin, dit-il, parlent très- „ différemment sur ce sujet dans leurs Con- „ fessions & dans leurs disputes. Vous leur „ entendrez dire dans leurs Confessions que „ l'on prend le Corps de Jésus-Christ & son „ Sang réellement, substantiellement & essen- „ tiellement; dans leurs disputes ils soutien- „ nent que l'on ne reçoit Jésus-Christ que „ spirituellement par la Foi. Les Anciens „ vont plus loin, puisqu'ils admettent une „ incorporation réelle de Jésus-Christ avec „ nous, & la vérité du Corps naturel de Jé- „ sus-Christ, comme parle Saint Hilaire".

Grotius étoit donc persuadé que le terme de *transubstantiation* adopté par le Concile de Trente pouvoit recevoir une bonne explication (b); mais il n'est pas bien décidé qu'en admettant les expressions dont se sert l'Église Catholique, il pensât cependant comme elle. Après avoir approuvé le terme de transubstantiation, il ajoûte: (c) „ Et parce que ce qui „ est spirituel chez les Hébreux est appellé „ réel, les termes de réellement, de substan- „ tiellement, d'essentiellement, sont emplo- „ yés

(a) Votum pro Pace, p. 687.
(b) Animadv. in animadv. Art. 10. p. 642.
(c) Via ad Pacem, p. 619.

„ yés dans les Confeſſions des Proteſtans & „ par leurs Docteurs”. Ce qu'il ajoûte démontre qu'il cherchoit plutôt à réunir les divers ſentimens par des expreſſions équivoques, que par un ſymbole exact, qui ne fût ſuſceptible que d'une ſeule créance. „ Il ne „ faut pas condamner, dit-il, ceux qui aſſu- „ rent que l'Euchariſtie n'eſt que le ſigne du „ Corps de Jéſus-Chriſt, puiſque Saint Au- „ guſtin parle ainſi avec pluſieurs autres Pé- „ res, & que l'on définit le Sacrement *le* „ *ſigne viſible de la grace inviſible*”.

Il avoit imaginé une eſpéce de Formule, qui devoit réunir les Catholiques & les Proteſtans; la voici. „ Nous croyons que dans „ l'uſage de la Cêne on reçoit vraiment, „ réellement, ſubſtantiellement, c'eſt-à-dire „ dans ſa propre ſubſtance, le vrai Corps & „ le vrai Sang de Jéſus-Chriſt, d'une façon „ ſpirituelle & ineffable”. Grotius aſſure que ce Formulaire avoit été approuvé par des Docteurs Catholiques, & par des Proteſtans. Cela n'eſt pas ſurprenant des Catholiques, puiſque les expreſſions dont il ſe ſert, priſes dans leur ſens naturel, renferment la Doctrine de l'Egliſe Catholique. Il l'eſt davantage des Proteſtans; mais il faut remarquer que Calvin lui-même avoit dit (*a*), que ſous les Signes Euchariſtiques nous recevons vraiment le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt; que la Chair de J. C. eſt diſtribuée dans ce Sacrement; qu'elle nous pénétre; que nous ſommes

(*a*) Variations, L. IX. N. 37.

mes participans, non ſeulement de l'Eſprit de Jéſus-Chriſt, mais encore de ſa Chair; que nous en avons la propre ſubſtance, & que nous en ſommes faits participans; que J. C. s'unit à nous tout entier, & pour cela qu'il s'y unit de Corps & d'Eſprit; qu'il ne faut point douter que nous ne recevions ſon propre Corps, & que s'il y a quelqu'un dans le Monde qui reconnoiſſe ſincérement cette vérité, c'eſt lui.

Ces expreſſions de Calvin étoient réellement favorables au ſentiment des Catholiques: il ſe croyoit obligé d'employer ces termes, parce qu'ils étoient autoriſés depuis ſi longtems, qu'il craignoit de paroître vouloir faire un changement dans l'ancienne Doctrine; mais le ſens qu'il leur donnoit en ôtoit toute la force. Les Proteſtans que Grotius conſulta, conformément au ſentiment de leur Maître, croyoient que l'on pouvoit concilier le terme de préſence ſubſtantielle avec leur Confeſſion de Foi, qui niant la préſence réelle, enſeigne que Jéſus-Chriſt ne nous eſt uni qu'en figure dans le Sacrement, & en eſprit par la Foi.

Quoique Grotius crût que l'on recevoit ſubſtantiellement J. C. dans l'uſage de la Cêne, il n'y a pas de preuve qu'il admît la préſence réelle dans le ſens du Concile de Trente: car outre que dans ſa Formule il ne parle preſque pas plus fortement que Calvin, il paroît qu'il ne condamnoit pas ceux qui n'admettoient que le ſigne du Corps de Jéſus-Chriſt; tolérance qui ne ſera jamais approuvée par un Catholique.

XXI. Il a justifié la décision du Concile de Trente sur le nombre des Sacremens dans ses ouvrages contre Rivet. „ Le mot de Sacrement, quoique pris quelquefois dans une „ signification plus générale, peut, dit-il (*a*), „ cependant être entendu dans une signification plus étroite de ces sept signes extérieurs, dont la destination n'est que pour „ le bien de notre ame, & dont il est fait „ une mention plus distinguée dans l'Ecriture, du Baptême, dans Saint Matthieu, „ XXVIII. 19. de la Confirmation, Actes „ VIII. 17. de la Pénitence, Matthieu XVI. „ 19. de l'Eucharistie, Matthieu XXVI. 26. „ de l'Ordination, 1 Timothée IV. 4. 22. de „ l'Extrême-Onction, Marc VI. 13. Jaques V. „ 14. du Mariage, Ephésiens V. 32".

XXII. Dans l'examen des autres articles qui divisent les Catholiques d'avec les Protestans, Grotius continua de se rapprocher de l'Eglise Romaine. Dès l'an 1638 il convenoit dans une lettre à Jean Corvin (*b*) que des gens pieux, habiles, & bien intentionnés pour les Protestans, avouoient qu'ils s'étoient trompés dans la décision des principales controverses qui étoient agitées entre l'Eglise Romaine & les Protestans.

Il ne se scandalisoit plus des images dans les Eglises & des priéres pour les Morts dès l'an 1640. Il écrivoit cette année à son frére: (*c*) „ Les Luthériens ont chez eux des images,

(*a*) Rivet. Apol. Discussio, p. 698.
(*b*) Epist. 966. p. 434. (*c*) Epist. 489. p. 894.

„ ges, & il y en a dans plusieurs endroits en
„ Angleterre. Montaigu & plusieurs autres
„ ont prouvé que ce n'étoit point une idolâ-
„ trie d'avoir recours aux priéres des Apô-
„ tres & des Martyrs".

Il s'expliqua dans la suite bien plus fortement en faveur de l'Eglise Romaine. Il étoit persuadé (*a*) que les Chérubins de Moïse étoient une démonstration que les images n'étoient pas défendues. „ L'honneur que l'on
„ doit aux Martyrs, dit-il dans son *Moyen*
„ *pour la paix* (*b*), est bien au-dessus de celui
„ que l'on est obligé d'avoir pour les Saints
„ qui sont en vie, parce que l'Apocalypse
„ nous enseigne que les Martyrs régnent a-
„ vec Jésus-Christ; c'est pourquoi il n'y a
„ aucun mal à témoigner publiquement l'esti-
„ me que l'on a pour eux, ni à célébrer leur
„ mémoire certains jours choisis, & dans le
„ lieu où ils ont souffert le martyre. Les
„ Protestans reconnoissent qu'ils prient pour
„ l'Eglise: ils ont donc tort de regarder com-
„ me des idolâtres ceux qui, suivant le sen-
„ timent de plusieurs Anciens, croyent que
„ la connoissance de nos besoins & nos prié-
„ res peuvent parvenir à la connoissance des
„ Martyrs par la révélation de Dieu, ou par
„ le ministére des Anges. Ceux, dit-il ail-
„ leurs (*c*), qui regardent comme une idolâ-
„ trie la coutume de s'adresser aux Martyrs
„ pour

(*a*) Epist. 622. p. 943.
(*b*) Via ad pacem, p. 623. Art. XX.
(*c*) Animadv. in animadv. ad Art. XIX. p. 645.

„ pour qu'ils prient pour nous, accusent d'un
„ crime horrible St. Chrysostôme & les au-
„ tres saints Docteurs de l'Eglise Grecque &
„ Latine. Pour moi, je n'ai pas cette har-
„ diesse; je ne voudrois pas non plus blâmer
„ ceux qui s'abstiennent de prier les Saints:
„ j'ai dit aussi que les vraies Reliques des vrais
„ Martyrs méritoient d'être respectées".

Enfin dans son Vœu pour la paix (*a*) il prouve par une longue suite de passages des Péres, que l'invocation des Saints étoit en usage dans l'ancienne Eglise, & qu'ainsi on n'a pas raison de la traiter d'idolâtrie; qu'il n'y a aucune loi dans l'Evangile contre l'usage des images dans les Eglises; qu'on ne peut pas dire qu'elles soient défendues par la loi naturelle; que du tems de St. Ambroise & de St. Augustin les reliques des Martyrs étoient honorées dans l'Eglise.

Il défend (*b*) dans plusieurs endroits la priére pour les Morts, qui étoit usitée dans toutes les Eglises d'Orient, aussi-bien que dans celles d'Occident; il prouve que l'ancienne Eglise a prié pour les Morts, & que St. Augustin (*c*) a regardé comme hérétiques ceux qui contredisoient cet usage. Il soutient (*d*) qu'il n'y a point d'ancienne Liturgie où il n'y ait des priéres pour les Morts, & que Tertullien rapporte qu'elles étoient en usage dans toutes les Eglises de son tems. Il pré-tend

(*a*) P. 705.
(*b*) Via ad pacem, p. 626.
(*c*) Votum pro pace, p. 916.
(*d*) Animadv. in animadv. p. 646.

tend (*a*) que les Hébreux ont connu un Purgatoire, & il l'admet. Un des articles qui avoit fait le plus de bruit au commencement du grand schisme du XVI. Siécle, étoit celui de la Justification. Grotius déclare (*b*) que plus il examinoit l'Ecriture, plus il s'appercevoit qu'elle s'accordoit avec la Tradition sur le dogme de la Justification, sur lequel les Protestans triomphoient sans raison. Il étoit persuadé qu'ils n'avoient pas la même idée de cette Eglise Catholique dont il est parlé dans le Symbole, que celle que les Anciens avoient eue. Il vouloit (*c*) que l'on se soumît aux décisions des Conciles généraux, & il prétendoit qu'un homme pieux & pacifique ne devoit pas les contredire lorsque leurs decrets étoient reçus par presque toutes les Eglises, surtout par celles qui avoient été fondées par les Apôtres. C'est sans-doute le Concile de Trente qu'il vouloit désigner (15.)

Il supposoit que l'Eglise ne pouvoit pas se tromper, lorsqu'il écrivoit (*d*): „ Les Evê„ ques de Rome peuvent être dans l'erreur; „ mais ils ne peuvent pas y rester longtems, „ s'ils sont attachés à l'Eglise universelle" (16). Il

(*a*) Via ad pacem p. 626. Anim. in anim. p. 646.
(*b*) Epist. 622. p. 943.
(*c*) Votum pro pace, p. 727.
(15) *Comment Grotius pouvoit-il parler ainsi du Concile de Trente, s'il ne croyoit ni la Transsubstantiation, ni la Présence réelle au sens que ce Concile ordonne de les croire sous peine d'anathême?* *
(*d*) Epist. 613. p. 940.
(16) *Et par conséquent il supposoit que les Papes ne sont pas infaillibles.* *

Il étoit persuadé que l'on ne couroit aucun danger (*a*) en embrassant une doctrine enseignée par l'Eglise Grecque & par l'Eglise Latine: „ Car, dit-il, les points sur lesquels „ ces deux Eglises conviennent, ont été dé- „ cidés ou par les Apôtres, ou par les Con- „ ciles universels". Il prétend que les expressions, quoique nouvelles, doivent être reçues en Théologie (*b*), lorsqu'elles sont appuyées sur l'autorité des Conciles généraux: c'étoit contredire les Protestans, qui soutenoient que le terme de *transubstantiation* devroit même être rejetté à cause de sa nouveauté. Il décide que ceux qui s'éloignent de ce qui a été pratiqué par toute l'Eglise & confirmé par les Conciles (*c*) sont d'une très-insolente folie (*d*), comme dit St. Augustin. Il reconnoissoit l'utilité de la Tradition. S'il avoit vécu du tems des Apôtres, il auroit cru, dit-il (*e*), ce qu'ils auroient dit comme ce qu'ils auroient écrit. Il étoit persuadé (*f*) que la bonté de Dieu n'avoit pas permis que la doctrine de l'Eglise universelle fût corrompue, quoique les mœurs des Pasteurs de l'Eglise fussent reprehensibles. Il déclare qu'il pense sur l'autorité des Péres (*g*) de-même que l'illustre Pére Petau dans les Prolégomé-nes

(*a*) Epist. 668. p. 957.
(*b*) Via ad pacem, Art. I. p. 615.
(*c*) Art. VII. p. 617.
(*d*) *Insolentissima insania.*
(*e*) Via ad pacem, p. 628. Anim. in anim. p. 647. Votum pro pace, p. 724.
(*f*) Animadv. in animadv. p. 642.
(*g*) Votum pro pace, p. 681.

nes qui font à la tête de fes livres très-utiles des Dogmes Théologiques.

Les Ouvrages des Péres Apoftoliques faifoient après l'Ecriture fes plus délicieufes méditations. Lorfqu'il apprit que l'Epître de St. Clément dont on avoit été longtems privé, venoit d'être donnée au Public (*a*) en Angleterre par Junius, qui l'avoit tirée d'un Manufcrit apporté d'Egypte & écrit vers le tems du Concile de Nicée, il en témoigna fa joie à Defcordes (*b*) par une lettre écrite de Hambourg le 1 Juin 1633. „ Vous me faites un „ fingulier plaifir, en m'apprenant la nou„ velle de la découverte de la lettre de St. „ Clément de Rome, lui difoit-il; il faut ne „ rien négliger pour trouver ces fragmens, qui „ tiennent beaucoup des Ecrits Apoftoliques; „ & il ne faut pas les rejetter tout d'un coup, „ parce qu'ils auront été interpolés: il faut „ faire ce que l'on pratique dans les métaux, „ féparer ce qui eft impur d'avec le métal „ même. Plût à Dieu que le Pére Sirmond, „ ou que quelqu'un de fa Compagnie qui lui „ reffembleroit, voulût nous donner l'Epître „ de Barnabé, dont il y a quelques citations „ dans Clément d'Alexandrie. Je me fouviens „ d'avoir ouï dire au Pére Sirmond lui-même, „ que cette lettre étoit chez les Jéfuites".

La Lettre de St. Clément ne fut envoyée à Grotius qu'après fon départ de Hambourg & fon arrivée à Francfort (*c*); il l'examina fans délai,

(*a*) Tillem. T. II. p. 158.
(*b*) Epift. 318. p. 113. (*c*) Epift. 357. p. 124.

délai, & il écrivit ce qu'il en penſoit le 17 Juillet au célébre Jérôme Bignon Avocat-Général : après l'avoir lue & relue pluſieurs fois, il reſta convaincu que c'étoit la même que Photius avoit vue, & que St. Jérôme, que Clément d'Alexandrie, & avant eux St. Irenée avoient eue, & qu'elle avoit été écrite ſur la fin de l'Empire de Néron, ou quelques années avant l'Empire de Veſpaſien ; qu'elle étoit très-autentique, ſans avoir ſouffert la moindre interpolation. Quant à la ſeconde Lettre attribuée à St. Clément, il ne la croyoit pas de ce Pape ; mais en même tems il ne doutoit pas que ce ne fût un ouvrage du premier ſiécle. Ce ſentiment de Grotius s'accorde avec ce que penſent les plus ſçavans Critiques, même parmi les Catholiques (*a*).

Il eut communication de l'Epître de St. Barnabé (*b*), qu'il avoit déſiré avec paſſion de voir ; mais il n'eut pas la ſatisfaction de la voir imprimée. Uſſerius avoit entrepris de la donner l'an 1643. L'édition n'étoit pas encore achevée, qu'un incendie conſuma à Oxfort tout ce qui en avoit été imprimé (*c*). Deux ans après l'édition du Pére Ménard parut, mais ce fut l'année même de la mort de Grotius. Pour en revenir à ſes ſentimens ſur les dogmes conteſtés entre les Catholiques & les prétendus Réformés, il parle avec le plus grand mépris contre l'inamiſſibilité (*d*) de la grace.

(*a*) Tillem. T. II. N. XIII. p. 567.
(*b*) Epiſt. 391. p. 866.
(*c*) Fabric. Bibl. Græca, L. 4. p. 174. Tom. III.
(*d*) Comment. ad loca de Antichriſto. Anim. in anim. p. 649.

grace. Son *Livre de la Foi & des Oeuvres* est écrit contre cette erreur. Il soutient que c'est le plus pernicieux systême que l'on puisse introduire; qu'il ne se trouve dans aucun des Anciens, & que même on ne l'eût pas toléré dans l'Antiquité.

Il a prouvé que le Jeûne étoit très-ancien dans l'Eglise, ainsi que l'on pouvoit s'en convaincre par la lecture de St. Irenée; (*a*) que le Carême est une pratique qui a été en usage dans toute l'ancienne Eglise; que l'usage du Signe de la Croix est quelque chose de respectable; que c'est une coutume ancienne pratiquée dans les premiers tems, dont il est fait mention dans Tertullien & dans plusieurs autres après lui; que la Virginité (*b*) est un état plus parfait que celui du Mariage, comme les Péres l'ont enseigné; que l'Eglise Romaine conservoit l'ancienne coutume de l'Eglise d'Occident dans sa discipline sur le célibat des Prêtres; que Jésus-Christ lui-même avoit enseigné (*c*) que ceux qui vivoient dans le célibat, étoient plus propres aux fonctions Ecclésiastiques; que l'Eglise d'Afrique avoit pensé de-même sur ce point que l'Eglise Romaine; que d'ailleurs l'Eglise Romaine ne refusoit pas de communier avec les Eglises où le mariage des Prêtres étoit permis. De tous les Etablissemens Religieux, la Congregation des Péres de l'Oratoire & l'Institut des Jé-

(*a*) Commenst. ad loca de Antichristo. Via ad pacem, p. 617.
(*b*) Votum pro pace, p. 750.
(*c*) Matthieu XIX. 12. 1 Corinth. VII.

Jésuites étoient ceux qu'il approuvoit le plus, parce que les premiers se retiroient quand ils vouloient, & les autres pouvoient sortir des Jésuites avec la permission de leurs Supérieurs.

Enfin il parle du Concile de Trente avec beaucoup de respect. (*a*) „ Celui, dit-il, qui „ en lira les Actes avec un esprit disposé à la „ paix, trouvera que tout y est expliqué sa-„ gement, & conformément à ce qu'ensei-„ gnent l'Ecriture & les anciens Péres, com-„ me on peut le voir par les passages qui sont „ cités à la marge du Concile.

Ceux à qui ces sentimens pacifiques déplaisoient, lui objectérent qu'il n'avoit pas toujours pensé de-même. Jaques Laurent (*b*) fit un Livre à ce sujet, dont Grotius parle dans une lettre à son frére. „ Jaques Laurent, dit-„ il, m'objecte ce que j'ai écrit autrefois, „ comme étant en contradiction avec mes „ derniers ouvrages: cependant si on les ex-„ aminoit suivant les vraies régles de la Cri-„ tique, on n'y trouveroit pas cette contra-„ diction. Au surplus si en avançant en â-„ ge, les conversations des gens habiles & „ un examen plus exact m'ont fait changer „ de sentiment, je ne dois pas pour cela pas-„ ser pour inconstant, non plus que St. Au-„ gustin, qui s'est retracté en plusieurs cho-„ ses". Il traite encore cette même question dans son *Vœu pour la paix* (*c*). „ Si, dit-il, „ dans ma jeunesse, ayant moins de connois-„ san-

(*a*) Votum pro pace, p. 682.
(*b*) Epist. 647. p. 951. (*c*) P. 702.

„ sance que j'en ai, j'ai passé les bornes, soit „ par les préjugés de ma naissance, soit pour „ m'être attaché à des Auteurs célébres sans „ examen, ne me sera-t-il pas permis pré- „ sentement que je suis vieux, de prendre „ des sentimens plus raisonnables après un „ long examen, & après avoir renoncé à tout „ esprit de parti.

Il n'est pas surprenant qu'après s'être ainsi déclaré, les Ministres zélés ayent cherché à le rendre odieux. On fit un Livre contre lui sous le titre de *Grotius Papista* (a). Il est certain qu'il donnoit la préférence à la Religion Catholique sur toutes les autres; on rapporte même (b) qu'il avoit promis à Mr. Bignon avant que de sortir de Paris, qu'il se feroit ouvertement Catholique. On prétend que Mr. Arnaud assuroit qu'il sçavoit par un homme d'honneur qui l'avoit appris de Mr. Bignon, que Grotius lui avoit déclaré en partant pour la Suéde, qu'aussi-tôt qu'il en seroit de retour il feroit profession de la Religion Catholique. Les Jésuites ont donné au Public un Livre Flamand sous le titre de *Testament de Grotius* (c), dans lequel ils ont avancé qu'il étoit prêt de se faire Catholique. L'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* a prétendu réfuter ce récit par quelques passages des premiers Ouvrages de Grotius; mais c'est assurément

(a) Epist. 615. p. 944.
(b) Sent. des Théolog. de Hollande, p. 393. Menagiana, tom. 2. p. 298.
(c) Vind. Grot. p. 506.

rément mal raisonner, parce que ce n'est que dans les derniers tems de sa vie qu'il donna la préférence à la Religion Romaine. Un Protestant (*a*) qui ne pouvoit disconvenir de la préférence que Grotius donnoit à la Religion Catholique, n'a pas craint d'avancer, que c'étoit peut-être dans le dessein de devenir Cardinal: c'est Osiander qui a débité cette misérable conjecture; mais outre que Grotius avoit une femme à laquelle il étoit fort attaché, c'étoit un homme incapable d'embrasser un sentiment par le motif d'aucun intérêt.

Ce qui est très-constant, est que Grotius étoit fort lié avec le P. Pétau, qui entretenoit cette amitié dans l'espérance de l'amener à la profession ouverte de la Foi Catholique, ainsi que ce sçavant Jésuite l'avoue lui-même dans une de ses Lettres. C'est ce qui a fait dire à Mr. Valois dans son éloge du P. Pétau (*b*) „ Que n'a-t-il pas fait pour amener à la Religion Catholique l'illustre Grotius! Il ne „ nous haïssoit pas, il étoit même presque „ des nôtres, puisqu'il déclaroit publiquement qu'il embrassoit en tout la doctrine „ du Concile de Trente. Une seule chose „ lui manquoit: c'étoit d'entrer dans nos Eglises, communier publiquement avec nous, „ ce qu'il différoit de faire jusqu'à ce qu'il „ pût ramener avec lui plusieurs à l'unité de „ la Foi Catholique". Le P. Briet parle à peu près de-même dans ses *Annales du Monde* à l'année 1645, où il dit: „ Cette année „ mou-

(*a*) Vind. Grot. p. 518. (*b*) Vind. Grot. p. 505.

„ mourut l'honneur & la gloire des Gens de „ Lettres, Hugues Grotius. Son intention „ étoit de mourir parmi les Catholiques, „ mais le tems lui a manqué : car, comme „ il me l'a avoué, il avoit la même créance „ que nous.

On lit dans le *Menagiana* (a), que quand on apprit à Paris la mort de Grotius, le Pére Pétau persuadé qu'il étoit Catholique dans l'ame, dit messe pour lui ; on prétendoit même en ce tems-là, si l'on en croit celui qui a compilé ces anecdotes, que Grotius avoit voulu se déclarer avant que d'aller en Suéde, mais qu'il avoit suivi le conseil du Pére Pétau, qui étoit de faire ce voyage de Suéde, & de retourner ensuite à Paris pour s'y établir, & exécuter la résolution qu'il avoit prise. Il n'y a aucune apparence qu'un aussi zélé Catholique que le P. Pétau ait pu conseiller à Grotius de différer d'un moment d'édifier tous les Catholiques par son retour à l'Eglise ; mais il est constant que le Pére Pétau dit la messe pour son ami (18) : la tradition de ce fait s'est conservée chez les Jésuites, & il y

(a) Menag. t 4. p. 180.

(18) *Il y a toute apparence que si Grotius penchoit vers l'Eglise Romaine, comme on n'en sauroit douter, il n'en avoit pourtant pas intérieurement adopté la créance, ni n'avoit intention de la professer. Un esprit de cette trempe eût-il différé d'en faire profession ouverte, s'il eût cru, comme tout bon Catholique-Romain le croit, que hors de cette Eglise il n'y a point de salut? La vérité est que son tolérantisme & son génie conciliateur, après l'avoir trompé lui-même, trompa le P. Pétau. Adopter certains dogmes de cette Eglise, & tolérer les autres qu'on ne croit pas, ce n'est point le moyen de se réunir avec elle de la maniére qu'elle l'entend. Ainsi la messe du savant Jésuite fut en pure perte.*

y a encore des gens dignes de foi qui se souviennent de l'avoir entendu assurer comme certain au Pére Hardouin & à Mr. Huët Evêque d'Avranches (*a*).

Comme la Religion de Grotius étoit un problême pour bien des gens, Ménage fit à cette occasion une Epigramme, dont le sens est qu'il y a autant de différens partis qui revendiquent sa Religion, qu'il y a de villes qui soutiennent qu'Homére est né chez eux:

Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamius, Argos, Athenæ,
Siderei certant vatis de patriâ Homeri:
Grotiadæ certant de Religione Socinus,
Arrius, Arminius, Calvinus, Roma, Lutherus.

XXI. Une des choses qui avoit pu contribuer à faire revenir Grotius de ses préjugés contre l'Eglise Catholique, c'étoit sans-doute le projet qu'il avoit formé de concilier tous les différens partis entre lesquels le Christianisme est divisé. Il voyoit bien qu'il falloit avoir pour lui les Catholiques, & il se flattoit qu'après qu'ils lui seroient favorables, il améneroit aisément les autres à ses idées. Mr. Huët a cru (*b*) qu'un pareil projet n'étoit pas absolument chimérique. „ Les différends de la „ Religion, dit-il, qui troublent depuis long- „ tems la paix des Chrétiens, ne sont point „ inaccommodables (19): si les Parties y pro- „ cé-

(*a*) Voyez la Vie du P. Petau, dans Niceron, t. 37. p. 159.
(*b*) Huetiana, S. 16. p. 46.
(19) Ne sont point inaccommodables. *Ils le sont, quoi qu'en dise ce bon Evêque, & le seront toujours, tant que la nouvelle Rome*

„ cédoient ſincérement, ſans opiniâtreté &
„ ſans intérêts, ils auroient bientôt trouvé
„ des voies de conciliation ; mais il s'en
„ trouve de part & d'autre de ſi acharnés,
„ qu'ils ne cenſurent pas avec moins de ri-
„ gueur ceux de leur Parti même qui recher-
„ chent l'accommodement, que leurs adver-
„ ſaires. Avec quelle dureté préſomptueuſe
„ le Miniſtre Rivet ne traita-t-il pas Grotius,
„ pour avoir propoſé des moyens de paix ?
„ Grotius par une réponſe modeſte rabattit
„ ſon faſte ſans le nommer, mais le déſignant
„ plaiſamment par ce titre (*a*) pris de Catul-
„ le : *Adverſùs quemdam, opaca quem facit bo-*
„ *num barba.*

Mr. Bayle ne penſoit pas de-même que Mr. Huët ſur l'entrepriſe de réunir les Religions: il a décidé (*b*) que c'étoit une auſſi grande chimére, que celle de chercher la Pierre philoſophale, ou la Quadrature du cercle.

Effectivement, pour qu'un pareil projet pût réuſſir, il faudroit ſuppoſer que tous les hommes aimaſſent ſincérement la vérité, qu'ils fuſſent prêts à renoncer à leurs préjugés, enfin qu'ils euſſent tous l'eſprit droit & le cœur juſte. Dans cette tentative, il ne faut pas oublier une choſe eſſentielle (20) que quand l'E-

Rome aura la maxime de l'ancienne; parcere ſubjectis *&c. c'eſt-à-dire de n'accorder la paix qu'à ceux qui ſe ſoumettent.*

(*a*) Mr. Huët ſe trompe ; ce n'eſt pas Rivet que Grotius déſigne par ce vers de Catulle, mais Laët.

(*b*) Nouv. de la Rép. des Lettres, Décembre, 1685. Art. 3.

(20) Cette choſe eſſentielle *montre combien le projet de Grotius étoit chimérique, & combien il s'aveugloit à cet égard.*

y a encore des gens dignes de foi qui se souviennent de l'avoir entendu assurer comme certain au Pére Hardouin & à Mr. Huët Evêque d'Avranches (*a*).

Comme la Religion de Grotius étoit un problême pour bien des gens, Ménage fit à cette occasion une Epigramme, dont le sens est qu'il y a autant de différens partis qui revendiquent sa Religion, qu'il y a de villes qui soutiennent qu'Homére est né chez eux:

Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamius, Argos, Athenæ,
Siderei certant vatis de patriâ Homeri:
Grotiadæ certant de Religione Socinus,
Arrius, Arminius, Calvinus, Roma, Lutherus.

XXI. Une des choses qui avoit pu contribuer à faire revenir Grotius de ses préjugés contre l'Eglise Catholique, c'étoit sans-doute le projet qu'il avoit formé de concilier tous les différens partis entre lesquels le Christianisme est divisé. Il voyoit bien qu'il falloit avoir pour lui les Catholiques, & il se flattoit qu'après qu'ils lui seroient favorables, il améneroit aisément les autres à ses idées. Mr. Huët a cru (*b*) qu'un pareil projet n'étoit pas absolument chimérique. „ Les différends de la „ Religion, dit-il, qui troublent depuis long„ tems la paix des Chrétiens, ne sont point „ inaccommodables (19): si les Parties y pro„ cé-

(*a*) Voyez la Vie du P. Petau, dans Niceron, t. 37. p. 159.
(*b*) Huetiana, S. 16. p. 46.
(19) Ne sont point inaccommodables. *Ils le sont, quoi qu'en dise ce bon Evêque, & le seront toujours, tant que la nouvelle Rome*

„ cédoient ſincérement, ſans opiniâtreté & „ ſans intérêts, ils auroient bientôt trouvé „ des voies de conciliation ; mais il s'en „ trouve de part & d'autre de ſi acharnés, „ qu'ils ne cenſurent pas avec moins de ri- „ gueur ceux de leur Parti même qui recher- „ chent l'accommodement, que leurs adver- „ ſaires. Avec quelle dureté préſomptueuſe „ le Miniſtre Rivet ne traita-t-il pas Grotius, „ pour avoir propoſé des moyens de paix ? „ Grotius par une réponſe modeſte rabattit „ ſon faſte ſans le nommer, mais le déſignant „ plaiſamment par ce titre (*a*) pris de Catul- „ le : *Adverſùs quemdam, opaca quem facit bo-* „ *num barba.*

Mr. Bayle ne penſoit pas de-même que Mr. Huët ſur l'entrepriſe de réunir les Religions: il a décidé (*b*) que c'étoit une auſſi grande chimére, que celle de chercher la Pierre philoſophale, ou la Quadrature du cercle.

Effectivement, pour qu'un pareil projet pût réuſſir, il faudroit ſuppoſer que tous les hommes aimaſſent ſincérement la vérité, qu'ils fuſſent prêts à renoncer à leurs préjugés, enfin qu'ils euſſent tous l'eſprit droit & le cœur juſte. Dans cette tentative, il ne faut pas oublier une choſe eſſentielle (20) que quand l'E-

Rome aura la maxime de l'ancienne; parcere ſubjectis *&c. c'eſt-à-dire de n'accorder la paix qu'à ceux qui ſe ſoumettent.*

(*a*) Mr. Huët ſe trompe ; ce n'eſt pas Rivet que Grotius déſigne par ce vers de Catulle, mais Laët.

(*b*) Nouv. de la Rép. des Lettres, Décembre, 1685. Art. 3.

(20) Cette choſe eſſentielle *montre combien le projet de Grotius étoit chimérique, & combien il s'aveugloit à cet égard.*

l'Eglise Catholique par une condescendance digne de sa charité, & de l'envie qu'elle a que tous les hommes parviennent à la connoissance de la vérité, se relâcheroit sur quelque point de sa Discipline, elle ne peut avoir d'indulgence sur aucun des Dogmes condamnés par le Concile de Trente, sans trahir ses principes. Il ne peut donc y avoir qu'une seule voie de réunion, qui est celle-ci, que ceux qui se sont séparés de l'Eglise Catholique conviennent qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier le Schisme, (21) & que demandant humblement à rentrer dans le sein de leur Mére, ils cherchent à obtenir cette grace par le sacrifice de leurs erreurs.

Il étoit assez ordinaire dans le siécle passé d'examiner, si l'on pouvoit trouver des voies de conciliation entre les Protestans & les Catholiques. Les prétendus Réformés travaillérent sur ce sujet; & je ne puis m'empêcher de rapporter ici l'extravagance de Cregut, Ministre de Montelimar, qui traitant dans un petit ouvrage que j'ai en manuscrit la question, *si l'union avec l'Eglise Romaine est à espérer, ou si elle est impossible*, la suppose possible, pouvu, dit-il, que l'Eglise Romaine com-

(21) Qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier le schisme: *C'est-à-dire en un mot, qu'aucun Article de Foi de l'Eglise Romaine n'est erroné; ou bien qu'un Chrétien peut légitimement faire profession de croire ce qu'il ne croit pas. Si l'une & l'autre de ces choses est fausse, voilà la séparation des Protestans pleinement justifiée, parce qu'elle devenoit nécessaire à l'égard d'une communion intolérante. Alors le malheur du schisme est bien pour les deux Partis, mais le crime n'est que pour un seul.*

commence par renoncer au Dogme de la Transsubstantiation, ce dont il ne désespére pas. Grotius plus sensé s'occupa dès sa jeunesse du grand projet de la conciliation de tous les Partis qui divisent le Christianisme. Ses bonnes intentions étoient déjà connues dans l'Europe dès le tems de son évasion de la prison de Louvestein. Du Vair, Garde des Sceaux, lui en fait ses complimens. „ Dieu, „ lui dit-il, a voulu que vous lui dussiez vo- „ tre délivrance toute entiére, afin que dis- „ trait des sollicitudes humaines, vous em- „ ployassiez tant de rares parties qu'il a mi- „ ses en vous, pour avancer l'œuvre qui lui „ est sans-doute la plus agréable, qui est la „ paix commune de la Chrétienté, par la réu- „ nion des membres qui se sont séparés de leur „ Mére spirituelle, en laquelle eux ou leurs „ Péres ont été conçus. Pour ce que c'est „ chose que je vois que tant de gens d'hon- „ neur espérent de vous (*a*), je ne puis que „ je ne m'en réjouisse avec eux, & que je ne „ hâte par mon applaudissement une si heu- „ reuse course ". La réponse de Grotius confirma le Garde des Sceaux dans les idées qu'il avoit. „ Dieu sçait (*b*), disoit-il, combien je „ suis affligé, lorsque je compare les premiers „ siécles du Christianisme avec ce malheureux „ tems, où les peuples partagés sur les Ar- „ ticles de Foi, se sont divisés en factions, „ & ont par-là donné occasion à des guerres „ qui auroient même fait rougir les Nations „ Pro-

(*a*) Votum pro Pace, p. 744.
(*b*) Epist. 150. p. 58.

„ Profanes. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait
„ pluſieurs gens de bien, qui fâchés de voir
„ un ſi grand mal, & conſervant la charité
„ avec tous les Chrétiens, ne ſouhaitent a-
„ vec ardeur de voir l'unité rétablie, & ne
„ ſoient diſpoſés pour procurer un ſi grand
„ bien de ſuivre le conſeil de l'Apôtre, c'eſt-
„ à-dire de ſe prêter aux foibleſſes des autres,
„ & d'étendre la patience & l'équité juſqu'à
„ leurs derniéres bornes. Mais il paroît qu'un
„ obſtacle s'oppoſe à ce grand bien : ce ſont
„ les ſentimens extrêmes dans leſquels l'eſ-
„ prit de parti jette un grand nombre de
„ perſonnes. Plaîſe à Dieu d'envoyer l'eſ-
„ prit de charité & de douceur aux Chefs de
„ l'Egliſe, aux Rois, aux Puiſſances, afin
„ que ſurmontant toutes les difficultés, ils
„ rendent au-plutôt à l'Egliſe ſa primiti-
„ ve beauté, & ſurtout une paix ſolide
„ ſans préjudice de la vérité. Pluſieurs mil-
„ liers d'hommes, du nombre deſquels je ſuis,
„ font des vœux continuels pour l'exécution
„ de ce pieux projet, & ne demanderoient
„ pas mieux que d'y concourir.

Rempli de cette idée, il propoſa au Roi Louis XIII. dans l'Epître Dédicatoire du Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix*, de pacifier les différends des Egliſes, & d'apprendre à ſon ſiécle à les terminer conformément au ſentiment de ce tems, où tout le monde convient que le Chriſtianiſme étoit dans ſa pureté. Il croyoit que l'Alliance faite entre la France & l'Angleterre mettroit en état d'exécuter un projet digne de ſi grands

Rois :

Rois: il l'avoit si fort à cœur, qu'il se croyoit destiné à y travailler dès les entrailles de sa mére (*a*). „ C'est une légation que Dieu „ m'a donnée, disoit-il à son frére". Il écrivoit à Duræus (*b*): „ J'ai plusieurs témoins „ qui m'ont connu dans mon ancienne Pa- „ trie, & qui peuvent déposer combien j'ai „ non seulement souhaité, mais aussi com- „ bien j'ai travaillé à diminuer les disputes „ entre les Chrétiens, afin de pouvoir réta- „ blir peu à peu l'unité. Je pourrois vous „ prendre vous-même pour témoin, en vous „ rappellant ce qui s'est fait depuis, & en „ Allemagne, & en Suéde. Je ne cesserai „ jamais, dit-il à son frére (*c*), de faire tout „ ce que je pourrai pour contribuer à établir „ la paix entre les Chrétiens; & quand je „ n'y réussirois pas, il est beau de mourir dans „ une si pieuse entreprise.

Il avoit la consolation d'être secondé dans ses projets pacifiques par Duræus, Ministre de l'Eglise de Suéde, avec qui il entretenoit des liaisons pour l'avancement de la conciliation générale. „ (*d*) Ce à quoi „ vous travaillez avec tant de zéle, est pré- „ cisément ce qui m'a occupé depuis que j'ai „ commencé à avoir du goût pour les bonnes „ choses. L'expérience m'apprend à com- „ bien de difficultés il faut s'attendre, tant „ du côté des Politiques, que de celui des Théo-

(*a*) Epist. 534. *A matris visceribus.*
(*b*) Epist 1471. p. 666. (*c*) Epist. 383. p. 864.
(*d*) Epist. 801. p. 357.

„ Théologiens, attachés à leurs ſentimens,
„ & éloignés de ceux des autres; mais tous
„ ces obſtacles ne doivent point empêcher
„ qu'on entreprenne une ſi belle choſe. Si
„ on n'y réuſſit pas, on aura du-moins la
„ conſolation d'avoir eu des idées très-éle-
„ vées. Pour moi je ne ceſſerai, ainſi que
„ j'ai déjà fait, de recommander au Grand-
„ Chancelier votre piété, votre érudition,
„ vos pieuſes intentions, votre zéle dont je
„ ſouhaite ardemment le ſuccès; je ſerai ravi
„ d'apprendre en tout tems juſqu'où en aura
„ été la réuſſite. L'entrepriſe de Duræus eſt
„ difficile ſur-tout dans ces tems-ci, écrivoit-
„ il à Berneggerus (*a*); mais il eſt ſouvent
„ arrivé que des choſes auſſi difficiles ont eu
„ une heureuſe iſſue: d'ailleurs il eſt agréable
„ pour la conſcience de tenter des choſes
„ très-utiles, même lorſqu'on ne réuſſit pas"

Duræus trouva de grands obſtacles; Grotius l'en conſola (*b*) par une lettre du 21 Novembre 1637. „ Ce qui me donne de l'eſpé-
„ rance, lui dit-il, c'eſt votre conſtance,
„ & la protection du Grand-Chancelier. J'ai
„ conféré ſur cette matiére avec les deux
„ Ambaſſadeurs d'Angleterre, le Comte de
„ Leyceſtre & Scudamore: ils penſent com-
„ me moi, que ce tems-ci n'eſt pas favorable
„ pour pouvoir faire une aſſemblée générale
„ des Proteſtans pendant que l'Europe eſt en
„ guerre".

Le

(*a*) Epiſt. 835. p. 367. (*b*) Epiſt. 866. p. 380.

Le projet de Duræus ne regardoit que l'union des Proteftans; Daillé & les plus habiles d'entre les prétendus Réformés ne le desapprouvoient pas à certaines conditions: cependant il n'y avoit pas même d'apparence qu'il pût réuffir (*a*), à caufe de l'intolérance de quelques Miniftres inquiets tels qu'étoit Voet.

Les vues de Grotius alloient bien plus loin; il ne fe propofoit pas moins (*b*) que de réunir tous les Chrétiens (22). Il affuroit qu'il ne cefferoit d'y travailler, & qu'il fe faifoit un plaifir de mourir dans une fi belle occupation (*c*); qu'il s'embarraffoit peu des haines qu'elle pouvoit lui procurer; que fi l'on étoit fenfible à cette crainte, jamais on ne corrigeroit aucun vice.

Ce qui l'encourageoit encore dans fes idées, c'étoit le nombre des hommes célébres qui les avoient eues avant lui. „ Je ne fuis pas „ le feul qui ait fait ces projets, écrivoit-il „ à fon frére (*d*): Erasme, Caffander, Vece- „ lius & Cafaubon les ont eues: la Milletiére „ travaille préfentement fur le même fujet: „ le

(*a*) Epift. 411. p. 872. (*b*) Epift. 477. p. 890.

(22) *Projet auffi beau, auffi utile, auffi praticable en lui-même, que l'autre eft impoffible & ridicule, tant que l'Eglife Romaine prétendra à l'infaillibilité. Voyez ce que dit l'Auteur* infra p. 174, *&* ci-deffus p. 166. *Grotius entêté de ce dernier, n'en vouloit pas voir les obftacles invincibles. Par excès de tolérance, entreprendre une réunion avec les Intolérans, quelle illufion! Mais la paffion de concilier reffemble à toutes les autres. Elle eft opiniâtre, elle aveugle, elle rend même de mauvaife foi.*

(*c*) Epift. 487. p. 894.

(*d*) Epift. 491. p. 895. & 1478. p. 668.

„ le Cardinal de Richelieu déclare qu'il protégera la réunion ; c'eſt un homme ſi heureux, que jamais il n'a rien entrepris qu'il n'ait réuſſi ; & quand bien même il n'y auroit pas d'eſpérance de réuſſir pour le préſent, ne devons-nous pas penſer (*a*) à jetter des ſemences qui puiſſent être utiles à la poſtérité ? Quand nous ne ferions que diminuer les haines & rendre les Chrétiens plus ſociables, cela ne vaudroit-il pas bien la peine d'être acheté par quelque travail & au prix de quelques injures ? "

On peut auſſi mettre Arminius au nombre de ceux qui avoient voulu réunir les Chrétiens (*b*). (23) Le moyen qu'il avoit imaginé, étoit de diſtinguer les points fondamentaux de ceux qui ne l'étoient pas, & de laiſſer la liberté de croire ou de ne pas croire ces derniers. Il avoit fait part de ce projet à Caſaubon,

(*a*) Epiſt. 494. p. 896.
(*b*) Epiſt. Præſt. Viror. p 251.
(23) *Je n'ai pas pu trouver dans mon Edition, qui eſt la troiſiéme, les ſentimens que Mr. de Burigny prête à Arminius. Je vois bien* pag. 250. des Epiſt. Præſt. &c. *que dans une lettre de Hartſoeker à Poelenbourg, le premier en faiſant l'éloge des principes de Caſaubon pour la réunion de toutes les Sectes du* Chriſtianiſme, *les loue de ce qu'afin d'y réuſſir il s'étudioit ſur les traces d'Arminius à diſtinguer entre les Articles fondamentaux de la Religion & ceux qui ne le ſont pas ; mais je n'y vois pas qu'Arminius eût donné dans la chimére de vouloir réunir tous les Chrétiens. On a des preuves parlantes du contraire dans ſon Teſtament, où il déclare entr'autres qu'il a ſincérement travaillé à* établir une tranquillité & une paix convenable ſelon la parole de Dieu entre tous les Chrétiens à l'excluſion du Papiſme avec lequel, *dit-il*, on ne peut garder aucune unité dans la foi, aucun lien de piété & de paix Chrétienne. *Caspar. Brand Hiſt. Vita Arminii, pag.* 432.

bon, qui l'avoit extrêmement approuvé. Mais comment pourra-t-on convenir des Articles fondamentaux? Cette queſtion eſt une ſource de diſputes infinies. D'ailleurs il faudroit pouvoir répondre aux Théologiens Catholiques, qui fondés ſur la Doctrine enſeignée de tout tems, prétendent avec raiſon que tout ce qui eſt décidé comme étant de foi, (24) doit être cenſé fondamental. On ne pouvoit s'empêcher d'approuver les intentions de Grotius; mais ceux même dont il étoit le plus eſtimé, n'avoient point de confiance dans la réuſſite de ſes projets. C'eſt ce qui l'engagea à écrire à ce ſujet au Baron Oxenſtiern. „ Quand bien „ même, lui dit-il (*a*), les diviſions dans la „ Religion n'auroient point donné occaſion à „ de cruelles guerres, je croirois qu'il ſeroit „ du devoir des Chrétiens de rétablir l'unité, „ puiſque, comme nous l'enſeigne le Docteur des Nations, nous devons être les „ membres d'un ſeul Corps. Ceux qui le „ ſouhaiteroient diſent eux-mêmes, qu'ils „ doutent ſi on peut eſpérer un ſi grand bien. „ Je ſçais bien que plus les Schiſmes ſont étendus, plus ils ont duré, plus auſſi il eſt „ difficile d'y remédier, y ayant tant de gens „ qui ne ſont occupés qu'à jetter de l'huile „ ſur

(24) *Par qui? Apparemment par l'Egliſe Romaine ayant le Pape à la tête. La prétendue infaillibilité de cette Egliſe eſt un invincible obſtacle à la réunion. Et l'on ne peut s'étonner aſſez qu'un ſi excelent eſprit ne s'en ſoit pas apperçu. Un tel dogme n'eſt point ſuſceptible de tolérance, comme d'autres. Si on ne l'adopte pas, on ne peut vivre en communion chrétienne avec ceux qui l'adoptent.*

(*a*) Epiſt. 1706. p. 736.

„ fur le feu : cependant il y a des exemples „ de maux anciens dans l'Eglife qui ont été „ guéris. Après le Concile de Chalcedoine „ il y eut un très-grand Schifme dans l'Orient, „ qui dura cent ans jufqu'à l'Empire de Jufti- „ nien, qui y mit fin après que le Pape Vi- „ gile fe fut laiffé fléchir. Charles V. Ferdi- „ nand, Maximilien, ont cru que le Schifme „ entre les Catholiques-Romains & les Pro- „ teftans qui fuivent la Confeffion d'Aus- „ bourg, n'étoit pas fans reméde. Mélancton „ l'a cru auffi, de-même que plufieurs habi- „ les gens dont on a encore les Ecrits. J'ai „ appris de grands-hommes, qu'Henri IV. „ Roi de France, avoit dit qu'il fe faifoit „ fort d'obtenir pour le Roi d'Angleterre & „ pour les Proteftans fes Alliés des condi- „ tions qu'ils ne pourroient pas honnêtement „ refufer, pour peu qu'ils euffent envie de „ revenir à l'unité ; & qu'il avoit eu deffein „ d'envoyer des Evêques de fon Royaume en „ Angleterre, pour y conférer fur ce fujet „ avec les Evêques du Pays ; mais que ce „ projet qui avoit été concerté avec plufieurs „ gens de mérite, avoit été dérangé par la „ mort de ce Roi. Je crois, continue-t-il, „ que les Dogmes qui font dans la Confes- „ fion d'Ausbourg, & ceux qui fe trouvent „ dans le Concile de Trente, paroiffent être „ différens feulement à caufe de quelques „ expreffions ambigues, que les uns enten- „ dent d'une façon & les autres autrement ; „ mais qu'ils peuvent être expliqués par des „ gens intelligens & amis de la paix, de forte

„ qu'il

„ qu'il n'y aura plus de différend que sur les
„ questions qui peuvent être abandonnées
„ aux disputes des Sçavans sans faire tort à
„ la paix. Il est constant par les exemples
„ des Maronites & des Grecs, que ceux qui
„ communient sous les deux espéces, & qui
„ se servent d'une autre Liturgie que celle
„ de l'Eglise Romaine, pourvu qu'elle soit
„ susceptible d'un sens Catholique, quand
„ bien même elle seroit en langue vulgaire,
„ peuvent être reçus à la Communion du
„ Siége Apostolique, de-même que les Eglises
„ ses dont les Prêtres conservent leurs femmes.
„ mes. Ce qui a été fait en Suéde & ailleurs
„ pour la réformation de la Discipline contre
„ la Simonie & la Superstition, doit non
„ seulement être observé; mais il y a sujet
„ d'espérer qu'après le rétablissement de l'u-
„ nité, les autres Peuples suivront cet exem-
„ ple, y en ayant plusieurs qui désirent avec
„ ardeur que les abus qui se sont introduits
„ soient abolis, conformément aux anciens
„ Canons. Il y a beaucoup de difficulté pour
„ rendre utile la Primauté de l'Evêque de
„ Rome, ou du moins pour l'empêcher d'ê-
„ tre nuisible. Cependant quand on fera at-
„ tention que les Rois & les Evêques de la
„ Communion Romaine n'y sont pas moins
„ intéressés que les autres, & que l'on réflé-
„ chira sur les précautions que l'on prend à
„ ce sujet en France & en Espagne (25), on
„ ne

(25) Sur les précautions qu'on prend &c.] *La poli des voiles pour couvrir le conflict de jurisdiction entre les*

„ ne désespérera pas de pouvoir trouver des „ arrangemens qui mettent en sureté l'auto- „ rité des Rois, leurs Droits sur les Elections „ des Evêques, & les Prérogatives des Pri- „ mats, des Archevêques & des Evêques, „ conformes aux Canons & à l'ancienne Dis- „ cipline de l'Eglise. Si l'on pouvoit bientôt „ avoir la paix, les Rois de la Communion „ Romaine, & qui ne sont pas mal disposés „ contre les Protestans, pourroient préparer „ les matiéres à Rome, de sorte que l'on pût „ en espérer un bon succès. Je conviens que „ tout cela n'est pas sans difficultés; mais il „ n'y a point d'entreprise grande, utile & „ glorieuse, qui n'en ait. D'ailleurs dans la „ tentative d'une chose si salutaire on peut „ espérer d'être aidé de Dieu".

C'est ainsi que Grotius écrivoit à un Ministre Plénipotentiaire de Suéde sur la fin de l'année 1644. Il y traite avec plus de ménagement pour les Protestans l'Article délicat de la Primauté du Pape, en faveur de laquelle il avoit parlé avec plus de force dans les ouvrages qu'il venoit de faire paroître (26).

Nous

les Papes; mais la Religion n'en a pas. Si le Pape n'est pas infaillible, quel lien de Religion me retient uni à un Siége qui m'anathématise, dès que je doute de son infaillibilité?

(26) *Le séjour de Grotius en France, ses controverses avec Rivet, & sa marotte pour la réunion du Papisme avec les autres Sectes Chrétiennes, l'avoient effectivement disposé sur la fin de sa vie à tenir un langage tout-à-fait favorable aux prétentions des Papes, & entiérement contraire à ce qu'il en avoit dit auparavant. Feu* Mr. Grotius, *écrivoit le fameux Guy Patin*, m'a souvent dit que pour réformer la France il y avoit trois choses I. De retrancher l'autorité du Pape, laquelle s'accroissoit trop en France. *Lettre XX. Tom. I. Edit. de Paris 1692; & dans les*

lettres

Nous [illegible]
qu'il [illegible]
fiques, [illegible]
la diff[illegible]
frére [illegible]
" pere [illegible]
" [illegible]
" C[illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
Q[illegible]
m[illegible]
tiens [illegible]
F[illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" F[illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
D[illegible]
tage [illegible]
" 14 N[illegible]

lettres de [illegible]

(a) [illegible]

(c) [illegible] p. 968.

„ fît quelque Ecrit dès que sa santé le lui
„ permettra, si cela n'est déjà fait, pour fai-
„ re voir la nécessité qu'il y a de rétablir l'u-
„ nité dans l'Eglise, & comment il croit que
„ cela se peut faire. Plusieurs croient que le
„ vrai moyen pour y réussir, seroit de sépa-
„ rer ce qu'il est nécessaire de croire de ce
„ qui ne l'est pas, & de laisser la liberté de
„ croire ou d'agir dans ce qui n'est pas né-
„ cessaire; mais il y a autant de difficulté
„ pour sçavoir ce qui est nécessaire que pour
„ sçavoir ce qui est vrai. On dit, *c'est l'E-
„ criture qui doit être la régle:* il y a de la
„ difficulté sur les passages dont on se sert.
„ C'est pourquoi je ne vois pas encore, si
„ ce qu'il y auroit de mieux à faire, ne se-
„ roit pas de penser sur la Foi & sur les Bon-
„ nes Oeuvres ce que l'on pense dans l'E-
„ glise Catholique; car je crois qu'on y a
„ conservé tout ce qu'il est nécessaire de croi-
„ re pour être sauvé. Quant aux autres Ar-
„ ticles qui ont été décidés par les Conciles,
„ ou reçus chez les Anciens, il faut les inter-
„ préter comme les ont interprété les plus
„ pacifiques: il ne sera pas difficile d'en trou-
„ ver sur quelque matiére que ce soit. Si
„ quelqu'un ne peut pas prendre sur soi de se
„ taire sur des choses sur lesquelles il n'a au-
„ cune certitude, mais veut troubler l'unité
„ de l'Eglise au-lieu de travailler à la réta-
„ blir, tout ira de mal en pis.

Quelquefois il s'imaginoit qu'il réussiroit. Il écrivoit le 23 Novembre 1641 à Gerard Vos-

Vossius (a) que Codure, Justel & Milletiére, trois des plus sçavans d'entre les Réformés, l'avoient remercié de ce qu'il avoit fait sur la consultation de Cassander. „ Je m'apperçois, „ mandoit-il à son frére (b), que les plus „ habiles d'entre les Réformés pensent de „ même que moi, lorsque j'ai des conféren„ ces avec eux & que je leur explique mes „ sentimens. Leur nombre ne manquera pas „ d'augmenter, pouvu que mes ouvrages se „ répandent. Je puis assurer (c) en toute vé„ rité que je n'ai rien donné à l'esprit de par„ ti, & que j'ai suivi autant que j'ai pu la „ vérité". Il mandoit à son pére (d) qu'il n'étoit point sans espérance de voir réussir les projets qu'il formoit tous les jours pour rendre la paix aux Chrétiens. „ Ce jour dont „ on commence à appercevoir l'aurore, lui„ ra dans quelque tems: car plusieurs grands „ hommes des deux Partis, pieux & habiles, „ commencent à reconnoître combien il est „ peu raisonnable de ne pas travailler à la ré„ formation des mœurs, & cependant de „ faire de nouveaux Dogmes, d'attaquer les „ anciens, lorsqu'on peut les expliquer com„ modément. Je recommande à vos priéres „ ce beau projet, c'est vous qui m'en avez „ le premier inspiré la pensée.

Il mandoit à son frére le 15 Juin 1641 (e). „ J'ai reçu la visite de Conseillers d'Etat Ca„ tholi-

(a) Epist. 1538. p. 696. & 573. p. 929.
(b) Epist. 488. p. 894.
(c) Epist. 1364. p. 619.
(d) Epist. 496. p. 897.
(e) Epist. 551. p. 922.

„ tholiques & de Codure Miniſtre ; ils eſpé-
„ rent que la réunion ſe fera bientôt ; ils ont
„ beaucoup d'égard pour mes conſeils. Que
„ le Dieu de paix conduiſe tout ceci à l'a-
„ vancement de la vérité & de la piété !

On l'avoit flatté (*a*) qu'en Dannemarc, en Suéde, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, il y en avoit qui approuvoient les ouvrages qu'il avoit faits pour la conciliation.

Il croyoit que pluſieurs Catholiques entroient dans ſes vues. Il aſſure (*b*) que pluſieurs Docteurs de Sorbonne lui firent des remercimens d'approbation ſur les remarques qu'il avoit ajoûtées à la conſultation de Caſſandre.
„ Les plus habiles d'entre les Catholiques
„ (*c*) trouvent ce que j'ai fait, écrit avec aſſez
„ de liberté & de modération, écrit-il à ſon
„ frére, & ils l'approuvent.

„ Nous ne devons pas, lui dit-il dans une
„ autre lettre (*d*), ſonger ſeulement à notre
„ ſiécle ; il faut auſſi penſer à la poſtérité.
„ Je vois cependant ici des gens qui eſpérent
„ voir l'unité rétablie ". Il croyoit que la façon dont il avoit traité la Controverſe, avoit été approuvée des plus habiles gens de la Communion Romaine, & même à Rome, par ce qu'il y avoit de plus grands-hommes.

Il s'imagina pendant un tems que le Cardinal de Richelieu lui ſeroit favorable : voici ce

(*a*) Epiſt. 643. p. 950. 646. p. 951. & 650. p 952.
(*b*) Epiſt. 1538. p. 696. (*c*) Epiſt. 528. p. 400.
(*d*) Epiſt. 610. p. 938.

ce qu'il en écrit à son frére le 19 Janvier 1641. (*a*) „ Lorsque mon Livre sera imprimé, plu-„ sieurs Protestans verront que la réconcilia-„ tion des Eglises est plus aisée qu'ils ne pen-„ sent; car les principaux fondemens de la „ Réformation pourront subsister avec l'agré-„ ment du Pape, pourvu que tout cela se „ traite avec douceur & sans injures. Je n'ai „ rien avancé témérairement: le Cardinal de „ Richelieu croit que la chose pourra réussir, „ il en parle sur ce ton-là à plusieurs per-„ sonnes.

Ou l'on avoit fait un faux rapport à Grotius, ou le Cardinal cessa de tenir le même langage; car il écrivit à son frére le 24 Mars 1642. (*b*) „ Le Cardinal de Richelieu ne par-„ le pas tout-à-fait de-même que ci-devant „ sur la paix des Eglises; j'appréhende fort „ que ce changement ne cache de mauvais „ desseins contre les Réformés.

Grotius ayant enfin considéré que le projet de paix étoit impratiquable, s'il n'étoit pas approuvé par les Catholiques, se lia avec le Pére Pétau, à qui il communiqua tous les ouvrages qu'il faisoit, & qui avoient du rapport à la Religion & à la réconciliation des Eglises. Il lui écrivit le 3 Décembre 1640, (*c*) pour le prier de lui envoyer les remarques qu'il avoit faites sur ses ouvrages, Afin, „ dit-il, que par votre secours je puisse fai-„ re les additions, les retranchemens & les „ cor-

(*a*) Epist. 530. p. 911. (*b*) Epist. 592. p. 934.
(*c*) Epist. 1450. p. 657.

„ corrections néceſſaires, enfin ne rien laiſ-
„ ſer que ce qui ſera vrai & pourra contri-
„ buer à la paix. Plût à Dieu que j'euſſe au-
„ tant de génie & d'érudition que quelques
„ autres! Je ferois ce qu'il eſt grand de ſou-
„ haiter.

Il fit part au Pére Pétau de la réponſe manuſcrite qu'il avoit faite contre Rivet (*a*); il le pria de lui marquer tout ce qui n'étoit pas conforme à la vérité, ou ce qui ne feroit pas capable de contribuer à la paix. „ J'ai réſo-
„ lu, dit-il, de publier ma réponſe dès que
„ je ſçaurai votre ſentiment, dont je fais u-
„ ne très-grande eſtime.

Le Pére Pétau fait l'hiſtoire de la connoiſſance qu'il lia avec Grotius dans ſa douziéme lettre (*b*). „ J'avois, dit-il, grande envie de
„ le voir & de lui parler; nous avons été
„ fort long-tems enſemble, & avec beau-
„ coup de familiarité. C'eſt autant que j'en
„ puis juger, un homme de bien qui a de la
„ candeur; je ne le crois pas fort éloigné
„ de ſe faire Catholique à l'exemple d'Hol-
„ ſtenius, comme vous en avez l'eſpérance:
„ je ne négligerai rien de tout ce qui ſera
„ poſſible pour le réconcilier avec Jéſus-
„ Chriſt, & le mettre dans la voie du ſalut.

Le Pére Pétau en parle encore dans une autre lettre, qui eſt écrite au Cardinal François Barberin (*c*). Cette Eminence s'étoit adreſſée au ſçavant Jéſuite, pour ſçavoir en quel état

(*a*) Epiſt. 1569. p. 708. Voyez auſſi Lettre 1576. p. 710.
(*b*) P. 284. (*c*) Epiſt. 9. du 3. Livre, p. 278.

état Grotius avoit laiſſé à ſa mort l'Ouvrage qu'il avoit fait ſur les Antiquités de Suéde. Le Pére Pétau lui fit cette réponſe: „ J'ai „ eu quelque liaiſon avec Hugue Grotius, „ je voudrois pouvoir dire le bien-heureux. „ L'amour que nous avions pour les Lettres „ avoit formé notre connoiſſance, & je l'en- „ tretenois par l'eſpérance de pouvoir lui ê- „ tre utile. Je le voyois donc ſouvent; il „ me rendoit auſſi viſite, & il m'écrivoit „ fréquemment". Il finit par aſſurer le Cardinal, qu'il s'informera de ſa veuve où en eſt l'Ouvrage ſur la Suéde.

Toutes les tentatives que fit Grotius pour rétablir la paix dans le Chriſtianiſme, le firent regarder comme un homme de bien par les gens pacifiques; mais elles lui occaſionnérent beaucoup de chagrin de la part de ceux qui opiniâtrement attachés aux ſentimens des premiers Réformateurs, regardoient comme des apoſtats tous ceux qui avoient des ménagemens pour l'Egliſe Romaine. Il s'étoit bien attendu à des contradictions. Il écrivoit à Iſraël Caski le 23 Février 1641 (*a*). „ Ceux qui ont eu le même deſſein que moi, „ ont été ordinairement maltraités des deux „ côtés: il leur arrive la même choſe qu'à „ ceux qui veulent ſéparer des gens qui ſe „ battent; mais le Dieu de paix les jugera „ avec juſtice. Ils ont auſſi pour eux des „ hommes pieux & ſçavans, qui par leur mé- „ rite contrebalancent bien le nombre des „ autres.

(*a*) Epiſt. 1478. p. 668.

„ autres. Je crois bien, difoit-il à fon frére (*a*), que mes remarques fur Caffandre „ plaîfent à peu de monde, parce qu'il y a „ peu de Sçavans dans l'Ecriture & dans „ l'Antiquité; prefque tout le monde eft livré à fes préjugés. Je recufe de pareils „ juges, je n'en fais aucun cas, je ne fuis „ pas même curieux de fçavoir ce qu'ils difent. Je n'ai accordé aux Catholiques- „ Romains que ce que l'Antiquité leur donne. Les Miniftres zélés ne fe contentoient pas d'écrire contre lui; ils lui fufcitoient par-tout des ennemis. Il parle dans une de fes lettres (*b*) de Jean Seyffect d'Ulm, qui excité par Rivet & par fes femblables avoit écrit contre lui.

Plufieurs Sçavans qui avoient eu pour lui la plus grande eftime & la plus tendre amitié, conçurent contre lui une haine violente dès qu'ils virent qu'il fe rapprochoit des Catholiques. Il avoit été extrêmement lié avec Saumaife, il en avoit reçu des lettres remplies des témoignages d'amitié les plus expreffifs (*c*); & Grotius lui avoit fait part de l'heureux changement qui étoit arrivé dans fa fortune, parce qu'il le regardoit comme un de fes meilleurs amis. Ils avoient entretenu long-tems un commerce de lettres fçavantes, dans lefquelles on trouve une eftime réciproque & la plus grande politeffe; mais dès que Grotius fe fut érigé en conciliateur, Saumai-

fe

(*a*) Epift. 575. p. 929. (*b*) Epift. 637. p. 948.
(*c*) Epift. 260. p. 88. 265. p. 99. & 368. p. 134.

se déclara publiquement qu'il desapprouvoit les voies de conciliation proposées par Grotius (*a*), & depuis ce tems son amitié se changea en une haine amére.

Sarrau, Conseiller au Parlement de Rouen qui avoit été un des meilleurs amis de Grotius, ainsi qu'on peut le voir par les lettres qu'ils se sont écrites mutuellement, cessa de l'aimer dès qu'il le crut dans les intérêts de l'Eglise Romaine. Il écrivoit le dernier Mai 1641 (*b*). „ Ce que l'on dit comme certain, „ que Grotius s'est rangé du côté du Pape, „ n'est pas vrai; mais nous le voyons tous „ les jours avec beaucoup de frayeur occupé „ de quelque chose qui y ressemble : il ne „ veut point qu'on le mette dans la classe de „ quelques Protestans que ce soit, parce „ qu'il les a trop maltraités dans ses ouvra- „ ges sur l'Antechrist & sur la consultation „ de Cassandre". Le même Sarrau écrivoit à Saumaise (*c*), que l'on disoit publiquement que ces projets de conciliation avoient indisposé contre Grotius le Grand-Chancelier & plusieurs autres Seigneurs. Cependant Grotius s'étoit flatté (*d*) que Sarrau approuvoit ses projets; il le manda à Guillaume Grotius son frére. „ Entre quelques autres Réfor- „ més, dit-il, Sarrau qui étoit Conseiller au „ Parlement de Rouen, & qui l'est mainte- „ nant de celui de Paris, loue mon dessein". Mais il y a apparence que Grotius prenoit des

(*a*) Epist. 525. p 908. (*b*) Epist. 42. p. 41.
(*c*) Epist. 83. p. 84. (*d*) Epist. 179. p. 930.

des complimens pour des réalités. Ce qui eſt conſtant, eſt que les idées de Grotius déplûrent à Sarrau, & il y eut du froid entr'eux; car voici ce qu'écrit Sarrau à Saumaiſe le 10 Février 1644. (*a*) „ Je ne me ſuis point ré-
„ concilié avec l'Ambaſſadeur de Suéde : ſi
„ j'en avois eu envie, je crois que cela ne
„ m'auroit pas été fort difficile : ce n'eſt point
„ par ma faute qu'il y a eu de l'altération
„ dans notre amitié, mais ſeulement parce
„ que je n'approuvois pas aſſez ſes projets de
„ pacification. Je l'eſtime beaucoup à cauſe
„ des grands ſervices qu'il a rendus aux let-
„ tres, je ne ceſſerai pas même de l'aimer;
„ mais bien loin de louer & d'approuver ſes
„ derniers ouvrages, j'en ſuis très-mécon-
„ tent : cependant je ne voudrois pas que
„ l'on mépriſât pour cela quantité d'excel-
„ lentes choſes qu'il a faites. Vous êtes le
„ premier homme dans la Littérature, de
„ l'aveu de tout le monde; mais on ne peut
„ pas nier qu'il n'ait le ſecond rang. Vous
„ n'avez point de ſupérieur, ni même d'égal;
„ ſouffrez qu'après vous il ſoit le premier".

La célébre Schuurman, à qui l'étendue de ſes connoiſſances donnoit pour lors une très-grande réputation, témoignoit à Rivet le 20 Janvier 1643 (*b*) le mécontentement général du plus grand nombre des Réformés contre Grotius. „ Juſqu'à-préſent, dit-elle, tout
„ le monde a eu une grande idée du génie &
„ de l'érudition de Grotius; mais depuis
„ qu'il

(*a*) Epiſt. 111. p. 110. (*b*) P. 203. Epiſt.

„ qu'il s'est éloigné de la Raison, que ses
„ études ont changé d'objet, & qu'il a in-
„ sulté par des invectives atroces toute la
„ Réformation & les principaux Auteurs de
„ la Réforme, tout le monde cherche Gro-
„ tius dans Grotius. Il n'y a rien de plus
„ ridicule ni de plus insensé, que de voir
„ un homme, qui ne s'accorde, ni avec les
„ autres ni avec lui-même, comme vous l'a-
„ vez très-bien fait voir, entreprendre sans
„ que nous l'en ayons prié, de nous récon-
„ cilier avec les Catholiques-Romains; &
„ de décider en oracle que nous le pouvons,
„ & que nous le devons faire".

Ruarus avoit prédit à Grotius même (*a*) qu'il ne retireroit d'autre fruit de ses travaux que la haine des deux partis; mais il étoit en même tems persuadé qu'aucun intérêt humain n'étoit entré dans les vues de Grotius; plus équitable en cela que les Ministres zélés, à qui les calomnies les plus faciles à réfuter ne coutoient rien, pourvu qu'ils décriassent Grotius.

Toutes ces contradictions lui avoient donné du chagrin (*b*), & avoient altéré son caractére. En cherchant à établir la paix entre tous les hommes, il perdit la tranquillité d'ame qu'il avoit conservée dans ses plus grandes adversités. On assure qu'il étoit devenu soupçonneux & difficile; qu'il n'avoit plus pour

(*a*) II. Centurie p. 448. derniére Lettre.

(*b*) Voyez une Lettre de Henri de Villeneuve, p. 345. après le Traité de la Verité de la Religion Chrétienne de Mr. le Clerc.

pour ses amis cette politesse qui le distinguoit si avantageusement des autres Sçavans. On rapporte même, mais c'est un de ses ennemis, qu'un jour il maltraita chez lui de paroles Mr. Dupuis, & qu'il le chassa de chez lui, parce qu'il avoit eu la hardiesse de le contredire (*a*). Cependant il est constant par ses lettres (*b*), qu'il avoit eu une très-grande liaison avec les deux illustres fréres Messieurs Dupuis, & qu'il leur avoit même des obligations essentielles. „ Vous avez toujours „ été mes meilleurs amis, & vous êtes pres- „ que les seuls, depuis que Rigaut est à „ Metz, Saumaise à Leyde, & que Tilenus „ est mort" leur écrit-il le 19 Novembre 1633 (*c*)".

Une lettre qu'il écrivit à son frére le 1 Novembre 1641, (*d*) prouve bien le changement qui étoit arrivé dans son caractére. Blondius avoit eu de mauvais procédés avec Reigersberg, ami & allié de Grotius. Il en écrivit à Guillaume Grotius, & il lui mande: „ Si „ Blondius vous parle, dites-lui que j'ai ici „ un fils qui doit l'appeller en duël, à cause „ de l'insulte qu'il a faite au Sénateur Rei- „ gersberg". Cette menace qui paroissoit approuver un duël, étonna fort Guillaume Grotius, qui avoit lu dans le Livre du *Droit de la Guerre & de la paix* (*e*), que cette doctrine étoit condamnée clairement dans l'Evangile.

(*a*) Osiander. Vindic. Grot. p. 464.
(*b*) Epist. 195. p. 70. 301. p. 109. & 502. p. 109.
(*c*) Epist. 333. p. 119. (*d*) Epist. 572. p. 428.
(*e*) L. II. C. I. N. X. Traduction de Barbeyrac.

gile. Grotius prouve d'ailleurs dans le même livre, que l'honneur n'étant autre chose que l'opinion qu'on a des qualités distinguées de quelqu'un, celui qui souffre une telle injure témoigne par-là une patience au-dessus du commun; & ainsi au-lieu de faire bréche à son honneur, il l'augmente; que si quelques personnes par l'effet d'un mauvais goût donnent à cette vertu des titres qui ne lui conviennent point, & la tournent en ridicule, ces faux jugemens ne changent point la nature même de la chose, & ne diminuent rien de son vrai prix. C'est ce qui a été reconnu non seulement des premiers Chrétiens, mais encore des anciens Philosophes, qui, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ont dit qu'il y a de la bassesse d'ame à ne pouvoir souffrir un outrage. Quand même quelqu'un débiteroit des choses capables de nous faire tort dans l'esprit des honnêtes gens, cela ne nous autoriseroit nullement à le tuer. S'il y a des Auteurs (27) qui soutiennent le contraire, c'est une opinion très-erronée, & qui choque même les principes du Droit Naturel. Car ce n'est pas un bon moyen de défendre notre réputation, que de tuer celui qui l'attaque. C'est ainsi que pensoit Grotius dans le plus beau tems de sa vie. On ne s'est étendu sur cet article, que pour faire voir dans quelle contradiction & dans quel excès de foiblesse les têtes les mieux faites peuvent tomber.

Guil-

(27) Des Auteurs. *Il pouvoit dire* des Jésuites. *Voyez les* Lettres Provinciales.

Guillaume Grotius fut sans-doute étonné de la vivacité de son frére, il lui en fit apparemment quelque reproche; car Grotius dans une autre lettre (*a*) lui écrit : „ Ce que je vous „ ai mandé au sujet de mon fils & de Blondius, ce n'est pas que je l'approuve; mais „ c'est que cela pouvoit fort bien arriver, „ ou quelque chose de pis".

XXV. La haine que ses projets de réconciliation lui attirérent, contribua à renouveller l'odieuse accusation de Socinianisme qui avoit déjà été intentée contre lui: On se fondoit sur ce qu'il n'avoit point parlé de la Trinité dans ses Livres de la *Vérité de la Religion*, sur les éloges qu'il avoit donnés à Crellius, sur ses liaisons avec les Sociniens, & enfin sur ce qu'il avoit détourné & affoibli divers passages qui établissoient la Divinité de Jésus-Christ, comme celui où il est dit, que Jésus-Christ est avant Abraham, ce que Grotius explique comme les Sociniens de l'existence de J. C. dans les decrets éternels de Dieu.

Ce ne sont pas seulement ses ennemis déclarés comme Desmarais, Osiander & quantité d'autres, qui l'ont voulu faire passer pour Socinien; des Catholiques célébres, entre lesquels on peut compter Mr. Bossuet, ont soutenu qu'il avoit favorisé le Socinianisme.

Il est vrai qu'il n'a pas toujours parlé dans la plus grande exactitude, & que quelquefois il fait plus d'attention à la néceffité de faire de bonnes œuvres, qu'à celle de régler sa

ce-

(*a*) Epist. 575. p. 929.

créance sur les décisions de l'Eglise (*a*); mais outre que ses expressions peuvent être susceptibles d'un sens favorable, il est constant qu'il croyoit qu'il y avoit plusieurs dogmes dont la créance étoit nécessaire pour le salut, ce qui se justifie assez par le détail dans lequel il entre sur ces dogmes dans ses derniers ouvrages.

Quand bien même il lui seroit échappé des erreurs dont les Sociniens pourroient tirer avantage, on n'a pas droit de l'accuser d'avoir été partisan de cette hérésie. On sçait que personne n'a jamais porté plus loin que lui l'amour de la droiture & la haine pour le mensonge: or il a toujours témoigné une très-grande aversion pour le Socinianisme. Il écrivoit à Gerard Vossius dès l'an 1613, (*b*) qu'il n'y avoit personne de quelque autorité dans la République qui n'eût le Socinianisme en horreur. Il écrivit contre Socin le Livre intitulé, *Défense de la Foi Catholique de la Satisfaction de Jésus-Christ contre Fauste Socin de Sienne.* Il y prouve qu'il n'y a rien de contraire à la justice que Jésus-Christ, quoiqu'innocent, ait souffert pour des coupables; que les Payens même ont cru que Dieu punissoit les crimes des péres dans les fils; que souvent dans l'Antiquité les fils innocens ont été punis avec les péres coupables. Enfin il fait voir que l'opinion de Socin ne peut se concilier avec l'Ecriture, qui nous apprend que la mort

(*a*) Oeuv. Théolog. p. 628.
(*b*) Epist. 20. p. 7.

mort de Jésus-Christ nous a réconciliés avec Dieu, suivant les termes de St. Paul, qu'il est mort pour nous, & que sa mort a expié nos péchés.

Il étoit très-orthodoxe sur l'article du Péché Originel, lorsqu'il dit (*a*) que sur cette matiére il n'a point d'autre sentiment que les Anciens, dont le Concile de Trente a bien exposé les sentimens.

Les Sociniens ne pensoient pas que Grotius leur fût si favorable. Ruarus écrivoit à un de ses amis (*b*): „ Vous avez raison de „ croire que jusqu'à-présent personne n'a „ écrit plus sçavamment contre Socin que „ Grotius Il a toujours été fort attaché au „ dogme de la Divinité de Jésus-Christ, mê„ me dès ses premiéres années". Il écrivoit à Antoine Walée en 1611. (*c*) „ Je ne re„ garde pas comme Chrétiens, ni même com„ me Hérétiques, les Samosaténiens & leurs „ semblables; (28) car ce qu'ils enseignent „ est contraire à ce qui a été cru dans tous „ les tems & par toutes les Nations. Ils re„ tiennent le nom de Chrétiens, mais ils en „ détruisent la réalité: c'est pourquoi je ne „ fais pas grande différence entr'eux & les „ Mahométans, qui ne disent pas même de „ mal de Jésus-Christ". Mr. Bossuet, quoique

(*a*) Anim. in anim. art. 2. p. 640.
(*b*) Epist. 8. p. 59.
(*c*) Epist. 14. p. 5. *Voyez aussi*, Ordinum Hollandiæ ac Westfrisiæ Pietas, Oper. Theol. T. III. p. 99.
(28) *Est-ce donc que Grotius les auroit exclus de la réunion générale, qu'il avoit tant à cœur?* *

que fort peu prévenu pour Grotius, convient cependant qu'il n'a pas nié la Divinité de Jésus-Christ, ni l'efficace de son sacrifice.

Dans plusieurs de ses lettres il se justifie contre l'accusation du Socinianisme, de façon à ne point laisser de doute qu'il le regardoit comme une hérésie très-dangereuse (*a*). „ Je ne m'embarrasse pas beaucoup des ca-„ lomnies que de très-méchans hommes ont „ répandues contre moi au sujet du Socinia-„ nisme, écrit-il à son frére le 4 Juin 1639. „ Elles peuvent être aisément réfutées de-„ vant des Juges équitables par les écrits que „ j'ai déjà publiés, & par ceux que je publie-„ rai encore. J'ai soutenu les sentimens de „ l'ancienne Eglise sur la Trinité, sur la Sa-„ tisfaction, sur les Peines après cette vie: „ je les ai prouvés par l'Ecriture, par le con-„ sentement de l'Antiquité; j'ai réfuté les „ opinions qui leur étoient opposées. Il y „ auroit plus de raison (*b*) à accuser Calvin „ d'Arianisme, que moi de Socinianisme" Sorbiére lui avoit servi de Sécretaire, & laissoit assez voir (*c*) qu'il avoit du panchant pour quelques opinions de Socin. Grotius ne cessa de l'avertir de s'abstenir de ces nouveautés dangereuses.

Une des principales raisons sur lesquelles on se fondoit étoit, comme nous l'avons déjà vu, parce qu'il n'avoit pas parlé de la Trinité dans ses Livres de la *Vérité de la Religion Chrétienne*. Il a justifié sa méthode, de

(*a*) Epist. 556. p. 883. (*b*) Epist. 502. p. 884.
(*c*) Epist. 1564. p. 708.

de façon que cette objection ne peut pas tenir devant des Juges équitables. Il sembloit l'avoir prévu ; car étant en prison à Louvestein, & écrivant à son frére (a) dans le tems qu'il composoit ce Traité en vers Hollandois, „ Mon intention, lui dit-il, n'est „ point d'expliquer les dogmes du Christianisme, mais de faire ensorte que les Impies, les Payens, les Juifs, les Mahométans reconnoissent que la Religion Chrétienne est véritable, & qu'ensuite ils aillent s'instruire de ses dogmes dans nos Livres Sacrés. La Trinité & la Divinité de Jésus-Christ n'ont pu être placées entre les argumens, parce que ce n'est point par ces dogmes que l'on déterminera les Incrédules à croire ; & ceux qui les veulent prouver par d'autres argumens que ceux qui sont tirés de l'Ecriture Sainte, perdent absolument leur tems ; mais dès qu'on a une fois prouvé l'autorité des Ecritures, ces dogmes doivent être censés prouvés. Ce n'étoit donc point parce qu'il doutoit de la vérité de ces dogmes qu'il n'en a point parlé, mais parce qu'il étoit persuadé qu'il falloit commencer par prouver la divinité de nos Livres Sacrés & la mission de Jésus-Christ ; &, comme nous l'avons déjà remarqué, cette méthode a été depuis suivie par ceux qui ont écrit avec le plus de succès pour la vérité du Christianime.

La lettre qu'il écrivit à Crellius, lui a été extrêmement reprochée. Grotius avoit écrit con-

(a) Epist. 21. p. 761.

contre Socin ; & Crellius pour venger son Maître, avoit répondu à Grotius d'un stile dont la politesse & l'honnêteté n'étoient point en usage chez les Théologiens Polémiques. Grotius crut devoir lui écrire ; & les ménagemens qu'il eut pour cet adversaire, ont été regardés par ses ennemis comme une trahison faite à la vérité. Voici cette lettre dont on a tant parlé. (*a*). „ J'ai été si peu offensé, „ très-sçavant Crellius, du livre que vous a- „ vez fait contre le mien, que je vous en „ ai remercié intérieurement dans le tems „ qu'il parut, ce que je fais aujourd'hui par „ cette lettre. Je vous rends graces de m'a- „ voir traité avec tant de politesse, que la „ seule chose dont j'ai à me plaindre, est que „ vous m'avez trop loué. Je vous remercie „ aussi de m'avoir appris des choses très-uti- „ les & très-agréables, & de m'avoir excité „ par votre exemple à examiner à fond le „ sens des Livres Sacrés. Vous avez fort „ bien jugé de moi, lorsque vous avez pensé „ que je n'avois point d'aversion pour ceux „ qui avoient des sentimens différens sans „ préjudice à la piété, & que je ne rejettois „ l'amitié d'aucun homme de bien. J'ai re- „ marqué dans votre livre *de la Vraie Reli-* „ *gion* plusieurs choses observées avec beau- „ coup de jugement ; je l'ai déjà parcouru, „ & je vais le relire encore. Je congratule „ ce siécle, de ce qu'il s'y trouve des hom- „ mes qui ne font pas tant consister la Reli- „ gion

(*a*) Epist. 280. p. 103.

„ gion dans des controverſes ſubtiles, que „ dans la réformation de la vie, & dans un „ progrès continuel vers la ſainteté. Plût à „ Dieu que mes écrits puſſent produire ces „ penſées dans l'eſprit de mes Lecteurs! je „ croirois pour lors avoir aſſez vécu. J'ai „ fait le livre de *la Vérité de la Religion Chré-* „ *tienne* plutôt pour ma conſolation, que „ pour enſeigner les autres. Je ne vois pas „ de quelle utilité il peut être après tant „ d'autres ouvrages ſur le même ſujet, ſi ce „ n'eſt par ſa briéveté. S'il y a quelque cho- „ ſe qui vous y plaîſe ou à ceux qui vous „ reſſemblent, c'eſt un bonheur qui ſera au- „ deſſus de mes eſpérances. Mon but dans „ les livres du *Droit de la Guerre & de la* „ *Paix*, a été principalement de reprimer, „ autant que je le pourrois, cette barbarie „ indigne, je ne dis pas ſeulement des Chré- „ tiens, mais de tout homme, d'entrepren- „ dre des guerres par fantaiſie, ce qui n'eſt „ que trop en uſage préſentement pour le „ malheur des Peuples. J'apprends avec plai- „ ſir que cet ouvrage eſt parvenu entre les „ mains de quelques Princes: plût à Dieu „ qu'ils en retinſſent ce qu'il y a de meil- „ leur! ce ſeroit le plus agréable fruit que je „ pourrois retirer de mon travail. S'il ſe pré- „ ſente jamais quelque occaſion de rendre „ ſervice, ou à vous ou à vos amis, je vous „ prie d'être perſuadé que je ferai voir com- „ bien je vous eſtime. Puiſque je ne puis rien „ autre choſe, je prie de tout mon cœur le

„ Sei-

„ Seigneur qu'il vous protége, & ceux qui „ avancent la piété.

Il y a une autre lettre de Grotius à Crellius qui a aussi été relevée. (*a*) Il le remercie d'un Livre qu'il lui avoit envoyé, & il ajoûte: „ J'ai résolu de lire & relire soigneusement „ vos Ouvrages, après l'expérience que j'ai „ faite de l'avantage que j'en ai retiré: j'ai „ toujours aimé la paix, je l'aime encore, „ je suis fâché de voir tant de haine entre „ ceux qui se disent Chrétiens, pour de si „ petites causes (*b*).

Crellius ayant donné communication de ces lettres, les Sociniens & les ennemis de Grotius répandirent le bruit qu'il étoit favorable au Socinianisme; on fit même imprimer des extraits de ces lettres. Il protesta contre l'abus que l'on en faisoit, & il déclara (*c*) que si l'on vouloit lire avec équité ses ouvrages, on se convaincroit aisément que l'on avoit tort de le mettre au rang des Sociniens.

Ce qui est constant, est que malgré les termes dont il se sert en écrivant à Crellius, il n'approuvoit pas le fond de son livre. Il en parle ainsi à son frére en confidence (*d*): „ Je „ lis le livre de Crellius: il écrit avec can- „ deur, & il n'est pas sans érudition; je ne „ vois cependant pas avec quel avantage pour „ la piété il s'éloigne des façons de parler de „ l'Ecriture autorisées par l'Antiquité.

„ Si

(*a*) Epist. 297.

(*b*) Ces expressions donnérent lieu dans la suite aux accusations de Socinianisme intentées contre Grotius.

(*c*) Epist. 440. p. 880. (*d*) Epist. 135. p

„ Si je n'ai pas répondu à Crellius, dit-il
„ dans une autre (a), ç'a été par pruden-
„ ce, & par le conseil des Protestans même
„ de France, qui croient que ces questions
„ étant ignorées en ce Pays-ci, ne doivent pas
„ être amenées à la connoissance du Public
„ par la réfutation qu'on en feroit. Il est
„ aisé de les réfuter victorieusement, quoi-
„ que tout le monde n'en soit pas capable;
„ mais il est encore plus à propos qu'elles
„ restent ignorées" Il parle dans cette même lettre de Socin, comme d'un homme très-peu instruit des sentimens de l'Antiquité, & dont il avoit réfuté les erreurs dans plusieurs de ses Ouvrages. „ Faut-il m'excuser aussi,
„ demande-t-il, de ce que je n'ai pas fait fer-
„ mer ma porte à Martin Ruarus qui souhai-
„ toit me voir? Je n'ai pas perdu mon tems
„ dans les conférences que j'ai eues avec lui,
„ & je ne me repens point de les avoir eues.
„ Je lui ai appris les raisons qui me faisoient
„ rechercher les sentimens des anciennes E-
„ glises, & qui m'engageoient à les suivre:
„ je lui ai fait voir que le dogme de la satis-
„ faction n'avoit rien de contraire à la Rai-
„ son, même au jugement des Juifs; je lui
„ en ai apporté des preuves décisives: je ne
„ lui ai pas dissimulé combien c'étoit faire
„ violence à l'Ecriture, combien même il é-
„ toit dangereux de nier l'éternité des Pei-
„ nes; je me flatte même d'avoir plus avan-
„ cé auprès de lui, que n'auroient fait les
„ gens

(a) Epist. 880. p. 387.

„ gens féconds en injures. Je ne vois pas „ pourquoi j'aurois dû m'abſtenir de lui écri- „ re, tandis que je vois que les Colonnes „ de l'Egliſe Grecque ont été en commerce „ de lettres avec les Payens mêmes. Pour „ moi, je ſuis dans la réſolution & dans l'u- „ ſage de conſerver de l'amitié pour tous les „ hommes, principalement pour les Chré- „ tiens qui ſe trompent, & je n'en rougirai „ jamais.

Il répéta à peu près les mêmes raiſons pour ſe juſtifier de l'accuſation de Socinianiſme, dans une grande lettre à Gerard Voſſius (*a*) dont nous ne ferons point d'extrait, pour éviter les répétitions.

Enfin ceux qui ont le mieux connu Grotius l'ont défendu à ce ſujet. Le célébre Jérôme Bignon qui avoit vécu avec beaucoup d'intimité avec lui, ne pouvoit ſouffrir (*b*) qu'on l'accuſât de Socinianiſme; il diſoit le connoître parfaitement, & que bien loin qu'il fût Socinien, il l'avoit vu quelquefois dans des diſpoſitions prochaines à ſe faire Catholique. Ses liaiſons intimes avec le ſçavant Pére Pétau, dont le zéle pour la Foi Orthodoxe égaloit la profonde érudition, démontrent que ce Jéſuite ne croyoit pas voir en lui un Socinien. Perſonne ne fut plus expoſé que Grotius à des accuſations téméraires. On fit contre lui un Ouvrage anonyme, dans lequel on lui reproche d'être Sémipélagien. Il ne jugea

(*a*) Epiſt. 1096. p. 492. (*b*) Menag. T. II. p. 298.

gea pas à propos de se justifier par un livre, mais il parle de cette accusation dans une lettre à son frére du 29 Mai 1618. (*a*) „ J'ai, „ dit-il, parlé dans l'Ouvrage de la piété des „ Etats de Hollande du Sémipélagianisme, „ comme d'une erreur très-grave. Il y a bien „ de la distance entre les sentimens des Re- „ montrans & ceux des Sémipélagiens: car „ les Prêtres de Marseille qui ont été appel- „ lés Sémipélagiens, ou les restes des Péla- „ giens, en parlant de la nécessité de la Gra- „ ce, nioient cependant que les commence- „ mens de la bonne volonté fussent préve- „ nus, du-moins dans certains hommes, par „ la Grace; les Remontrans au-contraire sou- „ tiennent que tout ce qui est de bién en „ nous, même les commencemens, viennent „ d'une grace antécédente: on peut voir le „ Concile d'Orange, où les Prêtres de Mar- „ seille sont réfutés; mais ceux qui croyent „ que la Prédestination n'est qu'une suite de „ la préscience, ou que la Grace est donnée „ à tous les hommes, ou enfin qu'on peut „ lui résister, ne sont certainement point Sé- „ mipélagiens".

La calomnie a été jusqu'à avancer qu'il avoit du panchant pour le Judaïsme. On lit dans le *Patiniana* (*b*) que Mr. Bignon Avocat-Général avoit assuré, que Grotius lui avoit avoué que s'il changeoit de Religion, il voudroit se faire Juif. Jean Mallet, dans son livre sur l'Athéisme (*c*), a non seulement avancé

(*a*) Epist. 19. p. 760. (*b*) Patiniana, p. 18.
(*c*) Vind. Grot. p. 557.

vancé que Grotius judaïsoit dans son Commentaire sur les Prophétes, mais que s'il avoit vécu plus longtems, il se seroit fait Turc.

Il n'y a pas jusqu'à l'immortalité de l'Ame, que quelques-uns n'ayent insinué qu'il ne croyoit pas (*a*); & ce conte ridicule est fondé sur ces paroles du *Chevreana* (*b*): „ Charles „ Louis, Electeur Palatin, m'a dit autrefois, „ qu'ayant demandé au célébre Grotius si „ l'immortalité de l'Ame pouvoit être démon- „ trée, il lui répondit, non pas bonnement, „ Monseigneur, non pas bonnement".

On sçait que presque tous ces livres en *Ana* ne méritent pas grande autorité. Il faudroit sçavoir toutes les circonstances de cette prétendue conversation pour sçavoir ce que Grotius vouloit dire: ce qu'il y a de certain, est qu'il a prouvé par des raisons naturelles l'immortalité de l'Ame (*c*) dans ses Livres de la *Vérité de la Religion Chrétienne*.

XXV. Si le mérite de Grotius lui fit des jaloux, si ses projets de conciliation lui procurérent des ennemis d'autant plus irréconciliables que leur haine étoit fondée sur un prétexte de Religion, il eut aussi pour lui un grand nombre d'amis & de gens judicieux, qui rendirent justice à sa vertu & à ses talens. Nous ne prétendons pas rapporter ici en détail tous les témoignages de ceux qui ont parlé de lui favorablement, ce seroit le sujet d'un livre très-étendu; nous nous bornerons aux

(*a*) Animad. Phil. & Hist. Crenii, part. 10. p. 113.
(*b*) T. I. p. 168. (*c*) L. 1. S. 23.

aux éloges de ceux dont les suffrages méritent le plus d'attention. On a déjà pu voir que dès sa tendre jeunesse il fut comblé de louanges par les plus grands-hommes de son siécle; Isaac Pontanus, Meursius, Jaques Gillot, Barlæus, Jean Dousa, Mr. de Thou, le grand Scaliger, Casaubon, Vossius, Lipse, Baudius, célébrérent son enfance. Il soutint toujours les grandes espérances qu'on avoit conçues de lui, & les louanges qu'on lui donnoit étoient pour lui un motif qui ne faisoit que l'encourager davantage à mériter l'estime publique. Baudius le comparoit à Scaliger (*a*), qui, disoit-il, lui tenoit lieu de tous; & c'étoit le 3 Mars 1606 qu'il écrivoit ainsi, c'est-à-dire lorsque Grotius étoit encore loin de sa majorité. Dans un Scazon qu'il fit à son honneur (*b*), il l'appelle grand-homme, admirable & unique: *Vir magne, vir mirande, vir sine exemplo.* „ Si quelqu'un, dit-il, dans „ une lettre écrite le 8 Octobre 1607 (*c*), „ peut connoître le mérite de Grotius qui est „ au-dessus de tout ce qu'on en peut dire, „ je déclare que je suis de ce nombre; il n'y „ a point de charge dont il ne soit capable. „ Les ignorans qui jugent de la vertu par les „ années & par la barbe, pourroient lui ob- „ jecter sa jeunesse; mais suivant ma façon de „ penser, cela devroit même faire pour lui, „ de ce que dans sa tendre jeunesse il est aussi

„ pru-

(*a*) Epist. 22. p. 181. Centurie II.
(*b*) III. Cent. Epist. 100. p. 474.
(*c*) Epist. 68. Cent. II.

„ prudent & aussi mûr que les gens les plus „ avancés en âge".

Le célébre Peyresc ayant fait un voyage en Hollande l'an 1606, ne voulut pas sortir de la Haye (*a*) qu'il n'eût fait connoissance avec Grotius, déjà célébre par une érudition universelle. „ Quoiqu'il fût encore fort jeune, „ dit Gassendi (*b*), lorsque Peyresc le sçut „ arrivé à Paris, il dit que la France par l'ac- „ quisition de Grotius avoit de quoi réparer „ la perte qu'elle avoit faite de Scaliger, & „ que si quelques-uns ont été l'ornement du „ siécle, il en a été le miracle; & c'est avec „ raison, ajoûte Mr. Ménage, après avoir „ rapporté ce trait de Mr. Peyresc, que l'on „ considére encore aujourd'hui Grotius com- „ me un monstre de doctrine, parce qu'il a „ pénétré dans la plupart des Sciences beau- „ coup plus avant que plusieurs de ceux qui „ s'étoient uniquement appliqués à une de „ ces Sciences en particulier".

Dans l'éloge funébre de Peyresc fait à Rome le 2 Décembre 1637, il est parlé des Sçavans avec lesquels il étoit en liaison. Jaques Bucard qui l'a fait, distingue Saumaise & Grotius entre les autres, & parle d'eux comme étant les Princes de la Littérature & des Beaux-Arts (*c*). On ne pouvoit pas avoir une plus grande idée de Grotius que celle qu'en avoit

(*a*) Vie, Liv. II. p. 93.
(*b*) Vie, Liv. III. p. 182. Anti-Baillet, C. III.
(*c*) *Qui Litteraturæ bonarumque Artium principatum dicant.*

avoit le célébre Gerard Vossius; la belle Piéce de vers (*a*) qu'il fit en l'honneur de son ami, en est la preuve. On la mettroit ici toute entiére, si elle n'étoit pas si longue, mais nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter du moins la derniére strophe :

Felici omine dicte magne, quid te
Sol majus videt? ô decus tuorum,
Delfi gloria, Patrii Deique amores,
Splendor inclute, Belgices ocelle,
Orbis delicium, Deique amores!

Toutes les fois qu'il a occasion de parler de Grotius, c'est toujours avec admiration. ,, C'est, disoit-il, (*b*) un des grands orne- ,, mens de notre siécle, ou plutôt le mira- ,, cle, la gloire éternelle de la Hollande & ,, de son siécle. Il écrivoit à Meursius: (*c*) ,, Si nous voulons lui rendre justice, il n'y ,, a personne qu'on puisse mettre au-dessus ,, de lui, ni même qu'on puisse lui compa- ,, rer.

Uytembogaard, qui avoit été son Maître, disoit (*d*) que vouloir parler après Grotius, c'étoit s'exposer à se faire moquer de soi.

Balzac a employé ses phrases éloquentes pour exprimer ce qu'il pensoit de Grotius. Il écrit à Ménage (*e*): ,, Est-il vrai ce que vous ,, me

(*a*) Elle est dans les Poësies de Grotius, p. 373.
(*b*) Pope Blount, p. 746.
(*c*) Epist. 277.
(*d*) Epist. 20. p. 77. parmi celles de Vossius.
(*e*) Lettre M. L. XV. p. 627.

„ me mandez de Mr. l'Ambaſſadeur de Sué-
„ de, & ſerois-je aſſez heureux pour être
„ eſtimé de lui? Je vous le dis auſſi religieu-
„ ſement que ſi je touchois les autels ſur leſ-
„ quels nous jurâmes notre amitié: mon am-
„ bition étoit morte, mais vous lui avez ren-
„ du la vie; & j'aurois les mêmes tranſports
„ que vous avez eus, ſi mon ſang étoit auſſi
„ ſubtil & auſſi brillant que le vôtre. Qui
„ ne ſeroit glorieux de l'eſtime de celui de
„ la naiſſance duquel notre ſiécle doit être
„ ſuperbe? C'eſt un vivant que le Préſident
„ Jeannin oppoſoit aux plus grands morts de
„ l'Antiquité". Dans une autre lettre écrite
à Chapelain (*a*) il dit: „ Tout ce qui part de
„ Grotius m'eſt en ſinguliére recommanda-
„ tion, & outre la ſolidité de ſa doctrine,
„ la force du raiſonnement & les graces de
„ la Langue, j'y remarque un certain carac-
„ tére de probité, qui fait que notre Foi ex-
„ ceptée, dont malheureuſement il eſt étran-
„ ger, on peut ſe fier en lui de toute autre
„ choſe.

Colomiez dans ſa *Bibliothéque Choiſie* (*b*) a recueilli quelques-uns des éloges qui avoient déjà été faits de Grotius. „ Le Préſident
„ Jeannin, dit-il, au rapport de Balzac, op-
„ poſe Grotius aux plus grands morts de l'An-
„ tiquité. Mr. de Saumaiſe dans ſes *Exerci-*
„ *tations* ſur Solin, le nomme *virum excellen-*
„ *tiſſimæ doctrinæ in omni genere Litterarum*;
Sel-

(*a*) II. Lettre du XXI. Livre, p. 831.
(*b*) Bibliotheque Choiſie, p. 461.

„ Selden dans ſon MARE CLAUSUM, *virum*
„ *acuminis & omnigenæ doctrinæ præſtantiâ in-*
„ *comparabilem*; Gerard Voſſius dans ſes Poë-
„ ſies Latines, *Sæculi noſtri grande ornamen-*
„ *tum;* Pricæus ſur le XIV. de St. Matthieu,
„ *virum ingentem, quem non ſine horrore mi-*
„ *rati ſumus;* enfin Mr. Blondel qui ne pro-
„ diguoit pas ſes louanges, dit de lui dans ſes
„ *Sibylles*, que c'étoit un très-grand perſon-
„ nage, ſoit que l'on eût égard à la ſublimité
„ de ſon eſprit, à l'univerſalité de ſon ſça-
„ voir, & à la diverſité de ſes écrits. En
„ effet, dit Colomiez (*a*), il paroît grand
„ Critique dans ſon Martianus Capella,
„ dans ſon Aratus, dans ſon Stobée; dans
„ ſes notes ſur Lucain, ſur Tacite, grand
„ Hiſtorien, grand Politique, grand Théolo-
„ gien · mais quelque beaux que ſoient ces dif-
„ férens ouvrages, il faut pourtant avouer
„ que les Lettres & les Poëſies de Grotius
„ ſont fort au-deſſus, & que s'il paroît grand
„ dans ceux-là, dans celles-ci il eſt incom-
„ parable. Ce qui fait mon étonnement, eſt
„ qu'il ait écrit tant de lettres & fait tant de
„ vers, & que tout cependant ſoit d'une é-
„ gale force, c'eſt-à-dire que tout ſe reſſente
„ du puiſſant & divin génie dont ce grand
„ Homme étoit animé". Epiſcopius qui étoit
regardé comme un oracle dans ſon Parti, re-
gardoit lui-même Grotius comme ſon oracle.
(*b*) „ Ce que vous jugerez, lui mande-t-il,
„ me tiendra lieu de la déciſion d'un oracle:
„ car

(*a*) Page 487.
(*b*) Epiſt. XIII. Præſt. Vir. p. 23.

„ car je ſçais que vous aimez tant le vrai, „ & que vous avez tant de bonté pour moi, „ que vous ne conſulterez que la vérité lorſ- „ que vous jugerez.

Chriſtianus Hartſoeker & Philippe Limborch en parlent avec extaſe dans la Préface (*a*) des *Lettres des Hommes illuſtres*. „ Au nom „ de l'incomparable Grotius qui eſt au-deſ- „ ſus de la louange & même de l'envie, nous „ ſommes, diſent-ils, dans une eſpéce de „ ſaiſiſſement. Comment pourrions-nous di- „ gnement louer toutes les vertus de ce très- „ illuſtre Héros, que tous les vrais Sçavans „ regardent comme le plus érudit de tous les „ Sçavans? Il nous ſuffit de rapporter la pro- „ phétie que faiſoit de lui en 1614 Daniel „ Heinſius, dans les vers qui devoient être „ mis au bas de ſon portrait.

Ces vers ſont effectivement l'éloge le plus complet qu'on puiſſe faire d'un mortel; les voici:

Depoſitum Cæli, quod jure Batavia mater
Horret, & haud credit ſe peperiſſe ſibi;
Talem oculis, talem ore tulit ſe maximus Hugo:
Inſtar crede hominis, cætera crede Dei.

Heinſius & Grotius avoient vécu pendant leur jeuneſſe dans la plus intime liaiſon: les diviſions qui arrivérent dans la République, détruiſirent cette grande union. Heinſius ſe livra aux Contre-Remontrans, & il fut Sécre-

(*a*) Préface des Præſt. Vir. Epiſt.

cretaire des Commiſſaires du Synode de Dordrecht (*a*). Grotius avoit eu pluſieurs occaſions de s'en plaindre : cependant ayant été queſtion de Heinſius dans une converſation qu'il eut avec le Cardinal de Richelieu, il loua beaucoup ſon eſprit & ſon érudition. Il rendit compte à ſon frére de ce qui s'y étoit paſſé, & il ajoûte : (*b*) „ C'eſt ainſi que j'ai „ coutume de me venger de ceux qui me „ haïſſent". Le Cardinal de Richelieu qui n'étoit pas fort prévenu pour Grotius, le mettoit cependant au nombre des trois Sçavans du premier ordre de ſon ſiécle ; les deux autres étoient Claude Saumaiſe & Jérôme Bignon. Ce fameux Avocat-Général diſoit de Grotius (*c*), que c'étoit le plus ſçavant homme qui eût paru dans le Monde depuis Ariſtote.

Les Etrangers qui aimoient les Sciences, n'auroient pas voulu ſortir de France ſans voir Grotius. Jean Chriſtenius qui étoit à Paris en 1629, eut plus de ſatisfaction de l'avoir vu que tout ce qu'il y avoit dans le Royaume ; il en écrit ainſi à Jean Kirkman le 20 Juin 1629. (*d*) Ma joie a été bien augmentée d'a„ voir non ſeulement vu, mais parlé ſouvent „ à ce grand-homme, qui n'a point ſon pa„ reil, & qui parle avec tant d'éloquence : „ j'entends Hugue Grotius, pour lequel j'a„ vois le plus grand reſpect, & depuis un grand

(*a*) Mém. Littér. de la Grande-Bretagne, T. 9. p. 9 & 10.
(*b*) Epiſt. 371. p. 861.
(*c*) Du Maurier, p. 393.
(*d*) Epiſt. Gudii & Sarravii, p. 191.

„ grand nombre d'années je pense de-même „ que tous ceux qui sçavent que l'on trouve „ dans cet homme seul ce qui suffiroit pour „ combler de louanges plusieurs autres. Il „ sçait à fond ce qui mérite d'être sçu dans „ toute la Littérature sacrée & profane. Ou- „ tre la connoissance des Langues Orientales, „ il n'y a point d'Art ni de Science dont il „ ne soit parfaitement instruit : c'est ce que „ prouve son agréable conversation : on ne „ peut l'interroger sur quoi que ce soit, qu'il „ ne réponde exactement sans hésiter, & d'u- „ ne façon à attirer l'admiration de ceux qui „ l'entendent. Si après les conversations de „ Sciences on lui demande ce qui se passe dans „ cette partie du Monde ou dans l'autre, il „ semble qu'on entende la réponse d'un Ora- „ cle, qui dit les choses du monde les plus „ dignes d'être sçues. Sa vertu est au-dessus „ de tout que je puis dire ; je n'ai pas assez „ d'éloquence pour pouvoir louer dignement „ un si grand-homme.

Sarrau qui avoit été prévenu contre Grotius depuis qu'il avoit abandonné les Protestans, n'ose cependant (*a*) décider lequel de Saumaise ou de Grotius étoit le premier dans la Littérature, & il hésite à faire cette décision dans une lettre même écrite à Saumaise, dans laquelle il paroît fort mécontent de Grotius. „ Ce sera la postérité, lui mande-t-il, „ qui jugera si c'est vous ou lui à qui est due „ la premiére place dans la Littérature de ce „ Sié-

(*a*) Epist. Sar. p. 145.

„ Siécle; elle ſera plus équitable que cette
„ génération-ci.

Lorſqu'il apprit la mort de Grotius, il en écrivit à Saumaiſe en ces termes. (*a*) „ Hugue Grotius a été certainement un grand-homme de nom & d'effet: il étoit l'aſtre de notre ſiécle. Quelle perte pour les Lettres! Tant que les Livres & les Sciences ſeront en honneur, ſa réputation fleurira. Pour moi, tant que je vivrai, je me glorifierai d'avoir été en liaiſon particuliére avec lui. Vous régnez ſeul, finit-il, en s'adreſſant à Saumaiſe; je prie Dieu que vous régniez long-tems". Il l'appelle ailleurs (*b*), le *Coriphée de toute l'érudition ſacrée & profane.*

La Reine Chriſtine ayant appris qu'il étoit mort, écrivit à ſa veuve pour avoir ſes Manuſcrits, & pour lui faire un compliment de condoléance. (*c*) „ Mon Ambaſſadeur peut vous avoir dit une partie de la haute eſtime que je fais de ſon admirable intelligence, & des bons ſervices qu'il m'a rendus; (ce ſont ſes termes) mais il ne ſçauroit vous exprimer parfaitement à quel point ſon ſouvenir m'eſt cher, & les effets de ſes travaux conſidérables. Que ſi l'or & l'argent pouvoient contribuer quelque choſe à racheter une ſi belle vie, il n'y auroit rien en mon pouvoir que je n'employaſſe de bon cœur pour cet effet". Elle finit par prier ſa veuve de lui procurer tous les Manuſcrits de ce ſça-

(*a*) Epiſt. 128. p. 143. (*b*) Epiſt. 21. p. 24.
(*c*) Vie Latine.

sçavant homme, dont les ouvrages lui avoient toujours fait un très-grand plaisir; elle l'assure qu'ils ne peuvent tomber en meilleures mains, & que l'Auteur lui ayant été utile pendant sa vie, il est juste qu'elle ne soit pas privée après sa mort du fruit de ses illustres travaux.

Duncomius écrivoit à Gerard Vossius (*a*) le 2 Février 1646. „ Il est certain & hors „ de dispute que Grotius a été un très-illu- „ stre Héros, *usque ad stuporem ferè & mira- „ culum;* qu'il réunissoit la science & la sa- „ gesse; qu'il étoit au-dessus de toute louan- „ ge, & qu'il étoit très-profond dans les „ Sciences Divines & Humaines".

Meric Casaubon fils d'Isaac n'avoit pas moins d'estime pour Grotius, qu'en avoit eu autrefois son illustre pére: voici ce qu'il en dit (*b*) dans la Préface du Livre de Hiéroclès *de la Providence & du Destin.* „ Hugue Gro- „ tius a été un grand homme, un homme „ incomparable; on a vu chez lui, ce qui est „ très-rare, l'esprit de paix avec le jugement, „ & une érudition infinie". Auguste Buchner (*c*) appelle Grotius *le plus grand ornement du siécle, l'oracle de la sagesse humaine, & le miracle du siécle.*

Louis du Moulin, en comparant Grotius & Saumaise (*d*), préfére beaucoup Grotius du

(*a*) Epist. Vossii 728. p. 38.
(*b*) Après les Lettres de Casaubon, p. 46.
(*c*) Vind. Grot. p. 446, 447.
(*d*) Crenii Anim. Phil. & Hist. Part. V. p. 95.

du côté du jugement; mais il accorde à Saumaise une plus vaste étendue de connoissances. Dans un autre endroit (*a*) où il blâme beaucoup Grotius du parti qu'il avoit pris en matiére de Religion, il en fait cependant le plus grand éloge. „ Le siécle présent, dit-il, „ & les derniers siécles n'ont pas eu un homme supérieur à Grotius en érudition & en „ jugement. Tout étoit grand en lui: il étoit „ très-grand Théologien, Jurisconsulte, Orateur, Poëte, Philosophe; son esprit loin „ d'être renfermé dans les bornes du Barreau, „ à peine étoit-il renfermé dans les bornes de „ la Nature.

Gui Patin écrivoit le 24 Février 1662 (*b*). „ On a achevé en Hollande une impression de „ toutes les œuvres de Hugo Grotius que „ j'ai autrefois connu; il a été le plus bel „ esprit de son tems: il y aura neuf Tomes „ in folio. Il étoit admirablement sçavant, „ & d'un sçavoir tout beau & tout noble. Il „ a été le plus sçavant homme de son tems „ avec Saumaise, dit-il dans une autre lettre (*c*). Pierre Grotius, écrit-il une autre „ fois (*d*), étoit fils du premier homme de „ son siécle.

„ Je ne parlerois pas du plus sçavant & du „ plus grand-homme de ce Pays, dit Wicquefort (*e*), si je ne m'y trouvois obligé par

(*a*) In jugulo causæ, C. 5. Crenius, Animad. Phil. Part. V. p. 85.
(*b*) Lettre 265.
(*c*) Lettre 538.
(*d*) Lettre 545.
(*e*) Ambass. L. 1. p. 95.

„ par les remarques qu'on a voulu faire à „ Bruxelles ſur ce que j'en ai dit dans mes „ Mémoires. Je ne doute pas que l'on ne „ comprenne bien que c'eſt de Hugue de „ Groot que je veux parler ; j'admire avec le „ reſte du monde l'eſprit, la probité & les „ ouvrages de ce grand Perſonnage, & avec „ cela par des raiſons particuliéres qui me „ donnent de la vénération pour ſa mémoire".

Morhof l'appelle le *Phénix de ſon ſiécle* (a) ; Hofman lui donne la même louange.

„ C'eſt le plus grand des hommes, diſoit „ Jean Meibomius (b), la lumiére & le ſou- „ tien des Lettres, dont on ne peut faire „ d'éloge qui ne ſoit au-deſſous de ſa vertu „ & de ſon érudition. La pénétration de ſon „ génie donne lieu de le comparer à un aigle „ dans les nuées, dit Oldenbourg".

On imprima en 1727, à Hall en Saxe ſous le faux titre de Delft, le Livre qui a pour titre: HUGONIS GROTII *Belgarum Phenicis manes ab iniquis obtrectationibus vindicati.* L'Auteur, que l'on aſſure être Mr. Lehman (c), ne parle de Grotius que comme du plus grand-homme que la Hollande ait produit, & comparable à tout ce qu'il y a eu de plus grand ailleurs. Il ſe flatte que les Hollandois conviendront à la fin avec toutes les Nations, qu'il a été le plus grand ornement de leur Pays. Il a exprimé ce qu'il penſoit de ce ſçavant homme dans les vers ſuivans :

Hic

(a) Polihiſtor. L. 1. C. 24. N. 21.
(b) Pope Blount p. 946.
(c) Supplément de Moreri.

Hic ille est Grotius, majus quo doctior orbis
Nil habuit; credo, nil habiturus erit:
Gallia quem stupuit, stupuit quem Suecia, verus
Qui Phœbus Delphis, orbe pharusque fuit.

Saumaise qui déchira si impitoyablement la mémoire de Grotius, avoit été autrefois un de ses grands admirateurs. Grotius lui avoit donné le titre d'*Eminentissime*, que le Pape Urbain VIII. venoit d'attribuer aux Cardinaux. Saumaise lui fit réponse le 8 Août 1630. (*a*) „ Non seulement vous fâchez les Cardi„ naux, mais vous ne me faites pas plaisir à „ moi-même, plus qu'Eminentissime, *super* „ *Eminentissime*, de me donner un titre dont „ vous êtes plus digne que moi".

Ces deux Princes de la Littérature, comme on les appelloit dans ce tems-là, avoient pour lors réciproquement beaucoup d'estime & d'amitié l'un pour l'autre. On apprend par les lettres de Grotius (*b*), que Saumaise, malgré l'idée avantageuse qu'il avoit de sa propre science, le consultoit quelquefois. Il changea tout d'un coup de sentiment. Grotius s'imagina (*c*) que c'étoit pour faire sa cour à ceux qui avoient du crédit en Hollande; mais Sarrau qui les connoissoit l'un & l'autre, a assuré (*d*) que le froid de Saumaise n'avoit d'autre cause, que le changement de Grotius dans sa façon de penser sur les matié-

(*a*) Epist. 21. p. 45. (*b*) Epist. 229. p. 78.
(*c*) Epist. 697. p. 964.
(*d*) Epist. Sarr. 160. p. 165. Epist. 163. p. 168.

tiéres de Religion. A peine la nouvelle de la mort de Grotius fut-elle répandue dans l'Europe, que Saumaise exhala toute sa bile dans une lettre qu'il écrivit de Leyde à Sarrau (*a*) le 20 Novembre 1645.

„ Vous croyez, lui dit-il, que Grotius est „ le premier des Sçavans, pour moi, je don„ ne ce rang à Vossius. Je ne crois pas qu'il „ soit nécessaire d'attendre le jugement de la „ Postérité pour sçavoir lequel de nous deux „ pense le plus vrai; il suffit de consulter les „ Sçavans d'Italie, d'Allemagne, de ces Pays„ ci, & même ceux de France. Mais avant „ que de sçavoir leurs suffrages, parcourons „ toutes les Sciences, & examinons jusqu'où „ a été la capacité de Grotius. Il n'y a per„ sonne à qui je voulusse moins ressembler „ qu'à lui dans la Théologie: il est par-tout „ Socinien, & dans son Livre de la *Vérité de* „ *la Religion Chrétienne*, & dans ses *Commen*„ *taires sur le Nouveau & sur l'Ancien Testa*„ *ment*. Quant à la Philosophie, à peine peut„ on le comparer aux médiocres, si on le „ prend du côté de l'art de la dispute; je n'ai „ jamais vu personne qui raisonnât avec moins „ de force: les ouvrages auxquels Rivet & „ Desmarets ont répondu, en sont la preuve. „ Il y a plusieurs personnes qu'on peut lui „ comparer dans sa connoissance des Belles„ Lettres; il y en a aussi un grand nombre qui „ sont beaucoup au-dessus de lui. Plusieurs „ ont sçu autant de Grec & de Latin que

(*a*) Crenius, Anim. Phil. & Hist. T. 1. p. 23.

„ lui; & il y a eu bien des Sçavans plus habiles que lui dans les Langues Orientales. Ses fleurs sur le *Droit de Justinien* sont des preuves de son habileté dans le Droit. Un Professeur d'Helmstat a entrepris de réfuter son Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix*, & il a dit à quelques amis que j'ai vus, qu'il feroit voir qu'il n'y avoit pas une seule page dans ce Livre où il n'y eût des fautes grossiéres (*a*). Il est grand en Poësie; mais dans ce Pays-ci tout le monde lui préfére Barlæus, quelques-uns même Heinsius. Au-reste lorsqu'il s'agit de décider qui est le premier dans la Littérature, la Poësie n'y entre pour rien de l'aveu de tous les bons Juges. Vossius l'emporte sur Grotius en tout genre. Ce n'est pas moi seul qui pense ainsi; c'est le sentiment de tous les Sçavans d'Italie, d'Allemagne, de Pologne & de Hollande, ainsi que je l'ai pu connoître par leurs lettres, par leurs écrits, & par leurs conversations. Si nous comparons leurs écrits, quels sont ceux de Grotius que vous pourrez mettre au-dessus de ceux de Vossius? Seroit-ce ses notes sur Martianus Cappella, qu'il a faites étant presque enfant? Seroit-ce son Aratus? On y voit quelques termes Arabes qu'il a mis par ostentation: car à peine sçavoit-il les premiers élémens de cette Langue, comme il me l'a lui-même avoué dans des lettres que je garde, où il me répondoit sur quel-

„ ques

(*a*) Voyez Tome I. L. III. N. IX. p. 174.

„ ques mots Arabes qui m'embarrassoient.
„ Me parlerez-vous de ses notes sur Lucain ?
„ Ce que Vossius a fait sur les Fragmens des
„ anciens Tragiques & Comiques, me paroît
„ valoir mieux que tout cela. Nous sçavons
„ d'ailleurs combien Grotius, qui étoit cepen-
„ dant un grand-homme, étoit peu de chose
„ en Critique : tout pauvre que je suis, je
„ ne voudrois pas que mon nom fût à la tête
„ de ses *Commentaires sur le Vieux Testament* ;
„ je ne trouve rien de si puérile que plusieurs
„ de ses notes, & de si indigne d'un homme
„ de sa grande réputation. Je parlerai ail-
„ leurs de ses *Commentaires sur le Nouveau*
„ *Testament*, & j'exposerai ce que j'en pense.
„ Voilà mes sentimens sur celui qui mérite la
„ premiére place dans la Littérature. J'ai
„ pour moi un grand nombre de suffrages dans
„ tous les différens genres des Sçavans ; je
„ vous les nommerai, lorsque vous m'aurez
„ dit qui sont ceux qui pensent comme vous".

Cette lettre, où la haine, la jalousie, la partialité se montrent à découvert, fit plus de tort à Saumaise qu'elle ne nuisit à la grande réputation de Grotius ; le mépris avec lequel il parla de l'excellent Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix*, qui vaut mieux que tous les ouvrages de Saumaise ensemble, indigna toute la République des lettres contre lui. On remarqua (*a*) que tout ce qu'il y avoit de bon dans ses ouvrages sur le pouvoir des Rois, étoit tiré de Grotius, qu'il n'avoit pas seulement

(*a*) Boeclerus. Crenius, Part. 2. p. 92.

ment nommé ; & que lorſqu'il s'en éloignoit, il étoit fort au-deſſous de Grotius. Mais tel étoit le caractére de Saumaiſe : jaloux de la réputation de ceux qui pouvoient balancer la ſienne, il s'eſtimoit trop (*a*), & mépriſoit trop les autres, ſuivant le jugement du ſage Gronovius. La femme de Grotius inſtruite des diſcours indiſcrets que répandoit Saumaiſe contre la mémoire de ſon mari, lui fit dire (*b*) que s'il continuoit, la ſeule réponſe qu'elle feroit à ſes invectives, ſeroit de faire imprimer les lettres remplies d'éloges qu'il avoit autrefois écrites à Grotius. Au-reſte les invectives de Saumaiſe ne firent tort qu'à lui, & l'on diſoit publiquement qu'il arrachoit le poil d'un lion mort.

On a fait deux Médailles en l'honneur de Grotius, que l'on trouve à la fin du I. Tome de l'*Hiſtoire des Provinces Unies* de Mr. le Clerc, un des plus grands admirateurs de Grotius. La premiére repréſente d'un côté ce grand-homme en buſte avec ſon nom, qui ſeul lui tient lieu d'éloge, *Hugo Grotius* ; & de l'autre un coffre ſur lequel ſont les couronnes de Suéde & de France, pour marquer ſa retraite en France & ſon Ambaſſade de Suéde en cette Cour. A côté du coffre eſt le Château de Louveſtein, & vis-à-vis un Soleil levant avec ces mots, MELIOR POST ASPERA FATA RESURGO, *Je me léve plus ſerein après mes malheurs*. Dans l'Exergue eſt écrit, *natus* 1583. *obiit* 1645. La ſeconde médaille plus grande que

(*a*) Crenius, p. 97. (*b*) Epiſt. Sarr. 160. p. 165.

que l'autre, représente aussi d'un côté Grotius, avec la date de sa naissance & celle de sa mort : *Hugo Grotius natus* 1583. 10 *Aprilis, obiit* 1645. 28 *Augusti* ; au revers est cette Inscription en vers Hollandois : *Le Phénix de la Patrie, l'Oracle de Delft, le grand Génie, la Lumiére qui éclaire la Terre.*

XXVI. Il nous reste à rapporter ce que l'on sçait de la famille de Grotius. Après qu'il fut mort sa femme communia publiquement avec l'Eglise Anglicane ; on prétend qu'elle suivit en cela les derniéres intentions de son mari, & qu'elle le disoit hautement. Il est constant (*a*) que Grotius avoit eu du respect pour la Religion Anglicane ; mais il est assez difficile de croire qu'il ait prié sa femme de déclarer qu'il mouroit dans la Communion de cette Eglise : car outre que ce fait n'est pas aisé à concilier avec ses derniers ouvrages, il n'a pour fondement qu'une lettre datée du 23 Juin 1707, qui est appuyée sur un simple ouï-dire assez mal circonstancié.

Ce fut à la Haye que mourut la femme de Grotius dans la Communion de l'Eglise Remontrante ; ce qui, selon Mr. le Clerc (*b*) n'étoit pas contraire aux derniers ordres de son mari, puisque les Remontrans ne regardent point l'Eglise Anglicane comme une Eglise avec laquelle ils ne puissent pas communier.

Gro-

(*a*) Voyez *Testimonia*, après le Traité de la Vér. de la Relig. Chrét. éd. de Mr. le Clerc, p. 344. & 351.

(*b*) Biblioth. Choisie.

Grotius eut trois fils & trois filles de son mariage. L'aîné des fils s'appelloit Corneille : il fit ses études en Hollande sous la direction de son ayeul paternel (*a*). Grotius le fit venir ensuite à Paris, où il présida à ses études. Il mandoit à Guillaume Grotius son frére le 16 Août 1630, (*b*) que Corneille apprenoit la Grammaire Hébraïque, qu'il étudioit le Grec, qu'il répétoit la Logique, qu'il apprendroit à fond l'Art Oratoire, sans négliger la Poësie pour laquelle le jeune Corneille avoit un goût décidé. Il fit dans la suite d'assez bons vers, on en a quelques-uns de lui dans les Poësies de Vincent Fabricius. Grotius lui fit lire (*c*) les ouvrages que Vossius avoit composés sur la Rhétorique, auxquels il ne croyoit pas que l'on pût rien ajoûter. Il voulut ensuite que Corneille (*d*) étudiât le Droit Romain & le Droit Hollandois : il l'exercoit aussi sur la Physique & sur la Métaphysique ; mais il ne fit pas de grands progrès dans les Sciences, parce que, comme le rapporte du Maurier, il étoit paresseux & aimoit le plaisir. Grotius l'envoya (*e*) ensuite faire sa cour au Grand-Chancelier, qui passa le commencement de l'année 1636 à Stralsund. Oxenstiern le reçut avec la plus grande bonté, il le prit à son service pour être son Sécretaire en Langue Latine (*f*). Grotius

fut

(*a*) Epist. 195. p. 813. (*b*) Epist. 253. p. 832.
(*c*) Epist. 267. p. 100. (*d*) Epist. 315. p. 486.
(*e*) Epist. 364. p. 858. & 365. p. 858.
(*f*) Epist. 368. p. 859. & 369. p. 860.

fut au comble de sa joie, lorsqu'il vit son fils à portée de mériter l'estime & la protection d'un aussi grand-homme qu'Oxenstiern. Il se flatta (*a*) qu'une place aussi honorable que celle qu'il avoit, l'engageroit à se guérir de sa paresse : il ne cessoit de lui faire des remontrances à ce sujet; mais le naturel l'emporta, & Corneille regarda son emploi comme quelque chose de trop pénible. Il s'imagina (*b*) que la vie militaire lui conviendroit mieux : il en écrivit à son pére (*c*), qui combattit quelque tems ce goût naissant; mais ses remontrances n'ayant rien opéré, Grotius écrivit le 4 Avril 1638 (*d*) à Muller, que son fils avoit préféré Mars aux Muses; qu'il ne croyoit pas devoir s'y opposer davantage, puisque la guerre étoit aussi un des chemins de la gloire; que d'ailleurs le tems que Corneille avoit donné aux Lettres, ne seroit pas absolument perdu pour la Guerre. Il ajoûte que le Duc de Weimar étant le plus habile & le plus expérimenté de tous les Généraux, il souhaiteroit fort que son fils servît sous un si grand Maître; qu'il le faisoit partir avec les secours qu'on envoyoit à ce Prince, & qu'il espéroit qu'il voudroit bien l'aider de ses conseils. Corneille fut très-bien reçu du Duc de Weimar (*e*): il entretint pendant quelque tems une correspondance exacte avec son pére, qui lui fit des complimens sur sa diligence à écrire. Le

(*a*) Epist. 419. p. 875. (*b*) Epist. 421. p. 876.
(*c*) Epist. 427. p. 877. (*d*) Epist. 936. p. 415.
(*e*) Epist. 1129. p. 510. & 1133. p. 512.

Le Duc de Weimar promit de l'avancer (*a*), s'il avoit de la docilité pour les avis de ſon pére; mais il étoit né ſi inconſtant, que bientôt il ſe dégoûta de la Guerre. Il fut même tenté de revenir trouver ſon pére, qui l'en détourna, comme d'un parti qui ne pouvoit que le deshonorer.

Le Duc de Weimar étant mort, Reigersberg conſeilla à Corneille (*b*) de faire l'Hiſtoire de ce Prince. Le jeune Grotius en écrivit à ſon pére, qui l'exhorta d'exécuter ce projet, qui le mettoit à portée de témoigner la reconnoiſſance qu'il avoit à un Prince à qui il avoit de grandes obligations, & qui avoit rendu de ſi importans ſervices à la Suéde; d'ailleurs cet ouvrage ne pouvoit qu'être utile à l'Auteur, en le mettant dans la néceſſité d'étudier l'Art Militaire pour pouvoir en parler convenablement. Corneille s'en tint ſeulement au projet (*c*); il changea d'armée, & il vint ſervir dans celle du Maréchal de Châtillon. Il n'y reſta pas longtems: il fit la Campagne de 1640 en qualité de Porte-Etendard de la Colonelle dans un Régiment de Cavalerie Allemande, qui étoit au ſervice de la France. Il y eut peu de tems après une Compagnie, cependant il voulut aller faire la guerre dans la Valteline (*d*). Il n'y fut pas longtems ſans avoir envie de ſe mettre au ſervice

(*a*) Epiſt. 446. p. 881. 442. p. 880. & 445. p. 881.
(*b*) Epiſt. 1306. p. 592.
(*c*) Epiſt. 506. p. 885. 465. p. 886. 1371. p. 623.
(*d*) Epiſt. 1607. p. 716. 1616. p. 717. 537. p. 916. 670. p. 958. & 678. p. 960.

vice des Vénitiens. Il ne consulta point son pére ; il alla à Venise pour faire son traité avec les Vénitiens. Il y a apparence qu'il ne put point s'accorder avec eux, car Grotius écrivoit le 16 Juillet 1644. (*a*) „ Corneille „ reviendra de chez les Anténorides sans a- „ voir rien fait". Ce caractére inconstant déplaîssoit fort à Grotius (*b*), qui sur la fin de sa vie parloit de ce fils avec une grande indifférence.

Dans la suite des tems, lorsque les Etats de Hollande voulurent dédommager ceux qui avoient été persécutés injustement pendant la trop grande puissance des Stathouders (*c*), ils donnérent à Corneille Grotius une Compagnie de Cavalerie, à Mombas leur beau-frére un Régiment ; & on leur permit d'en disposer & de les vendre aussi avantageusement qu'ils pourroient, ce qui étoit contre l'Usage & les Loix ordinaires..

Ce fut l'an 1663 que la Hollande chercha ainsi à réparer les injustices qui avoient été autrefois commises contre Grotius. Corneille mourut sans être marié. Pierre, le second fils de Grotius, avoit plus de rapport avec son pére. Il fut d'une très-mauvaise santé dans son enfance. S'étant blessé à la cuisse (*d*), les Chirurgiens & les Médecins le traitérent si mal, qu'il en resta boiteux toute sa vie. Son pé-

(*a*) Epist. 714. p. 968.
(*b*) Epist. 1746. p. 746. & 720. p. 970.
(*c*) Annal. de Basnage T. I. p. 700.
(*d*) Epist. 64. p. 773. 68. p. 774. & 72. p. 776.

pére ayant cru qu'il feroit plus aifé de lui donner en Hollande qu'à Paris l'éducation qui lui convenoit, l'envoya dans fon Pays natal. Le jeune Grotius donna beaucoup de fatisfaction à fes parens, comme il paroît par cette lettre de Grotius à Guillaume fon frére du 4 Octobre 1630 (*a*) „Les nouvelles que vous „ me donnez de mon fils, me font grand „ plaifir ; qu'il continue, & il fera content „ de moi". Gerard Voffius préfidoit à fes études. Grotius l'en remercia par une lettre (*b*), qui nous apprend que l'on reprochoit un peu de pareffe à ce jeune homme. „ Les exhor„ tations que vous faites à Pierre, lui dit-il, „ font dignes de l'amitié que vous avez tou„ jours eue pour moi & pour les miens. Je „ ne fçais pourquoi mes enfans font fi pareſ„ feux ; apparemment parce qu'ils voient que „ la diligence n'a pas bien réuffi à leur pére.

On l'envoya en 1634 (*c*) à Amfterdam pour y apprendre la Sphére & la Marine : l'intention de Grotius étoit qu'après ces études il fît quelque campagne fur mer ; il femble que que pour lors il en vouloit faire un Marin. Pierre avoit envie (*d*) d'apprendre l'Arabe à Leyde fous le fçavant Golius ; mais fon pére lui permit feulement d'aller rendre vifite à cet illuftre Profeffeur, & de lui demander quelques avis fur la prononciation de cette Langue, qu'il comptoit que fon fils pourroit apprendre fans Maître dans fes heures de loifir.

Gro-

(*a*) Epift. 258. p. 833. (*b*) Epift. 324. p. 115.
(*c*) Epift. 336. p. 849. (*d*) Epift. 328. p. 849.

Grotius auroit souhaité que son fils voulût aller voyager dans les Indes Orientales (a), ou si ce voyage lui paroissoit trop éloigné, qu'il allât du-moins dans le Brésil, ou dans quelque autre partie de l'Amérique, pour y apprendre ce qu'on ne peut apprendre que dans ces Pays-là, & des choses qui pourroient lui être utiles dans un autre tems.

Vossius cependant rendoit de bons témoignages, non seulement du progrès que Pierre faisoit dans les Sciences, mais aussi de ses bonnes mœurs (b). Il voulut joindre aux connoissances que son pére lui recommandoit, l'étude de la Jurisprudence. Grotius ne s'y opposa point. Il étoit inquiet sur le parti que ce jeune-homme prendroit; il écrivoit à Vossius le 17 Mai 1635. (c) „ Je voudrois bien „ sçavoir ce que la santé de mon fils lui per„ mettra de faire, & quels sont ses desseins. „ Il y a des choses qui doivent le rendre peu „ agréable à la Cour, & peu capable de grands „ voyages sur terre. Je ne m'opposerois pas „ qu'il essayât de la mer. Je ne suis pas de „ caractére à forcer l'inclination de mes en„ fans: il est fait de façon à devoir aimer la „ vie sédentaire; mais comme il a beaucoup „ de feu, je doute que cette vie lui convien„ ne. Je vous prie de prendre langue à ce „ sujet avec lui & avec ses amis, & de me „ donner en même tems vos conseils.

Il écrivit encore quelque tems après à Vossius

(a) Epist. 353. p. 855. (b) Epist. 352. p. 126.
(c) Epist. 407. p. 148.

fius (*a*), que si son fils avoit de l'éloignement pour les longs voyages, il feroit cependant bien de s'appliquer à ce qui regardoit le Commerce & la Marine; qu'il aimeroit beaucoup mieux qu'il fît son occupation de ces matiéres que des chicanes du Barreau. „ Ce n'est „ pas, ajoûte-t-il, qu'une connoissance gé„ nérale du Droit Public & des Loix de sa „ Patrie ne puisse lui être utile, quelque par„ ti qu'il prenne; mais je voudrois que ce ne „ fût point-là son principal objet, & qu'il se „ souvînt toujours de ce précepte d'Horace, „ *songez à ce que vous avez à faire.* Si c'est „ par amitié pour moi qu'il veut traduire ma „ Tragédie de Sophomphanée, il mérite que „ je l'en loue, même quand il feroit quel„ ques fautes: je ne serois pas cependant fâ„ ché que cette Piéce fût traduite par quel„ que autre plus avancé en âge & plus habi„ le en Poësie.

Ce jeune-homme incertain sur le parti qu'il devoit prendre, hésitoit quelquefois s'il n'iroit pas chercher fortune en Suéde à l'appui du nom de son pére. Grotius l'ayant sçu, manda (*b*) à son frére: „ Si mon fils espére „ s'avancer en Suéde, je ne vois point d'au„ tre moyen que par une grande connoissan„ ce de la Marine & du Commerce. La pro„ fession de Jurisconsulte est peu lucrative, „ & ne réussit pas à tout le monde.

Vossius en étoit toujours très-content (*c*). L'ar-

(*a*) Epist. 453. p. 170. (*b*) Epist. 357. p. 856.
(*c*) Epist. 364. p. 858. & 369. p. 860.

L'ardeur qu'il avoit pour l'étude du Droit, détermina Grotius à lui proposer de traduire les *Institutions du Droit des Hollandois* en beau Latin comme celui du *Digeste*; & il pria Guillaume Grotius son frére & tous ses amis de vouloir bien exciter & aider son fils à exécuter ce projet, qui pouvoit être utile & au Public & à l'Auteur. Il manda la même chose à Gerard Vossius (*a*). Guillaume Grotius travailla avec son neveu à cette traduction. Grotius l'en remercia (*b*); il le pria en même tems de lui faire lire ce qui dans le *Digeste* auroit rapport à son Livre, lorsqu'il le traduiroit.

Il fut question dans l'Eté de 1636 d'un voyage du Brésil pour Pierre Grotius à la suite du Comte de Nassau. Grotius l'approuva, pourvu qu'on donnât un emploi honnête à son fils, qui le mît en état de s'instruire & d'apprendre la Marine. Il le souhaitoit d'autant plus, que l'état présent de ses affaires ne lui permettoit pas de l'entretenir d'une façon aussi décente que son fils l'auroit souhaité.

Si ce projet du voyage du Brésil ne réussissoit pas, Grotius souhaitoit (*c*) que son fils passât l'Hiver à la Haye à étudier la Pratique, & vînt en France dans le Printems de 1637, pour prendre des degrés dans l'Université d'Orléans; retourner ensuite à la Haye s'instruire, & après cela aller être Avocat à Amster-

(*a*) Epist. 573. p. 225. (*b*) Epist. 379. p. 862.
(*c*) Epist. 380. p. 863.

terdam, où la profeſſion étoit plus lucrative.

Le voyage du Bréſil n'eut pas lieu. Pierre Grotius ſe rendit chez ſon pére dans l'Eté de l'année 1637. (*a*) Il en parut très-content, ainſi qu'on en peut juger par la lettre qu'il écrivit à ſon frére le 15 Août de cette année. „ Pierre eſt arrivé, lui mande-t-il; il doit a-„ voir bien de la reconnoiſſance pour vous, „ pour ſon grand-pére, & pour tous ſes amis „ & ſes parens, qui lui ont inſpiré des in-„ clinations ſi honnêtes. Je ſuis aſſez con-„ tent de ſa diligence, écrit-il ſix mois a-„ près (*b*); je ne crains que ſon ambition: „ c'eſt le défaut des jeunes-gens Il vivra a-„ vec plus de tranquillité, & fera mieux ſes „ affaires en plaidant. Il doit bientôt retour-„ ner chez vous. Je vous prie de l'engager „ à étudier la Pratique du Palais. Ce qu'il „ ne faut pas manquer de lui inſpirer, c'eſt „ la diligence & l'amour du travail". Il ſe préparoit à ſon voyage de Hollande (*c*), lorsqu'un Chirurgien lui promit de le faire marcher droit. Les commencemens firent eſpérer qu'il réuſſiroit, ou en tout, ou du-moins en partie; mais ce ne furent que des promeſſes ſans effet, & il partit peu de tems après pour la Hollande vers la fin d'Avril 1638. Grotius ne regretta point le tems que ſon fils avoit été en France. „ Ce n'a été, mande-„ t-il à ſon frére (*d*), ni un tems perdu pour „ lui:

(*a*) Epiſt. 405. p. 870. (*b*) Epiſt. 421. p. 876.
(*c*) Epiſt. 425. p. 876. (*d*) Epiſt. 426. p. 877.

„ lui ni pour moi : car il a appris plusieurs
„ choses utiles, & ç'a été pour moi un grand
„ plaisir de faire part de mes connoissances
„ à un de mes enfans, ou du-moins de le
„ mettre en état de s'instruire par lui-même.
„ Je vous le recommande, & je vous prie de
„ l'exercer de façon qu'il puisse tenir un rang
„ distingué parmi les Orateurs & les Juris-
„ consultes, & que son mérite reproche aux
„ Hollandois les violences qu'ils ont commi-
„ ses contre son pére : ce que je vous recom-
„ mande sur toutes choses, est d'entretenir
„ les sentimens de piété que je lui ai inspi-
„ rés, & de ne le lier qu'avec des gens qui
„ soient dans ces mêmes sentimens.

Grotius écrivit à Vossius (*a*) lorsque son fils partit pour s'en retourner en Hollande : il le pria de vouloir bien continuer de veiller sur les études de ce jeune-homme ; il l'assure en même tems que la bienveillance que la Ville d'Amsterdam lui conserve, est la seule raison qui l'engage à consentir qu'une partie de lui-même habite dans un Pays où il a été si maltraité.

Vossius & Guillaume Grotius furent très-contens de Pierre Grotius, & ils en firent de grands éloges à son pére (*b*), qui lui écrivit pour le louer de son assiduïté au Barreau. Il lui donne en même tems une méthode pour plaider avec succès, dont il s'étoit lui-même bien.

(*a*) Epist. 946. p. 419.
(*b*) Epist. 1014. p. 454. 445. & 447. p. 881. & 1134. p. 512.

bien trouvé autrefois; on en a parlé (a) ailleurs. Il songeoit dès ce tems-là à le domicilier le plutôt qu'il seroit possible à Amsterdam, afin qu'il y apprît la Marine, le Commerce, le Droit de cette Ville, & enfin les connoissances qui pouvoient contribuer à sa fortune. Il vouloit l'accoutumer à un travail qui le mît en état de vivre sans son secours. „ S'il croit, écrivoit-il à son frére (b), trou- „ ver la fortune avec l'argent qu'il aura de „ moi, il se trompe beaucoup: qu'il m'imi- „ te, & qu'il fasse lui-même son chemin, au- „ trement qu'il ne compte pas sur mes libé- „ ralités". Il lui fit faire des reproches le 21 Avril 1640 (c) sur ce qu'il couroit trop, sur ce qu'il apprenoit l'Italien, & plusieurs choses dont il n'avoit pas besoin. „ Ce n'est pas- „ là le moyen, disoit-il, ni de me plaîre, ni „ d'être utile à lui-même.

Enfin il commença à plaider à la Haye dans le Printems de l'an 1640. (d) Il fut question dans ce tems-là de le faire Pensionnaire de Boisleduc: il falloit pour cela quelque argent que Grotius ne refusoit pas; mais il avoit de la peine à croire que le Prince d'Orange consentît que son fils eût cette place, à-moins qu'il n'abjurât l'Arminianisme. D'ailleurs Pierre Grotius étoit si nouveau dans la Jurisprudence, que son pére ne le croyoit pas encore en état d'occuper une place dont l'expérien-

(a) Voyez L. I. N. XVI. p. 39.
(b) Epist. 455. p. 883. & 465. p. 887.
(c) Epist. 469. p. 887. (d) Epist. 492. p. 896.

rience lui avoit appris la difficulté : il auroit beaucoup mieux aimé que ſon fils allât à Amſterdam, y ſuivît le Barreau, & cherchât à s'y bien allier, afin que ſes enfans puſſent quelque jour entrer dans la Magiſtrature d'une Ville qui étoit la ſeule qui ſoutînt la Liberté mourante.

Il paroît que Pierre Grotius avoit de la répugnance à aller à Amſterdam ; car ſon pére écrivoit ainſi le 9 Mars 1641 (*a*) à Guillaume Grotius ſon frére : „ J'ai examiné avec ma „ femme ce qui regarde les affaires de Pierre : „ nous ſommes d'avis qu'il aille à Amſter- „ dam, ſi on peut l'y déterminer ; ſi cela ne „ ſe peut pas, il n'y a qu'à lui dire de venir „ ici : il me ſervira de Sécretaire, & je lui „ donnerai des leçons de Juriſprudence, qu'il „ auroit peut-être de la peine à recevoir ail- „ leurs. Qu'il apporte avec lui ce qu'il a „ traduit des *Inſtitutions du Droit Hollandois*". Il changea bientôt de ſentiment, car il manda à ſon frére le 13 Avril de cette même année (*b*): „ Je ne veux point que Pierre vienne ici, „ ainſi retirez-le chez vous".

Cette incertitude de Pierre Grotius chagrinoit ſon pére. „ J'appréhende fort, diſoit-il „ en écrivant à Guillaume ſon frére (*c*), „ qu'il ne porte quelque jour la peine de ſes „ deſobéiſſances continuelles". Il lui déclara (*d*) qu'il n'avoit point à attendre de lettres de lui, à-moins qu'il ne lui envoyât la traduc-

(*a*) Epiſt. 537. p 916. (*b*) Epiſt. 542. p. 918.
(*c*) Epiſt. 553. p. 924. (*d*) Epiſt. 555. p. 925.

duction Latine des *Institutions du Droit de Hollande*, qu'il lui avoit enjoint de faire il y avoit déjà du tems. ,, J'appréhende fort, ,, mandoit-il à son frére (*a*), que les conseils ,, que Pierre prend & prendra dans la suite, ,, ne s'accordent pas avec ce qu'il doit à sa ,, conscience. J'ai résolu de remettre le tout ,, entre les mains de Dieu, & de ne m'en ,, point mêler. Je n'aime pas qu'on me rap- ,, pelle la douleur que tout cela me cause".

Quelque tems après il en fut plus content, & il écrivoit à Guillaume Grotius le 28 Février 1643 (*b*). ,, Je loue beaucoup mon fils ,, Pierre de s'appliquer au Barreau; c'est le ,, moyen d'apprendre beaucoup de bonnes ,, choses, de se faire de la réputation, d'a- ,, masser quelque chose, & de se mettre en ,, état de parvenir à des grades considéra- ,, bles". Voilà tout ce que les lettres de Grotius nous apprennent de ce fils; la suite de sa vie devient plus intéressante.

Il fit l'an 1652 un mariage d'inclination (*c*); (29) il épousa la fille d'un Procureur riche & belle. Cette alliance déplut à sa mére & à ses amis. Il y eut l'année suivante un parti puissant (*d*) qui vouloit lui procurer la place de Greffier de la Ville d'Amsterdam; mais Veue Linchovius s'y opposa avec violence & aigreur: il soutint qu'une place de cette nature ne

(*a*) Epist. 588 p. 933. (*b*) Epist. 641. p. 949.
(*c*) Recueil des Lettres de Burman, T. III. Epist. 33. p. 46.
(29) *Je me crois obligé d'avertir que tes citations des Lettres du Recueil de Burman sont fautives.* *
(*d*) Epist. 34. p. 348.

ne devoit pas être pour le fils d'un Proſcrit, qui avoit eu de mauvais ſentimens en matiére de Religion. Les déclamations de cet homme emporté empêchérent que Grotius ne fût nommé à cet emploi; il témoigna une grande tranquillité dans cette occaſion. En 1655 il eut deſſein de donner une édition complette des Ouvrages de ſon pére, ainſi qu'il paroît par le privilége de l'Empereur Ferdinand III. datté du 2 Octobre 1655, & qui eſt à la tête des Oeuvres Théologiques. Cette édition qui malheureuſement n'a point été faite, devoit être en neuf volumes in folio. Le premier étoit pour les Notes ſur le Vieux Teſtament; le ſecond pour le Commentaire ſur le Nouveau; le troiſiéme renfermoit les divers Opuſcules Théologiques; le quatriéme le Traité *de Jure Belli & Pacis*, l'Apologie & l'Ouvrage *de Imperio Summarum Poteſtatum circa Sacra*; le cinquiéme les Ouvrages de Juriſprudence; le ſixiéme les Ouvrages Hiſtoriques; le ſeptiéme les Philologiques; le huitiéme les Poëſies traduites, l'Anthologie, le Stobée, l'Extrait des Tragédies & des Comédies; le neuviéme enfin les Poëſies & les Lettres. Il y a apparence que le départ de Pierre Grotius de Hollande fut cauſe que ce projet n'eut pas lieu; ce ne fut que longtems après en 1679, que parut la belle édition des Ouvrages Théologiques de Grotius en trois volumes in folio, dédiés à Charles II. Roi d'Angleterre par Pierre Grotius, dont l'Epître Dédicatoire eſt dattée du dernier Février 1678. Le Libraire dans un Avant-propos avoit promis d'im-

ciations de Mr. de Wit finit (*a*) par la correspondance de Pierre Grotius avec le Grand-Pensionnaire, pendant que Grotius étoit Ambassadeur en Suéde. On y apperçoit (*b*) que le Ministre des Hollandois avoit une grande connoissanne des hommes. Il écrivoit le 8 Décembre 1668 à Mr. de Wit: „ Plus je réfléchis sur cette Régence de Stokholm, „ plus je me confirme dans l'opinion où je „ suis, que les affaires les plus importantes „ se réglent moins sur l'intérêt public que „ sur celui des principaux Ministres, & que „ le moyen de réussir le plus sûr, & qui „ coute le moins, est de s'assurer plutôt de „ celui qui a l'oreille du Roi que du Roi „ même; parce que ce que l'on donne au „ Public n'oblige personne en particulier, „ & qu'il n'en vient que de la gloire, mais „ point de reconnoissance. Lorsque je passai „ par le Dannemarc, je vis bien qu'on auroit plus fait par le moyen de Mr. G. avec „ cent mille écus, qu'on n'a fait auprès du „ Roi même avec cinq fois plus".

Les négociations de Pierre Grotius étoient en très-bon train, lorsque Guillaume Boreel Ambassadeur de Hollande en France mourut. Grotius fut nommé par les Etats de Hollande pour le remplacer; en même tems la Ville de Rotterdam le choisit pour son Pensionnaire. Mr. de Wit étoit d'avis que Grotius donnât la préférence à la place de Pensionnaire. Il

(*a*) T. IV. p. 244.
(*b*) T. IV. p. 306.

Il en écrivit ainsi à son ami le 14 Mai 1669 (*a*).
„ Messieurs les Bourguemestres & Conseil-
„ lers de la Ville de Rotterdam viennent de
„ vous choisir unanimement pour leur Con-
„ seiller-Pensionnaire. Je ne crois point que
„ votre élection à cette Ambassade ait lieu,
„ supposant que Messieurs de Rotterdam le
„ demanderont à leurs Nobles & Grandes
„ Puissances; & d'un autre côté, que vous
„ préférerez ce rétablissement honorable dans
„ un emploi, dont Mr. Hugo Grotius votre
„ pére avoit été dépouillé indignement, à un
„ *exil doré*: car c'est ainsi qu'on peut nom-
„ mer une Ambassade. Vous aurez par de-
„ vers vous des raisons qui vous détermine-
„ ront à prendre ce parti, sans qu'il soit né-
„ cessaire que je vous en fournisse".

Grotius se trouva fort embarrassé. Il manda le 22 Mai 1669 à Mr. de Wit (*b*) qu'il étoit dans une situation à ne pouvoir faire de réponse positive; qu'il avoit répondu à Messieurs de Rotterdam avec autant de civilité que de reconnoissance de la faveur qu'ils lui avoient faite de penser à lui, mais qu'il ne se déclaroit point sur l'acceptation de l'emploi.

La Hollande avoit pour lors besoin de son plus habile Ministre auprès de Louis XIV. Pierre Grotius ne put pas refuser ses services à sa Patrie dans des circonstances si critiques. Il étoit question de réconcilier les Provinces-Unies avec le Roi, qui avoit résolu de leur déclarer la guerre, parce qu'il croyoit s'

(*a*) T. IV. p. 378. (*b*) P. 384.

tes de son siécle. „ Pierre de Groot, fils du
„ grand Grotius, n'étoit pas si sçavant que
„ son pére, dit Wicquefort; mais j'estime
„ pouvoir dire qu'il étoit pour le moins aussi
„ habile Ministre. On ne peut pas dire trop
„ de bien de cet homme, qui étoit au-dessus
„ de tous les éloges. J'écris ceci dans le
„ tems que j'apprens son décès. Que je plains
„ la Hollande, d'avoir perdu un homme qui
„ auroit aidé à réparer les brêches que les
„ désordres ont fait dans l'Etat depuis quel-
„ ques années! Il réunissoit la solidité de
„ l'esprit avec les graces: il falloit même qu'il
„ réunît ces qualités dans un degré éminent,
„ puisqu'elles perçoient à-travers une figure
„ fort hideuse. On peut dire de Mr. de
„ Groot (c'est toujours Wicquefort qui par-
„ le) que jamais un corps si mal fait ne logea
„ une si belle & si grande ame. Il avoit une
„ présence d'esprit admirable, la conversa-
„ tion charmante, le jugement net & solide,
„ des sentimens justes & équitables, une
„ très-grande connoissance de toute sorte
„ d'affaires tant domestiques qu'étrangéres,
„ & sur-tout ce que les François appellent
„ l'art de plaire".

Le troisiéme fils de Grotius s'appelloit Diederic; il fit ses premiéres études d'une façon très-brillante. Grotius écrivoit à Guillaume son frére le 16 Août 1630 (*a*). „ Je me ré-
„ jouis de ce que les progrès de Diederic
„ sont même au-dessus de nos espérances.
„ Je

(*a*) Epist. 253. p. 832.

„ Je souhaite qu'il continue". C'étoit Jean Grotius son grand-pére qui veilloit sur sa conduite (*a*). Lorsqu'il commença à être en état de prendre un parti, Grotius le destina à être Ingénieur. Il travailla sous Boschius très-célébre dans ce tems-là ; il vint ensuite trouver son pére à Paris au commencement de l'année 1636. Grotius pria le Duc de Weimar (*b*) de vouloir bien le prendre à son service. Il entra dans la Maison de ce Prince en qualité de Gentilhomme. Il y fut très-considéré : le Duc le fit son Aide-de-Camp. Grotius paroissoit fort content de son fils, lorsque ce jeune-homme eut le malheur de perdre son protecteur.

Lorsque Grotius apprit la mort du Duc de Weimar, il songea aussitôt à mettre Diederic entre les mains du Maréchal Bannier. Il écrivit à ce Seigneur le 11 Octobre 1639 (*c*). Il lui rappelle que c'est le frére de cette Excellence qui le premier lui avoit fait venir la pensée d'entrer au service de Suéde. Il lui offre ensuite son fils qui avoit travaillé deux ans sous Boschius, le Chef des Ingénieurs du Prince d'Orange, & avoit été ensuite pendant plusieurs années Gentilhomme du Duc de Weimar. Il croit qu'après la mort de ce Prince illustre, qui partageoit avec Bannier la gloire d'être le plus grand Général de l'Europe,

(*a*) Epist. 287. p. 848.
(*b*) Epist. 367. p. 859 403. p. 869. 446. p. 881. & 503. p. 884.
(*c*) Epist. 1257. p. 571. Voyez aussi Epist. 1425. p. 649.

rope, il ne pouvoit mieux faire que de le donner à celui à qui perſonne ne pouvoit diſputer le premier rang dans l'Art militaire. Il le ſupplie de ne charger ſon fils que des fonctions dont il pourra s'acquitter avec honneur. Il écrivit le même jour à Salvius (*a*), pour le prier de recommander Diederic au Maréchal Bannier.

Pendant que Grotius étoit ainſi occupé de placer ſon fils, Diederic avoit quelque deſſein d'entrer au ſervice des Hollandois. Ce projet ne plut nullement à ſon pére; il lui écrivit (*b*) & à Guillaume Grotius, qu'il étoit indigne d'expoſer ſa vie pour ſes plus cruels ennemis; que la Suéde étoit ſa vraie patrie; que c'étoit à ce Royaume qu'il falloit conſacrer ſes jours; que c'étoit-là où il devoit chercher les récompenſes après les avoir méritées. „ Si la vie militaire déplaît à mon „ fils, mandoit-il à ſon frére, il trouvera du „ repos dans la maiſon du Général Bannier, „ où en exerçant la profeſſion d'Ingénieur „ dans laquelle il pourra rendre ſervice & „ s'acquérir de l'honneur, je ne ceſſerai de „ l'aider, & j'eſpére que je trouverai autant „ d'amis en Suéde que j'ai d'ennemis en Hol„ lande. Si mon fils s'abbaiſſoit juſqu'à leur „ aller demander des graces, il n'eſt pas „ digne de m'appeller ſon pére. S'il aime „ mieux être chez vous Enſeigne que Capi„ taine ailleurs, il n'a pas l'eſprit aſſez éle-

„ vé,

(*a*) Epiſt. 1258. p. 571. (*b*) Epiſt. 472. p. 888.

„ vé, & il ne se souvient pas assez de ce „ qu'il a été". Diederic avoit dessein de faire l'Histoire du Duc de Weimar (a). Grotius loua ce projet comme digne d'une ame reconnoissante. Il lui fit dire que s'il travailloit à cet Ouvrage chez le Maréchal Bannier, il feroit sa cour à ce Général, qui étoit en situation de pouvoir le récompenser. Diederic suivit enfin les intentions de son pére (b), il se rendit au Camp du Maréchal Bannier. Il fut fait prisonnier de guerre par les Bavarois dans une affaire malheureuse près de Dillingue & de Memmingue sur la fin de l'année 1643. Grotius employa aussi-tôt tous ses amis pour procurer la liberté à son fils: il écrivit (c) au fameux Jean de Vert; il s'adressa au Duc de Baviére (d) pour le supplier de vouloir bien le lui renvoyer le plutôt que cela se pourroit: il écrivit (e) en même tems à son fils pour l'engager à le venir trouver dès qu'il auroit sa liberté, afin de consulter ensemble sur ce qu'il auroit de mieux à faire. Diederic avoit envoyé à son pére l'histoire de la malheureuse action dans laquelle il avoit été pris; Grotius la fit imprimer pour en donner des copies à ses amis, & en envoyer aux Ministres de Suéde.

Diederic fut mené à Tubinge (f), de-là à Ulm;

(a) Epist. 475. p. 889.
(b) Epist. 498. & 500. p. 898. 1771. p. 623. 682. p. 961. 683. p. 961. & 686. p. 962.
(c) Epist. 688. p 962. (d) Epist 1639. p. 721.
(e) Epist. 1640. p. 721.
(f) Epist. 693. p. 963. 695. p. 964. & 699. p. 966.

Ulm ; on le mit dans une citadelle entre Ulm & Ausbourg. Il n'y resta pas longtems. Le Duc de Baviére n'eut pas plutôt reçu la lettre de Grotius, qu'il donna des ordres pour que Diederic eût la liberté d'aller où il voudroit, après qu'il se seroit arrangé pour le prix de sa rançon, qui fut évalué à mille florins (*a*). Il vint à Paris : dès qu'il y fut, Grotius écrivit (*b*) à l'Electeur de Baviére pour lui faire ses très-humbles remercimens : il assure que n'ayant qu'un seul moyen de lui témoigner sa reconnoissance, qui étoit de travailler autant qu'il le pourroit à la Paix générale, qui faisoit l'objet des désirs de Son Altesse Electorale, il ne s'y épargneroit en aucune façon. Il écrivit dans le même goût à Ketner, Ministre de Baviére (*c*).

Diederic retourna faire la guerre en Allemagne sous le Maréchal de Turenne (*d*) ; il fit la campagne de 1644. Il fut encore fait prisonnier, mais il eut peu de tems après sa liberté, & il servit sur la fin de cette même campagne (*e*). Il fut détaché par le Duc d'Anguien & le Maréchal de Turenne pour aller prendre Fridelsem & Neudstad : ils l'envoyérent ensuite chez la Landgrave de Hesse. Il s'acquitta au mieux de toutes les commissions qui lui avoient été donnéés (*f*). Le Duc d'Anguien en fit de très-grands éloges : la

(*a*) Epist 701. p. 966. (*b*) Epist. 1659. p. 725.
(*c*) Epist. 1660. p. 725. (*d*) Epist 706. p. 967.
(*e*) Epist. 720. p. 970. 723 p. 971. & 728. p 972.
(*f*) Epist. 731. p. 973. 732. p. 973. 744. p. 977. & 1757. p. 749.

la Landgrave le reçut tout au mieux, en considération des bons services que son pére avoit rendus à la Maison de Hesse. Le Maréchal de Turenne le renvoya une seconde fois chez la Lantgrave. Le Duc d'Anguien promettoit d'avoir soin de la fortune de ce jeune-homme, & l'approbation d'un Prince qui étoit le Mars de son siécle, & qui se connoissoit si bien en hommes, est un des grands éloges que l'on puisse faire de Diederic.

Il mourut malheureusement (*a*) sans avoir été marié, étant encore jeune. La Reine Christine ayant abdiqué la couronne en faveur de Charle-Gustave, Diederic & Corneille Grotius prirent le parti d'aller trouver ce Prince, qui avoit fort connu & estimé leur pére en France, en intention de lui offrir leurs services & d'obtenir de l'emploi. Etant partis de Hollande à ce dessein, quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Bréme, un malheureux valet qui avoit servi Diederic depuis plusieurs années, tenté par l'argent, résolut de tuer les deux fréres. Il entra la nuit dans la chambre de Diederic Grotius, & tua d'un coup de pistolet son Maître qui étoit endormi : il se préparoit à en aller faire autant à Corneille Grotius, mais celui-ci ne dormoit point: il étoit pour lors occupé à composer quelque Epigramme Latine. Dès qu'il eut entendu tirer près de lui, il prit un pistolet qu'il avoit sur une chaise près de son lit, & voyant venir

(*a*) Du Maurier.

nir le meurtrier tout doucement, (car il faisoit clair de Lune) il le tira le premier, & l'étendit sur la place. A ce bruit tout le monde de l'hôtellerie se léve; on se saisit de ce scélérat qui étoit fort blessé, & il fut mis entre les mains de la Justice, qui le fit punir du dernier supplice.

Hugue Grotius eut aussi trois filles, Françoise, Marie & Cornélie. Françoise la plus jeune (*a*) nâquit dans le mois d'Octobre 1626. Elle ne vint pas à terme, sa mére n'étoit que dans son huitiéme mois lorsqu'elle en accoucha. Aussi cette jeune personne ne vécut pas longtems, elle mourut au commencement de l'an 1628 (*b*). Marie sa seconde fille mourut à Paris dans le mois de Mars 1635, (*c*) de la fatigue & du froid qu'elle avoit eu dans le chemin qu'elle fit pour venir dans cette ville. Grotius apprit cette mort à Jean Grotius son pére (*d*) par une lettre du 23 Mars 1635. Il lui assure qu'elle est morte presque sans douleur, & avec de grands sentimens de piété. „ Nous supportons ce malheur ma femme & „ moi, dit-il, comme des gens accoutumés „ à l'adversité. Et d'ailleurs pourquoi nommerions-nous cette mort un malheur? „ Dieu n'a-t-il pas droit de reprendre ce „ qu'il nous avoit donné; & ne devons-nous pas nous flatter qu'elle est arrivée à „ cette vie bien-heureuse, que les jeunes- „ gens

(*a*) Epist. 135. & 137. p. 794.
(*b*) Epist. 204. p. 816. (*c*) Epist. 374. p. 137.
(*d*) Epist. 377. p. 138.

„ gens ne doivent pas souhaiter avec moins
„ d'ardeur que les vieillards ? Nous voila
„ donc débarrassés de la peine de lui cher-
„ cher un mari. Nous eussions peut-être eu
„ de la peine à en trouver un qui lui eût
„ convenu & à toute sa famille ; & quand
„ nous en eussions trouvé un qui nous eût
„ d'abord plû à tous, n'étoit-il pas à crain-
„ dre qu'il n'eût déguisé pour quelque tems
„ son caractére, & que dans la suite il ne
„ l'eût rendue malheureuse ? La voilà déli-
„ vrée de la peine de mettre des enfans au
„ monde, & de les élever. Plus heureuse
„ que sa mére, elle ne verra pas des Juges
„ irrités contre son mari, parce qu'il est in-
„ nocent ; elle ne sera pas obligée de s'en-
„ fermer dans une prison pour son mari ;
„ elle ne ménera pas une vie errante pour
„ l'accompagner. Congratulons-la de ce que
„ Dieu l'a retirée de ce Monde, avant qu'elle
„ en connût les maux & ce qu'on en appelle
„ les biens. Congratulons-nous nous-mêmes
„ d'avoir vécu avec elle, tant que la vie lui
„ a été agréable & sans mêlange d'amertu-
„ me. Ce qui se passe aujourd'hui dans le
„ Monde Chrétien, ne doit pas faire aimer
„ la vie : on n'y voit que des divisions dans
„ l'Eglise & des guerres sanglantes, des gens
„ blessés, des femmes insultées, des morts
„ cruelles, une infinité de personnes rédui-
„ tes à la mendicité. La Bohême, la Mo-
„ ravie, la Silésie sont au pillage : les héri-
„ tiers des plus nobles familles sont réduits
„ pour vivre de recourir aux aumôr

„ autres, ſi l'on peut appeller vivre, traîner „ ſes jours dans la miſére, en ſouhaitant la „ mort qui peut ſeule la terminer".

Cornélie, l'aînée des filles de Grotius qui ſurvécut à ſon pére, épouſa Jean Barthon Vicomte de Mombas, Gentilhomme de Poitou, qui fut obligé de ſe retirer de France, ayant déplû au Roi Louis XIV: il vint en Hollande, d'où il fut obligé auſſi de s'enfuir, ayant été enveloppé dans les malheurs qui firent périr Meſſieurs de Wit, & qui donnérent tant de chagrin à Pierre Grotius ſon beau-frére.

Grotius eut un frére, avec lequel il conſerva toute ſa vie la plus tendre liaiſon; il s'appelloit Guillaume Grotius. Il fut le confident des études & des projets de ſon frére. Les lettres que nous avons de Hugue Grotius à Guillaume, nous apprennent qu'il y avoit entr'eux la plus parfaite amitié. Hugue qui étoit l'aîné, contribua à l'éducation de ſon frére, & préſida à ſes études. Nous avons une lettre de Grotius dattée le 28 Septembre 1614. de Rotterdam, & écrite à ſon frére (*a*), dans laquelle il lui fait un plan d'étude. „ Je ſuis d'avis, lui dit-il, qu'il faut pour „ être ſçavant dans le Droit, & avant que „ d'en venir aux Juriſconſultes, lire avec at- „ tention le ſecond & le cinquiéme livre des „ Ethiques à Nicomaque d'Ariſtote, ou ſon „ excellente Paraphraſe, qui a été donnée au „ Public par Heinſius; enſuite la Rhétorique „ d'Ariſtote, avec le Commentaire qui eſt „ aſſez

(*a*) Epiſt. 3. p. 751.

„ assez sçavant ; après cela les Offices de Ci-
„ céron, les Paradoxes, *de Finibus*, des Loix,
„ les Topiques, & de l'Invention. Je sou-
„ haitterois qu'en lisant, vous fissiez des ex-
„ traits, ou du-moins que vous marquassiez
„ à la marge de vos livres tout ce qui a rap-
„ port au Droit de la Nature & des Gens,
„ à l'origine des Loix & de la Magistratu-
„ re, au Droit Public & au Droit Particulier.
„ Après que vous vous serez acquitté de ce
„ travail, nous penserons à autre chose".
Ce fut Grotius qui corrigea les Théses de Droit de son frére (*a*)

Guillaume Grotius vint en France l'an 1617, dans le dessein d'y apprendre la Langue : il se retira à Senlis, où il fit de grands progrès dans le François. Il avoit intention d'aller à Tours. Grotius approuva ce voyage, parce que l'air y étoit pur, & que l'on y parloit bien.

Guillaume Grotius aimoit, ainsi que son frére, les études Théologiques : il fit un ouvrage en vers sur le Décalogue, dont Grotius parle dans une lettre écrite dans la prison de Louvestein le 1 Novembre 1620. J'ai
„ lu avec plaisir, lui dit-il, ce que vous avez
„ fait sur le Décalogue ; les maximes en sont
„ très-bonnes, & les vers coulans.

Guillaume eut la confiance de son frére pendant tout le tems de sa vie. Grotius lui écrivoit de Paris le 14 Avril 1622 (*b*). „ Vous
„ ne

(*a*) Epist. 9. p. 755. 12. p. 756. 15. p. 758. 16. p. 759. 19. p. 761. & 22. p. 761.
(*b*) Epist. 32. p. 764.

„ ne vous lassez point de me secourir dans
„ mes malheurs : si jamais je suis en état
„ de vous témoigner ma reconnoissance, je
„ pardonnerai volontiers à la fortune tous
„ les tours qu'elle m'a joués. „ Il auroit souhaité sur la fin de l'année 1622 que son frére arrangeât ses affaires, de sorte (*a*) qu'il pût venir le voir au commencement de l'année suivante ; mais ce voyage-là n'eut pas lieu : la disgrace de Grotius influa sur son frére (*b*) ; il désespéra de parvenir aux places honorables, & Grotius lui conseilla de ne songer qu'à tirer parti du travail du Palais

Il se maria dans le mois d'Avril 1623 avec Alida Graswinkel (*c*).

Cependant on arrêta à Lillo un Hollandois, qui portoit des lettres de Guillaume Grotius à son frére. On s'imaginoit y trouver quelque chose contre l'Etat (*d*) : on ne parloit pas moins que de le mettre en prison ; mais quelque mauvaise volonté qu'eussent ses ennemis, il n'y avoit rien dans ces lettres qui pût donner le moindre prétexte de le tourmenter. Cependant Guillaume plaidoit avec succès. Grotius lui en fit ses complimens par une lettre du 28 Novembre 1625, (*e*) où il lui mande que la vie qu'il menoit en brillant dans le Barreau, étoit beaucoup plus agréable que celle qu'on passe dans les Charges publiques.

Guillaume Grotius composa dans ce tems-là les

(*a*) Epist. 41. p. 766. (*b*) Epist. 42. p. 767.
(*c*) Epist. 14. p. 770. (*d*) Epist. 55. p. 770.
(*e*) Epist. 113. p. 787.

les Vies des Jurisconsultes, sous ce titre: *Vitæ Jurisconsultorum quorum in Pandectis exstant nomina, conscriptæ à* GUILLELMO GROTIO *Jurisconsulto Delphensi.* Il envoya ce Livre à son frére, qui lui manda (*a*) qu'il l'avoit lu avec plaisir; qu'il avoit été charmé de voir un ouvrage qui prouvoit le génie, l'érudition & le jugement de son frére.

Guillaume Grotius que son mariage avoit empêché d'aller voir son frére en France, y alla l'an 1629. Il revint ensuite dans sa Patrie. Ayant souhaité d'avoir un portrait de Hugue Gotius (*b*), celui-ci eut la complaisance de se faire peindre, & d'envoyer ce portrait à son frére. La haine des Magistrats étoit encore si violente, que Guillaume faisoit un mystére de ce portrait, ce qui fut regardé par Grotius comme une action de prudence. Il fut question en 1638 de faire Guillaume Grotius Pensionnaire de Delft. Les conditions auxquelles on lui offroit cette place ne lui convenoient pas, & il la refusa; ce qui fut approuvé par Grotius, qui lui en écrivit ainsi le 13 Mars 1638 (*c*). „ Quant à la place de
„ Pensionnaire de la Ville où nous sommes
„ nés, plus j'y pense, plus je vous trouve
„ heureux de vous en être débarrassé, & d'a-
„ voir préféré l'honnête à l'utile: dans ce
„ tems-ci il n'est pas possible de conserver
„ cette place & son honneur en même tems.

La

(*a*) Epist. 117. p. 788.
(*b*) Epist. 245. p. 829. 251. p. 831. & 282. p. 839.
(*c*) Epist. 423. p. 876.

La Compagnie des Indes le choisit pour son Avocat en 1639. Grotius en fit son compliment à son frére le 26 Mars 1639. (*a*) ,, J'ai ,, toujours aimé cette Compagnie, lui dit-il: ,, je la regarde comme le soutien de la République; si je puis lui être présentement ,, de quelque utilité, je n'en manquerai pas ,, les occasions.

Les ouvrages que Grotius avoit faits sur l'Antechrist étoient approuvés de Guillaume & de leur pére (*b*): cependant, comme il y avoit sujet de craindre que l'impression de ces ouvrages n'augmentât encore le nombre & l'aigreur de leurs ennemis, Grotius lui proposa (*c*) de ne point se charger de les donner au Public, d'autant plus qu'il seroit aisé de trouver des gens d'un caractére éloigné de l'esprit de faction, qui s'en chargeroient volontiers; mais Guillaume Grotius se livra (*d*) aux hazards de cette impression, sans être effrayé par les suites qu'elle pouvoit avoir.

Grotius avoit vu avec beaucoup d'impatience, qu'on ne lui donnoit pas toujours les titres d'honneur dûs aux Ambassadeurs des Têtes Couronnées; il s'imaginoit que c'étoit l'effet d'un complot de ses ennemis pour le dégrader. Guillaume Grotius n'approuvoit pas l'excès de la vivacité de son frére à ce sujet, & il croyoit qu'il étoit plus à présumer que cela se faisoit par inattention, que de dessein pré-

(*a*) Epist. 450. p. 882. (*b*) Epist. 476. p. 890.
(*c*) Epist. 477. p. 890.
(*d*) Epist. 501. p. 898. 503. p. 899. 507. p. 901. 511. p. 902. & 522. p. 906.

prémédité. Grotius dont le caractére de douceur étoit altéré depuis les derniéres disputes qu'il avoit eues avec les Ministres de la Religion prétendue Réformée, ainsi que l'a remarqué Henri de Ville-Neuve dans sa lettre à l'Abbé Barcellini (*a*), ne fut point du tout content de la façon dont son frére cherchoit à excuser ceux dont il croyoit avoir sujet de se plaindre. Il lui en écrivit assez aigrement le 12 Décembre 1643. (*b*) Il me semble, dit-„ il, vous voir d'ici, & vous entendre plai-„ der; vous trouvez des raisons pour justi-„ fier mes ennemis sur des choses sur les-„ quelles personne ici ne les excuse, & „ vous vous déclarez contre moi. Soyez sûr „ que personne ici ne pense comme vous, & „ que vous n'aurez pour vous que vos Hol-„ landois. Il est juste que je soutienne ma „ dignité. Ce que l'on fait contre moi est „ fait à dessein; & les Suédois que cela re-„ garde, me sçauroient mauvais gré, si j'a-„ gissois autrement. Je vous prie à l'avenir „ d'adresser à ma femme les lettres que l'on „ vous donnera pour moi, & je verrai en-„ suite ce que j'aurai à faire". Cette petite altercation n'interrompit, ni l'amitié des deux fréres, ni leur commerce de lettres; il continua jusqu'à la mort de Grotius.

Guillaume, outre le Livre dont nous avons déjà parlé, en a encore composé un autre sur le Droit Naturel, qui a pour titre: WIL-

LEL-

(*a*) P. 345. Après l'édition de Mr. le Clerc, de Ver. Rel. Christ.

(*b*) Epist. 682. p. 961.

LELMI GROTII, *de principiis Juris Naturalis Enchiridion.* Cet ouvrage eſt fort au-deſſous du Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix* (*a*): cependant il a ſon mérite ; & ce qui le rend ſur-tout recommandable, eſt que l'on trouve dans un Livre fort court tous les principes du Droit Naturel aſſez bien développés.

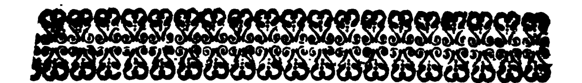
Grotius avoit eu encore un autre frére appellé François, qui étoit le ſecond des fils de Jean Grotius. Il mourut jeune, & Grotius fit des vers ſur la mort de ce frére (*b*), & une Piéce en vers & en proſe pour la conſolation de ſon pére : on les trouve toutes deux dans le Recueil de ſes Poëſies.

Jean Grotius avoit eu une fille qui avoit eu l'eſprit fort orné. Grotius nous apprend (*c*) qu'elle avoit fait un Livre fort utile ſur la *Viduïté;* il aſſure (*d*) qu'il étoit aſſez bien écrit. Le ſujet de l'ouvrage n'étoit pas de condamner les ſecondes nôces, mais ſeulement de faire voir qu'il étoit plus convenable à une femme raiſonnable de ſe contenter d'avoir eu un mari. Après la mort de celle qui avoit fait cet ouvrage, il fut queſtion de l'imprimer. Grotius pour en faire un Livre plus conſidérable, traduiſit en Hollandois trois Traités de Tertullien, un de St. Ambroiſe, deux de St. Chriſoſtôme, & trois de St. Jérôme ſur le même ſujet ; nous ignorons ſi ce Recueil a vu le jour.

(*a*) Morhof, L. 6. p. 73. Grot. Vind. p. 267.
(*b*) Anapeſti, p. 179. (*c*) Epiſt. 550. p. 920.
(*d*) Epiſt. 558. p. 924. & 567. p. 927.

Fin du ſixiéme & dernier Livre.

C A-



CATALOGUE
DES OUVRAGES
DE
GROTIUS.

HUGELANI GROTII *Batavi Pontifex Romanus*, *Rex Galliarum*, *Albertus Cardinalis*, *Regina Angliæ*, *Ordines Fœderati: ex Officinâ Plantinianâ*, *apud Christophorum Raphelengium*, *Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum*, 1599.

Les Poësies de Grotius se trouvent dans deux Recüeils; les profanes dans la Collection que Guillaume Grotius en a faite, dont il y a eu un grand nombre d'éditions. On a mis dans les derniéres la Tragédie de Sophomphanée, le Catéchisme en vers Latins, & *Sylva ad Franciscum Augustum Thuanum*. Voyez Vie de Grotius, Livre I. N. XIII. L. II. N. XIV. L. V. N. II. Les Poësies sacrées ont été imprimées à la Haye l'an 1601 in quarto, dans un Recueil où l'on trouve *Adamus exul*, Tragédie; *Exordia quatuor Evangeliorum*; *Paraphrasis Metrica Hymnorum in Evangelio & Actis Lucæ*, *variique Psalmi*, & *alia Carmina*; MARTIANI MINEI FELICIS *Sa-*

Satyricon, ſeu de Nuptiis Philologiæ & Mercurii Libri duo; & de ſeptem Artibus Liberalibus Libri totidem: emendati & Notis illuſtrati. Lugduni-Batavorum 1599. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. X.

Limeneuστικη, *ſive portuum inveſtigandorum ratio, metaphraſte* HUGONE GROTIO *Batavo: ex Officinâ Plantinianâ, apud Chriſtophorum Raphelengium, Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum*, 1599. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XI.

HUG. GROTII *Batavi Syntagma Arateorum: ex Officinâ Plantinianâ, apud Chriſtophorum Raphelengium, Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum*, 1600. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XII.

Mare Liberum, ſeu de Jure quod Batavis competit ad Indica commercia. Lugduni-Batavorum, 1609. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XIX.

De Antiquitate Reipublicæ Batavicæ. Lugd. Batav. 1610. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XX.

Les Ouvrages Théologiques ont été recueillis en quatre Volumes in folio, qui ont été imprimés chez les héritiers de Blaeu, à Amſterdam l'an 1679.

Les trois premiers Tomes contiennent les Commentaires ſur l'Ecriture Sainte. *Voyez Vie de Grotius*, L. I. N. XIV. L. VI. N. XI.

Le quatriéme renferme divers Ouvrages Théologiques.

De Veritate Religionis Chriſtianæ. Voyez Vie de Grotius, Livre II. N. XIV. L. VI. N. IX.

Or-

Ordinum Hollandiæ & Westfrisiæ pietas ab improbissimis multorum calumniis, præsertim verò à SIBRANDI LUBBERTI *Epistolâ, quam Archiepiscopo Cantuariensi scripsit, vindicata.* Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Bona Fides Sibrandi Lubberti. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Ordinum Hollandiæ & Westfrisiæ Decretum pro Pace Ecclesiarum, munitum S. Scripturæ, Conciliorum, Patrum, Confessionum & Theologorum Testimoniis. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. IV. & XVII.

Oratio IX. Cal. Maii habita in Senatu Amstelodamensi, versa è Belgico sermone per THEODORUM SCHREVELIUM. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. VI.

Defensio Decreti pro Pace Ecclesiarum. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

De Imperio Summarum Potestatum circa Sacra. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Defensio Fidei Catholicæ de Satisfactione Christi, adversùs FAUSTUM SOCINUM *Senensem.* Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Conciliatio dissidentium de re predestinatoriâ atque gratiâ opinionum. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Disquisitio, an Pelagiana sint illa Dogmata, quæ nunc sub eo nomine traducuntur. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Philosophorum veterum Sententiæ de Fato, & de eo quod est in nostrâ potestate. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Commentarius ad loca quædam Novi Testamenti

menti de Antichristo. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Appendix ad Commentationem de Antichristo. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Dissertatio de Cœnæ administratione, ubi Pastores non adsunt. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Dissertatio, an semper communicandum per Symbola. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Explicatio trium utilissimorum locorum N. T. in quibus agitur de Fide & Operibus. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Via ad Pacem Ecclesiasticam; quo tractatu continentur Bulla PII IV. *Papæ super formâ Juramenti professionis Fidei exhibitâ invictissimo Imperatori* CAROLO *V. in comitiis Augustanis* 1530. GEORGII CASSANDRI *Consultatio de Articulis Religionis inter Catholicos & Protestantes controversis*, HUGONIS GROTII *Annotata ad Consultationem* CASSANDRI, *ejusdem disquisitio de Dogmatibus Pelagianis, ejusdem Baptizatorum Institutio & de Eucharistiâ, denique Syllabus Auctorum qui de conciliatione controversiarum in Religione scripserunt.*

Animadversiones in ANDREÆ RIVETI *Animadversiones.* Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Votum pro Pace Ecclesiasticâ, contra Examen ANDREÆ RIVETI. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Rivetiani Apologetici Discussio. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

De

De Summo Sacerdotio. Voyez Vie de Grotius, L. V. N. XII.

De Dogmatis, Ritibus & Gubernatione Ecclesiæ Christianæ.

De Dogmatis quæ Reipublicæ noxia sunt aut dicuntur.

M. ANNÆI LUCANI *Pharsalia, ex emendatione & cum notis* H. GROTII. *Lug. Bat.* 1614. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. V.

Dicta Poëtarum quæ apud JOANNEM STOBEUM *exstant, emendata & Latino carmine reddita ab* HUGONE GROTIO : *accesserunt* PLUTARCHI & BASILII MAGNI *de usu Græcorum Poëtarum. Parisiis* 1622. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. VI.

Apologeticus eorum qui Hollandiæ, Westfrisiæ & vicinis quibusdam Nationibus ex Legibus præfuerunt ante mutationem anni 1618. *Parisiis* 1622. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. IV.

De Jure Belli ac Pacis Libri tres. Parisiis 1625. La meilleure édition de ce fameux Ouvrage est celle qui a été donnée l'an 1720 à Amsterdam par Jean Barbeyrac, qui l'a traduit avec tant de succès : il a mis à la fin de son édition un petit Traité de Grotius : *De equitate, indulgentiâ & facilitate, Liber singularis.* Voyez Vie de Grotius, L. III. N. IX.

Excerpta ex Tragædiis & Comediis Græcis, tùm quæ exstant tùm quæ perierunt : emendata & Latinis versibus reddita ab HUGONE GROTIO, *cum notis & indice Auctorum ac Rerum. Parisiis apud Nicolaum Buon*, 1626. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. VI.

Grol-

Grollæ Obsidio, cum annexis anni 1627. *Amstelodami, apud Guillelmum Blaeu* 1629. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIV.

EURIPIDIS *Tragædia Phenissæ, emendata ex Manuscriptis, & Latina facta ab* HUGONE GROTIO. *Parisiis* 1630. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. VII.

Introduction à la Jurisprudence de Hollande, en Flamand. A la Haye 1631. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. VI. N. XIV.

C. CORNELIUS TACITUS, *ex* J. LIPSII *editione, cum notis & emendationibus* H. GROTII. *Lugduni-Batavorum, ex Officinâ Elzevirianâ* 1640. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. III.

Florum Sparsio in Jus Justinianeum, & in loca quædam Juris Civilis. Parisiis 1642. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. X.

De Origine Gentium Americanarum Dissertatio prior. Parisiis 1642. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIII.

De Origine Gentium Americanarum Dissertatio altera, adversùs obtrectatorem opaca bonum quem fecit barba. Parisiis 1643. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIII.

HUGONIS GROTII *quædam hactenùs inedita, aliaque ex Belgicè editis Latinè versa, Argumenti Theologici, Juridici, Politici. Amstelodami* 1652.

Consilium Juridicum super iis, quæ Nassavii in Juliacum & Geldriam competere sibi dicunt.

Epistola ad Clar. V. an Provinciæ Fœderati Belgii inserendæ sunt Imperio Germanico.

F.

F. THOMÆ CAMPANELLÆ *Philosophiæ realis Pars tertia, quæ est de Politicâ, in Aphorismos digesta.*

De Pace Germaniæ Epistola ad clarissimum virum N. P. An supposititia sit, dijudicet sagax Lector.

HUGONIS GROTII *responsio ad quædam ab utroque judicum consessu objecta, ubi multa disputantur de Jure Summarum Potestatum in Hollandiâ Westfrisiâque, & Magistratuum in oppidis.* Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIV.

Historia Gothorum, Vandalorum & Longobardorum; ab HUGONE GROTIO *partim versa, partim in ordinem digesta, cum ejusdem Prolegomenis, ubi Regum Gothorum Ordo & Chronologia cum elogiis: accedunt nomina appellativa cum explicatione. Scriptores sunt* PROCOPIUS, AGATHIAS, JORNANDES, B. ISIDORUS, PAULUS WARNEFRIDUS. *Amstelodami* 1655. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. VII.

Annales & Historiæ de Rebus Belgicis, ab obitu PHILIPPI *Regis usque ad inducias anni* 1609. *Amstelodami, anno* 1657. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. VIII.

HUGONIS GROTII *Epistolæ, quotquot reperiri potuerunt. Amstelodami* 1687. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XV.

TABLE

TABLE DES MATIERES

Contenues dans la Vie de Grotius.

A.

dant

H.

M.

N.

O.

P.

T.

V.

Fin de la Table des Matières.

ERRATA

Pour le Tome I.

P. 7. Note (2) *vallera*, l. *vellera*. P. 14. l. 18. *justisia*, l. *justitia*. P. 26. l. 1. *Naffau*, l. *Nassau*. P. 52. l. 15. *suffifant*, l. *suffisant*. P. 54. l. 15. *plaisiblement*, l. *paisiblement*. P. 79. Note (b) *viudicarunt*, l. *vindicarunt*. P. 132. Note (a) *eum*, l. *cum*. P. 152. Note (d) *Westfrisica*, l. *Westfrisia*. P. 211. l. 13 effacez une fois *toute*. P. 213. Note (b) *Bougeaut*, l. *Bougeant*.

Pour le Tome II.

P. 44. l. 12. *dispositons*, l. *dispositions*. P. 61. l. 3. *ds*, l. *de*. P. 69 l. 13. *Réduplique*, l. *République*. P. 93. l. 25. effacez *a*. P. 113. l. 28. *Nouxeau*, l. *Nouveau*. P. 117. l. 21. *fi*, l. *si*. P. 166. l. dern. *pouvu*, l. *pourvu*. P. 224. l. 9. *plaifir*, l. *plaisir*. Ibid. l. 23. effacez *que*. P. 236. l. 6. *connoissanne*, l. *connoissance*.

